This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

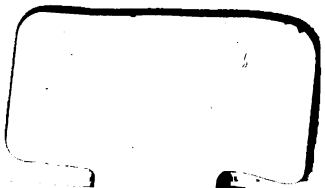

MÉMOIRES

DU

ROI JÉROME

PARIS

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Ce

Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

DU

ROI JÉROME

ET DE

LA REINE CATHERINE

TOME PREMIER

PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
PALAIS-ROYAL, 13 ET 17, GALERIE D'ORLÉANS

1861

Tous droits reservés.

PRÉFACE

Les *Mémoires du Roi Jérôme* renferment la collection à peu près complète des documents historiques qui se rapportent à la vie du plus jeune des frères de l'Empereur Napoléon Ier.

Au moment où la tombe vient de se fermer sur ce Prince, nous avons pensé que le plus digne hommage à rendre à sa mémoire était de tracer un tableau fidèle et détaillé de sa longue carrière, invariablement liée, dans ses alternatives de grandeurs et de revers, aux destinées de la patrie. Tel, en effet, a été le sort de Jérôme pendant cette période des soixante premières années du dix-neuvième siècle, la plus agitée, mais la plus féconde de notre histoire. Jérôme a grandi, est tombé, s'est relevé avec la France, et son cœur patriote n'a connu aucune joie et aucune douleur qu'il n'ait associées aux joies et aux douleurs de son pays.

La première fois que, bien jeune encore, il touche le sol français, c'est la proscription qui l'y jette. Sa mère, chassée de sa ville natale, dépouillée de son patrimoine, sans protecteur, sans appui, vient demander un asile et presque du pain au pays que les siens ont fidèlement servi. Les ennemis de la France avaient juré sa perte. Mais la fortune naissante de Bonaparte ne laisse pas longtemps sa famille dans l'obscurité. Par les soins du vainqueur de Rivoli et des Pyramides, Jérôme reçoit une éducation digne de l'avenir que déjà l'on pressent pour lui. Napoléon surveille et prépare cette jeune destinée pour le jour où il pourra la faire concourir à ses vastes desseins. Alors, et en moins de sept ans, le Premier Consul fait de son frère un marin, l'Empereur en fait un général, puis, bientôt après, un Roi. Un État nouveau, le royaume de Westphalie, est formé dans le nord de l'Allemagne d'une partie des éléments épars et morcelés de l'ancien Empire germanique. Cette couronne, qui relève de fait sinon de droit de l'Empire français, comme celles d'Italie, de Naples, de Hollande et d'Espagne, est donnée à Jérôme. Le jeune monarque la porte six ans avec une fierté toute royale, et deux fois conduit lui-même son armée sous la bannière du grand Empire. Mais de tous les bienfaits dont le comble l'affection vraiment paternelle de son glorieux frère, le plus grand, le seul qui doive rester au-dessus des coups de la fortune, c'est le choix de celle qu'il va épouser, la princesse Catherine de Wurtemberg. L'Empereur l'avait désignée pour

être sa belle-sœur, parce qu'elle sortait d'une des races royales les plus illustres de l'Europe ; et pour le bonheur de Jérôme, il se trouve qu'elle est la femme la plus vertueuse, la meilleure, la plus énergique de son siècle. Cependant l'édifice impérial, ébranlé par les efforts de l'Europe, s'écroule. Les royautés sur lesquelles il s'appuyait disparaissent avec une rapidité qui fera croire à la vieille Europe qu'elles n'ont pas laissé de traces de leur passage. Vains présages ! qu'un demi-siècle de révolutions doit démentir.

La chute de l'Empire donna l'occasion au Roi Jérôme de montrer les qualités généreuses qui le distinguaient. Il sut descendre du trône avec une véritable noblesse, un pur désintéressement, et, en abandonnant la couronne, il parut à tous digne de l'avoir portée. Le Roi, à l'appel de la patrie, sut redevenir général et soldat, et on le vit combattre, comme simple divisionnaire, sur le champ de bataille de Waterloo. Il eut l'honneur de mêler son sang à celui qui coula pour la France dans cette journée suprême, et c'est à lui que, touché de son courage, l'Empereur confia le soin de rallier les débris de l'armée.

Si l'épée de Jérôme fut la dernière épée française qui rentra dans le fourreau, un autre cœur sut se montrer aussi fidèle que le sien à la France vaincue, à l'Empereur trahi : ce fut celui de la Reine Catherine. C'est en résumant les souvenirs de cette époque funèbre de défaillances, de lâches abandons, de trahisons, que Napoléon, à Sainte-

Hélène, a porté sur sa belle-sœur ce jugement ratifié par la postérité : *Par sa belle conduite en 1815, cette princesse s'est inscrite de ses propres mains dans l'histoire.*

Dès lors commença pour le Roi Jérôme et pour la Reine une vie errante, pleine d'amertume et de douleur. Repoussé par les parents de sa femme, poursuivi par les gouvernements d'Allemagne et d'Italie, il supporta le poids de la haine que l'Europe monarchique avait vouée à son nom et à la France. Ce n'est qu'après trente-deux ans d'exil et après une lutte courageuse dont le seul but avait été de revoir le sol natal, que les portes de la France lui furent enfin ouvertes; mais il y revint seul. La noble compagne de ses malheurs, la Reine Catherine, était morte sur la terre de l'exil.

Quelques mois après sa rentrée en France, la royauté de 1830 fut renversée. Bien peu d'esprits furent alors assez clairvoyants pour prévoir que le rétablissement de l'Empire serait l'issue providentielle de cette révolution démocratique. La France, ignorant elle-même le remède à son agitation fiévreuse et le but de ses vagues aspirations, les entrevit tout à coup dans les deux principes qui avaient fondé le premier Empire, *Souveraineté et grandeur nationales.*

Les représentants de ce glorieux passé étaient : le Roi Jérôme et celui des neveux de Napoléon Ier que l'ordre d'hérédité impériale eût appelé avant lui à la couronne. Le Roi Jérôme n'hésita pas à s'effacer, et par affection pour

ce neveu destiné à justifier d'une manière si éclatante ce privilége de la naissance, et parce que la dignité royale dont il avait été revêtu lui sembla, au point de vue de la convenance et du droit, un obstacle aux fonctions de président d'une République. Il avait d'ailleurs la confiance que l'œuvre réparatrice ne resterait pas incomplète, et qu'avant peu la volonté populaire rétablirait ce que l'Europe coalisée avait détruit en 1815. La famille de Napoléon Ier ne voulut pas qu'un anneau brisé dans la série de la succession légitime interrompît la chaîne qui devait unir le second Empire au premier.

Au 10 décembre, le Roi Jérôme ne réclama qu'une réparation pour ses longs malheurs; ce fut la reconnaissance de ses services militaires. Celui qui avait porté un sceptre reçut, comme la plus glorieuse des récompenses, le bâton de maréchal de France; fière et patriotique modestie dont le peuple et l'armée furent profondément touchés. En 1851 il fut appelé à présider le Sénat, et enfin, au rétablissement de l'Empire, le dernier frère survivant de Napoléon vint occuper, sur les marches du trône, la place de premier prince du sang et d'héritier présomptif, que sa naissance et la volonté du fondateur de la dynastie lui avaient assignée un demi-siècle auparavant.

C'est là qu'il s'est éteint, plus chargé de souvenirs encore que d'années, et après que ses derniers regards eurent vu l'aigle de Waterloo, guéri de ses blessures, planer victorieux sur l'Italie.

Nous n'avons pas eu la prétention d'écrire une histoire; notre rôle se bornera à la recherche consciencieuse, au contrôle et au classement méthodique de toutes les pièces relatives aux événements auxquels le Roi Jérôme a pris une part plus ou moins directe. Seulement, il nous a paru nécessaire de faire précéder chaque groupe de documents réunis selon l'ordre chronologique et historique, d'un court résumé destiné à en faire comprendre la liaison et l'ensemble, afin que le fil des événements ne fût jamais rompu pour le lecteur. Nous n'avons fait d'ailleurs que suivre la voie ouverte par l'auteur des Mémoires du Prince Eugène et du Roi Joseph. Après le travail modeste du collectionneur viendra le travail de l'historien, éclairé dès lors par d'irrécusables témoignages, et placé à une distance telle des événements, que le présent ne s'interposera plus entre lui et le passé. Nul doute que ces publications récentes ne fournissent, dans l'avenir, les matériaux et les véritables bases d'une histoire de l'Empire telle que l'esprit scientifique des temps modernes peut la concevoir. Alors la figure de Napoléon I^er^, celle des hommes illustres qui furent ses contemporains, se dégageront, aux yeux de la postérité, des obscurcissements d'une critique incomplète. Elles apparaîtront avec leurs traits définitifs, burinés sur l'airain pour l'enseignement des générations les plus reculées. Quels que soient le talent et les efforts sincères d'impartialité déployés par les écrivains qui ont retracé les événements de la fin du dernier siècle et du

commencement de celui-ci, nous ne craignons pas d'en appeler, de l'histoire que l'on écrit de nos jours, à celle qu'on écrira dans cinquante ans et pour laquelle nous avons la conscience d'avoir utilement travaillé.

La source principale où nous avons puisé nos documents a été l'immense collection de matériaux inédits que possédait le Roi Jérôme. Elle comprenait sa correspondance complète avec l'Empereur Napoléon Ier, avec la Reine Catherine, avec les principaux personnages de son époque, enfin le journal de la Reine écrit de sa main jour par jour. De rares lacunes existaient dans les papiers du Prince ; nous les avons comblées en puisant aux archives des ministères de la guerre, de la marine et des affaires étrangères.

Nous sommes ainsi parvenus à présenter d'une manière complète un certain nombre d'épisodes importants de la période consulaire et de la période impériale. Ce sont, dans la partie qui se rapporte à la vie maritime du Prince :

1° L'expédition de Ganteaume dans la Méditerranée en 1800 et 1801.

2° Celle de Saint-Domingue en 1801 et 1802.

3° Celle d'Alger en 1805.

4° La campagne de Willaumez dans l'Océan en 1805 et 1806.

Dans la seconde partie, ou vie militaire du Roi, ce sont les campagnes :

1° De Silésie en 1806 et 1807.

2° Du 10e corps de la Grande armée en 1809 au centre de l'Allemagne.

3° De Russie (Ire période) en 1812.

4° De Waterloo en 1815.

Cet ouvrage contient, en outre, l'histoire si peu connue du royaume de Westphalie, de la fin de 1807 à 1813. Telles sont les divisions principales de notre publication.

Dans la crainte d'en diminuer l'intérêt, nous nous sommes montrés très-sobres d'appréciations, et nous avons laissé, en général, les faits parler eux-mêmes. Toutefois, notre réserve n'aurait pu, sans une affectation puérile, aller jusqu'à l'indifférence pour la personnalité que nous avons entrepris d'éclairer dans tout son jour. Un travail comme le nôtre suppose et entraîne une partialité sympathique, dont l'expression doit être ménagée, mais ne saurait disparaître. D'ailleurs, en nous y abandonnant, dans une juste mesure, nous avons la confiance de répondre à l'impression générale de la génération pour laquelle nous écrivons ; elle a connu le Prince Jérôme dans les dernières années de sa vie. Elle a été témoin de son inépuisable bonté, de son dévouement à ses amis, de son affection sans

bornes pour ses enfants et pour l'Empereur Napoléon III. Elle a trouvé chez lui, épurées et grandies par l'âge, les deux passions dominantes de sa vie, l'amour de la France et le culte de la mémoire de son frère. Le sentiment public entoure le nom du Prince Jérôme d'un respect dont ces pages porteront l'empreinte en même temps que celle de la vérité !

MÉMOIRES

DU ROI JÉROME

LIVRE PREMIER

DE 1784 AU 29 NOVEMBRE 1800.

Naissance de Jérôme Bonaparte. — Son enfance. — Premier exil. — Il sort du collége après le 18 brumaire. — Les Tuileries. — Caractère de Jérôme. — Anecdote. — Desseins du Premier Consul sur l'avenir de son frère. — Le sabre de Marengo. — Jérôme entre dans la garde consulaire. — Duel avec le frère de Davout. — Jérôme, aspirant de marine de 2e classe (29 novembre 1800).

Jérôme Bonaparte, le dernier des enfants de Charles Bonaparte et de Lœtitia Ramolino, naquit à Ajaccio, le 9 novembre 1784, quinze ans après la naissance de Napoléon. Il ne connut pas son père, mort à Montpellier l'année même où il vint au monde. Sa première enfance jusqu'à 1793 se passa en Corse, au milieu des tendresses privilégiées d'une famille nombreuse dont il était le Benjamin. Sa mère eut toujours pour son dernier né une pré-

dilection marquée, et son oncle, plus tard cardinal Fesch, ainsi que ses frères, l'entourèrent d'une sorte d'affection paternelle. Napoléon avait surtout pour Jérôme une tendresse protectrice qui ne se démentit dans aucune des circonstances extraordinaires qu'ils eurent à traverser. On se ferait d'ailleurs une fausse idée de l'existence de la famille Bonaparte à cette époque, si on la jugeait d'après l'état actuel de la société en Corse. Plus encore peut-être que le reste de la France, la population de l'île s'est transformée depuis un demi-siècle sous l'influence de l'égalité ; les grandes et aristocratiques familles ont disparu ou ont passé sur le continent ; les fortunes et les talents originaires de la Corse ont été attirés et absorbés par la grande centralisation française. Ce mouvement extérieur, cette émigration continue de toutes les forces vives du pays, ont été prodigieusement surexcités par l'exemple des hautes fortunes où le régime impérial a poussé un grand nombre des compatriotes de Napoléon. La Corse, remplissant les administrations, l'armée, les positions politiques, d'hommes intelligents, actifs, ambitieux, ne garde rien pour elle-même, et c'est là, sans aucun doute, une des causes de sa pauvreté actuelle et de ses plaintes légitimes. A la fin du dernier siècle, il n'en était pas ainsi. Une aristocratie territoriale, indépendante, éclairée, vivant dans une aisance relative, était à la tête du pays et y résidait. Chaque vallée ou *piève* se rattachait au patronage d'une famille noble, sans autres priviléges que ceux de la naissance, du crédit et des services rendus. C'est ainsi

que l'on comptait parmi les maisons considérables, celles des Colonna, des Buttafoco, des Comnènes, des Peraldi, de Ornano, des Bonaparte. Ces derniers avaient leurs propriétés et le centre de leur influence politique dans la piève de Talavo, et surtout dans le bourg de Bocognano, un des cantons les plus élevés et les plus sauvages de l'île. Les enfants de ces familles étaient en général envoyés en Italie pour y faire leurs études à l'Université de Pise, centre intellectuel très-renommé au siècle dernier. Ils en rapportaient des connaissances scientifiques et littéraires, le goût de la liberté et certaines idées héroïques puisées dans l'histoire de l'antiquité et dans les traditions des républiques italiennes du moyen âge. Tous ces trésors intellectuels étaient dépensés dans l'île même.

Ajaccio, Corte, Bastia étaient les centres que vivifiait cette noblesse simple, fière et éclairée. Chaque famille importante du pays avait une maison dans l'une de ces villes. Aujourd'hui encore la maison des Bonaparte, si elle n'est pas une des plus belles d'Ajaccio, est bien certainement la seule qui, au milieu des constructions modernes ait conservé un cachet d'habitation de famille et d'hôtel patronymique.

Tel fut le milieu où Jérôme passa les neuf premières années de sa vie auprès de sa mère, l'une des plus belles femmes de l'île, douée d'un caractère viril, d'une haute vertu, et d'un sentiment de la famille que des grandeurs et des revers inouïs éprouvèrent sans jamais l'affaiblir. Jérôme fut bercé, dans

son enfance, par les récits des événements héroïques auxquels son père avait pris part. La Corse était toute pleine encore du souvenir de la lutte glorieuse soutenue par Paoli contre la république de Gênes et plus tard, en 1769, contre la France pour l'indépendance de l'île. Charles Bonaparte, homme éloquent, instruit, plein de patriotisme, avait été l'un des chefs les plus influents et les plus courageux qui combattirent le parti de l'étranger. C'est lui qui avait conduit le contingent de sa piève sous la bannière de Paoli. On raconte que Lœtitia Ramolino suivait habituellement son mari à cheval dans cette rude guerre de partisans que la bataille de Ponte-Novo, gagnée par les Français en 1769, avait terminée. Errante de montagne en montagne à la suite de cette défaite, elle portait dans son sein l'enfant qui devait être Napoléon, et n'avait eu que le temps d'accourir à Ajaccio pour le mettre au monde dans la maison de ses pères. Cette histoire romanesque et guerrière, où chaque famille figurait avec une indépendance presque féodale, pleine d'événements tragiques ou glorieux, de triomphes ou de revers domestiques, dont chaque vallée, chaque rocher de l'île rappelait les traits principaux, présentait une analogie frappante avec les traditions des clans de l'Écosse. Racontée, commentée par la vive imagination des hommes du midi, elle n'avait pas le caractère sombre et fatal des légendes du nord; mais elle n'en était ni moins poétique ni moins héroïque. Une teinte italienne et classique s'y mêlait. Plutarque était le livre de Paoli; les chefs qui servaient avec lui y cherchaient leurs exemples et leurs

modèles. On sait quelle influence ces traditions locales eurent sur l'esprit de Napoléon. Jérôme en conserva, lui aussi, pendant toute sa vie, un très-vif souvenir. Il l'associait à celui de sa mère, qui, si elle n'appartenait pas à l'histoire, serait assez bien représentée par quelqu'une de ces héroïnes célèbres du romancier anglais, au mâle courage, personnifications poétiques de l'esprit de race, de famille, d'indestructible nationalité.

La révolution française ralluma en Corse la guerre civile, à laquelle la retraite de Paoli avait mis fin en 1769. Le champion de la nationalité corse, présenté par Lafayette à l'Assemblée nationale en 1790, y avait été l'objet d'une de ces ovations que l'esprit libéral et cosmopolite de l'époque accordait à tous ceux qui avaient souffert et combattu pour la liberté quelqu'eût été leur drapeau. Paoli avait été nommé lieutenant-général au service de la France et commandant des forces militaires en Corse. C'est pendant les trois années qui suivirent, qu'un esprit de patriotisme étroit et une coupable ambition personnelle se réveillant en lui, il conçut de nouveau le dessein de détacher la Corse de la France à laquelle l'enchaînait son serment. Cette trahison qui, en 1794, devait aboutir à la prise de possession momentanée de l'île par les Anglais, eut une influence décisive sur la destinée des Bonaparte. En 1792, Napoléon Bonaparte, capitaine d'artillerie, avait été nommé au commandement temporaire d'un bataillon corse destiné à maintenir la tranquillité publique dans l'île. Il connut alors Paoli qui combla de caresses et d'avances le fils de son an-

cien frère d'armes. Deux partis ne tardèrent cependant pas à se former, le parti français et le parti corse ou plutôt le parti anglais, car une insurrection contre la France ne pouvait aboutir qu'à la domination de l'Angleterre. Le premier parti, s'appuyant sur les principes républicains, avait pour chef Salicetti avec lequel était le jeune Bonaparte. Le second sympathisait avec les opinions réactionnaires et fédéralistes qui allumaient déjà la guerre civile dans la Vendée, à Lyon, à Marseille et dans tout le midi de la France. Paoli en était l'âme et Pozzo di Borgo un des agents les plus actifs.

Toute la famille Bonaparte, Mme Lœtitia, son frère l'abbé Fesch, ses fils Joseph et Lucien, s'étaient jetés avec passion dans le parti français. La lutte, sourde d'abord, n'éclata qu'au mois de mai 1793, quand Paoli, dénoncé à la Convention et se voyant proscrit, leva l'étendard de la révolte et se fit nommer généralissime et président de la Consulte insurrectionnelle assemblée à Corte. Bonaparte, à la tête des forces républicaines et sous la direction des représentants du peuple Lacombe Saint-Michel et Salicetti, essaya de lutter. Une tentative sur Ajaccio échoua. Un moment le parti de l'insurrection et de l'étranger domina dans toute l'île. Les habitudes vindicatives du pays se mêlant aux procédés révolutionnaires, une proscription redoutable frappa les chefs du parti vaincu. Napoléon dut pourvoir au salut de tous les siens. Il parvint à les faire embarquer. Au mois de juillet 1793, Mme Lœtitia, dépouillée de ses biens, chassée de la maison paternelle, dans la posi-

tion la plus précaire, aborda sur le continent français avec ses plus jeunes enfants, Caroline, Pauline, Louis et Jérôme. Ce déchirement violent des liens qui attachaient cette famille au sol natal, la proscription dont elle fut la victime au nom de la réaction et des Anglais, l'asile qu'elle reçut en France et dans le parti républicain, contribuèrent sans doute à imprimer aux Bonaparte ce caractère libéral et français, sous lequel ils sont destinés à paraître désormais dans l'histoire.

Mme Lœtitia, établie très-modestement à Marseille, y resta jusqu'en 1797. Joseph ayant été nommé député de la Corse, après le coup d'État du 18 fructidor, sa mère vint à Paris vers cette époque et se logea dans la maison de son fils aîné, rue du Rocher. Déjà depuis deux ans, et à partir du 13 vendémiaire, la position de toute la famille avait peu à peu grandi avec la fortune de Napoléon, qui en était le chef, sinon par l'âge, du moins par l'ascendant du succès et du génie. Grâce à lui, son jeune frère avait été placé au collége de Juilly, où il fit son éducation jusqu'à la fin de l'année 1799. Cette période de la vie de Jérôme n'offre rien de remarquable à l'histoire. Nous retrouvons seulement le lycéen aux époques de ses sorties et de ses vacances, pendant les campagnes d'Italie et d'Égypte, apportant la vive et turbulente gaieté de l'adolescence dans le cercle déjà brillant qui se formait autour de ses parents. Caroline Bonaparte, Eugène et Hortense de Beauharnais, Mlle de Permon, depuis duchesse d'Abrantès, avaient, à cette époque, à peu près l'âge de

Jérôme ; le bruit de leurs jeux remplissait souvent la maison de la rue Chantereine et celle de la rue du Rocher. Jérôme, gâté par sa mère et par Joséphine, trouvait d'affectueux censeurs dans ses deux aînés, Joseph et Lucien, et comme la jeunesse d'Eugène de Beauharnais s'était toujours annoncée sous les dehors d'un calme et d'une raison précoces, c'était son exemple que les deux frères prêchaient invariablement à leur cadet, plein de vivacité et d'étourderie.

Après le 18 brumaire, le Premier Consul appela son jeune frère auprès de lui, et c'est du jour où Napoléon vint s'installer, avec un appareil presque royal, aux Tuileries (19 février 1800), que date l'entrée de Jérôme dans le monde.

Jérôme, alors âgé de quinze ans, fut logé au Château, à l'entresol, au-dessous des appartements occupés par le Premier Consul. Pendant près d'un an, il vécut au milieu de cette société d'hommes supérieurs et de femmes charmantes qui devaient bientôt former le noyau de la plus brillante Cour de l'Europe. On s'y montrait déjà fort éloigné, non pas de la simplicité républicaine, mais de l'affectation de grossièreté qui avait été de mode avant le Directoire. A aucune époque, M^me^ Joséphine Bonaparte, femme éminemment élégante, ne s'était départie des habitudes qu'elle tenait de sa naissance ; quant au Premier Consul et à ses frères, leur éducation et leur bon sens les avaient toujours préservés de ces formes vulgaires, de ce langage d'une rudesse conventionnelle, que beaucoup de patriotes avaient regardés longtemps comme un des éléments du pur civisme.

Aussi la maison du Premier Consul n'eut-elle à faire aucun effort, aucun retour sur ses habitudes, ses manières et ses mœurs, pour former une société polie, élégante, spirituelle, qui devint bientôt le modèle de tous les salons prêts à se rouvrir à Paris, sous un régime de sécurité et de liberté. Joséphine, sa fille Hortense, Mme Leclerc, Mme Murat, réunion de femmes remarquables par leur beauté, leur grâce, leur esprit, faisaient les honneurs des Tuileries avec un goût et un tact exquis, sans qu'aucune des grandes dames de l'ancien régime, que les faveurs du nouveau pouvoir commençaient à y attirer, aient jamais pu dire qu'elles avaient été reçues par des parvenues. Les hommes qui se réunissaient autour d'elles, soit aux Tuileries, soit à la Malmaison, étaient Talleyrand, Fontanes, Moreau, Laplace, Monge, David, sans parler de cette brillante et héroïque jeunesse, les Murat, les Junot, les Lannes, les Caulaincourt, destinés à échanger, quelques années plus tard, ces noms déjà célèbres, contre ceux d'immortelles victoires. Jérôme, formé, dès son début dans le monde, à une pareille école, en a gardé l'empreinte toute sa vie. C'est là qu'il apprit le secret de cette affabilité digne et charmante, de ces formes distinguées et polies, de cet art de recevoir, dont il a offert dans sa vieillesse le plus parfait modèle à une génération trop dédaigneuse de ces éléments essentiels de la sociabilité.

Cependant le Premier Consul, prévoyant que sa famille aurait bientôt à porter le poids des plus hautes destinées, suivait d'un œil attentif tous les symptô-

mes qui pouvaient l'éclairer sur les aptitudes, le caractère, l'avenir de son frère. Jérôme était alors bien jeune; mais ses qualités comme ses défauts étant le produit d'une nature toute spontanée, peu influencée par la réflexion et le calcul, il était facile de deviner qu'il serait toute sa vie tel qu'il se montrait à quinze ans, et que l'âge, en adoucissant les traits saillants de son caractère, n'en effacerait aucun. Un sens droit, un jugement net et simple, voilà pour les qualités de l'esprit. Celles du cœur étaient une bonté et une libéralité naturelles, l'amour de la famille développé au plus haut point, une bravoure remarquable, un sentiment chevaleresque de l'honneur militaire, la passion de la patrie. Malheureusement, une vivacité extrême tournant quelquefois à la légèreté, une ardeur pour le plaisir qu'il ne sut pas assez maîtriser, paralysaient souvent les effets de son heureux naturel. Il aimait le faste, le luxe, la représentation, et accordait, en général, une trop grande importance à la forme extérieure, aux dehors des choses. Mais le trait dominant de son caractère était un sentiment profond de sa dignité personnelle : si, dans l'application qu'il en faisait aux détails, ce sentiment se traduisait par une susceptibilité un peu vaine, il n'en est pas moins vrai qu'il dut à cette noble foi en lui-même, de supporter avec une fierté qui ne plia jamais, les plus cruelles épreuves, la perte d'un trône, l'exil, et les dédains de ses ennemis.

Doué d'un extérieur agréable, élégant, aimable, plein d'entrain, Jérôme à quinze ans était l'enfant gâté du Premier Consul, dont la surveillance pater-

nelle fut déroutée par plus d'un coup de tête de cette nature ardente et décidée. Un trait entre mille :

Un jour, le jeune lycéen s'échappe des Tuileries. Il va se promener sur les boulevards, avise le plus riche magasin de nécessaires, entre et examine les divers objets exposés aux regards. Ne trouvant rien d'assez beau pour son goût, il demande qu'on lui montre ce qu'il y a de plus merveilleux comme richesse et comme objet d'art. Le marchand, étonné de l'aplomb de cet enfant, se décide avec peine à mettre sous ses yeux une boîte de 16,000 francs. — « C'est bien, dit Jérôme, envoyez cela aux Tui- « leries, l'aide de camp de service du Premier « Consul paiera. » Il sort à ces mots. En effet, le nécessaire est envoyé aux Tuileries. Duroc, croyant que le général Bonaparte a fait l'acquisition de cet objet, paie, et le lendemain porte 16,000 francs sur le compte qu'il présentait chaque jour au Premier Consul. Ce dernier stupéfait demande ce que cela veut dire, Duroc raconte ce qui s'est passé. On envoie chez le marchand, et tout s'explique. Au moment du dîner, le Premier Consul entre dans le salon où déjà tout le monde est réuni. Prenant Jérôme par les deux oreilles : « C'est donc vous, « Monsieur, lui dit-il, qui vous permettez d'acheter « des nécessaires de 16,000 francs. — Ah ! moi, « reprend l'enfant sans se déconcerter, je suis comme « cela, je n'aime que les belles choses. »

Le caractère, les goûts de Jérôme, cette vivacité qui ne déplaisait pas au Premier Consul, alors même qu'il en réprimait les écarts, ne lui permettaient pas

d'hésiter sur la direction à donner à son jeune frère. La carrière des armes était la seule qui convînt à son tempérament, à sa position, à l'avenir de sa famille, aux nécessités de la politique et aux idées de l'époque. A son retour d'Italie, après Marengo, le Premier Consul fit entrer Jérôme, âgé de seize ans, dans l'armée.

Au moment où Napoléon était parti pour cette immortelle campagne, Jérôme s'était flatté de suivre son frère. Eugène, disait-il, était bien avec son père adoptif; Eugène l'avait bien accompagné en Égypte; Eugène n'avait que quelques années de plus que lui. Mais Bonaparte en avait décidé autrement, et le jeune homme était resté aux Tuileries. A son arrivée, le Premier Consul demande son jeune frère. Celui-ci se présente, l'air boudeur, et refuse d'embrasser Joséphine. Bonaparte lui en fait doucement des reproches, le comble de caresses, et finit par lui faire avouer que la cause de son chagrin c'est de n'être pas allé en Italie, ainsi qu'Eugène. « Écoute! lui « dit le Premier Consul, veux-tu faire la paix, je te « donnerai quelque chose. — Que me donnerez-« vous? reprend Jérôme. — Ce que tu voudras. — « Eh bien! donnez-moi le sabre que vous portiez à « Marengo. » Le sabre était là; le Premier Consul le tendit à son frère, qui depuis ne s'en est jamais dessaisi et l'a légué en mourant à son fils.

Quelques jours après cette petite scène, Jérôme fut incorporé dans la garde consulaire, aux chasseurs à cheval, comme simple soldat. Il n'y resta pas longtemps. S'étant pris de querelle avec un jeune homme

de son âge, frère du général Davout, il eut avec lui le duel le plus bizarre et le plus dangereux. Tous deux convinrent de se rendre au bois de Vincennes, armés d'une paire de pistolets d'arçon, avec un paquet de cartouches dans la poche. Là, ils se placèrent à vingt-cinq pas, et, assis par terre, firent feu jusqu'à ce que l'un des deux fût blessé! Jérôme reçut dans la poitrine une balle qui s'aplatit sur l'os du sternum et s'y enchâssa. On la retira, soixante ans plus tard, après sa mort, lorsqu'on embauma son corps!

Le Premier Consul fut extrêmement ému en apprenant le danger qu'avait couru son frère, et marqua un vif mécontentement de ce qu'on n'eût pas arrêté un pareil duel entre deux jeunes gens à peine sortis de l'enfance. Il retira Jérôme de la garde consulaire, et peut-être saisit-il avec empressement ce prétexte pour ouvrir à son frère une carrière plus en rapport avec la politique nouvelle qu'il entrevoyait.

Depuis les batailles de Marengo et d'Hochstett, un grand revirement s'était opéré dans les cabinets de l'Europe, et l'on pouvait prévoir qu'il ne tarderait pas à être complet et tout à l'avantage de la France. Par le fait, la coalition était dissoute; nous n'étions plus en guerre qu'avec l'Angleterre et l'Autriche. La Prusse entretenant avec la France des rapports amicaux, avait pris son parti des frontières du Rhin et cherchait ouvertement à nous réconcilier avec la Russie. Cette puissance n'avait pas encore repris avec les Tuileries ses relations diplomatiques, mais l'état de guerre avait cessé; le Premier Consul était en coquetterie avec Paul Ier, aussi violent dans sa haine contre

l'Angleterre qu'il l'avait été précédemment contre la France. Bonaparte venait de lui offrir Malte et, par une courtoisie sans exemple, de lui rendre, sans échange, six mille prisonniers russes, habillés, équipés à neuf, et même armés et réorganisés aux frais de la France. L'Espagne était enchaînée à notre politique. La création du royaume d'Étrurie, en faveur du fils de la reine Louise, nous avait livré les ports espagnols, qui présentaient, à cette époque, une belle flotte et d'importantes ressources, débris imposants d'une puissance navale de premier ordre. La Hollande était de même à notre discrétion, et quoique le Stathouder eût fait passer la flotte aux Anglais en abandonnant le pays, l'alliance intime de cette république était d'un grand poids dans le cas d'une guerre maritime. Quant à l'Autriche, chassée de l'Italie et de la Souabe, accablée de revers, elle avait déjà demandé la paix pendant la longue négociation de M. de Saint-Julien à Paris. Si ces négociations avaient été rompues, c'est que le cabinet anglais avait fait auprès de ses derniers alliés un suprême effort pour prolonger la guerre. L'Autriche n'attendait pour ainsi dire qu'un dernier revers pour céder. Il allait lui être infligé, ce revers, et si terrible que l'Autriche aurait à déplorer amèrement ses longues hésitations. La bataille de Hohenlinden n'avait pas encore été livrée; mais Moreau avait ouvert la campagne d'hiver et marchait sur Vienne; le Premier Consul, assuré du succès, en attendait la nouvelle d'un jour à l'autre. Restait donc l'Angleterre, la grande, l'implacable ennemie. Dans cet apaisement de la guerre

continentale, qui était sur le point d'être complet, en présence de cet immense développement de côtes maritimes et de ports appartenant soit à nous, soit à nos alliés, depuis l'embouchure de l'Ems jusqu'au golfe de Tarente, le Premier Consul conçut l'espoir de vaincre l'Angleterre sur son propre élément, en relevant la marine française. Un fait nouveau, d'une importance extrême pour la France, venait de se produire dans la politique européenne. Exaspérées par la tyrannie maritime de l'Angleterre, ruinées dans leur commerce, humiliées dans l'honneur de leur pavillon, les nations qui n'étaient pas en guerre avec la France venaient de proclamer le principe de la liberté des neutres, et s'apprêtaient à le soutenir par les armes. C'étaient les prétentions inouïes de l'Angleterre qui jetaient Paul Ier dans les bras du Premier Consul et qui poussaient le Danemark à la plus héroïque des résistances; c'étaient ces mêmes prétentions qui venaient de décider la république des États-Unis à signer avec la république française un traité où le droit des neutres était reconnu et proclamé.

Le Premier Consul, embrassant d'un regard ce vaste ensemble de faits, d'idées, d'intérêts, entrevit la possibilité de changer la coalition continentale contre la France, en une coalition maritime contre l'Angleterre. Son imagination, aussi vive que son génie était profond, se lança avec ardeur dans cette voie nouvelle. On peut dire que, depuis la fin de 1800 jusqu'au milieu de l'année 1805, sa pensée se détourna des champs de bataille de l'Europe pour se

porter exclusivement sur la mer. Il répétait qu'il n'y avait plus de gloire à acquérir que dans la marine. Il fallut quatre années de mécomptes, de revers, d'avortements pour le détromper. Ce ne fut qu'en donnant l'ordre de lever le camp de Boulogne qu'il dit un dernier adieu à son rêve le plus cher.

Sous l'empire de ces pensées, le Premier Consul résolut de faire de son frère Jérôme un marin. Ce jeune homme était brave, bouillant, amoureux des aventures; un vaste champ de gloire pouvait s'ouvrir devant lui. Le Premier Consul, commençant par sa propre famille, montrait à la France vers quelles destinées nouvelles il allait la conduire.

Le 29 novembre 1800, Jérôme reçut son brevet d'aspirant de deuxième classe.

LIVRE II

Préparatifs de l'expédition de Ganteaume (fin de 1800). — Jérôme sur l'*Indivisible* (29 novembre 1800). — Sortie de la rade de Brest (23 janvier 1801). — Tempête. — Combat de la *Bravoure*. — Entrée dans la Méditerranée. — Premier mouillage à Toulon (10 février 1801). — Sortie de Toulon (10 mars 1801). — Accident arrivé aux vaisseaux le *Dix-Août* et le *Formidable*. — Seconde entrée de la division à Toulon (fin de mars 1801). — Ordre donné à Ganteaume de prêter son concours à la prise de l'île d'Elbe. — Deuxième sortie de Toulon (4 mai 1801). — Canonnade de Porto-Ferrajo. — Les trois vaisseaux le *Formidable*, l'*Indomptable* et le *Desaix*, rentrent en France. — Essai infructueux de débarquement sur la côte d'Afrique. — Jérôme envoyé en reconnaissance à Derne (fin de mai 1801). — Retour en France. — Combat de l'*Indivisible* et du *Dix-Août* contre le vaisseau anglais de 74, le *Swiftsure* (24 juin 1801). — Prise du *Swiftsure*. — Récompense accordée au jeune Jérôme par l'amiral Ganteaume.— Rentrée à Toulon (juillet 1801). — Jérôme quitte l'*Indivisible* (26 août 1801) pour se rendre à Paris. — Lettres critiques sur l'expédition de Ganteaume, de novembre 1800 à mars 1801.

Une partie des prévisions du Premier Consul ne tarda pas à se réaliser. Immédiatement après la bataille de Hohenlinden (2 décembre 1800), les négociations avec l'Autriche, suspendues lors de la rupture de l'armistice, furent reprises à Lunéville entre Joseph et M. de Cobenzl, qui n'avait pas quitté cette

ville. Ce sanglant échec et les revers des armées impériales sur le Mincio assuraient la paix avec l'Autriche. Toute résistance sérieuse était désormais impossible pour elle; il lui fallait traiter, et traiter sans l'Angleterre : le dernier lien de la coalition était rompu, la prépondérance continentale de la France assurée.

Dans ces conditions nouvelles la lutte avec l'Angleterre ne pouvait avoir une bien longue durée. Il était évident qu'une période de repos allait prochainement marquer d'un temps d'arrêt l'effroyable guerre qui désolait l'Europe depuis sept ans. En effet, l'Angleterre, en l'entretenant par ses subsides, avait eu deux buts : pousser les puissances continentales contre la France afin de lui arracher la prépondérance due à ses victoires et à ses nouveaux principes; s'emparer, à travers toutes les mers du globe, des possessions coloniales non-seulement de la France, mais de celles de ses alliés, la Hollande et l'Espagne. De ces deux grands intérêts de la politique britannique, le premier devait être abandonné; l'état d'épuisement des anciennes puissances coalisées, joint à un retour sincère de plusieurs cabinets et de tous les peuples vers le gouvernement du Premier Consul ne laissait pas à l'Angleterre l'espoir de les réunir de sitôt contre la France. Quant au second, il était malheureusement satisfait sauf en un point qui ne pouvait tarder d'être décidé prochainement et sur lequel allaient se concentrer les efforts politiques et militaires de deux nations. L'Angleterre avait pris aux Hollandais Ceylan, le Cap, leurs possessions indiennes, moins

Java, et enfin la Guyane ; aux Espagnols la Trinité et les Baléares ; à la France ses colonies des Indes, la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago, Saint-Pierre et Miquelon ; Malte, enfin, la reine de la Méditerranée, qui venait de capituler, au mois de septembre, après un siége de deux ans.

L'Angleterre n'avait donc plus qu'un objet à poursuivre dans la guerre maritime ; mais cet objet était d'une importance telle qu'il balançait à lui seul les avantages de ses autres conquêtes. Il s'agissait de savoir à qui appartiendrait l'Égypte, cette terre unique au monde par sa position, sa fertilité, sa richesse. Aussi à peine la paix continentale permit-elle à l'Europe de respirer, que tous les yeux se tournèrent sur l'Égypte. Sa possession était le dernier enjeu qu'allaient se disputer les deux grandes puissances occidentales avant de poser les armes.

Depuis la fatale bataille d'Aboukir l'Égypte avait été à peu près bloquée par les flottes anglaises. Aucune escadre, aucune force française ayant une certaine importance n'y avait abordé. Mais quelque nombreuses que fussent les croisières anglaises, elles avaient été impuissantes à fermer complétement l'étendue de côtes qui se développe depuis Alexandrie jusqu'à Damiette. Des frégates, des bâtiments légers, de simples navires de commerce trompaient fréquemment la surveillance des croiseurs, et portaient à Alexandrie les nouvelles, les encouragements, les instructions de la France. Lorsqu'à la fin de 1800, le Premier Consul concentra tous ses efforts sur le ravitaillement et la conservation de cette

conquête, qui était son œuvre personnelle, ces moyens de communication irréguliers, mais moins chanceux qu'on ne pourrait le croire, furent organisés sur une plus vaste échelle. Des ports de Hollande, de France, d'Italie, d'Espagne et même des côtes d'Afrique, on vit partir presque journellement des petits navires de guerre ou de commerce chargés d'armes, de munitions, de médicaments, de vins, d'ouvriers même et de soldats, pour Alexandrie et Damiette. Un certain nombre de ces bâtiments étaient pris, mais les autres abordaient.

L'armée et la colonie avaient un pressant besoin de ces secours et des preuves de l'intérêt du Premier Consul. A la mort de Kléber, la discorde des chefs, la faiblesse de Menou, la nostalgie, avaient singulièrement affaibli le moral de cette armée, l'une des plus vaillantes qui aient jamais existé. Sur le champ de bataille les vingt mille soldats qui restaient dans le rang étaient encore les héros des Pyramides, d'Aboukir et d'Héliopolis ; mais, hors du combat, la plupart n'aspiraient qu'à revoir la patrie, et lors de la convention d'El-Arish, cet irrésistible besoin avait étouffé dans les âmes tout autre sentiment et jusqu'à la douleur d'une défaite.

Au mois de décembre un grand ravitaillement était devenu indispensable. Le Premier Consul résolut de faire concourir toutes ses ressources maritimes et celles de ses alliés au salut de l'Égypte. Voici quelle était à cette époque la disposition des forces navales des puissances belligérantes :

L'Angleterre avait sous voiles cent vaisseaux et

deux cents frégates, répandues sur toutes les mers. Tandis qu'elle préparait dans ses ports le grand armement de quarante-sept *voiles*, qui, sous Parker et Nelson, allait attaquer Copenhague, elle entretenait sous les ordres de l'amiral Saint-Vincent une flotte croisant incessamment devant les ports de Brest et de Rochefort. Elle avait six vaisseaux commandés par l'amiral Warren en station à Gibraltar ou aux Baléares ; enfin l'amiral Keith dominait les parages de l'Égypte et tout le bassin oriental de la Méditerranée avec une flotte composée de onze vaisseaux et d'un nombre considérable de frégates, de bâtiments légers et de transports. Au commencement de l'année 1801, Keith avait concentré toutes ses forces pour la grande entreprise que l'Angleterre méditait contre l'Égypte dans le même temps que le Premier Consul tentait les derniers efforts pour la sauver. Une armée de dix-huit mille hommes, composée d'Anglais, d'Allemands, de Suisses, de Napolitains, commandée par des officiers anglais, avait été réunie aux Baléares et embarquée à bord de la flotte de l'amiral Keith. Cette flotte, abandonnant pour un temps la croisière des côtes de l'Égypte à l'escadre du capitan-Pacha, était tout entière au mouillage de *Macri*, sur les côtes de l'Asie-Mineure, en face de l'île de Rhodes. Elle attendait, pour jeter ses troupes sur la plage d'Aboukir, que la saison fût plus avancée et que les autres forces qui devaient concourir à l'invasion de l'Égypte fussent en mesure d'entrer en ligne. C'étaient d'une part l'armée du grand-visir, concentrée à Gaza, sur les frontières de la Palestine, de l'autre

huit mille cipayes levés dans les Indes anglaises et qui allaient débarquer à Cosseir, dans la mer Rouge.

La France et ses deux alliées, l'Espagne et la Hollande, ne possédaient que des forces bien inégales à opposer à cet immense déploiement de puissance maritime. La Hollande avait vu sa flotte livrée aux Anglais par le Stathouder; l'Espagne, sous l'administration déplorable de Charles IV et du prince de la Paix, ne possédait plus que les débris de son ancienne grandeur maritime. Quant à la marine française, désorganisée dans son personnel pendant la tourmente révolutionnaire, frappée à Aboukir d'une blessure cruelle, elle était déchue de la position qu'elle avait occupée à l'époque de la guerre de l'indépendance américaine. Toutefois, l'ensemble de nos forces maritimes était encore redoutable et bien au-dessus de l'état où devait les réduire la bataille de Trafalgar. Tant armés qu'en commission et en construction, les trois marines comptaient quatre-vingts vaisseaux ; mais cette force était plus nominale que réelle, car l'Espagne, qui possédait encore un beau matériel, sans aucune ressource pour l'armer, entrait dans cet effectif pour près de moitié. Par le fait, les forces actives dont disposait le Premier Consul se composaient :

1° De cinq vaisseaux hollandais, dans les ports de la Hollande ;

2° De la grande flotte de trente vaisseaux, quinze espagnols et quinze français, bloquée depuis deux ans dans le port de Brest ;

3° D'une division aux ordres de Bruix, à Rochefort ;

4° D'une division espagnole de cinq vaisseaux au Ferrol ;

5° De six vaisseaux espagnols, armés et équipés par la France, et commandés par Dumanoir, à Cadix.

Bonaparte conçut un vaste ensemble de combinaisons pour mettre en mouvement toutes ces forces maritimes. Le but apparent de cette grande campagne était de rétablir la domination française à Saint-Domingue, de reprendre la Trinité et la Martinique, enfin de protéger le Brésil dont l'Angleterre menaçait de s'emparer, si le Portugal, cédant à la pression et aux menaces de la France et de l'Espagne, se détachait de l'alliance anglaise. Le but réel était, après avoir attiré les flottes britanniques en Amérique, de concentrer dans la Méditerranée celles de la France et de l'Espagne, pour y ressaisir la suprématie maritime, sauver l'Égypte, et, s'il était possible, reprendre Malte et les Baléares. Le principal moyen employé par le Premier Consul pour donner de la publicité et du crédit à ces prétendus projets d'opérations transatlantiques, fut d'en faire avec l'Espagne l'objet d'une minutieuse négociation, certain qu'il était que l'indiscrétion de cette Cour ne tarderait pas à les répandre en Europe avec toute l'autorité que la bonne foi crédule peut prêter aux fausses nouvelles. Ainsi, il fut convenu avec le Cabinet de Madrid, que cinq vaisseaux hollandais, cinq français, cinq espagnols, ces dix derniers, détachés de la flotte de Brest,

se dirigeraient sur le Brésil; que Bruix, avec la division de Rochefort et les cinq vaisseaux espagnols du Ferrol, ferait voile pour les Antilles; que le reste de la flotte franco-espagnole réunie à Brest y resterait provisoirement afin d'entretenir la crainte d'un débarquement en Irlande, mais qu'on en détacherait une escadre composée de sept vaisseaux français, de deux frégates et d'un lougre, pour porter trois mille hommes de troupes à Saint-Domingue. Au fond de toutes ces combinaisons compliquées qui se traitaient bruyamment entre Paris et Madrid, la seule réelle était l'organisation de cette escadre. L'expédition destinée en apparence pour Saint-Domingue, avait l'Égypte pour objet. Elle devait être, dans la pensée du Premier Consul, l'avant-garde de toutes les forces franco-espagnoles ralliées dans la Méditerranée et la dominant de nouveau. Rien ne fut épargné pour donner le change à l'opinion publique. Tous les préparatifs furent officiellement faits en vue de Saint-Domingue, à tel point qu'à Brest, aucun doute ne régnait à cet égard dans l'esprit des matelots, des soldats et des officiers. On poussa même la dissimulation jusqu'à embarquer un certain nombre de propriétaires de Saint-Domingue et d'employés civils destinés à la colonie.

En réalité, le Premier Consul organisa lui-même les détails du personnel et du matériel de l'expédition avec une prévoyance profonde de tous les besoins de l'armée d'Égypte. Outre les trois mille hommes de troupe, on embarqua des munitions, des approvisionnements de toute espèce; le Premier

Consul en fit changer plusieurs fois le système d'installation générale, parce qu'il voulut que chaque bâtiment transportât, proportionnellement à son tonnage, un ensemble complet de tous les objets du ravitaillement. On évitait ainsi, en cas de perte d'un navire, que l'armée fût privée de la totalité des approvisionnements de même nature dont il aurait reçu un chargement spécial.

Le général Sahuguet fut chargé du commandement des troupes. Quant au commandement maritime, le Premier Consul le confia à l'amiral Ganteaume, marin consommé dans la pratique de son métier et très-brave au feu. C'était lui qui, avec beaucoup d'audace et de bonheur, avait ramené d'Égypte le général Bonaparte à travers les croisières anglaises. Napoléon eut toujours un penchant naturel pour les hommes qui avaient traversé avec lui de grands périls, et qu'une heureuse étoile semblait favoriser. Du reste, si l'expédition n'eut pas les résultats que l'on était en droit d'espérer, il faut se rappeler, avant de juger trop sévèrement Ganteaume, que la désorganisation de la marine française et les succès maritimes des Anglais à partir de la Révolution, avaient jeté un profond découragement dans l'âme de nos amiraux qui, depuis sept ans, n'assistaient pour ainsi dire qu'à des revers. Jamais peut-être la France n'avait compté un pareil nombre de hardis et dévoués marins, capables, avec leur seul bâtiment, des plus héroïques actions de guerre. Quant aux amiraux, chargés de commandements isolés et supérieurs, la responsabilité les écrasait. Sans confiance

en eux-mêmes, en leurs équipages, le sentiment de leur infériorité paralysait leurs facultés et leur inspirait des hésitations et des faiblesses que le seul danger ne leur eût jamais fait éprouver.

Telle était la situation politique et maritime de la France, lorsque Jérôme embarqua comme aspirant de deuxième classe sur le vaisseau amiral.

L'escadre était composée ainsi qu'il suit :

L'Indivisible, de 80 canons, monté par Ganteaume; *le Formidable*, de 80, monté par le contre-amiral Linois; *l'Indomptable*, de 80 (capitaine Moncoussu); *le Desaix*, de 74 (capitaine Lapallière); *le Dix-Août*, de 74 (capitaine Bergeret); *le Jean-Bart*, de 74 (capitaine Meyne); *la Constitution* (capitaine Faure); *la Créole*, frégate (capitaine Gourrige); *la Bravoure*, de 18 (capitaine Dordelin); le lougre *le Vautour* (capitaine Kérimès).

Le Premier Consul pressait Forfait, ministre de la marine, de donner l'ordre du départ; Caffarelli, préfet maritime à Brest, hâtait de tous ses efforts les derniers préparatifs que retardait le manque de fonds. Le Trésor n'avait pu envoyer à Brest que cinq cent mille francs pour les besoins de l'expédition.

Le 6 décembre 1801, Caffarelli fit connaître à Forfait : que le général Sahuguet réclamait des fonds avant d'embarquer, et qu'il n'en avait plus à sa disposition. Il ajoutait que, dans la crainte d'un retard préjudiciable à l'expédition, il n'avait pas voulu refuser positivement : « J'ai donc, disait-il dans sa « lettre au ministre, concerté avec le contre-amiral

« Ganteaume un embarquement simulé de fonds.
« Je ferai porter à son bord une caisse conte-
« nant réellement trente mille écus. Cette caisse sera
« mise à sa disposition. Ces fonds, dont les citoyens
« Sahuguet et L'Escallier ignorent la quotité, demeu-
« reront à la charge du général Ganteaume pour
« faire payer, sous voile, les trois mois de solde aux
« hommes que je fais embarquer dans ce moment
« pour remplacer les déserteurs et les réformés à la
« revue. La division sous voile, le commandant fera
« connaître les volontés du gouvernement, et tout le
« monde s'y conformera. »

Vers la fin de décembre, tout était prêt. Les troupes expéditionnaires avaient été complétées à trois mille hommes par des engagés de couleur, ainsi que par les ouvriers d'artillerie ; les revues étaient passées, les paiements effectués, les équipages consignés, les pilotes de Camaret embarqués, les chaloupes à bord.

Ce ne fut cependant que le 7 janvier 1801 que l'escadre put mettre à la voile. Elle sortit du goulet, mais la brise mollit à tel point que Ganteaume désespéra de pouvoir se porter pendant la nuit assez au large pour dérober sa marche à trois frégates ennemies signalées sur Ouessant.

Comme il supposait ces frégates en vue de l'escadre anglaise, il se décida à mouiller sur la rade de Bertheaume. Le temps d'ailleurs n'avait pas une belle apparence, et pour peu que les vents vinssent à tourner, on se trouvait contraint de rentrer à Brest.

Pour effectuer sa sortie avec quelque chance de succès, la division française avait besoin d'un fort

coup de vent qui pût dérober son mouvement et lui permettre d'échapper à la croisière anglaise.

En effet, Ganteaume, avec ses dix bâtiments, était trop inférieur à l'escadre de l'amiral Saint-Vincent pour pouvoir forcer le passage. Il fallait tromper non-seulement la surveillance de cet amiral, mais encore sa poursuite, passer le détroit de Gibraltar malgré Warren ou à son insu, s'engager dans la Méditerranée sans y être inquiété, effectuer enfin le débarquement presque sous les yeux de l'amiral Keith, qui regardait déjà l'Égypte comme sa proie.

On voit combien la mission du contre-amiral français était difficile.

Le 9 janvier, Ganteaume était encore au mouillage. Il essaya, par une faible brise, de se porter au large vers trois heures du soir. La division fut mise sous voile et fit route pour sortir de l'Yroise. Tout à coup une éclaircie de brume laissa apercevoir, à une très-petite distance, les frégates et les vaisseaux avancés de l'ennemi. Ainsi découvert, l'amiral dut manœuvrer pour regagner, pendant la nuit, le mouillage de Bertheaume. Le 10 au matin, les bâtiments anglais vinrent à une demi-lieue de la division pour la reconnaître, et l'on put compter cinq vaisseaux, quatre frégates et un cutter. D'autres navires se tenaient dans l'Yroise.

Pendant cinq jours, du 10 au 14 janvier, l'escadre anglaise ne perdit pas de vue le port de Brest ; Ganteaume put compter douze vaisseaux de ligne et cinq frégates. Il craignit un instant que les Anglais ne voulussent l'attaquer au mouillage ou le forcer à

rentrer au port pendant l'obscurité, ce qui eût exposé les bâtiments à de graves avaries.

Dans une lettre écrite au ministre le 14 janvier, l'amiral affirme qu'indépendamment des voiles en observation dans l'Yroise, les vigies avaient signalé, croisant au large, dans le Sud, une armée ennemie forte de 18 vaisseaux.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour sortir de Brest, la division de Ganteaume réussit enfin à gagner le large. Le 23 janvier, profitant d'un coup de vent épouvantable, tous les navires franchirent la passe et atteignirent la pleine mer. C'était, pour le jeune Jérôme, un assez dur apprentissage du métier de marin, que de débuter par une tempête.

Le coup de vent du Sud-Ouest, dont Ganteaume sut profiter avec habileté et audace pour exécuter les ordres du Premier Consul, avait été si violent, que la flotte anglaise fut contrainte de gagner la Manche. La tempête n'épargna pas, du reste, les vaisseaux français. L'escadre ne put rester réunie. *L'Indivisible* démâta de son grand mât de hune. La frégate *la Créole* suivit seule l'amiral, et encore avait-elle son pont presque submergé. *Le Formidable* eut ses trois huniers emportés. *Le Dix-Août* dut virer de bord pour porter secours au lougre *le Vautour*, prêt à sombrer. *La Constitution* éprouva dans sa voilure les plus fortes avaries.

Ganteaume avait fixé un rendez-vous à cinquante lieues à l'ouest du cap Saint-Vincent. C'est là qu'il se rendit pour y attendre ses vaisseaux dispersés. Du reste, aucun bâtiment ennemi n'avait paru. Calder,

détaché par Saint-Vincent avec quatre vaisseaux, avait eu à souffrir de la tempête autant que les Français. Trompé, comme tout le monde, sur la destination de l'expédition, et croyant que Ganteaume se dirigeait sur les Antilles, il se disposait à lui donner la chasse dans l'Océan, tandis que son adversaire, ralliant sa division à la hauteur du cap Saint-Vincent, se préparait à franchir le détroit de Gibraltar et à pénétrer dans la Méditerranée.

Le 29 janvier 1801, au moment où *l'Indivisible*, sur lequel était Jérôme, arrivait au lieu du rendez-vous, une voile anglaise fut signalée. C'était la corvette *l'Incendiaire*, armée de 28 canons et appartenant à la station de Gibraltar, d'où elle avait été expédiée pour observer le passage du détroit. *L'Indivisible* et *la Créole* lui donnèrent la chasse et la prirent. Le 31, tous les bâtiments se trouvaient au rendez-vous, à l'exception du *Vautour* qui, ne pouvant tenir la mer, avait dû gagner un port d'Espagne.

Le capitaine de *l'Indomptable*, Moncoussu, avait, dès le lendemain de la sortie, rallié la plupart des bâtiments. Il rendit compte à Ganteaume d'un combat soutenu, quatre jours après la sortie de Brest, par la frégate *la Bravoure*, contre une frégate anglaise. *La Bravoure*, commandée par un intrépide officier nommé Dordelin, avait attaqué l'ennemi. Après une demi-heure de combat à portée de pistolet, elle avait tenté l'abordage, mais l'Anglais avait abandonné la partie en forçant de voiles. *La Bravoure*, déjà trop éloignée du reste de la division, s'était vue

forcée de rallier son commandant. Treize hommes et un enseigne de vaisseau avaient péri dans l'engagement.

L'escadre française ainsi réunie, donna dans le détroit, par une belle brise de l'Ouest, le 6 février. Il était midi quand elle passa devant Gibraltar, ayant son pavillon déployé. Une frégate anglaise, seul bâtiment qui fût sur la rade de Gibraltar, mit à la voile à la vue des vaisseaux français et, pendant plusieurs jours, suivit de loin tous leurs mouvements. C'était *le Succès*, frégate de 36 canons.

A peine l'amiral français fut-il entré dans la Méditerranée, avec un bonheur inespéré, qu'une irrésolution regrettable fit place à la décision qu'il avait montrée depuis sa sortie de Brest. Au lieu de longer les côtes d'Afrique et de gagner les parages d'Égypte avec la plus grande célérité possible, Ganteaume perdit un temps précieux en vue du cap de Galles, d'où il expédia un premier rapport au ministre et au général Bonaparte. Le 10 février, le cutter anglais *le Sprigly*, expédié en Angleterre par l'amiral Keith, fut capturé ; le 13, la frégate *le Succès*, qui était en vue depuis le passage du détroit, s'étant approchée de plus près pour reconnaître, *le Formidable*, suivi de toute l'escadre, lui donna la chasse ; désespérant d'échapper, elle se rendit, après huit heures de poursuite, en tirant toute sa batterie des deux bords pour faire honneur à son pavillon.

La prise de *l'Incendiaire*, celles du *Sprigly* et du *Succès* furent peut-être fatales à l'expédition. Il paraît certain du moins que Ganteaume se laissa trom-

per par les renseignements inexacts ou exagérés qu'il puisa auprès des équipages et dans les papiers des bâtiments capturés. Il crut, d'une part, que l'escadre de Warren avait reçu des renforts considérables et qu'il devait renoncer à la combattre en cas de rencontre ; d'autre part, il se persuada que l'amiral Keith avait déjà jeté l'armée de débarquement sur les côtes d'Égypte, et qu'elles étaient étroitement bloquées. Par le fait, Warren, blotti dans le port de Mahon, n'avait pas un nombre de vaisseaux supérieur à celui de Ganteaume et il est douteux qu'il en ait jamais fait sortir plus de quatre pour l'observer ou le poursuivre. Quant à l'amiral Keith, il ne devait paraître devant Alexandrie que le 6 mars. Jusqu'aux premiers jours de mars, il ne quitta pas le mouillage de Macri, laissant les côtes d'Égypte complétement abordables. Ainsi, à partir du moment de son entrée dans la Méditerranée, l'amiral français avait au moins vingt jours devant lui pour atteindre l'Égypte sans rencontrer une seule croisière. La mer était libre, comme la trouvaient, précisément au même moment, trois frégates françaises, *la Justice*, *l'Égyptienne* et *la Régénérée*, qui, parties, les deux premières de Toulon, la troisième de Rochefort, abordèrent sans accident à Alexandrie dans les derniers jours de février. Mais à la guerre, et surtout sur mer, la vérité sur l'ennemi est difficile, souvent même impossible à démêler, et l'historien ne saurait trop se prémunir contre les jugements critiques basés sur une connaissance ultérieure des événements.

Quoi qu'il en soit, Ganteaume croyait voir deux

flottes ennemies lui barrer, l'une le chemin de l'Égypte, l'autre celui de Toulon; l'état de ses bâtiments, éprouvés par de graves avaries, lui donnait en outre de cruelles inquiétudes. Dans cette perplexité d'esprit, il imagina de faire route au Nord pour déjouer l'ennemi. Cette direction lui permettait en outre de protéger pendant quelque temps la frégate *la Bravoure* dont la lenteur de marche l'embarrassait et qu'il avait résolu de renvoyer en France. Le 9 février, à la hauteur de Mahon, il fut aperçu et suivi par Warren, qui se mit à sa poursuite. Le 17 on comptait quatre vaisseaux anglais et deux frégates qui suivaient les mouvements de l'escadre. Le 18, en vue de Toulon, et la rentrée de *la Bravoure* étant assurée, Ganteaume s'apprêtait à pousser au large quand l'ennemi se montra de nouveau. Il paraît que ses forces étaient réellement plus considérables que la veille. Il fallait livrer un premier combat devant Toulon, avec la perspective d'en livrer un second devant Alexandrie, avant d'arriver au but de l'expédition, qui n'était au fond qu'un transport de troupes et de matériel. Ganteaume, en présence d'une pareille situation, se crut autorisé à entrer à Toulon. Il y trouva un refuge le 19 février.

Le rapport qu'il envoya au Premier Consul, le jour même de sa rentrée, témoigne de la douleur qu'il éprouva en prenant une résolution qui équivalait presque à l'abandon de l'expédition.

L'escadre, en entrant à Toulon, fut soumise à une quarantaine de douze jours. Dix-huit jours furent nécessaires pour réparer les avaries de bâtiments; ce ne

fut donc que le 19 mars 1801, un mois après sa rentrée, que Ganteaume put reprendre la mer. A ce moment, le débarquement de l'armée anglaise sur la côte d'Aboukir était effectué depuis dix jours ; Menou et Abercromby étaient en présence dans la plaine de Canope. On ignorait à Paris et à Toulon que les événements eussent marché si vite. On savait toutefois à n'en pas douter que la flotte de l'amiral Keith avait quitté son mouillage de Macri et qu'elle était sur les côtes d'Égypte ; il n'y avait pas à se faire illusion à cet égard. Mais tel était le prix que le Premier Consul mettait au ravitaillement de l'armée, telle était son ardeur à se rattacher à l'espérance même la plus lointaine en ce qui concernait l'Égypte, qu'il n'hésita pas à donner l'ordre à Ganteaume de reprendre la mer dans des circonstances bien autrement difficiles que lors de la sortie de Brest. Ganteaume fit de vives instances pour que l'expédition fût abandonnée ; n'ayant pu y décider le Premier Consul, il proposa de tenter le débarquement sur un point de la côte assez éloigné de l'Égypte pour que l'on eût la chance de ne pas y rencontrer les Anglais. Il n'était pas douteux que l'amiral Keith avait dû choisir l'une des deux seules rades de débarquement que présentent les côtes de l'Égypte, celle d'Aboukir ou celle de Damiette, le port même d'Alexandrie étant fermé aux vaisseaux. Un point situé à cent quatre-vingts lieues à l'ouest d'Aboukir, le petit port arabe de Derne, avait été reconnu, dès les premiers temps de l'occupation de l'Égypte, par Ganteaume et par le général Bonaparte, comme offrant certaines facilités

pour un débarquement. Mais avant de gagner de ce point les rives du Nil, il fallait faire cent quatre-vingts lieues à travers un désert sans eau. Il fut convenu que, pour rendre possible une marche pareille, le général Sahuguet recevrait 300,000 francs et mille cinq cents quintaux de biscuit au moment où, avec ses trois mille hommes, on le jetterait sur la plage. Les 300,000 francs étaient destinés à louer des chameaux aux Arabes pour porter l'eau de l'armée dans le désert, les biscuits devaient la nourrir pendant un mois et demi. Nous ne nous arrêtons à ces détails que parce qu'ils peuvent être un utile sujet de réflexion pour les militaires. Ils leur serviront à constater l'immense différence qui existe entre la façon dont on faisait la guerre sous le Consulat et l'Empire, de celle qui est pratiquée de nos jours.

Au commencement du siècle, une expédition de trois mille hommes à travers le désert ne coûtait pas fort cher, comme on voit, et était d'une simplicité toute primitive. On jetait l'armée sur la plage avec du biscuit et 300,000 francs, et la flotte qui l'avait amenée gagnait le large au plus vite. Il est certain que de pareils procédés, rapides et économiques, pouvaient entraîner, dans certains cas, de grandes pertes d'hommes et même une destruction complète. De nos jours, en Algérie, pour préparer une de nos expéditions annuelles dans le Sud, à quatre-vingts lieues de nos avant-postes, il faut un mois de préparatifs, un matériel immense, un convoi trois fois plus nombreux que la colonne, enfin une dépense considérable. En revanche, dans ces conditions, on a la

certitude d'arriver au but, et d'y arriver sans pertes notables. Ainsi à la guerre on oscille presque toujours entre ces deux alternatives, sacrifier le temps et l'argent à la vie des hommes, ou sacrifier la vie des hommes au temps et à l'argent.

Dix jours après la sortie de Toulon, l'escadre se trouvait à quelque distance dans l'est de l'île de Sardaigne, les vents étaient au S.-E., bon frais, la mer très-grosse. Comme les vaisseaux étaient assez éloignés les uns des autres, on fit signal de ralliement. *Le Dix-Août*, manœuvrant pour gagner son poste, aborda *le Formidable*, lui cassa son mât d'artimon, lui enleva ses porte-haubans du côté du vent, son couronnement et toutes ses embarcations du travers et de l'arrière. Dans cet abordage, *le Dix-Août* perdit lui-même son beaupré, son petit mât de hune, toute la guibre, et bientôt une voie d'eau se déclara. L'amiral lui fit donner la remorque par le bâtiment qu'il montait. La mer devenant très-grosse, on fut forcé de larguer la remorque. Ce déplorable événement força Ganteaume à entrer une seconde fois à Toulon (le 5 avril), pour faire réparer les deux bâtiments.

Au moment donc où le Premier Consul s'attendait à recevoir la nouvelle de l'arrivée de la division sur les côtes d'Afrique, il apprit celle de son retour à Toulon. Toutefois, il approuva la conduite de l'amiral, qui avait plutôt besoin d'encouragements que de reproches, et se borna à le presser de reprendre la mer.

Ganteaume, confirmé dans ses premières instructions, reçut en outre celle de faire une démonstration

contre l'île d'Elbe, dont le traité de Florence nous assurait la possession.

Il est difficile de ne pas voir dans cet ordre donné par le Premier Consul, et qui devait retarder encore une expédition dont tous les moments étaient comptés, une sorte d'abandon de ses premiers projets, et l'indice que, dès cette époque, il jugeait l'Égypte perdue sans retour.

Dès l'arrivée de Ganteaume à Toulon, le général Sahuguet ayant ou croyant avoir à se plaindre de la conduite de l'amiral, s'était rendu à Paris auprès de Bonaparte pour lui exposer ses griefs. Nouvelle et fâcheuse complication de nature à entraver encore une entreprise frappée déjà d'une sorte de fatalité.

Nous avons vu de nos jours deux grandes expéditions maritimes et militaires, celle d'Alger en 1830, celle de Crimée en 1854. Dans ces deux occasions, le commandement suprême a été confié au chef de l'armée de terre, et l'on s'en est bien trouvé. Suivant la nature des opérations, il peut convenir de remettre toute la responsabilité soit aux mains du commandant des troupes, soit aux mains du commandant de la marine ; mais l'expérience doit avoir convaincu du danger qu'il y aura toujours à partager la direction suprême entre deux autorités égales, et par cela même jalouses l'une de l'autre.

Sahuguet de retour à son poste, le ministre de la marine écrivit à Ganteaume, en date du 26 avril, une lettre toute diplomatique dans laquelle, sans lui donner tort ou raison vis-à-vis du général,

il l'engageait à une déférence désirable pour le succès de l'expédition.

L'escadre reprit enfin la mer le 4 mai 1801. Elle fit voile pour l'île d'Elbe, et l'amiral, en exécution du traité de Florence, somma le gouverneur de Porto-Ferrajo de lui remettre la place. Le gouverneur, qui commandait une garnison mi-partie anglaise et toscane, ayant refusé, la division canonna le fort. Pendant la nuit, plusieurs chaloupes, armées chacune d'un canon de la seconde batterie, s'approchèrent de la darse et y envoyèrent quelques obus. Mais ces démonstrations n'eurent pas de résultat. Le gouverneur déclara qu'il ne rendrait pas la place tant qu'il n'aurait pas reçu de son souverain l'ordre de l'évacuer. Ganteaume, craignant de perdre un temps précieux, se décida à abandonner Porto-Ferrajo. L'escadre avait beaucoup de malades. Il fut décidé qu'on les embarquerait sur les trois vaisseaux *le Formidable*, *l'Indomptable* et *le Desaix*, et que le contre-amiral Linois les ramènerait à Toulon. Une grande gloire était destinée à cette petite escadre. C'est elle qui, après sa rentrée à Toulon et une nouvelle sortie, devait soutenir, le 6 juillet 1801, le combat d'Algesiras, la plus brillante affaire de la marine française à cette époque.

La division Ganteaume se trouva donc réduite à quatre vaisseaux et une frégate, *la Créole* ayant remplacé *la Bravoure*. Elle ne portait plus que deux mille hommes de débarquement.

L'amiral fit voile pour l'Égypte, dépassa la Sardaigne et la Sicile, se montra dans le canal de Candie,

parvint à se dérober plusieurs fois à l'ennemi, et s'avança même jusqu'à l'Archipel pour lui échapper. Une fois à vingt lieues Ouest d'Alexandrie, il tâta la plage. Plusieurs embarcations furent expédiées pour reconnaître si le débarquement était possible, mais la mer battait tellement le rivage qu'il fallut renoncer à y aborder. L'escadre reprit le large et remonta vers l'Ouest pour gagner la rade de Derne. Huit jours après, elle était devant ce petit port. Ganteaume fit mettre en panne à une lieue de terre et expédia en parlementaire un de ses officiers nommé de Mondéol, avec son frère, en leur adjoignant l'enseigne Jérôme Bonaparte.

Ces officiers avaient pour instructions de traiter du débarquement avec les habitants. A la vue du canot parlementaire, toute la population s'arma pour le repousser. L'embarcation s'approchant de la côte et faisant des signes d'amitié au moyen de deux pavillons français et turc réunis, cette démonstration pacifique fut accueillie par une décharge de mousqueterie qui n'atteignit personne. En présence de pareilles dispositions, un débarquement de vive force n'était certainement pas impossible ; mais il fallait renoncer à une autre condition non moins nécessaire au succès de l'expédition, c'est-à-dire à la coopération des Arabes et à la location de leurs moyens de transport pour préparer et accomplir la longue marche du corps de débarquement dans le désert. Il était visible d'ailleurs que cette tentative dernière de Ganteaume était de sa part un effort désespéré pour obéir à la lettre de ses instructions. Il regardait, dans

ce moment-là, avec toute raison, le but de sa mission comme impossible à atteindre. Il rappela l'embarcation et donna le signal du départ. Cette décision ne fut pas à regretter. Si le général Sahuguet avait débarqué, ceux de ses soldats qui auraient survécu aux fatigues et aux dangers du désert eussent infailliblement trouvé la captivité sur les bords du Nil. On était au milieu de juin. La bataille de Canope avait eu lieu le 21 mars, l'occupation de Ramanieh par les Anglais, occupation qui coupa l'armée française en deux, et isola Belliard au Caire et Menou à Alexandrie, s'était effectuée le 10 mai. L'Égypte était perdue. Sahuguet serait arrivé à peine à temps pour être compris dans la capitulation qui devait mettre fin à l'occupation française.

La division faisant route pour la France, rencontra, le 24 juin, dans le canal, entre Candie et l'Égypte, le vaisseau anglais de 74, *le Swiftsure*, un des plus beaux de l'amiral Keith. Ce vaisseau venait de quitter l'escadre ennemie au mouillage d'Aboukir et faisait route pour Malte. Après l'avoir chassé quelques heures, *l'Indivisible* et *le Dix-Août* le joignirent, l'attaquèrent et s'en emparèrent à la suite d'un combat des plus vifs, combat dans lequel le jeune Jérôme Bonaparte fit ses premières armes aux côtés de l'amiral.

Ganteaume, voulant lui témoigner sa satisfaction, lui confia l'honorable mission de se rendre à bord de la prise, de l'amariner et de recevoir l'épée du capitaine.

L'amiral fit remorquer le vaisseau capturé et en

donna le commandement au capitaine Gourrigue, son capitaine de pavillon.

Après ce combat, faible dédommagement de tant d'espérances déçues, l'escadre fit voile pour Toulon, et y rentra dans le courant de juillet 1801.

Le Premier Consul persistant dans son système d'encouragement à l'égard de la marine, dissimula son vif mécontentement de l'insuccès d'une entreprise à laquelle il attachait un si haut prix. Il fit un bon accueil à Ganteaume, et la prise du *Swiftsure* fut annoncée comme un fait honorable et heureux. Un décret en date du 22 août 1801, accorda, conformément à l'institution des récompenses sous la République, deux grenades, deux fusils et quatre haches d'honneur aux marins qui s'étaient le plus distingués pendant l'action. Quant à Jérôme, le Premier Consul, satisfait du témoignage de l'amiral, écrivit à son jeune frère, à la date du 16 août, la lettre suivante :

« J'apprends avec plaisir que vous vous faites à la « mer, ce n'est plus que là où il y a aujourd'hui « une grande gloire à acquérir.

« Montez sur les mâts, apprenez à étudier les « différentes parties du vaisseau, qu'à votre retour « de cette sortie, l'on me rende compte que vous êtes « aussi agile qu'un bon mousse.

« Ne souffrez pas que personne fasse votre mé- « tier, désirez, en toutes les occasions, de vous « signaler. Songez que la marine doit être votre « métier. J'espère que vous êtes actuellement dans « le cas de faire votre quart et votre point. »

(Cette lettre est de la main de Napoléon.)

Ainsi se termina la première campagne maritime de Jérôme Bonaparte. Quelques jours après son arrivée à Toulon, le 26 août 1801, il vint rejoindre son frère. Il était resté à bord de *l'Indivisible* depuis le 28 novembre 1800, c'est-à-dire huit mois et vingt-huit jours.

Les lettres suivantes, qui font la critique de l'expédition, nous ont paru trop curieuses pour ne pas trouver place ici (1).

« 16 mars 1801.

« Je commence réellement à croire que Ganteaume (l'amiral) a plus envie de rester que de partir. Chaque jour de nouvelles difficultés, de nouveaux délais, enfin tout me fait craindre que cette expédition déjà manquée aux trois quarts ne soit confiée à des mains impropres à réparer le temps perdu et à surmonter les obstacles qu'elle présente aujourd'hui. Je n'ai jamais vu traiter avec plus de légèreté et d'inconséquence de plus grands intérêts; le secret profond dont on avait fort prudemment enveloppé le départ de la division et ses projets, a été dévoilé par celui

(1) Ces lettres se trouvent dans les papiers du prince Jérôme; elles ne sont pas signées de lui, mais elles sont de son écriture. Nous croyons qu'il en est l'auteur, parce qu'elles portent un cachet d'appréciation qui était un des traits distinctifs de son caractère et de son esprit juste et lucide. Nous n'oserions cependant rien affirmer à cet égard. Lorsque nous les avons eues entre les mains, le dernier des frères de Napoléon était trop malade pour qu'il fût permis de lui parler de cette circonstance du commencement de sa vie maritime.

même qui était le plus intéressé à le garder. Échappé de Brest comme par miracle, arrivé au détroit de Gibraltar, Ganteaume devait attendre la nuit pour le passer, et ce passage a eu lieu en plein jour ; on a vu, des hauteurs de Gibraltar, l'escadre faisant route dans la Méditerranée ; mais ce n'est rien encore, pour qu'il ne restât aux Anglais aucune incertitude, le capitaine de *l'Incendiaire*, corvette prise par notre escadre, est renvoyé, sur un parlementaire, à Gibraltar même, avec une patente de Ganteaume, où il prend le titre de commandant les forces navales françaises dans la Méditerranée ; à la hauteur de Minorque, même attention, un second parlementaire est envoyé à Mahon avec le capitaine de la frégate *le Succès :* ainsi notre marche, nos mouvements ne nous ont pas été dérobés, mais ont été communiqués pour ainsi dire officiellement.

« Si l'on passe actuellement à l'examen des motifs qui ont pu déterminer Ganteaume à renoncer à l'expédition et à venir à Toulon, on trouve qu'ils sont aussi peu fondés que sa conduite est étrange. Il prétend avoir appris, à la sortie du détroit, que Keith était avec douze vaisseaux dans le fond de la Méditerranée, et que dix autres le suivaient, mais il ne fait aucune tentative pour s'assurer de la vérité de ce rapport qui lui a été fait par des officiers anglais, et il change de route, sans avoir reconnu la véritable position de l'ennemi ; il vient enfin dans les eaux de Toulon, sans projet fixe d'y entrer, puisqu'il passe une journée entière à courir la bordée du large, et que s'il eût été réellement dans la nécessité indis-

pensable d'y entrer pour se réparer, il n'eût pas perdu un temps aussi précieux inutilement. Mais, dans la nuit, on prétend avoir aperçu douze voiles de guerre, et alors une terreur panique semble s'emparer de tous les esprits, on demande des chaloupes du port pour remorquer les vaisseaux de l'escadre, et l'on ne se croit en sûreté que dans la rade où l'on se presse de mouiller. Cependant cette formidable escadre ennemie qui poursuivait notre division ne se voit pas, elle n'est signalée d'aucune des vigies de la côte, et le fait est qu'elle n'existait pas plus que celle que l'on croyait à sa poursuite, à la sortie du détroit de Gibraltar. En effet, il est actuellement certain que l'amiral Calder, parti pour suivre Ganteaume avec sept à huit vaisseaux, était à Lisbonne le 30 pluviôse, à se reposer d'un coup de vent furieux qui avait dispersé sa division (voyez le *Times* du 3 mars), il n'était donc pas à la poursuite de notre escadre à la sortie du détroit, puisque Ganteaume est arrivé à Toulon le même jour que Calder est entré à Lisbonne. Keith ne pouvait avoir douze vaisseaux que par sa réunion avec Warren, et celui-ci était encore à Mahon le 10 ventôse avec six vaisseaux, et n'en est sorti que le 12 avec cinq seulement, *le Généreux*, qui faisait partie de sa division, n'ayant pas pu repartir.

(Rapport du parlementaire envoyé à Mahon).

« Ainsi Ganteaume arrivait sur la côte d'Afrique avant la réunion de ces deux divisions, et passait entre elles deux : voilà ce qui est évident. Après cela, que la nature des avaries que notre escadre avait

éprouvées ne lui permît pas de tenir plus longtemps la mer, c'est ce que je ne puis décider, mais du moins ne devait-on faire entrer que cette seule considération dans cette détermination, et non pas celle de la poursuite de l'ennemi.

« Aujourd'hui le mal fait me semble irréparable, et il n'est que trop certain que les Anglais ont tous les moyens de s'opposer au succès d'une entreprise qui, un mois auparavant, assurait à celui qui la conduisait une gloire infinie, et qu'il aurait due à sa bonne fortune plutôt qu'à ses talents.

« Le projet de débarquer à Derne ou à la Bombe, à cent lieues à l'ouest d'Alexandrie, et qui a été proposé à la place du débarquement à la Tour des Arabes, est une ressource de désespéré, qui peut, à la vérité, réussir, mais qui n'est plus une combinaison de la sagesse et de la prudence.

« Comment, en effet, ne pas craindre pour un détachement de troupes abandonnées à elles-mêmes, qui n'ont point encore fait la guerre dans ces climats et qui vont débuter par une traversée de cent lieues de déserts, sans qu'aucune négociation préalable, soit avec les Arabes, soit avec le bey qui vient de nous déclarer la guerre, leur ait ouvert les passages, tracé la route et conservé les puits ; — d'ailleurs, en supposant, ce que je crois encore possible, que tous ces obstacles puissent être franchis, il ne fallait pas en ajouter de nouveaux par l'indiscrétion et l'éclat que l'on donne à ce nouveau projet. Il n'y a pas, je crois, un enseigne de vaisseau, pas un employé de l'administration de la marine qui ne le connaisse, et je vous

laisse à penser si les Anglais l'ignorent aujourd'hui, et s'ils n'ont pas eu le temps de prendre des mesures. Cet intarissable bavardage, qui fait un des traits du caractère de Ganteaume, est un véritable fléau dans les affaires publiques, et je suis, en l'examinant de près chaque jour, plus étonné de la confiance qu'il a su inspirer.

« Au surplus, je crois bien que si la flotte met à la voile demain, comme on l'annonce, elle n'ira pas jusqu'en Égypte, et qu'elle s'arrêtera dans quelque port de la Sicile ou à Naples. C'est là, je crois, le résultat auquel il faut s'attendre. »

« 18 mars 1801.

« Sahuguet et Ganteaume sont en querelle de prérogatives, de prééminence, de suprématie, ce qui ajoute encore aux difficultés de l'entreprise.

« La querelle entre le général Sahuguet et l'amiral Ganteaume, loin de s'apaiser, est devenue plus sérieuse. Sahuguet ne veut plus partir. Il prétend qu'il est absolument indépendant du commandant de l'escadre, et il veut avoir cinq cent mille francs à sa disposition avant d'embarquer. Il se plaint du préfet maritime, qui lui a refusé l'argent qu'il demandait et qui n'a voulu le remettre qu'à l'amiral Ganteaume. La conduite du préfet maritime est cependant à l'abri de tout reproche, il a fait beaucoup pour l'escadre, plus même qu'il n'était autorisé à faire, et il est certain qu'il ne connaît que l'amiral, qu'il ne peut rien donner qu'à lui, et que le général Sahuguet n'a droit

de lui rien demander ; sans doute d'aussi misérables difficultés n'auraient pas eu lieu si Ganteaume avait voulu montrer plus de condescendance, et eût consenti à traiter Sahuguet, plus qu'il n'a fait, en égal et en ami ; — mais ces difficultés sont-elles un motif suffisant pour justifier la résolution que ce dernier a prise, et aura-t-il bonne grâce quand il dira au Premier Consul : « Je n'ai pas voulu partir, parce que je « n'ai pas voulu être dépendant de Ganteaume; vivres, « munitions, soldats, argent, rien ne manquait, tout « était sur la flotte ; mais il était possible qu'en dé- « barquant à terre, l'amiral refusât de me les donner, « et je n'ai pas cru devoir m'exposer à ce refus? » Trouvez-vous rien de plus pitoyable, et pensez-vous que l'on puisse manifester plus de prétentions ridicules? Telle est pourtant la situation actuelle des esprits. J'espère que de plus sérieuses réflexions les ramèneront ; mais quel danger d'associer ainsi deux hommes quand l'un ne sait pas commander et quand l'autre ne veut pas obéir. Le temps fuit, cependant, et trois jours d'un vent favorable se sont écoulés sans que l'on en ait profité.

« On a appris ce matin l'arrivée à Fréjus d'un bâtiment venant d'Alexandrie. Il en était parti le 15 pluviôse, il a laissé la colonie dans le plus bel état de prospérité ; les frégates *l'Égyptienne* et *la Justice* y sont arrivées ; en Égypte, l'armée turque est retournée à Constantinople. Ganteaume doit bien regretter de n'avoir pas été tout droit à Alexandrie. Les Anglais n'y ont jamais eu que trois ou quatre vaisseaux en croisière.

« Les difficultés entre Sahuguet et Ganteaume ne sont point encore arrangées. Je ne sais encore si Sahuguet partira ; s'il se détermine à rester, il me paraît tout à fait inexcusable.

« Les vents sont retournés au Nord-Ouest et l'amiral est déterminé à mettre à la voile aujourd'hui. Je pars avec lui. »

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE II.

Arrêté (1). Paris, 10 septembre 1800.

ARTICLE Ier. — Une escadre de sept vaisseaux de guerre, deux frégates et un brick, approvisionnés pour six mois et demi de vivres et portant 3,000 hommes de débarquement, 6,000 fusils, 1,000 paires de pistolets, 1,000 sabres, 12 pièces de canon de campagne avec 1,000 coups à tirer par pièce, mettra à la voile du port de Brest, au plus tard dans la seconde décade de vendémiaire, si le temps et les circonstances le permettent.

ART. II. — Le contre-amiral Ganteaume commandera l'expédition. Le général de division Sahuguet commandera les troupes de débarquement.

ART. III. — Les 3,000 hommes de débarquement sont composés :

1° De la légion expéditionnaire, forte de 2,300 hommes ;

(1) Cet arrêté avait été pris pour donner le change aux Anglais.

2° De 240 hommes du 19e de chasseurs, qui s'embarqueront avec leurs selles et sans chevaux ;

3° De 260 hommes de l'artillerie de terre ;

4° De 100 hommes, ouvriers en bois et en fer, pris parmi les ouvriers de l'arsenal de Brest. Le complément, jusqu'à 3,000 hommes, sera fourni par le général Bernadotte.

ART. IV. — Le citoyen Lescalier, conseiller d'État, s'embarquera sur l'escadre. Le ministre de la marine et des colonies présentera l'état des individus gradés qu'il croira les plus propres à être envoyés à Saint-Domingue.

ART. V. — Lorsque les préparatifs de l'expédition seront tels que l'on pourra, dans les ports, en soupçonner le but, l'embargo sera mis, dans les principaux ports de l'Océan, sur les bâtiments destinés pour les colonies occidentales, afin qu'on n'en puisse pas envoyer la nouvelle à Saint-Domingue.

ART. VI. — Le ministre de la marine et des colonies rédigera les instructions nécessaires pour le contre-amiral Ganteaume, le conseiller d'État Lescalier et le général Sahuguet.

ART. VII. — Le ministre de la marine et des colonies et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bonaparte au contre - amiral Ganteaume. Paris, 22 novembre 1800.

« Je vous envoie, citoyen Général, le citoyen Jérôme Bonaparte, pour faire son apprentissage dans la marine. Vous savez qu'il a besoin d'être tenu sévèrement et de réparer le temps perdu. Exigez qu'il rem-

plisse avec exactitude toutes les fonctions de l'état qu'il embrasse.

« L'on m'assure que tous les obstacles qui s'opposaient à votre départ sont enfin levés, et que vous allez mettre à la voile. Je ne vous dirai pas l'intérêt et l'impatience avec lesquels j'apprendrai que vous avez réussi dans votre nouvelle mission.

« Si les hostilités recommencent vivement, il sera très-possible qu'avant deux mois nous soyons à Venise. »

Bonaparte à Ganteaume. Paris, 10 décembre 1800.

« Je vous expédie ce courrier, citoyen Général, pour que, si vous n'êtes pas encore parti, vous puissiez porter au lieu de votre destination la nouvelle de la célèbre victoire que vient de remporter l'armée du Rhin. J'attends à chaque instant la nouvelle d'un succès à peu près certain en Italie. J'espère que nous envahirons l'État vénitien. Vous ne serez pas au milieu de votre course que la paix continentale sera signée; les négociations continuent toujours à Lunéville.

« La paix avec l'Angleterre suivra, dans les trois mois, la paix continentale. Vous sentez combien il est nécessaire que, dans l'endroit où vous allez, on ait tous ces renseignements.

« Je vous recommande Jérôme, non pas pour que vous lui procuriez ses aises, mais pour que vous le fassiez travailler. Dites-lui bien qu'il se fasse au métier de la mer, et que dans trois ans il ait navigué plusieurs milliers de lieues et soit dans le cas de commander un brick.

« Il est probable que la flotte de l'amiral Keith aura reçu l'ordre de se rendre dans l'Adriatique pour débarquer ses 15,000 hommes à Venise ou à Ancone.

« Vous savez que l'empereur de Russie va déclarer la guerre à l'Angleterre, et que l'embargo a été mis sur tous les bâtiments anglais et le séquestre sur toutes leurs propriétés.

« Un ambassadeur russe arrive demain à Bruxelles. »

Le contre-amiral Ganteaume au 1er Consul, à bord de l'*Indivisible*, à hauteur du cap de Gattes, 10 février 1801.

« Citoyen Consul, découverts sur notre route par beaucoup de bâtiments neutres ; obligés par les circonstances d'entrer dans le détroit et passer au devant de Gibraltar pendant le jour ; et notre présence par conséquent, dans cette mer, ne pouvant plus être un mystère, j'ai cru devoir vous donner des nouvelles de l'escadre et vous rendre compte de notre navigation jusqu'à ce jour.

« Sortis de Brest le 3 (23 janvier) au soir, avec un vent de Nord très-fort, nous nous trouvâmes, pendant la nuit, engagés dans l'Yroise avec un temps affreux (1). Malgré les précautions que j'avais prises pour éviter les séparations, il nous fut impossible de rester réunis. L'ordre dans lequel je faisais sortir l'escadre était celui de bataille, *l'Indivisible* à la tête ; les vaisseaux devaient rester extrêmement rapprochés les uns des autres, pour pouvoir combattre avec avantage en cas de rencontre de l'ennemi ; mais le temps était noir, les rafales se

(1) *Yroise* ou *Iroise*. On appelle ainsi le bras de mer qui s'étend en avant du goulet. Par conséquent, dans l'Yroise on est sorti de Brest.

succédaient sans interruption et avec une telle force, que presque tous les vaisseaux ayant eu des avaries, aucun ne fut en état de me suivre ni d'observer d'ordre. *Le Formidable*, qui était derrière *l'Indivisible*, eut ses trois huniers emportés par la force du vent, presque sur la pointe de Saint-Mathieu. *Le Dix-Août* fut obligé de virer de bord pour porter secours au lougre *le Vautour* qui, ayant reçu un gros coup de mer, était sur le point de couler. *La Constitution*, également après avoir doublé la pointe Saint-Mathieu, avait démâté de son grand mât de hune. Enfin tous ces bâtiments se séparèrent et restèrent arriérés. Après avoir attendu dans l'obscurité plus de deux heures sans aucune voile quelconque, et ne pouvant en découvrir aucun, je continuai la route que j'avais indiquée. Au jour, je ne me trouvai qu'avec la seule frégate *la Créole*. Le temps continua d'être affreux; *l'Indivisible* démâta de son grand mât de hune à dix heures du matin. Pendant la nuit nous avions eu connaissance des feux de la division ennemie que nous savions stationnée au sud de la Chaussée des Saints, mais pendant le jour nous ne fûmes découverts par aucun bâtiment.

« Espérant retrouver les vaisseaux séparés au point de rendez-vous, que j'avais fixé à cinquante lieues à l'ouest du Cap Saint-Vincent, je m'empressai de m'y rendre, en faisant toute la voilure possible. Notre navigation, jusqu'à ce point, n'offre rien d'intéressant; nous avions visité quelques neutres, qui ne nous avaient rien appris, et nous n'avions pas vu l'ombre d'un vaisseau ennemi, soit de guerre ou

autre. Le 9 (29 janvier 1801), nous étions précisément sur le parallèle du Cap Saint-Vincent, et par le méridien que j'avais déterminé pour le rendez-vous de l'escadre ; une corvette fut découverte au vent à nous ; elle nous fit des signaux qui me la firent juger ennemie. Nous la chassâmes tout le jour, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que nous parvînmes, à neuf heures du soir, à la joindre et à nous en emparer : c'était celle du roi d'Angleterre, *l'Incendiaire*, armée de 28 bouches à feu, obusiers ou canons, expédiée de Gibraltar par l'amiral Warren pour observer le passage de la division française qui leur avait été annoncé depuis un mois devoir sortir de Brest.

« Cette prise nous fut de bon augure. Le jour d'après nous ralliâmes *le Formidable*, qui également n'avait rien eu d'intéressant dans son passage, et le 11 (31 janvier 1801), tout le reste de nos vaisseaux se joignit à nous. Le capitaine Moncoussu, commandant *l'Indomptable*, les avait tous ralliés le 4 et le 5 (24 et 25 janvier). Je fus alors instruit des avaries qu'avaient éprouvées tous les vaisseaux et qui, avec le temps affreux qui eut lieu pendant la nuit de notre sortie, furent les seules causes de notre séparation.

« Ce commandant m'apprit qu'il avait été observé, à diverses fois, par des frégates ennemies qu'il n'avait pu faire chasser, n'ayant pas voulu perdre un instant pour joindre le point de rendez-vous que je lui avais prescrit ; mais étant sur le Cap Finistère pendant la nuit et ayant fait reconnaître par la frégate *la Bravoure* quelques bâtiments qui passaient à portée de sa division, et cette frégate s'étant engagée dans un

trop grand éloignement, avait eu une affaire avec une frégate anglaise. *La Bravoure* avait attaqué à portée de la voix la frégate ennemie, qui l'avait attendue en panne. Il paraît que notre frégate était inférieure en force, et que le calibre des canons de celle ennemie était de 18 livres, et cependant, après une demi-heure de combat à portée de pistolet, cette dernière, après avoir évité l'abordage qu'avait tenté le capitaine Dordelin, s'était écartée et enfuie en forçant de voiles. Le capitaine Dordelin, déjà trop éloigné de sa division ne pouvait la poursuivre, et manœuvra à rallier son commandant.

« Si l'abordage que *la Bravoure* avait tenté eût réussi, il paraît presque certain que la frégate ennemie eût été enlevée ; car, suivant les rapports qui m'ont été faits, la première volée de notre frégate lui avait fait un mal affreux ; on n'entendait que cris et mugissements à bord ; mais malheureusement en cherchant à aborder, *la Bravoure* eut toutes ses voiles d'arrière désorientées, les manœuvres ayant été coupées, le timonnier et le chef de timonnerie tués, le capitaine grièvement blessé en même temps, ce qui avait causé un moment de trouble qui avait été favorable à l'ennemi pour s'échapper.

« *La Bravoure* a perdu dans cet engagement treize hommes, parmi lesquels un officier, le citoyen Kerom, enseigne ; elle a eu vingt-quatre blessés, dont le capitaine Dordelin qui a eu la moitié de la main droite emportée par un biscaïen, fait partie. Cette affaire néanmoins, citoyen Consul, fait trop d'honneur à ce capitaine pour que je ne me permette pas de le re-

commander à votre bienveillance ; fils d'un homme extrêmement recommandable dans la marine, respecté et estimé de tous les hommes de mer, frère d'un officier général qui, pendant tout le cours de la guerre n'a cessé de servir avec autant de distinction que de modestie, le citoyen Dordelin la mérite à tous égards. En lui accordant le grade de capitaine de vaisseau que je vous demande pour lui, ce sera autant récompenser sa bravoure et son dévouement que reconnaître les bons services de son frère, que les ministres que nous avons eus jusqu'à ce jour n'ont pas assez connu ni distingué.

« C'est avec une satisfaction infinie, citoyen Consul, que je crois en terminant devoir vous rendre compte du bon esprit qui règne dans l'escadre. L'émulation, le zèle, une ardeur sans bornes sont communs à tous les capitaines, et il n'en est aucun sur les talents duquel le général ne puisse se reposer avec une entière confiance. Si nous avons eu le malheur de nous séparer en partant, la faute n'en est à personne. Obligés, pour nous dérober à un ennemi extrêmement surveillant, de lutter avec la tempête, comment aurions-nous pu espérer n'éprouver aucun accident ? Mais la précision et le soin que chacun a mis dans sa manœuvre ont bientôt réparé ce contre-temps, puisque *l'Indivisible* qui, le premier, est arrivé au point du rendez-vous, n'a eu à attendre que deux jours seulement pour réunir toute l'escadre, à l'exception du lougre *le Vautour*, que le capitaine du *Dix-Août* présume être rentré dans nos ports. »

Gantcaume au 1er Consul, Toulon, 19 février 1801.

« Citoyen Consul, accablé de fatigues et d'inquiétudes, j'éprouve tous les tourments à la fois en vous rendant compte des fâcheuses contrariétés qui m'ont obligé ne m'arrêter en ce port et de suspendre la suite de la mission à laquelle vous m'aviez destiné.

« Par ma lettre du 21 (10 février) que j'avais expédiée par l'Espagne, et dont je joins ici copie, j'avais eu l'honneur de vous instruire de notre arrivée dans ces mers et des événements que nous avions éprouvés depuis notre départ de Brest ; mais ma lettre pouvant être interceptée par l'ennemi, je n'avais pas dû vous peindre la véritable situation de l'escadre, celle des avaries qu'elle avait éprouvées et mes craintes sur les poursuites de l'ennemi.

« Dès que je m'emparai de la corvette *l'Incendiaire*, sur le parage du Cap Saint-Vincent, je fus instruit que l'amiral Keith s'était porté, depuis deux mois, avec toutes ses forces, au nombre de douze à quatorze vaisseaux de ligne et cent quarante transports, sur Alexandrie, pour y opérer son débarquement, qu'à ces forces devaient se réunir celles du capitan Pacha, et qu'enfin l'amiral Warren attendait un renfort de six vaisseaux de ligne, ce qui porterait ses forces à dix.

« Contrarié pendant huit jours, à cinquante lieues à l'ouest du détroit, je m'attendais à trouver Warren sur mon passage, avec la réunion de ses forces que l'on me disait devoir être parties d'Angleterre en même temps que moi ou du moins pouvant être venues avec les vents d'Est qui me repoussaient du détroit ; cette crainte me porta à ne pas perdre un

instant; et ayant été aperçu par divers neutres, je n'hésitai pas à entrer pendant le jour dans la Méditerranée avec un vent très-favorable.

« Étant sur le Cap de Gattes avec des vents contraires, je vous expédiai ma première lettre (du 10 février).

« Ce même jour nous nous étions emparés du cutter *le Sprigly*, de 14 canons, expédié d'Angleterre pour l'amiral Keith, ce bâtiment me confirma tout ce que j'avais appris par *l'Incendiaire*.

« Une frégate, depuis deux jours, rôdait et était en observation autour de l'escadre. Je n'avais jamais été en position de la faire chasser avec avantage, ce qui, je présume, pouvait la rendre confiante; cependant, le 24, à la pointe du jour, nous la découvrîmes au vent à nous, mais plus près qu'elle n'avait jamais été. J'ordonnai de suite une chasse générale, et les vaisseaux s'étant portés avec beaucoup de précision sur tous les points, elle se trouva enveloppée sans espérance de se sauver; à 3 heures, elle fut en notre pouvoir. C'était celle du roi d'Angleterre *le Succès*, de 32 canons et 8 obusiers, portant du 12 en batterie, et au coup d'œil, une des plus jolies frégates que j'aie jamais vues. Je reçus par cette prise une nouvelle confirmation de tout ce que j'avais appris.

« Suivant le capitaine de cette frégate, lord Keith avait opéré son débarquement, et j'eus quelque soupçon qu'elle pouvait appartenir à l'escadre chargée de me poursuivre.

« Je ne vous ai encore, citoyen Consul, rendu compte que d'une partie des avaries qu'avait souffer-

tes l'escadre et je vous ai exposé les motifs de ma réserve: *l'Indivisible* avait perdu deux mâts de hune et n'en avait plus de rechange ; les élonges du grand mât étaient éclatés, et nous n'avions pu leur faire supporter le nouveau mât de hune. *Le Desaix* avait son mât de beaupré craqué ; *la Constitution* et *le Jean-Bart* se trouvaient dans le cas de *l'Indivisible*, n'ayant l'un et l'autre, après leur démâtage, point de grand mât de hune de rechange. *Le Formidable* et *l'Indomptable* avaient eu, la nuit de notre sortie, chacun une de leurs ancres enlevée de dessus le bord ; ils avaient été obligés de couper le câble, mais l'un et l'autre avaient eu leur bord enfoncé à la flottaison, ce qui n'avait pu se réparer solidement à la mer ; enfin tous les vaisseaux sans exception étaient démunis de cordages à un point inquiétant, n'en ayant pas eu au départ de Brest une seule pièce de rechange et ceux qui étaient en place étant tous mauvais et dans le cas de compromettre à chaque instant la marche et la sûreté des vaisseaux ; cette situation augmentait mes sollicitudes ; et comment, lorsqu'avec des temps plus qu'ordinaires nous cassions nos mâts, par la mauvaise qualité du cordage qui devait les tenir, aurais-je pu espérer prendre chasse et forcer de voiles devant une escadre supérieure ? Une de nos frégates, *la Bravoure*, marchait horriblement et pouvait dans un cas forcé compromettre toute l'escadre. J'avais résolu de m'en défaire et de l'envoyer à Toulon.

« Le 26, nous étions parvenus à la hauteur de Mahon. Voulant expédier *la Bravoure* et la couvrir des croiseurs qu'elle pouvait rencontrer aux environs de cette

île, désirant d'ailleurs dérober ma route à quelques neutres qui étaient en vue et que nous avions visités, je m'étais porté au Nord. Le lendemain, après avoir arrêté deux transports ennemis de peu de valeur, je découvris à l'entrée de la nuit et à toute vue, diverses voiles que je jugeai être de guerre; avant-hier ces mêmes voiles furent reconnues pour être quatre vaisseaux de ligne et deux frégates. Elles étaient trop éloignées et trop au vent pour pouvoir espérer les atteindre. Elles n'avaient cessé de faire des signaux, et leur manière de manœuvrer m'assurait qu'elles n'étaient pas seules, mais qu'elles avaient d'autres forces à une grande distance. Je continuai, ainsi que la précédente nuit, à faire fausse route au Nord et au Nord-Est. La nuit fut orageuse et horrible; hier matin à la pointe du jour, nous découvrîmes le cap Sicié. Je manœuvrai tout le jour pour m'ouvrir le port et m'assurer une retraite dans Toulon. Cependant l'ennemi ne paraissait pas; je comptais me débarrasser de *la Bravoure* et de tous les malades de l'escadre et continuer ma route. En poussant au large hier soir, je découvris pour la troisième fois l'escadre qui était à ma poursuite; nous distinguâmes parfaitement neuf vaisseaux et deux frégates. Il eût été de la dernière imprudence, ayant des vaisseaux gréés peu solidement, ayant tous des avaries, *l'Indomptable* ayant une marche très-médiocre, d'affronter le danger et de continuer à courir au large. Je crus donc devoir manœuvrer pour entrer dans le port, où nous avons mouillé ce matin. L'ennemi voyant notre manœuvre s'est porté au large de suite et a voulu par là faire re-

naître notre confiance ; mais, découvert aujourd'hui par cette escadre, devant en trouver une autre plus considérable, qui, par le moyen de ses nombreuses frégates, embrasse le petit espace compris entre Damiette et Alexandrie, comment pourrais-je espérer de réussir ?

« Je vais de suite m'occuper de faire réparer les avaries des vaisseaux ; j'ignore encore si ce port, mieux muni que celui de Brest, pourra nous remplacer tout ce qui nous manque ; mais, au reste, je ne négligerai rien pour que nous soyons le plus tôt possible en état d'exécuter les ordres que vous me prescrirez.

« Il est sans doute, citoyen Consul, bien douloureux pour moi, au moment où je croyais avoir franchi les difficultés les plus évidentes, de me voir arrêté lorsque j'avais déjà le plus grand espoir de succès, et je suis si affligé de ce contre-temps qu'au désordre de ma lettre vous jugerez facilement de ma position. »

Ganteaume au 1er Consul. Toulon, 23 février 1801.

« Citoyen Consul, j'ai adressé au ministre de la marine l'état des avaries qu'ont éprouvées les vaisseaux de l'escadre, avaries qui me retiennent en ce port et qui, par leur nature, ne m'ont pas permis de me hasarder à tromper par une fausse route, l'ennemi que j'avais à ma poursuite et me porter sur les côtes d'Égypte où je devais trouver une seconde escadre, beaucoup trop supérieure à celle que j'ai l'honneur de commander, pour n'avoir pas tout à craindre de sa rencontre.

« La quarantaine à laquelle on nous a assujettis retardera nécessairement nos réparations, quoique nous

ne perdions pas un instant pour faire tout ce qui est possible pour remettre les vaisseaux en état. Mais, citoyen Consul, dans la position où nous sommes, notre escadre ayant été découverte dans cette mer et annoncée sur tous les points, je ne pense pas que votre intention soit de lui faire suivre sa destination telle que vous l'aviez arrêtée. Les vaisseaux qui ont été à notre poursuite depuis Mahon, continuent de se tenir au large, et nous ne voyons journellement que leurs frégates d'observations. Je puis, il est vrai, sortir pendant la nuit et me dérober à leur vue, mais connaissant ma destination, ne seront-ils pas de suite après moi? A mon arrivée sur la côte d'Égypte, ne trouverais-je pas les escadres combinées anglo-turques dont la supériorité ne me laissera aucune chance favorable? Pris entre deux feux, ne me sera-t-il pas impossible de trouver une occasion et un point favorables pour mettre les troupes, dont je suis chargé, à terre? L'hiver bientôt est fini dans ces mers; les jours deviennent très-grands; quels moyens n'aura pas alors l'ennemi pour me poursuivre, si jamais il parvient à me découvrir? Ces considérations, citoyen Consul, me portent à vous proposer quelques changements dans les moyens d'exécution pour assurer le succès de vos vues. Ce que j'ai à vous proposer vous l'aviez approuvé vous-même lorsque nous étions en Égypte. Lorsque les frégates commandées par le contre-amiral Perrée étaient en Syrie prêtes à nous quitter, vous m'aviez ordonné de prescrire à cet officier général de revenir à Derne, s'il pouvait parvenir, sur la côte d'Italie, à obtenir un corps de trou-

pes assez conséquent pour se risquer à travers le désert qui sépare ce lieu de l'Égypte. Ce que vous projetiez alors, citoyen Consul, ne pourrions-nous pas l'exécuter aujourd'hui ? L'assurance du débarquement, la conservation de l'escadre, le danger qu'il y aurait dans les circonstances actuelles de fournir à nos ennemis des moyens pour remonter, par des succès, l'esprit public en Angleterre, me paraissent nous le prescrire.

« J'ai de bons pratiques de la côte de Barbarie, tous me disent que Derne est sans défense, que l'on peut y trouver des ressources ; qu'avec beaucoup d'argent les Arabes consentiront à louer leurs chameaux et à conduire les troupes à Alexandrie.

« Tout se bornerait donc à avoir de l'argent et des vivres.

« Pour remplir ce double objet, il faudrait, je pense, que l'officier général commandant l'expédition eût en débarquant à Derne, trois cent mille francs et quinze cents quintaux de biscuit ; on pourrait ajouter à cela quelque peu d'eau-de-vie. Nous avons ici un petit bâtiment, un de ceux que nous avons pris, qui marche bien, qui pourrait prendre les vivres et qui entrerait dans le port de Derne. Quinze cents quintaux de biscuit suffiraient pour un mois et demi aux troupes que nous débarquerions, et cet espace de temps serait sans doute suffisant pour le séjour à Derne et pour le passage du désert. Pour faciliter les transports, il faudrait que tout le biscuit fût embarqué à Toulon dans des sacs et que l'on embarquât une grande quantité de barils pour transporter l'eau à travers le désert.

« J'ai cru, citoyen Consul, devoir me permettre de vous soumettre la mesure qui, selon mes lumières, peut seule sans de grands dangers pour l'escadre, assurer le succès de l'expédition; mais quelle que soit votre détermination sur cet objet, vous pouvez compter sur notre dévouement absolu comme sur notre profond respect. »

Ganteaume à Forfait, ministre de la marine. Toulon, 23 février 1801.

« Citoyen Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser la copie du rapport de l'officier du génie maritime de l'escadre, relativement à la situation des vaisseaux, situation qui, me forçant d'entrer dans ce port, ne m'a pas permis de tromper par de fausses routes l'ennemi que j'avais à ma poursuite, à moins de compromettre avec la dernière évidence les forces qui me sont confiées.

« Certain de l'intérêt que le gouvernement attachait au succès de mon expédition, ma position a été affreuse lorsque je me suis vu arrêté par le mauvais état des vaisseaux et lorsque les premières difficultés avaient déjà été vaincues. Mais quels que fussent ma bonne volonté et mon zèle, il était impossible avec des vaisseaux qui n'avaient plus ni mâts, ni voiles de rechange, et d'autres dont le corps était en mauvais état, que je m'exposasse entre deux escadres ennemies, supérieures en forces à celle que je commande. Les revers surtout que n'a cessé d'éprouver la marine dans le cours de la guerre, me faisaient un devoir de ne pas agir imprudemment, lorsque toutes les chances étaient contre nous.

« L'accident que j'éprouve, citoyen Ministre, aura

toujours lieu lorsqu'en hasardant des expéditions on ne se convaincra pas dans les ports, qu'obligés de lutter avec un ennemi extrêmement supérieur et toujours solidement et supérieurement gréé, il faut ne rien négliger pour que les chances soient égales pour nos vaisseaux, quant à la solidité du corps, de la mâture et des agrès.

« Lorsque je dus partir, l'été dernier, avec cinq vaisseaux pour aller croiser dans l'Océan, je demandai et insistai fortement auprès de l'ordonnateur de Brest pour que tous les vaisseaux de la division entrassent dans le bassin, à l'exception de *l'Indivisible* sur lequel j'avais mon pavillon et qui en sortait depuis peu. Je demandai qu'ils y fussent visités dans toutes leurs parties ; que leur carène, par conséquent, fût nettoyée afin qu'ils pussent tous acquérir le degré de marche dont ils sont susceptibles, mesure sans laquelle nos forces seront toujours dangereusement exposées, lorsque nous les hasarderons devant un ennemi supérieur ; j'éprouvai à cet égard les plus grandes difficultés, et ayant été à Paris quelque temps après, j'appris par vous que l'on s'était plaint sur ce que j'avais exigé un travail inutile, et la rentrée dans le bassin de vaisseaux qui depuis un an y avaient été visités. Je crois alors vous avoir prouvé que le rapport qui vous avait été fait sur cet objet avait été sujet à erreur et que les vaisseaux *le Dix-Août*, *le Formidable* et *la Constitution*, qui étaient ceux sur lesquels portait la plainte, n'avaient pas été visités depuis plusieurs années ; cependant ces vaisseaux, malgré les oppositions qui avaient eu lieu, le furent, conformément à ma de-

mande ; mais tout me porte à croire que la présomption dans laquelle on était dans le port, qu'ils n'avaient besoin de rien, fut cause que cette visite fut négligée et faite avec la plus grande inexactitude.

« *Le Dix-Août* a eu dans la traversée sa guibre totalement ébranlée et séparée de l'étrave, les chevilles qui la lient avec cette partie du vaisseau ayant manqué, cet accident n'est pas dû en entier au travail qu'a eu le vaisseau pendant la traversée, et il fallait qu'il fût déjà endommagé avant le départ (1).

« *Le Formidable* a sa rablure de l'étrave en très-mauvais état ; il a fait beaucoup d'eau pendant la traversée ; et enfin la rupture du mât de beaupré du *Desaix* vient particulièrement d'un boulet qui le traverse en plein, avarie qui aurait dû nécessiter son changement lorsque ce vaisseau a été destiné à faire partie d'une expédition intéressante, entreprise dans la plus grande rigueur de la saison.

« J'ajouterai à ce compte, que tous nos mâts de hune sont venus bas avec des temps ordinaires par la mauvaise qualité de nos cordages, et que si d'autres précautions ne sont prises pour consolider et assujettir les mâtures, les capitaines qui sortiront seront toujours à la veille d'être compromis.

« Je me permets, citoyen Ministre, en preuve de ce

(1) Le capitaine Bergeret avait, avant le départ de Brest, fait divers rapports qui tous annonçaient qu'il prévoyait l'accident qui lui était arrivé, puisque, malgré ses représentations, jamais on n'avait voulu faire visiter la carène du vaisseau, quoiqu'il fût sur sa première carène depuis sa construction.

que j'avance, l'observation suivante, qui vous frappera sans doute : à la rencontre de *l'Incendiaire*, nous avons eu le premier exemple du peu de solidité de notre mâture ; cette corvette était au vent à moi ; le vent était bon frais ; elle prenait chasse sous toutes voiles ; elle avait ses trois perroquets et la voile d'étai de perroquet lorsque *l'Indivisible*, toujours à la veille de démâter, était obligé de tenir les siens amenés sur le ton.

« Une corvette de vingt canons faire amener les perroquets à un vaisseau de quatre-vingts canons était quelque chose de bien contrariant, pour ne pas dire plus ; nous aurions pu croire que cette mauvaise disposition dans la mâture pouvait n'être que particulière à *l'Indivisible*, si, à la chasse de la frégate *le Succès*, tous les vaisseaux de l'escadre n'eussent éprouvé la même contrariété.

« *Le Succès* était au vent ; l'escadre chassait en masse cette frégate ; le vent était grand frais ; elle nous fit amener à tous nos perroquets, lorsqu'elle conservait les siens tout haut, et elle fit plus, elle fit démâter *le Jean-Bart* lorsqu'elle n'éprouva aucune avarie et qu'elle ne paraissait même pas fatiguer sa mâture.

« Il est temps, citoyen Ministre, que nous imitions nos rivaux lorsqu'ils nous offrent d'une manière évidente des dispositions meilleures que les nôtres. J'ai cru m'apercevoir que les mâts des vaisseaux et frégates anglais ont beaucoup plus de ton que les nôtres, et qu'ils assujettissent, par là, mieux leur mâture que nous ne le faisons ; celle du *Succès* peut prouver

ce que j'avance, et déjà les officiers du génie de ce port en ont fait l'observation.

« Nous travaillons à réparer les vaisseaux et à remplacer les mâtures qui nous manquent ; *le Desaix* a mis son mât de beaupré à terre, et il n'est aucun doute qu'il n'en ait besoin d'un neuf, les avaries de celui qu'il a démâté n'étant pas de nature à être réparées.

« Nous avons été assujettis à douze jours de quarantaine, ce qui nous contrarie beaucoup pour nos réparations, et ce qui nous exposera à des retards.

« Vous trouverez, citoyen Ministre, ci-joint, l'état des navires que nous avons pris dans la traversée, et j'ai l'honneur de vous instruire que la corvette *l'Incendiaire* et le cutter *le Sprigly*, retardant extraordinairement par leur défaut de marche celle de l'escadre, je les ai coulés à la mer et n'ai amené en ce port que *le Succès* et les deux transports dont nous nous étions emparés sur Mahon. L'un de ces transports étant chargé de femmes et d'enfants provenant de l'armée ennemie qui a été en Égypte, je l'ai expédié, avec l'agrément du préfet maritime de ce port, en parlementaire pour Mahon. J'ai permis au capitaine et aux officiers du *Succès* de passer dessus, après qu'ils m'ont eu donné leur parole de ne pas servir qu'ils n'aient été légalement échangés.

« Nous avons mis à terre ici trois cents malades; le reste des équipages et des troupes est en bon état.

« J'ai nommé au commandement de la frégate *le Succès* le capitaine de frégate Victel, embarqué ci-

devant sur *l'Indivisible*. Cet officier déjà a commandé avec succès, et à la satisfaction de ses chefs, la frégate *l'Embuscade*, dans l'armée du général Martin et dans l'escadre aux ordres du contre-amiral Richery, dans la campagne de Terre-Neuve. Je vous prie de confirmer cette nomination.

« Par ma lettre du 21 (10 février), au Premier Consul, dont je vous ai adressé la copie, vous avez connu la demande que j'ai faite du grade de capitaine de vaisseau, en faveur du capitaine Dordelin ; permettez-moi de vous prier de vouloir bien également appuyer ma demande auprès du Premier Consul. »

Le ministre de la marine Forfait, à Ganteaume. Paris, 1er mars 1801.

« Le Premier Consul, citoyen Général, me charge de vous expédier un courrier extraordinaire pour vous donner avis que tous les ports de Sicile et de l'État de Naples sont fermés aux Anglais et ouverts à nos vaisseaux. Comme le gouvernement met aujourd'hui plus que jamais le plus grand intérêt à ce que des secours prompts soient portés en Égypte, vous sentez, citoyen Général, que vous devez faire tout ce qui est possible pour achever de remplir votre mission.

« Je dois vous prévenir que *la Régénérée* et *l'Africaine* sont parties de Rochefort avec l'ordre de se rendre à Alexandrie : *cet avis est pour vous seul*.

« Je ne puis trop vous recommander, au nom du Premier Consul, de tenir tout votre monde à bord, de ne laisser descendre personne à terre, et de presser votre départ. »

Gantéaume à Forfait. Toulon, 12 mars 1801.

« Citoyen Ministre, vous m'avez envoyé votre lettre du 15 (6 mars).

« Je mande au Premier Consul que le débarquement à la Bombe, à Derne et aux ports Trabuc et Ramasan est sûr et facile : mais je lui réitère ce que je lui ai déjà écrit, qu'il me paraît impossible que le général Sahuguet puisse parvenir à traverser le désert, s'il n'a pas à sa disposition une somme assez considérable pour gagner les Arabes et avoir leurs chameaux.

« La rade de la Bombe est sûre pour la tempête ; elle recevrait la plus grande escadre possible ; l'eau y est abondante et sur la terre ferme et sur les îlots qui forment la rade. Lorsque nous étions en Égypte, j'avais fait naître au général Bonaparte l'idée de former un établissement en ce lieu ; si cela eût été exécuté et que les communications du désert eussent été établies, nous éprouverions bien moins de difficultés pour porter des secours à notre intéressante colonie, car les ennemis ne pourraient être partout, surtout avec les forces qu'ils nous connaissent aujourd'hui dans la Méditerranée, et d'ailleurs, on entre facilement dans un port lorsqu'il ne s'agit que de passer, en combattant, à travers l'ennemi, ou en le trompant par quelque manœuvre hardie.

« Je vous ai instruit le 18 (9 mars) qu'il manquait à l'escadre seulement cinq cents hommes pour porter les vaisseaux au complet du règlement ; j'ai fait une erreur considérable en vous rendant ce compte. Par les États de situation qui m'ont été remis hier, j'ai vu avec douleur que, soit par les hommes que

nous avons laissés à Brest, ceux que nous avons mis ici à l'hôpital depuis notre arrivée, et enfin par quelques désertions qui ont eu lieu, nous avons un déficit de près de mille matelots. Le préfet n'en a aucun à sa disposition; je ne sais encore ce que je ferai pour mettre les vaisseaux en état de manœuvrer.

« Par les rapports que je vous ai fait passer, vous avez été instruit de la situation de *l'Indomptable;* je vous ai également rendu compte que ce vaisseau marchait peu, et que dans une occasion forcée, il pouvait compromettre le reste de l'escadre. Je suis tenté d'en retirer l'équipage et de le laisser dans le port à se radouber; le préfet n'est pas de cet avis; mais il ne peut me fournir les moyens de remplacer les hommes qui nous manquent, et je crois devoir préférer d'avoir seulement six vaisseaux en état de faire un coup de main que d'en avoir un plus grand nombre hors d'état d'agir et avec lesquels je serai toujours en crainte.

« L'escadre, au reste, sera après-demain matin en état de sortir, il n'y a plus qu'un remplacement de vivres qui pourrait nous retenir. »

LISTE DES VAISSEAUX ENNEMIS QUE NOUS SUPPOSONS DANS LA MÉDITERRANÉE, D'APRÈS LES RENSEIGNEMENTS QUE NOUS AVONS OBTENUS DES PRISONNIERS DE GUERRE.

Aux ordres de l'amiral Keith, dans le Levant : *le Foudroyant,* 80; — *le Northumberland,* 74; — *le Minotaure,* 74; — *le Kent,* 80; — *le Superbe,* 80; — *le Swiftsure,* 74; — *le Thésée,* 74; — *le Lion,*

74; — *l'Audacious*, 74; — *le Leviathan*, 74; — *le Bellerophon*, 74.

Aux ordres de l'amiral Warren : *le Gibraltar*, 80; — *le Renwin*, 80; — *l'Hector*, 74; — *le Dragon*, 74; — *le Harlem*, 64.

A Mahon : *le Généreux*, 74.

A Malte, prêts à partir, d'après les renseignements qui nous ont été donnés par un parlementaire arrivé à Toulon : *l'Alexandre*, 74; — *l'Athénien*, 64.

Ganteaume à Forfait. Toulon, 19 mars 1801.

« Citoyen Ministre, j'ai l'honneur de vous rendre compte que tous les vaisseaux seront sous voiles dans une heure; il nous a été impossible de compléter nos équipages. Nous avons épuisé tous les moyens, le préfet maritime nous a donné trois cents hommes de troupes d'artillerie de marine, et cependant nous partons avec soixante à quatre-vingts hommes de moins sur chaque vaisseau, et ce sont malheureusement les matelots qui nous manquent.

« J'ai eu l'honneur de vous instruire que j'avais conféré provisoirement le commandement du vaisseau *le Dix-Août* au capitaine Le Gouardun, et celui du *Jean-Bart* au capitaine Allary. Celui du *Formidable* restant vacant, j'avais demandé au préfet maritime un officier pour ce commandement. Le capitaine Martin était le seul en activité actuellement dans le port; mais le préfet ayant des vues sur lui pour une expédition conséquente, n'a pas voulu me l'accorder, et j'ai été obligé de faire choix, sur la demande

du général Linois qui a son pavillon sur ce vaisseau, d'un capitaine en non activité : c'est le citoyen Laindet Lalonde. »

« Le Premier Consul approuve, Général, qu'après le malheureux événement qui vous est arrivé, vous soyez rentré à Toulon. Forfait, à Ganteaume. Paris, 19 avril 1801.

« Son intention est que vous sortiez le plus tôt possible avec ce que vous pouvez réunir de forces navales, et que vous favorisiez l'occupation de l'île d'Elbe dont le général Murat s'occupe. Vous éloignerez les frégates et autres bâtiments anglais qui lui en interdisent l'approche.

« Après cette expédition, selon les nouvelles que vous aurez des mouvements du lord Keith, vous manœuvrerez pour remplir votre mission principale.

« Le Premier Consul compte que dans cette nouvelle sortie vous donnerez de nouvelles preuves de vos talents et de votre expérience. »

« *P. S.* Vous voudrez bien communiquer vos signaux aux généraux Bruix et Dumanoir, que vous pourriez rencontrer à la mer. L'amiral Bruix, qui en est prévenu, vous donnera des ordres à cet égard. »

« Le général Sahuguet, citoyen Général, est reparti pour Toulon, et il doit reprendre le commandement en chef des troupes embarquées sur votre escadre. Il paraîtrait que cet officier général n'a pas Forfait, à Ganteaume. Paris, 26 avril 1801.

été entièrement satisfait du logement qu'il avait à bord, et qu'il aurait désiré participer davantage aux délibérations qui ont pu précéder quelques-unes des opérations navales qu'il vous appartenait d'ordonner.

« En vous transmettant confidentiellement ce que j'ai su à ce sujet, je ne vous propose point, citoyen Général, de faire des exceptions aux règlements et aux usages qui déterminent le logement des généraux commandants des troupes et la nature de leur autorité pendant la durée de l'embarquement. Je prévois cependant qu'il serait possible que les observations faites par le général Sahuguet au Premier Consul amenassent une mesure générale dont l'objet serait de donner un peu plus d'influence aux officiers généraux de terre embarqués ; mais en attendant, je vous invite, et vous y êtes sûrement disposé, à traiter le général Sahuguet avec les ménagements et les égards dus à son grade et à la mission dont il est chargé par le Premier Consul. Vous sentez combien il importe que la meilleure intelligence règne entre les deux chefs d'une grande expédition, et ce but si désirable est presque toujours atteint par de bons procédés et une déférence réciproques. »

Le préfet maritime de Toulon, à Decrès, ministre de la marine. 18 juillet 1801.

« Citoyen Ministre, c'est avec infiniment de plaisir que je vous transmets par un courrier extraordinaire la nouvelle que je reçois de Saint-Tropez. Vous verrez par la copie ci-jointe de la lettre du citoyen Laborel, officier commandant la batterie du cap Cama-

rat, au sous-commissaire de marine, que le 27 au matin (16 juillet 1801), la division aux ordres du contre-amiral Ganteaume était à la hauteur de ce cap, faisant route pour Toulon, et qu'une frégate de la division ayant envoyé un canot à la batterie pour avoir des rafraîchissements, l'officier qui est descendu à terre a dit que cette division était de retour de l'Égypte, où elle avait débarqué les troupes, et que dans sa traversée elle a capturé un vaisseau et une frégate anglais.

« Cette nouvelle étant de la plus haute importance dans la circonstance actuelle, j'ai cru devoir vous la donner par un courrier extraordinaire en attendant de vous faire parvenir par la même voie le rapport du général Ganteaume, aussitôt après son arrivée en ce port, où il ne pourra peut-être faire son entrée que demain ou après, le vent de nord-ouest qui souffle depuis huit jours ayant considérablement fraîchi ce matin. »

. . . . . .

. . . . . .

Decrès à Ganteaume. Paris, 24 juillet 1801.

« Le Premier Consul, citoyen Général, ne m'a pas encore fait connaître ses intentions sur le dernier compte que vous venez de lui rendre des circonstances de votre navigation, et sur la destination ultérieure de la division que vous commandez. Je vous engage en conséquence à tenir tous les bâtiments en état de reprendre la mer au premier ordre que vous pourrez recevoir. Il convient également que vous ne fassiez débarquer aucun des effets qui

sent répartis sur la division, que vous ne délivriez aucun congé aux marins, et même que vous preniez toutes les précautions convenables pour prévenir leur désertion. Mais je pense en même temps que vous devez faire mettre vos troupes à terre afin qu'elles prennent un repos qui leur sera salutaire. Leur débarquement momentané vous permettra d'aérer davantage les bâtiments de votre division, et les soldats reviendront à bord dans un meilleur état de santé.

« La prise du vaisseau anglais *le Swiftsure* a fait ici la plus vive sensation, et je vous en félicite. Ce succès obtenu sur nos ennemis a été appris avec d'autant plus de plaisir que la nouvelle en est parvenue peu de temps après que le gouvernement venait d'être informé de la victoire remportée, le 17 messidor, par le contre-amiral Linois dans la baie d'Algésiras. »

Decrès à Ganteaume. Paris, 13 août 1801.

« Je m'empresse de vous envoyer, citoyen Général, une lettre que le Premier Consul vient de m'adresser pour vous. Elle doit suffire pour effacer l'impression pénible que vous paraissez avoir ressentie en ne voyant pas votre nom sur la dernière liste des conseillers d'État. Je puis, d'ailleurs, vous ajouter que le Premier Consul se propose de vous charger de missions qui pourront vous tenir pendant longtemps éloigné de Paris ; ainsi, recevant de sa part des témoignages d'une confiance qui vous appelle en même temps à vous distinguer par des services militaires, vous ne devez pas être étonné, et encore

moins affligé, de n'être pas maintenu dans des fonctions que vous ne pourriez pas réellement remplir. Remarquez enfin, citoyen Général, que mon collègue Chaptal a également été supprimé de la liste des conseillers d'État, et cependant il jouit de la plus haute estime auprès du gouvernement. Cette seule observation doit vous prouver que vous ne pouvez considérer votre non-inscription comme une marque de mécontentement de la part du Premier Consul.

« Vous vous hâterez sûrement de répondre à ses questions sur l'époque à laquelle votre escadre pourra reprendre la mer, et je vous prie de me donner à cet égard des détails précis. »

Decrès à Ganteaume. Paris, 14 août 1801.

« J'ai lieu de croire, citoyen Général, que le Premier Consul ne vous a point encore répondu personnellement sur le compte que vous lui avez rendu de votre dernière campagne, puisqu'il vient de me charger de vous exprimer ses regrets du peu de succès dont elle a été suivie.

« La prise du vaisseau *le Swiftsure* lui a sans doute causé beaucoup de satisfaction ; mais l'Égypte, qui est attaquée de toutes parts, dont la conservation serait si précieuse pour la République, n'a point reçu les secours que vous deviez lui porter, et le Premier Consul a été très affligé en apprenant que l'objet unique de votre mission n'avait pas été rempli. En vous exprimant ce qu'il a éprouvé, j'ajoute sûrement à la peine que vous avez ressentie ; mais il

avait fondé les plus grandes espérances sur l'entreprise qu'il vous avait confiée, et vous avez dû prévoir qu'il serait vivement affecté lorsqu'il saurait qu'elles n'avaient pu se réaliser. »

LIVRE III

Expédition de Saint-Domingue. — Jérôme à bord du *Foudroyant*. — Attaque de Port-au-Prince. — Jérôme, nommé enseigne. — Retour à bord du *Cisalpin*. — Séjour à Paris et à Nantes. — Campagne de *l'Épervier*. — La Martinique. — Nomination au grade de lieutenant de vaisseau. — Jérôme commandant de *l'Épervier*. — Visite à Sainte-Lucie. — Jérôme atteint de la fièvre jaune. — Voyage à la Guadeloupe. — Le capitaine-général Lacrosse. — La Dominique. — Départ de *l'Épervier*. — Incident de mer et retour à Saint-Pierre. — Rupture de la paix d'Amiens. — Jérôme reste en Amérique. — *L'Épervier* pris par les Anglais.

Jérôme arriva à Paris au moment de la pacification générale. Immédiatement après la signature des préliminaires du traité avec l'Angleterre, le Premier Consul annonça, coup sur coup, à la France, qu'il l'avait réconciliée avec la Russie, la Bavière, le Portugal, la Porte Ottomane, même avec le Saint-Siége. L'allégresse était au comble, la joie de la France pour cette paix glorieuse se confondait avec l'enthousiasme pour le héros qui l'avait conquise, l'Europe entière la partageait. Jérôme assista à ces triomphes pacifiques qui jetaient sur son nom un éclat incomparable, et aux scènes magiques que Paris présen-

tait alors au monde entier. Il vit le représentant de l'aristocratie anglaise, lord Cornwallis entouré des ovations et des hommages du peuple de 93 ; M. Fox, l'orateur de la liberté, accueilli, séduit, charmé par le vainqueur des Pyramides et de Marengo. Il vit enfin le premier ministre du Pape, le cardinal Consalvi, abaissant l'orgueil d'une théocratie de dix siècles devant le génie moderne personnifié par Napoléon. Spectacles à jamais mémorables, et qui frappaient d'autant plus l'imagination des masses, que comme toujours et malgré l'éternelle leçon de l'instabilité des choses humaines, elles croyaient le nouveau régime à jamais établi, et l'ère des révolutions définitivement fermée.

C'est au milieu de ces succès que Napoléon conçut un projet dont les suites funestes lui auraient été bien amèrement reprochées par les contemporains, si elles n'avaient pas, en quelque sorte, disparu à leurs yeux, au milieu des événements extraordinaires qui suivirent. Une grande expédition fut résolue pour replacer sous l'autorité effective de la France l'île de Saint-Domingue. Depuis sept ans, un noir de génie, Toussaint Louverture, moitié indépendant, moitié vassal de la métropole, gouvernait despotiquement la République Haïtienne, et avait obtenu, sous le rapport des principes sociaux, de l'ordre, du travail, de la richesse publique, des résultats auxquels on a peine à croire quand on considère l'état barbare où végète de nos jours la descendance abrutie des esclaves affranchis en 1794. Une flotte composée de trente vaisseaux, d'autant de frégates et de

transports sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse fut rassemblée dans les ports de Flessingue, de Brest, de Lorient, de Rochefort, et de Cadix. Le général Leclerc, beau-frère du Premier Consul et de Jérôme, fut investi du commandement du corps de vingt mille hommes que ce grand armement devait transporter aux Antilles.

Le 29 novembre 1801, Jérôme reçut, avec la commission d'aspirant de première classe, l'ordre de se rendre à Rochefort et d'embarquer à bord du *Foudroyant*, sur lequel Latouche Tréville avait son pavillon. L'escadre que commandait cet amiral et qui faisait partie de la flotte de Villaret-Joyeuse, comprenait outre *le Foudroyant*, les vaisseaux *le Duguay-Trouin*, *l'Argonaute*, *l'Union*, *l'Aigle*, *le Héros*, *le Scipion*, sept frégates et plusieurs bâtiments légers. Parmi les noms des officiers qui faisaient partie de cet armement, nous en trouvons deux qui se sont transmis de la marine du premier Empire à celle du second, entourés, en 1801 comme de nos jours, de l'estime et de l'affection générales. Ce sont ceux du capitaine Willaumez, commandant *le Duguay-Trouin*, et du capitaine Jurien, commandant la frégate *la Franchise*.

L'amiral Latouche Tréville embarqua à bord de son escadre la division entière du général Boudet, forte de trois mille cinq cents hommes.

Le 14 décembre 1801, les escadres de Brest, de Lorient et de Rochefort reçurent de Paris par le télégraphe, l'ordre de prendre la mer. Latouche Tréville devait faire route vers le Nord et rallier la flotte de

Villaret-Joyeuse dans les eaux de Belle-Ile. Pour une cause inconnue et contrairement à ses instructions, il se dirigea sur les Canaries, et croisa devant l'île de Palma plusieurs jours, pour y attendre le reste de la flotte. Ne la voyant pas arriver, il prit le parti de faire voile pour son compte vers Saint-Domingue. Le cap Samana, à l'entrée de la baie de ce nom et l'un des premiers qui se présentent lorsqu'on atterrit sur l'île, en venant de l'Est, avait été désigné après Belle-Ile et les Canaries, comme point de ralliement pour la réunion de toute la flotte. On marchait en escadre sur deux colonnes. *Le Foudroyant* tenait la tête de la première, et *l'Aigle* celle de la seconde. Aux approches de Saint-Domingue, *la Franchise* fut détachée pour reconnaître la terre. Elle ne tarda pas à signaler la pointe orientale de l'île, le cap Engano, reconnaissable à son élévation. Sur ce rapport, Latouche Tréville donna ordre de serrer le vent, pour croiser loin de la côte, son intention étant que l'escadre ne fût pas aperçue de terre avant le ralliement général et avant qu'on eût reçu les ordres de l'amiral. La mer, fort mauvaise dans ces parages et plusieurs orages éclatant coup sur coup, rendirent cette croisière de quelques jours assez pénible. Enfin, le 28 janvier 1802, *la Franchise*, qui se tenait au vent de l'escadre, à trois ou quatre lieues de distance, aperçut le vaisseau qui éclairait la marche de la grande flotte. Le 29 au soir, la jonction était opérée. Leclerc et son armée étaient en présence de l'île dont ils devaient prendre possession.

Le 30 au matin, un conseil de guerre fut tenu, la

flotte étant sous voile, à bord de *l'Océan*, vaisseau amiral. On était incertain sur l'accueil qui attendait nos soldats. Bien que Leclerc eût pour instructions de ne porter aucune atteinte à la liberté des noirs, de reconnaître même à Toussaint, à ses généraux, à ses officiers, leurs grades et leurs honneurs, de n'exiger en un mot de la population de Saint-Domingue noire, mulâtre, blanche, que sa soumission aux lois communes de la métropole, il était à présumer qu'on n'obtiendrait pas cette soumission sans combat. Il s'agissait, au fond, d'arracher le pouvoir à un état-major de noirs enivrés et jaloux à l'excès de leur nouvelle liberté, fiers de l'emploi qu'ils en avaient fait, de leur organisation militaire copiée sur celle de la France, dévoués enfin à leur chef jusqu'à la mort. Une nombreuse population blanche équitablement traitée, favorisée même par Toussaint, remplissait les villes et couvrait les campagnes de ses riches habitations. Quelles violences n'aurait-elle pas à subir pendant tout le temps qu'elle resterait en otage entre les mains d'un ennemi presque sauvage résolu à arrêter les Français à tout prix ? Il fut décidé que la flotte et l'armée se fractionneraient, qu'on se porterait rapidement et en même temps sur les villes principales de l'île, qu'on y débarquerait en se faisant précéder par la proclamation conciliante du Premier Consul et par l'annonce de ses promesses ; qu'enfin on ne traiterait en ennemis que ceux qui refuseraient de reconnaître l'autorité légitime de la République française. En exécution de ces dispositions, et tandis qu'une division portait le général Kerverseau à Saint-Domingue

même, capitale de la partie espagnole, que le capitaine Magon débarquait le général Rochambeau (1) à Fort-Dauphin, que Leclerc et Villaret se dirigeaient sur le Cap, l'amiral Latouche Tréville recevait ordre d'occuper la ville de Port-au-Prince en y jetant la division Boudet. Ainsi, les trois grandes divisions territoriales et militaires, qui embrassaient l'ensemble de la partie occidentale ou française de l'île, devaient tomber en même temps en notre pouvoir, celle dite du Nord, qui obéissait à Christophe, et qui avait pour villes le Cap, Fort-Dauphin, Port-de-Paix, celle du Sud sous Laplume, qui contenait les riches cantons des Goaves, de Jérémie, des Cayes, de Jacmel; celle de l'Ouest, enfin, où commandait Dessalines, et dont les chefs-lieux étaient Port-au-Prince et Saint-Marc.

Le 2 février, au soir, le signal fut fait aux quatre divisions de se diriger sur les points de débarquement qui leur avaient été respectivement assignés.

Le 4 février, *le Foudroyant*, suivi de toute l'escadre de Latouche Tréville, parut devant Port-au-Prince. La frégate *la Guerrière*, capitaine Gauvain, l'y avait précédée. Cet officier fit à l'amiral et au général Boudet le rapport suivant : parvenu avec sa frégate à un mille de terre, il avait mis un canot à la mer pour débarquer le premier lieutenant du bord et l'aide de camp Sabes, ce dernier porteur de la proclamation du Premier Consul, et chargé de s'aboucher avec Dessalines. Après avoir longtemps attendu, le commandant Gauvain avait vu monter à son bord, au

(1) Fils de celui qui servit en Amérique. Tué à Leipzig en 1813.

lieu des parlementaires, un officier noir aide de camp du général Agé, créole au service de la République haïtienne, qui lui avait confié une lettre avec ses instructions. Il résultait de cette lettre et des réponses de l'officier noir, qu'à l'arrivée des parlementaires, une insurrection avait éclaté parmi les troupes de la garnison, qui se disaient trahies et livrées aux Français. Dessalines était absent, attendant à Saint-Marc le débarquement. Le commandant d'artillerie de la place, Lacombe, soupçonné d'être favorable aux idées de soumission, avait été massacré par la soldatesque. Quant au général Agé, commandant supérieur en l'absence de Dessalines, son autorité avait été méconnue. Malgré lui, les parlementaires et les matelots de l'embarcation avaient été désarmés et emprisonnés. C'est à grand'peine qu'il avait obtenu d'envoyer un officier et un avis au commandant des troupes françaises pour l'informer des dispositions des noirs, et le conjurer de renoncer à un débarquement qui serait le signal du massacre de tous les blancs.

Latouche et Boudet reçurent ce rapport à trois heures de l'après-midi. Il était trop tard pour commencer le débarquement, et d'ailleurs le vent ne permettait pas d'entrer dans le port. Force fut, malgré la situation de la malheureuse population blanche, d'ajourner jusqu'au lendemain l'occupation de Port-au-Prince. L'escadre mouilla à une lieue au Sud de la ville, sur la rade du Lamentin, en face du petit fort Bizoton, occupé par les noirs.

La nuit fut mise à profit pour préparer l'opération

du débarquement et la rendre instantanée et irrésistible. A bord de chaque vaisseau on construisit un radeau, armé sur ses quatre faces avec les espingoles de hune, susceptible de porter deux cent cinquante hommes et d'être remorqué par quatre canots.

Le 5, au point du jour, deux vaisseaux s'embossèrent vis-à-vis le fort Bizoton et deux frégates se disposèrent pour balayer la plage avec leur artillerie. A dix heures le signal du débarquement fut donné. Les troupes de terre et de mer l'exécutèrent en moins d'une demi-heure, avec un ordre parfait. Les premières compagnies jetées à terre, marchèrent sur le fort. L'officier qui y commandait s'apprêtait à parlementer, quand la garnison, forte de cent cinquante noirs, abattit les barrières, mit la crosse en l'air et attendit les Français.

Sans s'arrêter, Boudet se porta rapidement sur Port-au-Prince, tandis que l'escadre, sous voile depuis le matin, se dirigeait vers le port pour en forcer l'entrée. Ce double mouvement fut combiné avec tant de précision que les forces de terre et celles de mer entrèrent en ligne simultanément. Boudet se trouvait en présence de quatre mille noirs rangés en bataille en avant de la porte de Léogane, au moment même ou Latouche Tréville embossait ses vaisseaux, partie devant les batteries de la plage, partie le long du quai, à une demi-portée de fusil.

En cet instant, le général français tenta un dernier effort de conciliation avant d'en venir aux mains. Un parlementaire se présente aux noirs, la proclamation du Premier Consul à la main. Il les in-

vite à accueillir les soldats de la République comme des amis et des frères. Tout à coup un grand mouvement se fait dans les bataillons ennemis. Des rangs entiers lèvent leurs armes en criant que Dessalines vient de donner l'ordre d'ouvrir les portes de la ville. Un bataillon français s'avance confiant dans ces assurances pacifiques, il est reçu par une effroyable décharge qui porte la mort dans ses rangs. L'adjudant-général Pamphile Lacroix et deux aides de camp de Boudet sont blessés à ses côtés. Alors ce général donne l'ordre de l'attaque. La soixante-huitième demi-brigade se précipite sur les noirs, la baïonnette en avant, les enfonce et pénètre dans la ville avec les fuyards. En même temps, les vaisseaux de l'escadre ouvrent un feu terrible sur les batteries de la côte et sur toutes les issues par où les masses ennemies se retirent en désordre. Trois forts entouraient la ville, le fort National, le fort Blocon, le fort Saint-Joseph. Les deux premiers sont évacués sans coup férir; le troisième, défendu par quatre cents noirs, est emporté, avec la plus brillante valeur, par l'adjudant-commandant Darbois. A six heures du soir la place entière de Port-au-Prince est au pouvoir des Français.

La rapidité et la vigueur de cette attaque préserva la ville de l'incendie et du massacre dont Dessalines l'avait menacée! Mais elles ne purent empêcher les noirs d'entraîner à leur suite trois cents blancs, hommes, femmes, enfants, avec le commandant Sabes, le lieutenant et les matelots de *la Guerrière*. Ces infortunés, traînés à travers les Mornes, étaient destinés,

après de longues souffrances, à une horrible boucherie. Un mois après la prise du Port-au-Prince, nos soldats trouvèrent leurs cadavres, avec ceux de cinq cents autres victimes, entassés dans la plaine des Verettes, monument effroyable de cette guerre sans pitié comme le sont toutes les guerres de race.

Dans la soirée, la vengeance trompée de Dessalines s'assouvit sur les campagnes qui environnaient la ville. Au milieu de la nuit, on aperçut à bord du *Foudroyant* une lueur rougeâtre qui embrasait l'horison : c'était la petite ville de la Croix-des-Bouquets que les noirs livraient aux flammes, ainsi que les riches plantations de la plaine. Quant aux habitants de Port-au-Prince, tenus vingt-quatre heures durant sous une menace de mort, blottis dans leurs maisons pendant le combat, ils en étaient sortis à la vue de leurs sauveurs et avaient accueilli les Français avec des transports d'allégresse.

Telles furent, au début de la campagne de Saint-Domingue, les opérations auxquelles assista Jérôme. On les compte au nombre des plus heureuses de cette guerre dont les commencements furent brillants, et qui devait se terminer d'une manière si funeste.

Latouche Tréville et Boudet, quelques jours après le débarquement, adressèrent leurs rapports aux commandants en chef de la flotte et de l'armée.

La frégate *l'Embuscade*, qui portait leurs dépêches au quartier-général, établi dans la ville du Cap, reçut Jérôme à son bord. Le rôle de la marine était terminé par la soumission de toutes les places du littoral, il restait à poursuivre dans l'intérieur de l'île

les débris de l'armée noire refoulée autour des mornes du Cahos, contrée inaccessible où Toussaint Louverture avait établi le centre d'une suprême résistance.

Jérôme rejoignit au Cap sa sœur et son beau-frère Leclerc. Il trouva cette malheureuse ville dans un état déplorable. Moins heureuse que Port-au-Prince elle n'avait échappé ni au massacre ni à l'incendie. Les vingt-quatre heures qui s'étaient écoulées entre le débarquement de Leclerc et l'expulsion des noirs, avaient suffi à Christophe pour accomplir son œuvre de destruction. Jérôme vit une population éplorée, réduite de moitié par le fer de ses sauvages dominateurs, errant au milieu des ruines fumantes de ses habitations et de ses riches magasins. Nos marins et nos soldats travaillaient avec ardeur à assurer la subsistance de ces malheureux colons sans ressources, à sauver quelques faibles restes de leur ancienne opulence et à faire disparaître, avec les cadavres, les traces de cette épouvantable catastrophe.

Les premières opérations de l'armée conduite par Leclerc en personne à la poursuite des noirs, avaient eu un succès complet. Après plusieurs combats heureux la division Rochambeau avait atteint le 23 février le gros des forces de Toussaint retranchées dans une position formidable, au-dessus de la ravine aux Couleuvres : un seul élan des vieux soldats de l'armée du Rhin avait enfoncé l'ennemi, et détruit dans l'armée des rebelles toute trace d'organisation. Toussaint n'était plus qu'un proscrit errant, sans

ressources, de rocher en rocher et réduit à implorer, sous peu, la clémence du vainqueur.

Au commencement de mars 1802 Villaret envoya au gouvernement consulaire son troisième rapport depuis le départ de Brest. Il le confia avec ses instructions verbales à Jérôme, après avoir conféré au jeune aspirant le grade d'enseigne, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été délégués. Les motifs de cette promotion et de cette mission sont exposés dans le post-scriptum de la dépêche de l'amiral au ministre de la marine, en date du 13 ventôse an x (4 mars 1802). Nous le transcrivons textuellement : « Cette dépêche était destinée à partir après-demain « sur la division du contre-amiral Ganteaume ; mais « le général en chef m'ayant adressé hier des pa- « quets, avec prière de les expédier sur-le-champ « par le meilleur voilier de l'escadre, j'expédie *le* « *Cisalpin*. Le général en chef Leclerc me témoi- « gnant en même temps le désir que ces paquets « soient confiés à un officier actif intelligent, et qui « pût ajouter aux nouvelles qu'il porte des détails « qui nous ont échappé, j'ai choisi le citoyen Jérôme « Bonaparte, que j'ai cru devoir élever au grade « d'enseigne, d'après les talents qu'il a constam- « ment développés depuis qu'il est auprès de « moi. »

Le capitaine Bergeret commandant *le Cisalpin* et comptait dans son état-major le lieutenant de vaisseau Halgan. Ces deux officiers, destinés à devenir amiraux et à honorer la marine française par de longs et éclatants services, se lièrent, pendant la tra-

versée, d'une étroite amitié avec Jérôme. Les marques d'estime et d'affection qu'ils n'ont cessé de recevoir du frère de l'Empereur jusqu'à la fin de leur carrière, prouvent quelle impression profonde avaient laissée, dans le cœur de ce dernier, ces souvenirs de camaraderie et de jeunesse.

Débarqué à Brest le 11 avril 1802, Jérôme était à Paris quelques jours après. Il fut très-bien accueilli par le Premier Consul, et pour les bonnes nouvelles qu'il apportait et pour sa conduite personnelle pendant l'expédition. Ce fut à qui, dans sa famille et à la cour consulaire, ferait fête au jeune marin. Le séjour de Paris n'en était que plus dangereux pour cette nature ardente, surexcitée par de longues privations, enivrée du prestige qui entourait son nom, et qu'il trouvait démesurément grandi à chacun de ses retours. Le Premier Consul ne le laissa pas jouir plus d'un mois d'une vie dont les séductions auraient pu l'égarer. Le brick *l'Épervier* était à Brest en armement; on lui donna pour destination la station des Antilles, et l'enseigne Jérôme reçut l'ordre d'aller y occuper un emploi de son grade. En même temps, des instructions particulières furent envoyées à Villaret-Joyeuse, capitaine général de la Martinique, au sujet de Jérôme, que le Premier Consul paraissait lui confier. L'intention du général Bonaparte était que *l'Épervier* fît un service d'exploration dans la mer des Antilles, et que cette campagne servît à compléter l'instruction de son frère. Quant au commandement du brick, le Premier Consul le donna à Halgan, à la sollicitation de Jérôme, qui se montra,

en cette circonstance, aussi bon ami que juste appréciateur du mérite.

Jérôme partit de Paris dans les premiers jours de juin, et resta deux mois à Nantes jusqu'à ce que l'armement du brick fût terminé. Il est probable que le jeune enseigne ne hâta pas de ses instances le moment où il put prendre la mer, et qu'il l'attendit à Nantes, sans nulle impatience. En effet, il avait retrouvé dans cette ville Halgan, qui y était venu de Brest avec lui; et les deux amis s'étaient mis à partager les mêmes plaisirs, comme ils avaient partagé les mêmes dangers et les mêmes fatigues.

Nantes était, à cette époque, une ville très-animée, séjour de riches familles d'armateurs, et rendez-vous de tous les jeunes officiers de marine attachés à nos ports de l'Ouest. Restée patriote au centre des insurrections royalistes, l'ancienne capitale de la Bretagne accueillit et fêta, avec une certaine ostentation, le frère de l'homme dont la grandeur croissante commençait à devenir une menace pour les principes de la légitimité. Le temps était d'ailleurs aux enthousiasmes. A l'occasion de cette question, posée au peuple français : *Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie?* on faisait fonctionner pour la seconde fois en France le suffrage universel. De nos jours les rouages de ce grand mécanisme ont été singulièrement simplifiés. Il n'est pas beaucoup plus difficile, ni plus long, de recueillir les votes de la France entière qu'il ne l'était jadis de consulter le peuple romain réuni sur le Forum. En 1802, le jeu de l'institution était plus compliqué. Il fallait établir

des registres dans toutes les mairies, aux greffes des tribunaux, chez les notaires, chez les officiers publics, et ces registres restaient ouverts trois semaines. C'était pendant tout ce temps un grand mouvement politique dans les villes et dans les campagnes. Nantes se faisait remarquer par son animation et son enthousiasme à voter le consulat à vie. Cet enthousiasme inspiré par la personne de Napoléon se traduisait chez les hommes en prévenances cordiales et empressées pour son frère, chez les femmes en un sentiment plus tendre. Jérôme, jeune, joli garçon, passionné, eut ce qu'on appelle en style du monde, de brillants succès.

Cependant, tous les souvenirs laissés par lui à Nantes ne furent pas d'une nature romanesque. La gaieté folle, bruyante, extérieure, tenait une grande place dans la vie des jeunes officiers de cette époque. Jérôme et Halgan avaient cette humeur un peu tapageuse et cette joie expansive que la jeunesse de nos jours a remplacé par une gravité qui ne pense à rien, et par une frivolité silencieuse. On raconte encore à Nantes, entre autres anecdotes sur Jérôme et sur Halgan, l'entrée burlesque qu'ils firent dans la ville, lors de leur premier voyage, après leur débarquement du *Cisalpin*. A quelques lieues de Nantes, le postillon qui conduit leur chaise de poste refuse d'aller plus loin, son entêtement breton résiste à toutes les promesses comme à toutes les menaces. Jérôme, à bout d'instances, s'élance sur le porteur, fouette les chevaux, et laisse sur la grande route le postillon ébahi, muet de colère et de surprise. Une

heure après, on voyait entrer à Nantes, au triple galot, une chaise de poste gravement occupée par un lieutenant de vaisseau, conduite par un enseigne tête nue, en épaulettes et en bas de soie.

Il fallut pourtant s'arracher à cette vie de plaisirs. *L'Épervier* prit la mer le 29 août ; mais comme si le temps était complice des souvenirs de Jérôme pour le ramener à terre, un gros orage força le bâtiment à relâcher le 6 septembre dans le port de Lorient. Il fallut douze jours pour réparer les avaries. Jérôme, bien entendu, alla les passer à Nantes, et ce ne fut que le 18 septembre que *l'Épervier* quitta définitivement les côtes de France, que désormais il ne devait plus toucher. L'état-major du brick se composait de l'enseigne Meyronnet, qui joua un certain rôle en Westphalie, et de MM. Vincent et Gay. Le chirurgien était le docteur Rouillard, qu'un demi-siècle après la campagne de *l'Épervier*, le prince Jérôme devait retrouver en Bretagne, vivant de sa modeste retraite.

Après une traversée de quarante jours, le brick atteignit la Martinique et entra dans le port de Saint-Pierre le 28 octobre 1802. L'amiral Villeneuve commandait la station maritime dont allait faire partie *l'Épervier*, et qui, sous le nom de station des îles du Vent et de Cayenne, embrassait les ports de nos possessions des Antilles et de l'Amérique du Sud, c'est-à-dire de la Guyane, et des îles de Tabago, Sainte-Lucie, la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue. La Martinique avait pour capitaine-général l'amiral Villaret-Joyeuse, qui, après avoir ramené en

France la plus grande partie de la flotte employée à l'expédition de Saint-Domingue, en était reparti presque aussitôt pour aller occuper ses nouvelles fonctions administratives et politiques.

Le Premier Consul avait prescrit à Villaret et à Villeneuve de faire visiter à Jérôme nos colonies des Antilles. Si une pareille étude était pleine d'intérêt pour l'administrateur et pour l'économiste, le philosophe avait à en tirer une douloureuse leçon sur la destinée des principes réputés les plus inébranlables, en mesurant les pas rétrogrades qu'une génération tout entière avait faits en huit ans dans la question brûlante de l'esclavage. Du reste, dans chacune des colonies, cette question avait eu son histoire particulière. Nous avons vu la solution que le Premier Consul avait essayé de lui donner à Saint-Domingue, en reconnaissant la liberté des noirs et même leur titre de citoyens français. La Martinique, tombée au pouvoir des Anglais dès le commencement de la période révolutionnaire, était restée étrangère à ces convulsions sociales, comme aux péripéties de la guerre. Le régime de l'esclavage maintenu par les Anglais n'avait, sous leur domination, éprouvé aucune atteinte. Le décret de la Convention du 4 février 1794 qui abolissait l'esclavage dans les colonies françaises, ignoré à la Martinique, n'y avait pas même éveillé une espérance chez les noirs. Aussi la loi du 20 mai 1802, en décrétant que les colonies rendues à la France par le traité d'Amiens seraient régies par les lois antérieures à 89, ne fit-elle que maintenir un état de choses que rien n'avait troublé.

Cette loi était une inconséquence, mais n'était qu'une demi-iniquité. La France ne reprenait pas ce qu'elle avait donné, genre d'injustice toujours odieux, mais qui devient abominable quand il s'agit du plus sacré des biens, de la liberté. Villaret, en abordant à la Martinique, le 22 septembre 1802, pour en reprendre possession au nom de la France, avait trouvé une colonie florissante, tranquille, et qui rentra sans secousses dans la tradition de notre ancien système colonial. Il avait donc pu, dans son rapport au gouvernement, écrire avec bonne foi les lignes suivantes :

« Une foule de nègres accompagnait l'officier de « police chargé de la publication de ma proclama- « tion et faisait retentir l'air du cri de : Vive la « République ! Voilà comme ils ont reçu l'esclavage. « Si l'on veut comparer cet accueil à celui que j'ai « reçu à Saint-Domingue quand j'allai annoncer la « liberté à leurs semblables, il est facile d'apprécier « les théories et les éloquentes déclamations de « leurs amis. »

L'institution des capitaines-généraux datait de l'arrêté consulaire du 19 avril 1801. Ils avaient dans leurs attributions de pourvoir provisoirement à tous les emplois militaires, jusqu'au grade de chef de bataillon inclusivement. En vertu de ces pouvoirs, Villaret-Joyeuse conféra à Jérôme le grade de lieutenant de vaisseau, par décision du 2 novembre 1802. Il est probable que le Premier Consul avait donné à cet égard, au capitaine-général, des instructions particulières, bien que nous n'en ayons trouvé aucune trace dans les nombreux documents que nous avons

analysés. Si même on rapproche cette dernière nomination de celle d'enseigne que Jérôme avait reçue, le 4 mars précédent, du même amiral, commandant alors la flotte de Saint-Domingue, on ne peut mettre en doute que le ministre de la marine n'ait suivi, en ce qui concernait Jérôme, des ordres donnés par le Premier Consul. Napoléon pensait, avec raison, qu'un grade conféré, à la mer, dans des parages lointains, se justifiait de soi-même aux yeux de l'opinion publique. Il est certain d'ailleurs que Jérôme devait avoir plus d'ardeur à tout faire, étant assuré de trouver au terme de chacune de ses traversées un amiral autorisé à apprécier sa conduite, ses services, et à les récompenser sur place s'il y avait lieu.

Villaret-Joyeuse, de concert avec Villeneuve, alla plus loin. Jugeant que Jérôme était capable de commander un bâtiment et qu'il n'y avait pas lieu de différer pour lui cette épreuve décisive de la responsabilité maritime, il fit entendre à Halgan qu'on lui saurait gré de résigner, sous prétexte de santé, le commandement de *l'Épervier ;* que le Premier Consul lui tiendrait compte de cette preuve d'amitié pour Jérôme, et saurait l'en récompenser. Halgan abandonna son commandement, qui fut donné à Jérôme, âgé alors de dix-huit ans.

Le 29 novembre 1802, Jérôme, après avoir reçu à son bord l'amiral Villeneuve, qui passa l'inspection de son bâtiment et lui donna ses instructions, mit à la voile pour l'île de Sainte-Lucie.

Le séjour qu'il y fit faillit lui être fatal. Quoique en hiver, la chaleur était accablante. Jérôme, peu

habitué aux précautions et au régime nécessaires aux Européens dans ces climats pernicieux, se fatigua outre mesure en visitant une soufrière. De retour à bord, il était en proie à un violent accès de fièvre jaune. Le cas était des plus graves et presque désespéré. Rouillard, le chirurgien de *l'Épervier*, tenta un remède héroïque. Il fit mettre Jérôme dans un bain de cinquante degrés, l'y laissa deux heures, et aussitôt après le saigna à blanc. Ce traitement énergique le sauva, mais lui laissa une grande faiblesse. Les officiers de *l'Épervier*, effrayés de l'état de leur commandant et n'osant prendre sur eux de le laisser plus longtemps exposé à une influence épidémique qui commençait à décimer l'équipage, ramenèrent le bâtiment à Saint-Pierre.

Jérôme se rétablit, mais non sans garder une sorte de dégoût pour ces régions pestilentielles et de la répugnance à monter de nouveau le bâtiment sur lequel il avait tant souffert. *L'Épervier* avait été rudement éprouvé. La fièvre jaune et la désertion y avaient fait de cruels ravages. Son équipage était réduit de moitié. Pendant que Villeneuve s'occupait du soin de le reformer, Jérôme témoignait le vif désir de ne pas garder son commandement ; l'amiral n'y consentit pas. Au mois de janvier 1803, *l'Épervier*, avec un équipage à peu près renouvelé, fut remis à son jeune commandant qui, continuant sa tournée d'exploration, fit voile pour la Guadeloupe.

Il arriva à la Basse-Terre vers le milieu de janvier. Le contre-amiral Lacrosse, capitaine-général de la

colonie, le reçut dans sa délicieuse résidence de Monrepos, et lui fit visiter tous les établissements qui pouvaient l'intéresser.

La Guadeloupe avait été depuis dix ans et était encore, au moment du voyage de Jérôme, le théâtre des événements les plus extraordinaires, les plus tragiques. Le gouverneur de la colonie, celui qui lui en faisait les honneurs, avait été l'un des principaux acteurs de cette histoire héroïque et sanglante, et présentait un frappant exemple des contradictions de principes, des situations extrêmes où les périodes alternatives de révolution et de réaction peuvent entraîner les hommes politiques. Intelligent, instruit, courageux, mais d'une mobilité extrême dans ses enthousiasmes, actif, jaloux à l'excès de son autorité, Lacrosse, avec des intentions droites, remplissait à cette époque, à la Guadeloupe, la triste mission de fermer, par la violence, une ère révolutionnaire qu'il avait ouverte lui-même non moins violemment. Au commencement de 1793, il avait été désigné, quoique simple lieutenant de vaisseau, par la Convention, pour faire reconnaître par les Antilles, à demi révoltées, le régime républicain. La frégate *la Félicité*, qui le portait, était entrée dans le port de la Pointe-à-Pître, le grand mât surmonté d'un bonnet rouge. Lui-même, en débarquant, avait embrassé le premier nègre qu'il avait rencontré sur le quai, en l'appelant son frère. Enfin, quoique l'esclavage ne fût pas encore aboli, sa présence et ses discours avaient déchaîné sur cette malheureuse colonie les passions révolutionnaires qui devaient l'ensanglanter longtemps encore après

que la métropole en aurait été elle-même délivrée. C'était le même homme que Jérôme retrouvait, en 1803, contre-amiral et capitaine-général, chargé de faire exécuter l'arrêté du 15 juillet 1802, qui rétablissait l'esclavage à la Guadeloupe, et de remettre les émigrés en possession de leurs biens. La réaction était terrible ; le parti des planteurs ne se montrait pas moins implacable dans ses vengeances que ne l'avait été celui des terroristes.

Entre ces deux dates de 1793 et de 1803, qui marquent pour la Guadeloupe les deux termes extrêmes de la révolution, cette colonie avait passé par des péripéties à la fois glorieuses et terribles, qui n'ont d'analogues que dans l'histoire même de la métropole à cette époque.

D'abord, c'est Hugues, le commissaire de la Convention, qui y débarque en 1794, apportant avec lui le décret de l'abolition de l'esclavage et une guillotine toute neuve. Cet homme, un des plus extraordinaires que ces temps fertiles en caractères vigoureux aient produits, aborde à la Basse-Terre, parce que la moitié de l'île, la Grande-Terre, est au pouvoir des Anglais. Avec onze cents hommes amenés de France, avec les républicains blancs et noirs, il attaque les Anglais, les chasse et proclame dans toute l'île la liberté, l'égalité, l'ordre et la mort. Sans distinction de couleur, le régime de la terreur, qui succombe en ce moment même en France, frappe impitoyablement à la Guadeloupe tous les partisans de l'ancien ordre de choses. Mais en même temps, le proconsul invente le système fameux qu'ont imité pendant

cinq ans les Anglais, lors de l'émancipation de leurs colonies, celui que nous pratiquons dans les nôtres depuis 1848 ; il trouve le moyen de forcer légalement des hommes libres à travailler pour le compte de leurs anciens maîtres. Suivant le goût de l'époque, ses terribles règlements de travail avaient une couleur pastorale. Le noir devait se lever avec le soleil *en chantant un hymne à la liberté, et marcher au travail avec la joie vive et simple d'un bon enfant de la patrie.* Le fouet du commandeur était orné de rubans tricolores. Du reste, sous sa main puissante, despotique, le génie de la race créole et d'une partie de la race noire s'était transformé. Les habitants de la Guadeloupe, privés des débouchés du commerce par la guerre, se livraient à la course avec une ardeur et un succès incroyables. L'or affluait dans l'île à défaut de denrées. Les corsaires de la Pointe-à-Pitre et de la Basse-Terre faisaient baisser pavillon, dans toute la mer des Antilles, aux Espagnols, aux Anglais. Victor Hugues traitait avec ces derniers de puissance à puissance. Le gouverneur de la Jamaïque ayant eu l'idée de vendre comme esclaves les noirs de la Guadeloupe qu'on prenait sur les corsaires, le proconsul, qui aimait les plaisanteries sinistres, le menaça de faire, en faveur des prisonniers anglais, une exception aux lois françaises et de les vendre, tout blancs qu'ils étaient, à des nègres de la colonie. Seul, il tint levé dans les Antilles le drapeau de la France et ne l'abaissa jamais. Il était sur le point de tenter avec ses seules forces un coup de main audacieux sur la Martinique, occupée par es

Anglais, quand il fut rappelé en 1798 par le Directoire. Son successeur, le général Desfourneaux, crut devoir user de ruse et de trahison pour embarquer cet homme terrible. Ajoutons, afin qu'aucun trait ne manque à cette figure étrange, que Victor Hugues ne reparut plus sur la scène politique que pour rétablir l'esclavage à Cayenne, et pour être, en 1814, un des agents les plus violents du parti de l'étranger. Ainsi la fin de sa vie a fait douter de la seule vertu qui pût l'absoudre, de son patriotisme.

Après lui les acteurs se succédèrent rapidement sur la scène qu'il avait si prodigieusement animée. Desfourneaux, soupçonné de vouloir livrer l'île aux Anglais, est renversé par une conspiration militaire, arrêté et expédié en France. Lacrosse lui succède, et malgré une énergique résistance, il est bientôt chassé de l'île par le parti des militaires de couleur, qui prend pour chefs deux mulâtres, officiers supérieurs français, formés dans les guerres continentales, Pélage et Delgrès. Ces deux hommes remarquables, le premier par son humanité et par son patriotisme, le second par son indomptable énergie, l'un et l'autre par une bravouve chevaleresque, gouvernent la Guadeloupe, au nom de la France, pendant plusieurs mois. Enfin, le 6 mai 1802, Richepance aborde à la Pointe-à-Pître avec trois mille hommes pour réintégrer Lacrosse et relever l'autorité de la métropole. Pélage s'incline devant la volonté de sa patrie et marche le premier contre les rebelles. Delgrès fait une résistance désespérée, et, vaincu, se fait sauter avec trois cents noirs. Quant à

Pélage, sa fin devait être aussi héroïque, mais plus touchante. Indignement traité, chassé, emprisonné, il ne se vengea de sa patrie ingrate qu'en la servant modestement de son épée de chef de brigade, sur tous les champs de bataille de l'Europe, et en tombant enfin obscur et sans se plaindre sur celui de Vittoria.

Après la mort de Richepance (3 septembre 1802), Lacrosse avait repris ses fonctions de capitaine-général et continuait l'œuvre ingrate imposée au héros de Hohenlinden, celle de faire rentrer sous l'esclavage une population à qui la France avait donné la liberté et qui ne s'en était servie que pour la gloire et dans l'intérêt de la patrie.

Telle était l'histoire dont le frère du Premier Consul put retrouver les traces sanglantes à chacun des pas qu'il fit sur cette terre, victime d'une succession inouïe de révolutions. Enseignements profonds, mais plus propres encore à désenchanter un jeune esprit qu'à l'instruire (1) !

Jérôme, regagnant la Martinique au commencement de février, s'arrêta à la Dominique, île soumise à la domination anglaise. Il fit courtoisement connaître au gouverneur de l'île, le major-général Prévost, le désir qu'il avait d'aller à terre lui rendre visite. Le gouverneur répondit avec empressement à cette politesse, fit mettre la garnison sous les armes, et

(1) Jérôme fut admirablement reçu par le contre-amiral Lacrosse. Bien souvent depuis son retour de l'exil il s'est plu à retracer son voyage à la Guadeloupe au baron Lacrosse, fils de l'ancien capitaine-général, aujourd'hui sénateur, et auquel le prince avait voué une affection sincère.

reçut Jérôme avec une distinction et des honneurs qui s'adressaient naturellement au frère du Premier Consul.

L'Épervier, continuant sa relâche aux Antilles, reçut à la fin d'avril 1803, de Villeneuve, et probablement d'après les instructions du Premier Consul, l'ordre de se rendre en France. Plusieurs causes retardèrent ce départ; d'abord une assez sérieuse maladie de Jérôme, puis la nécessité de reformer une seconde fois l'équipage du brick, qui se fondait sous un ciel de feu par la maladie et la désertion. Ce ne fut qu'à la fin de mai que Jérôme put mettre à la voile. Villaret-Joyeuse le croyait déjà loin de la mer des Antilles, lorsqu'il apprit que *l'Épervier* venait de rentrer à Saint-Pierre. Jérôme ayant rencontré en mer un bâtiment de la marine anglaise, l'avait, soit par erreur, soit par imprudence, forcé de mettre en panne et de décliner sa qualité, sorte de procédé regardé comme offensant entre navires de guerre. Jérôme, comprenant trop tard la gravité de l'incident s'était hâté de revenir à Saint-Pierre pour en rendre compte à l'amiral et lui adresser un rapport que l'on trouvera à la fin de la correspondance.

L'amiral, sentant qu'il allait avoir une mauvaise affaire avec les Anglais, et qu'il aurait à échanger avec le commandant des forces britanniques aux Antilles de pénibles communications, voulait qu'avant tout *l'Épervier* quittât la Martinique, afin de pouvoir traîner les explications en longueur. Mais on était au 1er juin ; malgré les assurances pacifiques données à Jérôme par le commandant anglais, l'état

tendu des relations entre la France et l'Angleterre n'était un mystère pour personne en Amérique. La rupture de la paix d'Amiens, c'est-à-dire l'échange des ambassadeurs, n'avait eu lieu que le 17 mai, mais déjà depuis plus d'un mois ce dénoûment de la crise diplomatique était regardé comme inévitable; quant aux hostilités qui, en droit des gens, ne sont pas la conséquence forcée de la rupture des relations diplomatiques, on n'avait dans la marine française aucune illusion à cet égard. On s'attendait parfaitement, aussitôt après le rappel des ambassadeurs et avant toute déclaration de guerre, à voir les vaisseaux anglais courir sus à tout bâtiment français. Aussi les esprits étaient-ils très-inquiets à la Martinique. Aux îles anglaises, on se proposait ouvertement, dans la prévision d'une rupture, de fermer au frère du Premier Consul le chemin de la France, et s'il était possible de s'emparer de sa personne pour s'assurer d'un gage précieux. Villaret Joyeuse n'en était que plus empressé de se débarrasser d'une lourde responsabilité, et Jérôme que plus circonspect dans toutes ses démarches. Il eût voulu, pour retourner en France, prendre passage à bord d'un navire danois, sous pavillon neutre.

Jérôme voyait juste. S'il fût parti le 1er juin, il n'aurait été en vue des côtes de France que dans les premiers jours de juillet. Or, à cette époque, elles étaient déjà bloquées. Dès la fin de mai, la marine britannique avait capturé les bâtiments de commerce et attaqué les bâtiments de guerre français qu'elle avait rencontrés en mer. La

perte de *l'Épervier* était donc certaine. Cependant le 15 juin 1803, sur de nouvelles instances de l'amiral, Jérôme déclara qu'il était prêt à obéir, et il écrivit à Villaret une lettre qu'on trouvera dans la correspondance, pour lui annoncer son départ et pour dégager en même temps sa responsabilité personnelle. Cette fois ce fut l'amiral qui recula devant les conséquences d'une pareille aventure et qui s'opposa au départ de Jérôme. *L'Épervier* mit à la voile le 20 juillet 1803. Le 27, il tombait entre les mains des Anglais.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE III.

. . . . . .

Decrès à Latouche Tréville. Paris, 7 novembre 1801.

« *P. S.* Il est essentiel que les trois mille hommes partent avec vous; votre destination, je le confie à vous seul, est Saint-Domingue. Vous devez vous réunir à l'armée de l'amiral Villaret; et cette réunion, pour laquelle vous recevrez incessamment des instructions, doit s'opérer ou sur Brest, ou sur Rochefort, ou sur Belle-Ile, selon les vents. »

Decrès à Latouche Tréville (pour lui seul). Paris, 10 novembre 1801.

« Je vous ai déjà prévenu, citoyen Général, que l'escadre dont le commandement vous est confié était destinée pour Saint-Domingue, et qu'elle devait se rallier à l'amiral Villaret.

« Vous trouverez ci-joint les instructions générales que j'ai arrêtées pour la réunion des escadres et divisions qui vont composer l'armée navale. Vous voudrez bien vous y conformer en ce qui vous concerne, et d'après la teneur de l'avant-dernier paragraphe de ces instructions je vous prie d'expédier un courrier extraordinaire à l'amiral Villaret, tant pour lui an-

noncer la réception des instructions ci-jointes que pour l'informer de la situation de votre escadre, ainsi que des mesures que vous avez prises pour assurer l'exécution de ces ordres définitifs.

« La confiance du gouvernement, citoyen Général, vous a appelé à concourir à une expédition de la plus haute importance pour la métropole, pour le commerce national et pour les colonies ; et c'est avec beaucoup de plaisir que je vous vois en position de rendre des services qui ne peuvent qu'ajouter au prix de ceux que vous comptez. »

Le préfet maritime de Toulon, à Decrès. 11 juin 1802.

« Citoyen Ministre, par votre dépêche du 14 de ce mois, vous me prévenez que le citoyen *Jérôme Bonaparte*, aspirant de première classe, que le Premier Consul a confirmé dans le grade d'enseigne de vaisseau qui lui avait été conféré provisoirement par l'amiral Villaret, prendra rang parmi les officiers de ce grade, à dater du *vingt-cinq nivôse dernier* (15 janvier), et sera attaché au département de Brest. »

Villeneuve à Decrès. Saint-Pierre, 27 novembre 1802.

« Citoyen ministre, à mon retour de la Guadeloupe le 24 (15 novembre 1802) de ce mois, j'ai trouvé le brick *l'Épervier* qui était arrivé au Fort-de-France le 6 (28 octobre), après une traversée de quarante-deux jours. Le citoyen Jérôme Bonaparte m'a remis votre lettre du 27 thermidor (15 août) qui le concerne.

«Le citoyen Halgan, lieutenant de vaisseau qui commandait *l'Épervier* s'étant trouvé incommodé, le capitaine-général Villaret l'a autorisé, en mon absence,

à remettre son commandement au citoyen Bonaparte ; il ne restait plus à mon arrivée qu'à confirmer ce qu'avait fait le capitaine-général, et comme le grade de lieutenant de vaisseau devait lui être conféré en même temps que le commandement, je lui en ai donné la commission provisoire.

« Il ne tiendra pas à moi, citoyen Ministre, que les intentions du Premier Consul, à l'égard du citoyen Jérôme Bonaparte, son frère, ne soient complétement remplies. Je lui ai annoncé mon inspection à son bord pour demain, et après-demain il mettra sous voiles pour aller visiter nos colonies de Sainte-Lucie et de Tabago. A son retour je lui ferai voir la Guadeloupe et ses dépendances. Il paraît pénétré de la noble émulation de rendre son nom aussi célèbre dans la marine qu'il est déjà fameux dans les fastes de la guerre et de la politique. En lui témoignant le désir de le voir un peu plus assidu à son bord, je lui ai demandé s'il voulait être amiral comme M. de Penthièvre ou comme M. de Tourville. Son choix n'a pas été douteux, et s'il est réservé à la République française d'avoir un jour une marine, on peut tout espérer de l'émulation et du caractère d'un officier qui, mûri au milieu des grands exemples de sa famille, doit être familiarisé avec les grandes vues, et avide de la gloire et des grandes actions.

« J'aurai l'honneur de vous adresser par la première occasion les instructions que je dois donner au citoyen Jérôme Bonaparte pour sa tournée dans nos colonies ; j'aurai soin de les rendre aussi instructives qu'il me sera possible. »

gouverneur de lui permettre d'aller le saluer ; le gouverneur l'ayant invité à descendre, il a mis pied à terre, il a été reçu par la garnison sous les armes, et le soleil étant couché, lorsqu'il s'est embarqué, le gouverneur l'a prié de l'excuser sur ce motif s'il ne le faisait pas saluer du canon de la place. Il paraît que cette visite s'est passée avec dignité et convenance de la part du citoyen Jérôme, et cordialité et respect de la part du gouverneur le général-major Prévost.

« Le citoyen Jérôme ayant besoin de prendre du lest et de faire quelques changements dans l'arrimage de *l'Épervier*, je lui ai permis d'entrer dans le Cul-de-sac, où il est occupé dans ce moment à ce travail.

« La maladie ou la désertion lui a enlevé à peu près tout son équipage, et j'aurai bien de la peine à le lui remplacer.

« P. S. La maladie est à peu près éteinte, ce serait cependant trop se flatter que de croire qu'il n'en reste pas un germe, quelques Européens arrivant par les bâtiments du commerce, sont encore journellement victimes de cette peste, qui d'ailleurs n'atteint point du tout ceux qui sont acclimatés. »

Villeneuve à Decrès. En rade de Saint-Pierre, 3 mars 1803.

« Citoyen Ministre, je vous avais annoncé par ma lettre du 20 du mois dernier, qu'à la demande du capitaine-général, j'avais expédié la frégate la *Consolante* pour transporter au continent espagnol le chef de brigade Joyeuse, chargé d'une mission près le gouvernement de ce pays; des rapports qui ne me

paraissent que trop fondés, m'apprennent que cette frégate a fait côte dans la partie du sud de l'île de la Marguerite, et que la plus grande partie de l'équipage s'est réfugié sur cette île. J'ai expédié aussitôt la corvette *la Badine* pour aller leur porter tous les secours qui dépendront d'elle. Elle a fait voile hier au matin ; j'aurais voulu y envoyer en même temps le brick *l'Épervier* (commandé par Jérôme Bonaparte), mais ils ont eu la maladresse de peindre à l'huile l'intérieur du bâtiment et les logements, ce qui le rend encore pour quelques jours inhabitable. Dès que j'aurai des détails et un rapport officiel sur ce malheureux événement, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte, et j'en examinerai les circonstances avec la sévérité la plus scrupuleuse. Ce qui serait en d'autres circonstances un événement ordinaire, est dans la situation actuelle de notre marine un malheur public, que je ressens trop vivement pour ne pas désirer d'en voir éclaircir la cause. »

Villeneuve à Decrès, 4 avril 1803.

« Le citoyen Jérôme Bonaparte, commandant *l'Épervier*, ayant rempli ici l'objet de sa mission, après avoir visité toutes et chacune de nos colonies sur la même route, j'aurais désiré le faire passer par Saint-Domingue, mais le souvenir trop récent de la perte qu'il y a faite (1), lui en a fait montrer quelque répugnance, et je n'ai pas insisté. »

Jérôme à Villaret - Joyeuse. Saint-Pierre, 1er juin 1803.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte, citoyen Général, que me rendant en France d'après vos

(1) Leclerc,

ordres, j'eus connaissance hier au soir, après le coucher du soleil, d'un gros bâtiment dans le canal de la Dominique. Sa position et sa route me faisant préjuger que c'était un de nos bâtiments de commerce, je mis en panne, en assurant mon pavillon et ma flamme. Ce vaisseau couvert de voiles, me passant en poupe sans en diminuer, je lui ordonnai de mettre en travers et de m'envoyer son canot; mais continuant sa route, sans égard à ma manœuvre ni à mon invitation, je pris ses eaux en lui faisant tirer un coup de fusil dans ses voiles, pour lui annoncer le désir que j'avais de lui parler. Il se mit dès lors en panne, et dès que je fus à portée de la voix, il m'annonça qu'il était anglais et bâtiment du Roi; fâché de la méprise, j'envoyai un officier à bord pour lui témoigner mes regrets, et savoir où en étaient les affaires politiques à son départ, sur lesquelles j'étais fondé à avoir des inquiétudes, d'après la permanence de la station anglaise sur les côtes de la Martinique. Il m'a assuré que les affaires allaient au mieux, et que tout était à la paix. Je me suis décidé, citoyen Général, à rentrer à la Martinique pour vous annoncer cette bonne nouvelle. »

Villaret à Jérôme. Juin 1803.

« Vous avez eu tort, mon cher Jérôme, de soumettre un bâtiment portant flamme à une visite, je ne puis sanctionner cette démarche par un ordre, parce qu'un tel ordre de moi équivaudrait à une déclaration de guerre. Vous avez fait un coup de tête qui nécessitera des réponses évasives aux plaintes qui vont m'être portées par le général Prévost

et par le commandant de la station; il faut que vous ne soyez plus à la Martinique lorsque les réclamations me parviendront. Ainsi appareillez aussitôt ma lettre reçue, pour vous rendre auprès du Premier Consul, à qui il est indispensable que vous rendiez compte de cette affaire.

« Mettez à la voile, je vous en supplie, aussitôt ma lettre reçue, la politique l'exige. Rien ne doit vous arrêter, et si l'invitation ne suffisait pas, je vous enverrai demain l'ordre impératif.

« De tous ces faits réunis, il résulte incontestablement: 1° Que la guerre n'était pas déclarée en Europe le 11 mai. 2° Que si elle l'a été depuis, la déclaration n'est pas encore parvenue au commodore Lord, et que les hostilités ne sont pas encore commencées dans ces mers.

« A présent considérez, mon cher Jérôme, les dangers inévitables auxquels vous expose le moindre délai si la guerre éclate. La supériorité des forces navales de l'ennemi ne vous laisse aucun moyen de retour, et votre séjour aux Antilles, sans gloire et sans utilité quelconque, a le très-grand inconvénient de tromper les vues du Premier Consul à votre égard, de vous arrêter dans votre carrière, et d'étouffer les espérances que vous avez déjà données. »

Jérôme à Villaret. De la Pointe-à-Pitre, 15 juin 1803.

« Je reçois votre lettre, mon cher Amiral; nos avis diffèrent, mais je soumets volontiers ma manière de voir à la vôtre. Je vais en quatre mots vous donner mes raisons.

« 1° Depuis plusieurs jours une frégate anglaise croise au vent de Marie-Galante ;

« 2° Le rapport qui m'a été fait par un négociant venant de la Dominique, que les Anglais avaient ordre de me prendre ;

« 3° Que si j'évite les ennemis de ces mers-ci, je ne les éviterai probablement pas sur les côtes d'Europe ;

« 4° Que je vois une manière d'effectuer mon retour sans danger, en faisant naturaliser Danois un bâtiment de commerce français, et moi y étant comme passager.

« Je vous observerai en outre, mon cher Amiral, que si mon départ n'est peut-être plus possible dans huit jours, mon arrivée est encore bien moins certaine.

« J'ai cru, mon cher Amiral, devoir vous faire toutes ces observations ; mais cela n'empêche pas que je viens de donner des ordres pour que l'on fasse sortir mon bâtiment qui se trouve dans le port, et que je vais appareiller sitôt qu'il sera dehors. Si le malheur veut que je sois pris sur les côtes de France, cette lettre, mon cher Amiral, vous prouvera que je l'avais prévu ; j'espère que demain mon bâtiment pourra sortir du port.

« Adieu, mon cher Amiral, je vous embrasse comme je vous aime.

« P. S. La goëlette qui vous porte cette lettre est

une très-fine voilière ; il est possible, si le vent contrarie demain la sortie de mon brick, que j'aie le temps de recevoir votre réponse. Au reste, je ne perdrai pas une demi-minute. »

LIVRE IV

Arrivée de Jérôme aux États-Unis. — Pichon consul général. — Le président Jefferson. — La famille Paterson. — Projet de mariage entre Jérôme et Mlle Paterson. — Protestation du consul général. — Rupture. — Voyage à New-York. — Le mariage est célébré à Baltimore, le 24 décembre 1803. — *La Poursuivante* et Willaumez. — La société des États-Unis. — *La Didon* et *la Cybèle;* tentative de départ; croisières anglaises. — Lettre de Talleyrand. — Seconde tentative de départ à bord de *la Présidente.* — Embarquement à bord du brick *Philadelphia;* naufrage. — Constitution de l'Empire. — Jérôme privé du rang de prince du sang. — Départ à bord de *l'Ering.* — Arrivée à Lisbonne. — Voyage de Lisbonne à Turin. — Junot dans l'Estramadure. — Négociations à Turin. — Jérôme se soumet. — Lettre de l'Empereur. — Mlle Paterson en Angleterre. — Protestation de Madame-mère; décrets de l'Empereur. — Décision de l'Officialité de Paris.

Au mois de juillet 1803, Jérôme, surveillé et bloqué à la Martinique par les croisières anglaises, avait pris la résolution de tenter la voie des États-Unis, pour revenir en France.

Pendant deux ans nous allons le voir éloigné de sa patrie. Une série d'aventures bizarres, les unes dues à ses passions, les autres au hasard, vont le promener et le retenir le long des côtes des États-Unis, depuis

le milieu de l'année 1803, jusqu'au commencement de l'année 1805. C'est un véritable roman que cette phase de sa vie. Toutes les péripéties obligées y figurent: les fuites, les retours, les guerres, les naufrages, et jusqu'aux amours éphémères d'une enchanteresse; car c'est autour d'une intrigue matrimoniale que sont groupés tous ces incidents romanesques.

Pendant cette période singulière de sa vie, Jérôme jouit pour la première fois de sa complète liberté, pour la première fois aussi, son caractère apparaît dans tout son jour, et sous des traits aussi curieux qu'accentués. Au moment où il débarque aux États-Unis, le frère du Premier Consul, à peine sorti de l'adolescence, n'est, en droit, qu'un simple citoyen de la République française; la seule distinction sociale dont il puisse se prévaloir, c'est le respect qui s'attache à son grand nom; il n'a d'autre position officielle que celle de son grade de lieutenant de vaisseau, d'autre fortune que les avances de sa modique pension. Telles sont les conditions dans lesquelles il se présente à une société étrangère, démocratique, positive et ombrageuse. A coup sûr la place qu'il y occupera n'est pas toute faite. Elle ne dépendra que de lui-même et du parti qu'il saura tirer de la situation. Son caractère décidé n'est pas long à le comprendre. Aussi le voyons-nous, dès le début, se placer sans hésiter dans une de ces positions exceptionnelles et périlleuses, où l'on n'a d'autre alternative qu'une chute ridicule ou un triomphe complet. A peine un pied sur le territoire américain, Jérôme commence par se donner les droits, les manières et le train d'un

prince, tempérés seulement par l'incognito dont il se couvre d'abord ; quant à ses opinions et à sa conduite, il les met, non moins résolûment, au-dessus de toute remontrance et de toute censure, d'où qu'elles viennent.

Un pareil rôle aurait quelque chose de peu sérieux, si ce n'était que la tentative passagère d'une vanité puérile échouant devant le premier obstacle. Mais pendant deux ans nous verrons Jérôme le soutenir sans dévier d'une ligne et avec un succès croissant; il le soutiendra vis-à-vis du représentant de son pays et du mandataire de son frère, vis-à-vis de ses chefs militaires, du Président des États-Unis, de toute la société américaine. Il mettra, à s'affirmer ainsi, tant de fermeté, d'esprit et de naturel que tout ce monde, étonné d'abord, finira par lui accorder plus encore qu'il ne demande, et par le trouver supérieur à ses propres prétentions. Pour comble de bonheur, cette éventualité princière, escomptée par lui avec une si fière confiance, aura précisément son échéance avant qu'il ait quitté cette société à laquelle il l'aura imposée par anticipation, de sorte que le frère du Premier Consul ne semblera pas avoir changé de condition le jour où il se présentera aux Américains comme frère de l'Empereur.

D'ailleurs, si pendant ce long séjour en Amérique, les passions doivent entraîner Jérôme dans une voie regrettable, il saura toujours s'arrêter à la limite au delà de laquelle son nom ou celui de la France pourraient être compromis. Inexpérimenté et léger, comme un enfant qui débute dans la vie, en ce qui le con-

cerne intimement, il devient un homme et un homme plein de sens, de tact et de dignité en présence des étrangers et du gouvernement qui lui donne l'hospitalité. Le représentant de la France, au milieu des terreurs que lui inspirent les coups de tête de Jérôme, est tout fier de l'excellent effet que son attitude, sa tenue, son langage, produisent sur le monde officiel. Peu s'en faut qu'il n'appuie sa position politique et ses prétentions diplomatiques sur l'influence et les succès de cette personnalité séduisante dont il redoute les écarts.

Tel sera Jérôme aux États-Unis, d'une indépendance d'esprit et de conduite, qui, par moments, touchera à la révolte. Il ne fera plier qu'une seule fois sa volonté hautaine et opiniâtre, ce sera au terme de cet aventureux voyage, en présence de celui qui tiendra à ce moment la moitié de l'Europe à ses pieds.

C'est le 20 juillet 1803 que Jérôme, monté sur un simple bateau pilote américain, aborde à Norfolk, l'un des ports de la Virginie, à l'entrée et sur la rive occidentale de la baie Chesapeak. Sa suite, car ses compagnons de voyage prennent dès lors cette qualification qu'ils ne quitteront plus, se compose : de Meyronnet, lieutenant de *l'Épervier* ; Rewbell, fils de l'ancien directeur ; d'un jeune créole, Lecamus, remplissant les fonctions de secrétaire, et d'un médecin, personnages destinés à des fortunes brillantes à la future cour de Westphalie. Pendant que Meyronnet se rend, en toute hâte, à Philadelphie, pour y noliser un bâtiment américain, Jérôme part pour Washington,

où il arrive le 22 juillet. A cette époque, le poste de consul général de France aux États-Unis était occupé par le citoyen Pichon, qui remplissait, en même temps, les fonctions de chargé d'affaires auprès du gouvernement fédéral. C'était un homme d'esprit, d'infiniment de ressources, que nous avons vu, depuis 1830, après une carrière administrative et diplomatique assez agitée, à la tête des services civils de notre colonie algérienne. Il habitait alors Georgetown, faubourg de Washington, sur la rive droite du Potomac, et avait sous ses ordres, comme agents commerciaux, un nommé Fourcroy, à Philadelphie, et le citoyen Débécourt à Baltimore. Prévenu par Lecamus que le frère du Premier Consul l'attend à son hôtel, Pichon surpris et assez embarrassé de la présence d'un pareil hôte, se rend auprès de lui et apprend de sa bouche qu'il s'agit de lui donner les moyens de retourner en France. Ce n'était pas chose très-facile. La caisse des consuls, à cette époque, était rarement remplie, et le crédit maritime fort resserré, à cause de la guerre. Il autorise néanmoins Fourcroy à noliser, à tout prix, un bâtiment et à délivrer des traites sur le gouvernement français. Il ne s'agissait pas d'une petite somme; et ce n'était pas une affaire qu'on pût conclure à moins d'une cinquantaine de mille francs. Mais Pichon prévoyait un autre embarras qui lui faisait désirer que l'arrivée de Jérôme fût la plus secrète et son départ le plus prompt possible. On fuyait les croisières anglaises aux Antilles, on les retrouvait aux États-Unis. La grande station militaire de la marine britannique était à Halifax; elle détachait des fré-

gates qui croisaient sans cesse devant les ports des États-Unis et pénétraient jusque dans les eaux intérieures de la République. Trois magnifiques baies parallèles s'ouvrant du Sud au Nord, servaient, comme elles servent encore, d'artères à l'immense commerce des États septentrionaux, ce sont : la baie Amboy, ou rivière Hudson, remontant jusqu'à New-York ; la rivière Delaware, aboutissant à Philadelphie ; la baie Chesapeak, ayant sur ses bords Norfolk, Anapolis et Baltimore. Ces trois rades vont servir successivement de théâtre aux aventures maritimes de Jérôme. Pour le moment, elles étaient surveillées par les frégates anglaises mouillées, tantôt aux embouchures, tantôt beaucoup plus haut, dans l'intérieur et jusque sous les batteries américaines. Ainsi l'Angleterre poursuivait et bloquait la marine française, à l'entrée même des bassins d'une nation neutre, ce qui était pour le commerce de celle-ci une source continuelle de vexations, et pour son gouvernement une humiliation journalière vivement sentie. La jactance des officiers anglais qui se vantaient, et malheureusement avec quelque raison, d'être les maîtres de la mer, ajoutait à l'irritation générale. On les voyait sans cesse à terre à Washington, à Anapolis, à Baltimore, promenant, dans les hôtels et dans les salons, leur morgue britannique doublée du sentiment de leur incontestable supériorité, et humiliant beaucoup par leur présence et leurs insolences les agents du gouvernement français. Le chef de la station de Chesapeak, le capitaine Murray, se faisait surtout remarquer par sa hauteur, sa haine contre la France, et

la brutalité avec laquelle il poursuivait notre pavillon. Tels étaient les ennemis dont il fallait tromper la surveillance. Nul doute qu'elle ne redoublât de rigueur si l'on venait à apprendre que le frère de Napoléon était arrivé aux États-Unis uniquement dans le but de la déjouer.

Jérôme ne resta que deux jours à Washington; c'est une ville de peu d'importance, et qui ne jouit chaque année d'un peu d'animation que pendant la session du congrès. En attendant le bâtiment frété par Fourcroy et Meyronnet, et qui devait venir le prendre à l'entrée du Chesapeak, il alla s'établir à Baltimore, belle et opulente cité, renommée pour la beauté de ses femmes, sa vie du monde élégante et facile, ses établissements littéraires et scientifiques (1), peuplée en grande partie de catholiques. Les mœurs des habitants de Baltimore ne participaient ni du rigorisme de leurs voisins du Nord, les Pensylvaniens, ni de l'orgueil aristocratique de leurs voisins du Sud, les Virginiens.

Jérôme avait promis à Pichon de garder l'incognito ; mais le moyen de taire ce nom magique qui ouvrait toutes les portes et tous les cœurs. Au bout de trois jours, Jérôme était l'objet de la curiosité, de la sympathie, du concours de toute la ville. C'était à qui contemplerait en lui l'image du héros qui passionnait le monde, et dont le prestige grandissait encore en traversant les mers. C'était à qui lui offrirait les plaisirs d'une société brillante, jalouse

(1) Ce qui l'a fait appeler l'Athènes des États-Unis.

d'imiter les mœurs, les goûts et le luxe de Paris.

Parmi tant d'amitiés nouvelles qui s'offraient à lui, Jérôme dut en rencontrer quelques-unes d'équivoques. Un certain Barney entre autres, ancien officier de la marine française, maître du principal hôtel de Washington, s'empara de sa confiance, affecta de le suivre où de l'introduire partout, dans le but de relever un peu par l'éclat de cette intimité sa réputation qui était fort mauvaise. Pichon en écrivit assez convenablement à Jérôme, lui insinuant que le commerce d'un pareil homme n'était pas sûr, et pouvait produire un effet fâcheux. A cette ouverture, Jérôme répondit sèchement qu'il désirait régler sa conduite lui-même, comme il l'avait fait jusqu'alors. C'était la troisième fois que Pichon recevait, sinon une leçon, du moins une explication formelle sur la manière dont Jérôme entendait être traité ! La première leçon lui avait été donnée lors de l'arrivée à Georgetown, quand Jérôme avait tout simplement prévenu le consul qu'il eût à venir le trouver à son hôtel ; la seconde, quelques jours plus tard, à l'occasion d'un paquet du consulat, que Meyronnet avait ouvert pour y prendre une lettre à l'adresse de Jérôme. Pichon avait écrit une lettre très-vive, et avait reçu une réponse plus vive encore. La troisième leçon était relative à Barney, ce fut la dernière ; le consul se le tint pour dit, et eut dès lors dans ses rapports avec Jérôme une déférence craintive, qui ne l'empêcha pas, toutefois, de remplir son devoir. Si son amour-propre diplomatique fut encore plus d'une fois piqué de la position de supériorité et de com-

mandement prise par le jeune officier de marine, il sut taire ses douleurs, et se contenta de les épancher discrètement dans sa correspondance avec le ministre des relations extérieures.

Cependant on était déjà au commencement d'août; malgré la diligence de Meyronnet, *le Clothier*, brick américain de 400 tonneaux, frêté à Philadelphie, ne pouvait être, avant huit jours, à l'embouchure du Chesapeak. Quant aux Anglais, la présence de Jérôme à Baltimore n'était pas plus un mystère pour eux que pour les Américains. Les croisières avaient l'éveil depuis Boston jusqu'à Charleston; le capitaine Murray jurait que si Jérôme leur avait échappé à la Martinique, il ne leur échapperait pas aux États-Unis. Son signalement était donné sur toute la côte; des espions suivaient tous ses pas. Pichon était rempli d'inquiétudes; Jérôme alors, qui n'avait pas le défaut de redouter les démarches hasardeuses et de douter de leur succès, imagina de faire demander par le consul, au cabinet de Washington, le passage à bord d'une frégate des États-Unis pour un officier français dont on tairait le nom. Pichon tenta la demande sans aucun espoir de succès. La fiction de l'incognito était transparente. Madison, ministre des relations extérieures, eut le bon goût de la respecter; mais répondit que la République ne pouvait pas, sans compromettre sa neutralité vis-à-vis de l'Angleterre, transporter un militaire français en Europe, sous la protection de son pavillon. Jérôme, n'ayant pas à craindre pis que ce refus, insista auprès de Pichon pour qu'il adressât au Président une demande

officielle, au nom du Premier Consul, pour le rapatriement de son frère. Pendant toute cette négociation, *le Clothier* était entré dans le Chesapeak; mais les Anglais l'y avaient suivi; leurs frégates ne le perdaient pas de vue. Il n'était douteux pour personne, qu'à peine sorti des eaux américaines, son pavillon serait pour lui une protection illusoire, et ne le sauverait pas de la visite. On eut recours aux combinaisons les plus aventureuses. Il s'agissait de faire partir *le Clothier* sans ses passagers; puis, lorsque le bâtiment aurait été visité en pleine mer, de dépêcher Jérôme à sa recherche, sur un bateau pilote. Tous ces moyens étaient aussi impraticables que la négociation avec le Cabinet de Washington était vaine. Jérôme coupa court aux projets et aux démarches, déclara que son parti était pris, qu'il attendrait aux États-Unis les ordres de son frère, que Meyronnet partirait seul, emportant ses dépêches pour le Premier Consul. Tout le monde s'inclina; *le Clothier* mit à la voile le 11 août, et après avoir été arrêté à la hauteur du cap Charles, visité, relâché, fit route pour l'Europe.

Qui pourrait dire si, dans le secret de son cœur, Jérôme ne pardonna pas aux Anglais leur persécution opiniâtre, qui, cette fois, le retenait sur les bords qu'il n'eût quittés qu'à regret? Au nombre des beautés qui se disputaient le sceptre de la société de Baltimore était mademoiselle Élisa Paterson, ou Betsay, comme on l'appelait familièrement. Sa figure et sa taille étaient charmantes, son esprit vif, quoiqu'il n'eût pas été formé par une instruction solide.

Les souvenirs de ses contemporains, d'accord avec le portrait que son propre père a tracé d'elle dans son testament, la représentent comme un caractère décidé, mais inquiet et ambitieux; du reste d'une réputation sans tache. M. William Paterson, son père, était un des négociants les plus riches et les plus considérés de Baltimore. Par sa femme, il était allié au général Smith, sénateur, et occupait dans la République une haute position. Jérôme et mademoiselle Paterson se virent, et l'amour ne fut pas long à s'emparer de ces jeunes cœurs. Tout le monde connaît la liberté exceptionnelle dont jouissent les jeunes filles aux États-Unis, leur position dans le monde, qui, par une singulière inversion des usages, est précisément la même que celle des femmes mariées en France, enfin la latitude presque absolue que les mœurs leur laissent dans le choix d'un époux. Jérôme ne résista pas à des séductions si nouvelles pour lui. Quant à la jeune personne, outre que l'homme qui l'entourait de ses hommages était de son âge et séduisant, comment douter des élans de sa vanité, à la pensée qu'elle pouvait entrer dans une famille dont le nom était répété par les échos des deux mondes? Sa conscience de républicaine était à l'aise avec le présent, son ambition de femme rêvait l'avenir. Tout concourait d'ailleurs à serrer autour du jeune couple ces liens mystérieux dont on ne ressent l'irrésistible étreinte qu'au moment où l'on cherche à s'en dégager. La société de Baltimore tout entière, flattée d'un choix qui l'honorait, conspirait avec cette mutuelle passion, avec le hasard des

rencontres, avec les enivrements du monde, pour rapprocher les deux jeunes gens et les engager l'un vis-à-vis de l'autre. M. Paterson entrevoyait, avec un naïf orgueil, cette brillante alliance; mais il est certain que, dans sa famille, des espérances plus positives s'éveillèrent à l'éclat de cette splendide perspective. Le général Smith, homme remuant et ambitieux, avait bâti sur le mariage de sa nièce toute une combinaison politique dont il était le héros : allié du Premier Consul, il se voyait désigné au choix de son gouvernement pour le poste de ministre des États-Unis en France. Comme contre-partie, il faisait entrevoir à Jérôme la possibilité d'obtenir pour lui-même, de son frère, le titre de représentant de la France à Washington. Il montrait au patriotisme du jeune homme, l'union projetée comme un lien qui rendrait indissoluble l'alliance des deux Républiques, alliance qui, en devenant active, serait la perte de l'Angleterre. Il n'y eut pas jusqu'à un étranger, le marquis d'Yrajo, ministre d'Espagne, qui ne jouât son rôle dans l'intrigue matrimoniale ourdie autour de Jérôme : mettant, sans réserve, au service du jeune officier, son expérience de diplomate et de courtisan, il aplanissait, à ses yeux, tous les obstacles, prenait pour lui-même les démarches embarrassantes, et rassurait tout le monde sur l'avenir. L'ingérence de ce personnage dans cette affaire, est restée un mystère. Ce qui n'en était pas un, c'était sa haine pour la France, et les efforts qu'il faisait pour combattre la politique du Premier Consul, dans le temps même où il travaillait si activement à marier son

frère. On a supposé que par une combinaison quelque peu machiavélique il poussait à une union dont il prévoyait les tristes effets pour la considération de la famille Bonaparte qu'il détestait, et même pour l'alliance de la France et des États-Unis. Peut-être cela paraîtra-t-il bien profond, même de la part d'un diplomate.

Il n'en fallait pas tant pour précipiter une nature aussi ardente que celle de Jérôme dans une aventure où son cœur était engagé. On était au milieu d'octobre, et déjà la demande de Jérôme, faite officiellement, en son nom, par le marquis d'Yrajo, avait été agréée. Quelques rumeurs vagues en étaient parvenues jusqu'à Washington, mais elles avaient médiocrement inquiété Pichon ; il pensait qu'il y avait loin d'une préférence, d'une cour de salon, à un mariage. Il insistait, depuis quelque temps, auprès de Jérôme pour que celui-ci se fît présenter au Président des États-Unis. Ce fut le 23 octobre que Jérôme se rendit pour l'accomplissement de ce devoir de convenance à Washington, où il resta cinq jours. Une frégate française, *la Poursuivante*, montée par le chef de division Willaumez, avait traversé les croisières anglaises, et était mouillée depuis quelques jours devant Baltimore. Le commandant et l'état-major de la frégate durent être présentés en même temps que le frère du Premier Consul, afin de donner un caractère national à cette visite.

A cette époque, le Président des États-Unis était le célèbre Jefferson, le chef ou plutôt le fondateur du parti démocratique aux États-Unis, l'ami de la France

et le partisan de sa révolution. Il venait de substituer à l'apparat princier, dont Washington et John Adams avaient entouré l'exercice des fonctions présidentielles, des habitudes extrêmement simples et toutes républicaines. Quelles que fussent les formes de la réception, une entrevue avec le Président de la République américaine était une démarche imposante pour un jeune homme, et particulièrement délicate pour le frère du premier magistrat de la République française. La haute réputation d'esprit et de talent de Jefferson, sa finesse toute française, la position équivoque des États-Unis entre la France et l'Angleterre ajoutaient des difficultés réelles au rôle de Jérôme. Il sut le remplir avec un succès complet. Reçu le 24 octobre au palais présidentiel, il fut invité à y dîner le surlendemain ainsi que le consul général et le commandant Willaumez. Dans ces deux entrevues, sa conversation et ses manières avec Jefferson furent pleines d'esprit et de tact. Le gouvernement américain venait de signer avec la France le traité relatif à la cession de la Louisiane. Cette colonie était, en ce moment même, remise entre les mains des agents des États-Unis. Jérôme parla de cette importante négociation avec l'aisance que donne la fréquentation des hommes politiques. Il eut le bon goût de passer légèrement sur le motif qui le forçait à prolonger son séjour aux États-Unis. Ce motif, c'était la surveillance exercée par les vaisseaux anglais jusque dans les ports de la République américaine, et le système d'espionnage établi sur son territoire par les commandants de croisières étrangères. L'orgueil

américain souffrait cruellement de cet état de choses. On sut gré à Jérôme de n'y avoir pas fait allusion; toute expression de regret de sa part eût été une humiliation pour son illustre interlocuteur. Le consul général était radieux. Le lendemain, au moment où Jérôme montait en voiture pour retourner à Baltimore, il dit à Pichon, qui s'était présenté pour prendre congé de lui : « Vous savez, monsieur le consul « général, que je me marie le 7 novembre prochain « à Baltimore, avec mademoiselle Élisabeth Paterson. « Je vous invite, ainsi que madame Pichon, à assister « à mon mariage et à signer le contrat. »

Il résulte des aveux renfermés dans la correspondance officielle, qu'à cette communication inattendue, le consul général resta littéralement muet de surprise. Il lui fallut une nuit pour se familiariser avec cette situation nouvelle et des plus graves pour lui; il entrevoyait une responsabilité terrible et toute la colère du Premier Consul retombant sur sa tête. Comme il était homme d'esprit et de décision, son parti fut pris le 28 octobre au matin. Il expédia trois lettres à Baltimore, l'une adressée à Jérôme, l'autre à M. Paterson, la troisième à M. Débécourt, l'agent consulaire résidant à Baltimore. Le fond commun de ces trois lettres, fort importantes, et dont on trouvera le texte à la fin du livre, était celui-ci : *Le Code civil interdit à tout Français âgé de moins de vingt-cinq ans, de se marier sans le consentement de ses père et mère; le citoyen Jérôme, âgé de moins de vingt-cinq ans, n'a pas le consentement de madame Lætitia Bonaparte, pour épouser mademoiselle Élisa-*

beth Paterson; donc ce mariage, sous quelque forme qu'il soit célébré sur le territoire américain, sera nul en France aux yeux de la loi.

En ce qui concernait M. Paterson, c'était le prévenir qu'il croyait donner une femme à Jérôme, et qu'il ne lui donnait qu'une maîtresse. Quant à Débécourt, il recevait l'ordre : 1° de remettre à M. Paterson la lettre qui lui était destinée et de dresser procès-verbal de cette remise; 2° de signifier les dispositions de la loi française à tout ministre d'un culte quelconque, qui se disposerait à célébrer le mariage de Jérôme. Enfin Pichon alla trouver le marquis d'Yrajo, lui fit une scène très-vive, le menaça du désaveu du gouvernement espagnol, et lui arracha la promesse de refuser l'invitation qui lui avait été adressée d'assister à la cérémonie.

Ayant mis à la fois l'avenir et sa propre responsabilité à couvert sous cette solennelle protestation préventive, le consul général en attendit l'effet. Il dut être fort grand à Baltimore. M. Paterson comprit la situation périlleuse dans laquelle il s'engageait. Il envoya son parent le général Smith chez Pichon, pour lui déclarer qu'en présence de l'obstacle légal qu'on lui signalait, son intention était de retirer le consentement qu'il avait donné. Quant à Jérôme, désespéré et furieux d'une résistance contre laquelle se brisaient sa volonté et son orgueil, il répondit à la lettre de Pichon par les plaintes les plus amères.

Que se passa-t-il à Baltimore pendant les huit jours qui suivirent l'éclat de la protestation? Il est permis de supposer que les passions et les intérêts qui ani-

maient les acteurs de ce drame intime se livrèrent les uns aux autres de violents combats, et que les résolutions les plus diverses et les plus extrêmes furent tour à tour prises et abandonnées. Le 5 novembre, l'amour l'emportait sans doute sur la raison, car à cette date, Pichon et Yrajo recevaient chacun de Jérôme, comme si aucun incident ne fût survenu, et sous une forme banale, l'invitation de se rendre le 7 à Baltimore pour la célébration du mariage. L'un et l'autre s'excusèrent poliment, et Pichon, en règle avec sa conscience et avec la loi, se renfermait dans un rôle purement passif, quand le 6, il vit arriver chez lui Lecamus.

Le secrétaire de Jérôme apportait un billet de ce dernier. Ce billet prévenait le consul général que le mariage était *définitivement rompu*, et que ce dénouement s'était passé d'une manière également honorable pour les deux partis. Lecamus accompagna la remise de la lettre, de communications verbales de la part de Jérôme. Le jeune homme regrettait vivement le retentissement qu'avait eu cette affaire, et maintenant qu'elle était rompue, il priait Pichon de ne pas en informer le gouvernement du Premier Consul. Il reconnaissait d'ailleurs qu'il n'avait pas été seulement en butte aux séductions naturelles qu'exercent la beauté, la jeunesse et la passion; qu'il avait été entraîné et trompé par d'autres influences d'une nature et d'une origine moins romanesques; que Barney, que le général Smith, dans des intérêts plus ou moins avouables, avaient exercé sur sa conduite une pression qu'il avait fini par se-

couer. Lecamus ajouta que, pour éviter à mademoiselle Paterson la position gênante où la rupture de son mariage aurait pu la placer à Baltimore, son père l'avait envoyée faire un voyage dans le Sud.

Rien n'indique que ce revirement subit et radical, aussi bien de la part des Paterson, que de la part de Jérôme, n'ait pas été parfaitement sincère. Il ne manquait pas pour le justifier de raisons tout à fait décisives. La passion et la vanité avaient pu seules les aveugler un instant sur l'issue qu'aurait l'aventure si on la poussait jusqu'au bout. L'entraînement général avait fait le reste. Ce qui était même étonnant, c'est qu'après les protestations de Pichon, les hésitations eussent été si longues. D'ailleurs, qui eût empêché Jérôme et mademoiselle Paterson de faire le 7 novembre ce qu'ils firent le 24 décembre suivant dans des conditions identiques? Il n'y avait intérêt à tromper personne; tout le monde jouait carte sur table. Jamais situation ne fut si nette pour les parties intéressées, aussi bien que pour le public; l'Amérique d'un côté, la France de l'autre; la seconde disant à la première : Mariez Jérôme, si vous voulez et comme vous voudrez, je vous préviens que, quant à moi, je ne reconnaîtrai pas le mariage.

Mais tout en cédant aux impérieuses nécessités de cette situation, Jérôme et mademoiselle Paterson renoncèrent-ils à leur mutuelle passion? Ces cœurs de dix-huit ans eurent-ils assez de fermeté pour étouffer en eux jusqu'aux plus lointaines et aux plus vagues espérances? Jérôme en particulier envisagea-t-il sans hésitation et sans trouble, l'idée de mettre entre

lui et l'objet de son amour une infranchissable barrière, celle de l'Océan ? Ce serait méconnaître le caractère de la passion que de le penser. Aussi, sans dessein prémédité, dominé seulement par l'instinct irrésistible de son amour, s'empara-t-il avec empressement du prétexte qui s'offrait à lui pour ne pas abandonner les rivages où il était enchaîné, prétexte qui le justifiait à ses propres yeux. Il avait envoyé Meyronnet demander les ordres du Premier Consul, et il était décidé à les attendre. Selon lui, toute autre conduite eût été un manque coupable d'obéissance et de respect envers son frère ; singuliers scrupules, tels que la passion seule sait les inventer, pour se faire excuser et pour prolonger son empire.

Ce qui est certain, c'est que Jérôme accueillit fort mal les ouvertures de Pichon pour qu'il s'embarquât à bord de *la Poursuivante*, et y fit, en attendant le départ de la frégate, le service de son grade. Willaumez ne fut pas plus heureux. Comme, après avoir vu ses offres rejetées, il était venu à parler du droit de commandement dont il se disait revêtu, vis-à-vis de son inférieur, et à faire allusion à un ordre formel d'embarquement, la conférence dégénéra en une scène assez orageuse, que Pichon se hâta d'interrompre.

Jérôme déclara qu'en attendant les ordres de son frère, il ferait un voyage dans les États du Nord. Pichon, heureux de trouver un aliment à cette activité dévorante, combina le programme du voyage, donna de l'argent, envoya des instructions à tous ses agents et s'abandonna à l'espérance de se voir libéré,

au premier arrivage d'Europe, de la lourde responsabilité qui pesait sur lui. Le pauvre consul en avait encore pour un an et demi.

Le voyage de Jérôme à New-York dura quinze jours. Ce fut pour lui un succès complet, comme il arrivait toutes les fois qu'il se mêlait aux étrangers, apportant au milieu d'eux ses qualités séduisantes et le sentiment de sa dignité personnelle, de celle de sa famille et de son pays. Il fut fêté dans le Nord comme il l'avait été dans le Sud, et l'on peut dire qu'à cette époque la société américaine, avec ses enthousiasmes subits et démonstratifs, s'était engouée du jeune frère de Napoléon. Jefferson, qui éprouvait pour Jérôme une sympathie que celui-ci partageait, était fort aise de ces ovations, où il voyait un succès pour sa politique fortement empreinte de partialité pour la France. Quant à Pichon, il en écrivait à Talleyrand dans les termes les plus flatteurs, faisant honneur à ses propres conseils de la meilleure partie de ces succès. Sa sécurité ne devait pas être de longue durée. Jérôme était de retour à Baltimore depuis une vingtaine de jours, et aucune rumeur ne rappelait dans cette ville, pas plus qu'à Washington, l'affaire du mariage, quand, le 25 décembre 1803, le consul général reçut de Lecamus le billet suivant : « Mon-
« sieur, j'ai l'honneur de vous annoncer, de la part
« de M. Jérôme Bonaparte, que son mariage avec
« mademoiselle Paterson a été célébré hier soir. Il
« me charge aussi de vous mander qu'il attend avec
« impatience l'envoi de 4,000 dollars que vous devez
« lui faire. Ses engagements deviennent pressants,

« et sa maison éprouvera bientôt des besoins. Il « vous prie donc de vouloir bien lui faire passer « cette somme le plus tôt possible. »

Il n'est pas douteux que l'absence, au lieu d'apaiser la passion de Jérôme, n'eût fait que l'irriter. Les deux amants avaient puisé dans leur correspondance, qui ne fut jamais interrompue, une exaltation qu'ils n'avaient peut-être pas connue quand ils étaient réunis. Mais la faute de la famille Paterson, faute qui n'est pas excusable, ce fut de rappeler la jeune fille à Baltimore au moment où Jérôme y revenait lui-même. Il se retrouva dans le même milieu qu'un mois auparavant, mais soumis cette fois à des séductions plus vives, et à des obsessions que son prestige croissant avait rendues plus pressantes et plus intéressées. La correspondance officielle représente les parents de la jeune personne comme très-répréhensibles, dans cette seconde phase de l'affaire, et la jeune personne elle-même comme aussi décidée de son côté que Jérôme l'était du sien, de sorte qu'il avait fallu consentir au mariage pour éviter un scandale. Du reste, le secret avait été parfaitement gardé. Le 24, on avait signé le contrat, pièce singulière que nous donnons textuellement et que domine d'un bout à l'autre la préoccupation où la famille Paterson paraît être, que le mariage ne soit annulé en France et même dans l'État de Maryland. Quant à la célébration religieuse (le mariage civil n'existant pas aux États-Unis), elle avait eu lieu par le ministère du révérend évêque Caroll, évêque catholique de Baltimore.

A cette époque, un nommé Sotin remplissait à Baltimore les fonctions d'agent consulaire, en remplacement de Débécourt. Ce Sotin était un homme d'esprit, mais un pauvre diable vivant de son emploi, que la familiarité de Jérôme, auquel il plaisait, mettait vis-à-vis de Pichon dans la situation la plus embarrassante. Le 24 au matin, Jérôme lui avait annoncé comme la chose du monde la plus naturelle, la nouvelle imprévue de son mariage, en l'invitant, d'un ton qui n'admettait pas de réponse évasive, à y assister. Sotin, fort malheureux de cet honneur, et prévoyant qu'il pourrait bien être le bouc émissaire de toute cette affaire, n'avait pas osé refuser. Avec Lecamus, il avait été le seul Français qui eût assisté à la cérémonie. Il faut voir, dans sa justification adressée à Pichon, les raisons fort bien déduites et fort détaillées qu'il donne pour prouver qu'avec les mœurs et les lois américaines, et la disposition d'esprit des jeunes amants et de leur famille, toute tentative pour arrêter la célébration religieuse, après la protestation du consul général, eût été absolument inutile, que tout le monde, y compris l'évêque, avait agi en parfaite connaissance de cause, et sans se faire la moindre illusion sur l'avenir réel de cette union et sur l'accueil qui l'attendait en France.

Le mariage consommé, il ne restait plus à Pichon et à Willaumez, qu'à en donner connaissance au ministre des relations extérieures et à celui de la marine, et, en attendant les ordres du Premier Consul, qu'à accepter, dans leurs relations du monde, un fait reconnu par toute la société américaine. C'est ce

qu'ils firent, par déférence pour Jérôme et pour éviter un scandale inutile.

La première phase de l'union fut très brillante. Mademoiselle Paterson jouissait, avec enivrement, d'une position et d'un prestige qui croissaient de jour en jour. Le jeune couple, entouré d'une auréole de beauté, de bonheur et de luxe, partageait son temps entre Baltimore et Washington, où les prévenances empressées du Président, des ministres et de l'aristocratie gouvernementale leur semblaient les seuls hommages dignes de leur haute fortune. Une petite cour s'était formée autour d'eux, groupée près de l'hôtel qu'ils habitaient non loin du Capitole. Un mouvement politique qui, il faut le dire, était favorable à l'influence française, se mêlait au tourbillon de plaisirs et de fêtes qui entraînait le frère du Premier Consul. Sans parler des espérances du général Smith, auxquelles il avait associé toute une petite coterie de membres du Congrès, il est certain que Jérôme, par ses qualités personnelles non moins que par son alliance, avait fait une impression très-vive sur l'opinion publique. Le parti opposé à Jefferson dans la législature reprochait ouvertement au Président de s'être laissé séduire, et de sortir, en faveur de la France, d'une neutralité qui devait être la politique des États-Unis. Il est fort amusant de voir dans la correspondance de Pichon, notre consul général, envier à l'Espagnol Yrajo les bénéfices d'un crédit et d'une faveur qu'il regarde comme devant appartenir exclusivement à la France.

Ce n'était pas chose facile que d'abandonner une pareille existence, toute de plaisir, de popularité et d'amour, d'autant plus que dans les heures de sang-froid on ne prévoyait que trop qu'elle serait de courte durée, et qu'une issue fatale lui était réservée. Aussi, lorsqu'à la fin de février (1804), *la Poursuivante* fut prête à retourner en France, ne fût-ce que par acquit de conscience que Willaumez et Pichon insistèrent auprès de Jérôme pour qu'il y prît passage. Lorsque *le Clothier* avait dû partir, il était resté pour attendre les ordres du Premier Consul ; maintenant, il refusait d'embarquer à bord de *la Poursuivante*, parce qu'il importait de connaître sa réponse à la notification du mariage. La vérité est que la famille Paterson ne voulait pas laisser partir Jérôme. Elle lui avait fait promettre qu'il ne quitterait pas l'Amérique, soit avec sa femme, soit sans sa femme, avant que le mariage n'eût été reconnu en France. C'était trahir les appréhensions d'une conscience inquiète, et le secret espoir de la famille, le seul qu'elle pût raisonnablement concevoir. Ne pouvant se faire illusion sur ce qui attendait leur fille en France, les Paterson voulaient enchaîner Jérôme en Amérique, là seulement il était époux, ou du moins en portait le titre; là seulement mademoiselle Paterson était mariée, ou paraissait l'être. Pichon s'étant nettement exprimé en présence de Jérôme et de M. Paterson sur la convenance et la nécessité du départ, ce dernier en avait appelé avec une certaine hauteur à la parole donnée, et Jérôme n'avait pas osé la reprendre. M. Paterson avait ajouté que lorsqu'il en

serait temps il se chargerait de frêter, lui-même, un bâtiment infiniment plus confortable et plus sûr qu'une frégate. Willaumez partit seul, dans les premiers jours de mars 1804.

Dans le courant du même mois, ces ordres et ces instructions de France, si long-temps attendus, arrivèrent enfin; mais ils étaient bien en retard sur les événements. Au moment où ils avaient été expédiés on ignorait en France le mariage qui venait seulement de se conclure en Amérique. Meyronnet, parti sur *le Clothier*, le 11 août 1803, était arrivé à Paris à la fin de novembre. Les lettres qu'il y avait apportées représentaient Jérôme bloqué aux États-Unis par les croisières anglaises, et refusant de s'embarquer sous pavillon américain pour échapper à leur surveillance. Par ordre du Premier Consul, le ministre de la marine Decrès et le ministre des relations extérieures Talleyrand, écrivirent, au commencement de décembre 1803, l'un à Jérôme, l'autre à Pichon, que Napoléon approuvait la résolution qu'avait prise son frère de ne pas s'embarquer sur *le Clothier;* que l'intention formelle du Premier Consul était que Jérôme attendît en Amérique l'occasion d'une frégate française pour opérer son retour, et qu'il ne voulait le voir revenir que sous pavillon français. Le ton des lettres respirait une affectueuse sollicitude, et ne trahissait pas le moindre symptôme de mécontentement. Des duplicata de ces instructions furent confiés à Meyronnet, à la fin de janvier 1804. Cet officier reçut ordre de se rendre en Amérique par une des voies indirectes que le commerce offrait

aux voyageurs, malgré la guerre; de rejoindre Jérôme, et si *la Poursuivante* était encore à Baltimore, de l'inviter à y prendre passage. Il partit de Paris le 26 janvier, et arriva aux États-Unis dans le mois de mars, en même temps que les lettres de décembre, mais après le départ de Willaumez. Rien n'était donc changé dans la situation. L'événement du mariage étant survenu depuis le départ des instructions apportées par Meyronnet, Jérôme se disait en droit de les regarder comme non avenues, et d'attendre les décisions du Premier Consul, sur cette question bien autrement grave que celle d'un simple retour. Cette décision ne devait être prise, à Paris, à l'arrivée de la nouvelle du mariage, que dans les premiers jours de juin 1804, et la notification n'en devait parvenir aux États-Unis qu'à la fin de septembre de la même année. Ces dates sont fort importantes, surtout la première, parce que dans le procès qui a eu lieu de nos jours, on a prétendu que le mariage célébré le 24 décembre 1803, avait été connu en France vers le milieu de février 1804. Nous mettons les pièces sous les yeux du public. Les dates de la correspondance ont en pareil cas une autorité inattaquable.

Il est douteux, malgré ce que cette supposition peut avoir d'étrange, que Jérôme ait écrit directement soit au Premier Consul, soit à sa mère, ou à un membre quelconque de sa famille, pour leur faire connaître son mariage. Une lecture attentive de la correspondance relative à cette affaire ne laisse découvrir aucune trace d'une communication sem-

blable. Tout nous invite à croire que Jérôme, fort tourmenté d'avoir à faire à son frère une pareille confidence, et certain de la manière dont elle serait accueillie, avait préféré en laisser l'embarras et l'ennui, sinon la responsabilité, à Pichon et à Willaumez, dans l'espoir que les formes respectueuses de la correspondance officielle amortiraient les coups assez vifs qui allaient se porter de part et d'autre.

C'est en réalité ce qui eut lieu. La première lettre de Pichon à Talleyrand pour l'informer du mariage, est datée du 4 janvier 1804, celle de Willaumez, à Decrès, du 18 janvier. A cette époque, les dépêches pour la France, des agents français en Amérique, comme celles du gouvernement français pour les États-Unis, étaient confiées à des bâtiments de commerce de toutes nations, dont la route était rarement directe, et dont les traversées étaient soumises à mille retards et à mille accidents, provenant moins encore de la mer, que du régime de guerre et de violence qui enlevait toute sécurité et toute régularité à la navigation. Il n'y avait pas encore de ces rapides clippers qui, sous le rapport de la vitesse, ont servi de transition entre l'ancienne marine et la marine à vapeur. Une bonne frégate française (genre de bâtiments le plus vite qu'il y eût alors), mettait dans une traversée favorable, quarante à quarante-cinq jours, pour aller d'Europe en Amérique, en passant par les Antilles. Les bâtiments de commerce employaient deux, trois, quatre mois, sans compter le temps que la correspondance attendait dans le port, si le vent retardait l'appareillage.

Ce qui est certain, c'est que la lettre de Pichon, qu'aucune communication de Jérôme, s'il y en eut une, ne pouvait avoir devancée, arriva à Paris à la fin de mai au plus tôt. A la date du 9 juin 1804, Talleyrand, en réponse à la notification aussi grave qu'imprévue qui venait de lui être faite, adressa à Pichon une dépêche qui mit également trois mois et demi pour parvenir en Amérique. Cette dépêche qui, sous un style concis, net et froid, où l'on sent la main de Talleyrand, contient la première expression de la pensée de Napoléon, et de son immuable volonté au sujet du mariage de son frère; cette dépêche est trop importante pour que nous ne la mettions pas dès à présent sous les yeux du lecteur. Elle résume en quelques lignes tout le passé de cette affaire, et en trace irrévocablement l'avenir. Napoléon était Premier Consul quand le mariage avait eu lieu. Il en reçoit la nouvelle quand il est Empereur. C'est comme Empereur, armé de tous les droits de la nouvelle constitution, qu'il y fait répondre:

« Paris, 9 juin 1804.

« J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté la suite des « lettres que vous m'avez adressées sur le mariage « de M. Jérôme Bonaparte. Sa Majesté a été aussi « satisfaite de votre conduite sage et réfléchie, « qu'elle l'a été peu de la conduite de M. Sotin, « sous-commissaire à Baltimore.

« M. Jérôme Bonaparte, en contractant un ma- « riage contraire aux lois de la France, dont il est

« citoyen, n'a pas pu espérer que ce mariage y « serait regardé comme valide. Sa Majesté le con- « sidère comme nul et ne le reconnaît pas.

« La loi du 26 pluviôse, an XI (15 février 1803), « a prescrit toutes les conditions qu'avaient à suivre, « avant leur mariage, les Français qui n'avaient pas « vingt-cinq ans, et ceux qui se trouvaient en pays « étrangers. Cette loi, dont le maintien peut seul as- « surer la concorde dans les familles, en garantissant la « régularité des contrats, était connue de M. Jérôme « Bonaparte. Vous lui en avez représenté les dispo- « sitions. Dans sa position, il devait se croire plus « strictement obligé de s'y conformer.

« Sa Majesté, sous la garde de qui a été mis le « dépôt des lois, ne croit pas mieux pouvoir leur « concilier le respect général qui leur est dû, qu'en « ne permettant pas que sa famille elle-même puisse « les enfreindre.

« L'opinion que Sa Majesté s'est formée sur le « mariage de M. Jérôme Bonaparte, tient à un sen- « timent de justice dont la famille de mademoiselle « Paterson appréciera les motifs, et dont M. Jérôme « Bonaparte lui-même n'a pas à se plaindre, puisqu'il « s'est volontairement exposé aux inconvénients du « mariage qu'il a contracté. »

Pendant que la situation se dessinait ainsi en France, elle était restée la même en Amérique. A la fin de mai 1804, deux frégates françaises, *la Didon* et *la Cybèle*, sous les ordres du capitaine Brouard, parurent devant New-York. Elles avaient reçu pour instructions, après avoir rempli une mission aux

Antilles, d'aller montrer le pavillon de la France aux États-Unis, afin qu'on ne crût pas qu'il eût complétement disparu de la surface des mers. Dans la prévision que Jérôme était encore en Amérique, il avait été ordonné à Brouard de prendre les ordres de Pichon, en ce qui concernait l'embarquement du frère de Napoléon, qui au départ des frégates n'était encore que Premier Consul.

Pichon, aussitôt qu'il eut avis de l'arrivée de Brouard, et après s'être mis en communication avec lui, écrivit à Jérôme, en ce moment à Baltimore, pour le prévenir que deux frégates françaises l'attendaient à New-York, que les circonstances qui avaient permis leur entrée dans la baie assuraient pour le moment leur sortie ; mais qu'il n'y avait pas un jour à perdre, que la station d'Halifax allait être prévenue, et que si la division ne se hâtait de reprendre la mer, elle serait infailliblement bloquée par des forces supérieures.

On était au 1er juin; Jérôme, sous l'empire des mêmes obsessions qui l'avaient arrêté lors du départ de *la Poursuivante*, ne se hâtait pas de prendre un parti, et croyait en marchandant quelques jours aux deux influences qui se disputaient sa destinée, retarder la crise qui le menaçait. Cette fois cependant, il était difficile de refuser Brouard, comme on avait refusé Willaumez. Brouard, il est vrai, n'avait pas d'instruction postérieure à la notification du mariage à Paris, mais il avait positivement celle d'offrir le passage à Jérôme, et l'embarquement de ce dernier était le principal but de la relâche des frégates à

New-York. Le prétexte de l'attente d'ordres ultérieurs commençait à s'user, et cessait d'être sérieux ; il fallait s'embarquer ou déclarer qu'on rompait avec le Premier Consul, qu'on renonçait à la France, qu'on se faisait citoyen des États-Unis. Jérôme se décida à aller avec sa femme à New-York, mais il le fit avec une lenteur calculée et de mauvaise grâce. Arrivé seulement le 12 juin, alors que chaque heure de retard pouvait entraîner les plus fatales conséquences, il ne s'embarqua à bord de *la Didon* que le 16. Pourtant il était embarqué, et les frégates appareillaient, lorsque tout à coup trois voiles anglaises sont signalées. Les frégates *le Cambrien* et *le Boston*, suivies du sloop *le Driver*, remontant vent arrière l'embouchure de l'Hudson, s'arrêtent dans la baie de New-York, en vue du quai et sous les batteries du port, s'embossent à trois encablures des bâtiments français, et font le signal du branle-bas du combat. A peine l'ancre d'une des frégates françaises aurait-elle dérâpé, que le feu allait s'ouvrir.

Brouard déclara à Jérôme et à Pichon que, l'ennemi étant supérieur en forces, ce qui était vrai, il ne pouvait accepter le combat ; qu'il fallait renoncer au départ, parce qu'au mouillage, au milieu du port, l'ennemi n'oserait l'attaquer. Jérôme débarqua. Ce dut être une humiliation cruelle pour lui, pour Brouard, pour les marins des frégates, pour le représentant de la France. Après un demi-siècle, nous ne nous consolons du triste souvenir de notre infériorité maritime à cette époque, que par le juste sentiment de confiance que nous avons aujourd'hui, sinon dans

notre puissance navale, du moins dans l'énergie individuelle de nos officiers et de nos matelots.

Du reste, l'effet de cette violation inouïe du droit des neutres eut aux États-Unis un immense retentissement. Pichon adressa d'énergiques remontrances au Cabinet de Washington ; mais, sans les attendre, le Président somma les frégates anglaises de quitter la baie de New-York. Un décret de la législature, voté deux mois plus tard, et provoqué par ces événements, devait donner à Jefferson un bill d'indemnité pour l'initiative qu'il prenait alors, et l'armer pour l'avenir du droit d'éloigner des ports de la République tout navire de guerre étranger qui, en menaçant les droits de la neutralité, insulterait au pavillon des États-Unis. Les Anglais quittèrent leur position agressive ; mais comme pour montrer tout ce dont l'énergie d'une marine de guerre est capable, ils allèrent stationner au bas et en dehors de l'embouchure de l'Hudson, à une des pointes qui la terminent, appelée Sandy-Hook. Là, mouillés en pleine côte, en prise à tous les vents et à une mer terrible, nous les verrons rester cinq mois sans communiquer avec la terre, guettant jour et nuit le passage des frégates françaises, et prêts à chaque instant à lever l'ancre pour leur barrer le passage ou les poursuivre.

Jusqu'alors Jérôme avait paru s'étourdir sur sa position. L'amour, les plaisirs, les flatteries d'une famille qui ne le laissait jamais seul vis-à-vis de lui-même, les enivrements d'une popularité facile, avaient détourné ses regards de l'avenir. Un événement immense pour le monde, et de la plus haute

gravité pour lui-même, vint le rappeler à la réalité. Vers le milieu d'août 1804, une nouvelle, qui remplissait depuis trois mois l'Europe, parvint en Amérique, et y produisit une sensation profonde. Le régime républicain avait cessé pour la France. Le 18 mai 1804, Napoléon avait accepté le titre d'Empereur des Français. Une puissante monarchie héréditaire allait consolider et agrandir l'œuvre de la révolution. Jérôme cessait d'être citoyen d'une République, mais la constitution impériale lui refusait le nouveau titre qui aurait dû remplacer le premier. A défaut d'héritier naturel et légitime, ou d'héritier adoptif de Napoléon, la couronne revenait à Joseph, puis à Louis Bonaparte, et à leur descendance. Jérôme, comme son frère Lucien, était privé de la qualité de prince du sang, la seule qui, dans une monarchie, confère des droits privilégiés et imprescriptibles à une classe de citoyens, intermédiaire entre le souverain et la nation. Les mêmes fautes avaient entraîné, pour les deux frères, la même punition. Les effets devaient en être irrévocables pour Lucien, et s'étendre, de nos jours, jusqu'à sa postérité. Ils ne seront que passagers pour Jérôme. Après deux ans de nobles efforts pour réparer les erreurs de sa jeunesse, nous verrons le sénatus-consulte du 24 septembre 1806 lui rendre, à la suite de ses deux aînés, le rang et les droits auxquels l'appelaient sa naissance, et que le second empire, comme le premier, a consacrés dans sa descendance.

En attendant, Jérôme se voyait, en quelque sorte, déshérité, et il ne pouvait se dissimuler que cette

sévère exclusion ne fût méritée. Sa douleur fut profonde. On en trouve l'expression, dissimulée sous un reste d'orgueil, dans une lettre qu'il adresse à Decrès, à la date du 18 août 1804. Cette lettre est empreinte de tristesse. Il se plaint sans amertume, mais avec un découragement visible, de l'isolement où il se trouve, de son exil, qui n'est pourtant qu'un exil volontaire, du silence de ses parents, des barrières qui le séparent de sa famille et de sa patrie. Il ne parle ni de ses espérances déçues, ni de son mariage, et fait seulement appel à l'amitié de Decrès pour qu'il transmette une lettre à l'Empereur.

A partir de ce moment, Jérôme est obsédé de la pensée de son retour, mais les conditions dans lesquelles il peut l'opérer se sont singulièrement aggravées. Pichon, Willaumez, Brouard n'avaient fait, avant le mois d'octobre, aucune difficulté pour lui offrir de l'embarquer avec mademoiselle Paterson. A partir du jour où la lettre de Talleyrand apporte aux États-Unis le désaveu de l'Empereur, les scrupules des agents français se refusent à admettre la compagne de Jérôme, qui a cessé pour eux d'être sa femme. Quant à lui, soit passion, soit espérance secrète de forcer le consentement de l'Empereur par la présence d'une femme jeune, belle, éplorée, il est décidé à ne pas se séparer d'elle et à poursuivre en Europe l'aventure commencée en Amérique. Aussi le voyons-nous répondre par un silence obstiné aux sollicitations de Pichon, lorsque le 8 octobre, un violent coup de vent du Nord-Ouest semble offrir à Brouard une occasion favorable pour échapper à

la croisière anglaise et retourner enfin en France. Le consul général, pendant huit jours que dure le coup de vent, ne cesse d'écrire lettres sur lettres à Jérôme pour le déterminer à s'embarquer. Mais le sous-entendu relatif à mademoiselle Paterson ôte toute chance de succès à ces pressantes invitations. Il faut avouer également que si Pichon est impuissant à arracher Jérôme aux liens qui l'enchaînent à Baltimore, il n'est pas plus heureux auprès de Brouard. Cet officier ne se soucie positivement pas de partir. Pendant plusieurs jours il met sur le compte de Jérôme, dont il prétend attendre l'arrivée, les retards successifs qu'éprouve son appareillage. Forcé dans ses derniers retranchements par les sommations du consul général qui, du reste, paraît assez lestement juger la position du fond de son cabinet, Brouard finit par avouer qu'il ne part pas, parce que tous les coups de vent du monde ne peuvent le dispenser de passer devant la pointe de Sandy-Hook où l'attend la croisière anglaise. Il offre alors à Pichon de tenter la sortie de la rivière Hudson, au-dessus de l'embouchure de Sandy-Hook, par la passe d'Helgate, étroite ouverture qui sépare le Continent de l'île Longue. Mais en proposant cette satisfaction à l'impatience du bouillant consul général, le chef de division trace un tableau peu rassurant des difficultés que présente la passe. D'après lui, elle n'a jamais été abordée que par deux frégates, du temps de la guerre de l'Indépendance. Une d'elles y est restée. Si toutefois le consul général assume la responsabilité d'une pareille tentative, lui, Brouard, est tout prêt à s'engager dans la passe avec

la Didon et *la Cybèle*. Ce sont là de ces propositions que l'on fait parce qu'on est parfaitement sûr qu'elles ne seront pas acceptées. C'est ce qui arrive; Pichon recule, le vent change, l'occasion passe, et tout rentre dans le *statu quo*.

Si Brouard était resté immobile, l'inaction de Jérôme n'avait été qu'apparente. Il n'avait pas voulu s'embarquer sur *la Didon*, parce qu'il eût fallu se séparer de mademoiselle Paterson; mais il n'en était pas moins décidé à revenir en France. Nous avons été successivement, avec *la Poursuivante* dans le Chesapeak, avec *la Didon* et *la Cybèle* dans la baie de New-York. Le 25 octobre, nous voici dans la baie Delaware. Le brick *la Philadelphia* la descend toutes voiles dehors, poussé par une belle brise. Ce navire, frêté à Philadelphie avec le plus grand secret, porte Jérôme, mademoiselle Paterson et sa tante mademoiselle Spear. Ils ont enfin dit adieu aux États-Unis et mis le cap sur l'Europe.

Cette fois ce furent les éléments qui conspirèrent contre ce retour tenté sans cesse, sans cesse ajourné. A sept heures du soir, au moment où le bâtiment allait doubler le cap Henlopen, le vent tourna brusquement et se mit à souffler avec violence. Il eût suffi d'une demi-heure pour doubler la pointe; mais la crainte de trouver au delà du cap des vents contraires qui eussent empêché de gagner le large, décida le capitaine à remonter de quelques milles dans la rivière et à mouiller. La nuit fut très-mauvaise; heureusement le navire tint sur ses câbles. Au matin, on leva l'ancre malgré la tourmente et l'on essaya de

doubler, mais en vain : les vents ne le permettaient plus à cause de leur direction et de leur violence. La tempête empêchant le bâtiment de remonter la rivière, la seule chance de salut était de l'échouer dans les moins mauvaises conditions possibles : c'est ce que fit le pilote. Il conduisit le bâtiment à la côte, en face de Lewistown. Le brick était perdu. Quant au sauvetage des passagers et de l'équipage, on ne l'effectua qu'avec une extrême difficulté, bien qu'il fît grand jour et qu'on ne fût qu'à une encâblure de terre. La mer était terrible ; le canot fut roulé par la lame. Jérôme, mademoiselle Paterson, mademoiselle Spear, jetés sur le rivage, abordèrent, trempés, transis et complétement nus. Après avoir bravé le danger avec un grand courage, les deux amants supportèrent les désagréments d'une pareille mésaventure avec la gaîté de la jeunesse. Une cabane de pêcheurs était près du rivage, on alla s'y sécher et on s'y couvrit de mauvaises hardes, en attendant des secours plus complets. Ils ne tardèrent pas. A peine la nouvelle du sinistre fut-elle parvenue à Lewistown, que le gouverneur de l'État de Delaware, qui y résidait, envoya sa voiture pour ramener les naufragés. Le lendemain soir, Pichon, qui se trouvait précisément en ce moment à Philadelphie, apprenait à la fois et le départ de Jérôme et son naufrage. Si l'on veut bien se rappeler les tribulations sans nombre dont Jérôme avait, depuis quinze mois, rempli l'existence, autrefois si tranquille, du consul général, on imaginera facilement les exclamations que l'annonce de cette nouvelle catastrophe dut lui arracher. Il s'em-

pressa de courir au devant de l'impitoyable objet de ses incessantes préoccupations, et le rencontra près de Newcastle, en bonne santé et supportant philosophiquement ce nouveau coup de la fortune. Ils revinrent ensemble à Philadelphie, d'où Jérôme repartit presque aussitôt pour Baltimore.

Un mois s'était écoulé depuis cet événement, quand une frégate française, *la Présidente*, se présenta devant Anapolis, dans la rivière Delaware. Elle portait le général Thurreau, ambassadeur de France près la République des États-Unis. Avant son départ, le général avait reçu de Talleyrand, en ce qui concernait Jérôme, des instructions très-succinctes. Elles se bornaient à lui notifier que l'Empereur, n'ayant pas reconnu le mariage de son frère, *l'ambassadeur devait éviter toute occasion de se trouver en présence de mademoiselle Paterson, parce qu'il lui était interdit de la traiter comme femme légitime de Jérôme.* Le général avait, pour le surplus, à s'en tenir aux ordres précédemment donnés à Pichon. On sait que ces ordres prescrivaient aux agents français diplomatiques ou consulaires, et aux commandants de la marine impériale, de mettre Jérôme en demeure de revenir en France, mais seulement sur un bâtiment de l'État, et à l'exclusion de tout autre mode de passage.

La clause des instructions du général Thurreau, relative à mademoiselle Paterson, mit naturellement beaucoup de froideur et d'embarras dans les relations de Jérôme avec l'ambassadeur. Toutefois ce dernier ayant offert *la Présidente*, qui, pour sortir de la baie, pouvait profiter des mêmes circonstances qui lui

avaient permis d'y entrer, Jérôme ne crut pas devoir refuser. Thurreau était à Washington, la frégate était à Anapolis. Jérôme se présenta à bord accompagné de mademoiselle Paterson. Le commandant du bâtiment, soit qu'il n'eût pas encore reçu les ordres formels de l'ambassadeur, soit qu'il n'osât pas les exécuter, accueillit et installa de son mieux la jeune dame que Jérôme nommait sa femme.

On appareille sans délai; mais par un de ces jeux du hasard que l'on traiterait, dans un roman, d'invraisemblable, voilà que l'histoire de *la Didon* et des Anglais recommence, sans autre variante que le nom de la frégate ennemie, qui s'appelle cette fois *la Rétribution*, et qui porte 44 canons. Même manœuvre, même branle-bas de combat, même résignation du capitaine français, qui laisse son ancre attachée au rivage des États-Unis, pour couvrir sa frégate de l'inviolabilité du territoire américain. Mademoiselle Paterson fut extrêmement effrayée de cette scène guerrière; Jérôme débarqua avec elle.

Cependant la position n'était plus tenable. Elle commençait à devenir ridicule. Au mois de février 1805, Jérôme fait une dernière tentative auprès du général Thurreau. Il va trouver l'ambassadeur à Washington et le prie de noliser un bâtiment américain, son intention étant de partir pour la France sans délai et à tout prix. Thurreau accueille cette demande par un refus formel basé sur ses instructions et sur celles de Pichon; le frère de l'Empereur ne doit rentrer en France que sur une frégate française.

Alors, dans le plus grand secret et de concert avec

M. Paterson, Jérôme arrête les conditions de son passage, de celui de sa femme et de Lecamus son secrétaire, sur le brick américain *l'Ering* de 400 tonneaux, capitaine Stéfenson, en partance pour le Portugal. C'est le 3 mars 1805 qu'il s'embarque à Baltimore même, à l'insu de tout le monde.

Cette fois, le départ fut définitif; après une heureuse et rapide traversée, *l'Ering*, un des meilleurs voiliers des États-Unis, entra dans la rade de Lisbonne, le 8 avril. Il y avait vingt et un mois que Jérôme avait abordé en Amérique, deux ans et demi qu'il avait quitté l'Europe.

Le consul général de France à Lisbonne était, à cette époque, M. Serurier, fils du maréchal de ce nom. Outre ses fonctions consulaires, il remplissait celles de chargé d'affaires. Jérôme, à peine arrivé, ayant fait demander pour lui et sa femme un passeport au consul général, Serurier répondit nettement qu'il en tenait un à la disposition du frère de l'Empereur, mais qu'il se refusait à délivrer à mademoiselle Paterson, sous quelque forme que ce fût, l'autorisation de se rendre en France. Il écrivit, en même temps, au ministre des relations extérieures, pour lui rendre compte de l'arrivée de l'*Ering*, du passeport refusé à mademoiselle Paterson, et de l'intention manifestée par Jérôme d'envoyer sa femme chercher, soit à l'étranger, soit en France même, un port où elle eût plus de facilité pour débarquer.

Jérôme, en effet, s'était décidé à partir seul et à se rendre auprès de l'Empereur en toute hâte. Il est probable qu'en disant adieu à mademoiselle Paterson,

adieu qui devait être éternel, il n'avait pas lui-même la conscience bien nette, ni de ses résolutions, ni de ses sentiments. Il aimait sa jeune compagne, dont la situation touchante était encore aggravée par une grossesse fort avancée, et certes il était sincère, quand il lui promettait de faire les derniers efforts pour fléchir l'Empereur et lui arracher la reconnaissance de son mariage. Mais qui oserait douter que son cœur, outre les inquiétudes de sa tendresse, ne fût en proie aux plus vives agitations; la honte d'une inaction de deux ans, pendant laquelle ses camarades, ses amis, ses parents avaient agi, combattu, grandi; le regret d'une immense position perdue par sa faute; l'espoir de la reconquérir; l'appréhension enfin de la colère de son frère, colère qu'il avait osé braver et qui faisait trembler les rois sur leurs trônes.

C'est dans cette cruelle perplexité qu'il se mit en route, voyageant avec une rapidité fiévreuse, comme s'il avait hâte de courir au devant de la crise qui devait l'arracher à cette position insoutenable.

L'Empereur était alors en Italie. Il y était venu pour ceindre la couronne de fer, organiser son nouveau royaume, et cacher, sous l'éclat des pompes royales, des revues et des fêtes, le secret d'une des plus vastes combinaisons qu'ait enfantées son génie. Villeneuve était parti pour les Antilles. Napoléon attendait, en Italie, que l'Angleterre et l'Europe apprissent la nouvelle terrible et imprévue de la présence de cinquante vaisseaux français et espagnols dans la Manche, à l'embouchure de la Tamise.

Jérôme, accompagné de Lecamus, qui commen-

çait à montrer une véritable valeur personnelle, se dirigea sur Alexandrie, en courant la poste jour et nuit, par Badajoz, Madrid, Perpignan et Grenoble. Au milieu des montagnes de l'Estramadure, son modeste équipage se croisa avec le train presque royal de l'ambassadeur de France en Portugal. C'était Junot, que Jérôme avait laissé simple aide de camp du Premier Consul, et qu'il retrouvait l'un des premiers personnages de l'Empire. Madame Junot, l'amie d'enfance de Jérôme, accompagnait son mari. Leur entrevue fut touchante, et par le spectacle de ces lieux déserts, perdus aux extrémités de l'Europe, et par le récit des malheurs de Jérôme, et par celui des grandes choses qui s'étaient passées depuis leur séparation. Junot et sa femme trouvèrent Jérôme singulièrement changé. Ils l'avaient quitté presque enfant; deux années en avaient fait un homme. Il les frappa par le calme et la distinction de son esprit, la manière élevée dont il parla des États-Unis, et la teinte mélancolique qui avait remplacé chez lui la vivacité bouillante de ses premières années. Il ne leur cacha pas, du reste, qu'il allait se jeter aux pieds de l'Empereur et intercéder en faveur de mademoiselle Paterson. Il leur montra son portrait, et les laissa à la fois attendris, charmés et inquiets de cette rencontre romanesque.

Ce fut le 24 avril 1805 que Jérôme arriva à Turin; l'Empereur était à Alexandrie. Onze jours s'écoulèrent avant l'entrevue des deux frères. Ils furent employés en négociations destinées à vaincre non la volonté de Napoléon, qui était irrévocable, mais celle

de Jérôme, qui lutta longtemps. Enfin, il céda. Le 6 mai, il se rendit à Alexandrie, après s'être fait précéder d'une lettre de soumission à l'Empereur. Napoléon lui répondit, avant de le recevoir, la lettre suivante :

« Alexandrie, 16 floréal an XIII (6 mai 1805).

« Mon frère, votre lettre de ce matin m'apprend « votre arrivée à Alexandrie. Il n'y a pas de faute « qu'un véritable repentir n'efface à mes yeux. Votre « union avec mademoiselle Paterson est nulle aux « yeux de la religion comme aux yeux de la loi. « Écrivez à mademoiselle Paterson de retourner « en Amérique. Je lui accorderai une pension de « 60,000 francs, sa vie durant, à la condition que, « dans aucun cas, elle ne portera mon nom, droit « qu'elle n'a pas, dans la non-existence de son « union. Vous-même, faites-lui connaître que vous « n'avez pu ni ne pouvez changer la nature des cho- « ses. Votre mariage ainsi annulé dans votre propre « volonté, je vous rendrai mon amitié et je repren- « drai les sentiments que j'ai eus pour vous depuis « votre enfance, espérant que vous vous en rendrez « digne par les soins que vous porterez à acquérir « ma reconnaissance et à vous distinguer dans mes « armées. »

Dès le 13 avril, l'Empereur, à la nouvelle transmise par le télégraphe que son frère était à Lisbonne, avait envoyé les ordres les plus absolus pour que Jé-

rôme se rendît de sa personne et sans délai à Turin, et pour que tous les ports de la France et ceux de ses alliés fussent fermés à mademoiselle Paterson.

Nous avons vu que Jérôme avait devancé cet ordre; quant à mademoiselle Paterson, désespérant d'entrer en France, elle se fit conduire en Angleterre. Le 7 juillet 1805 elle y mit au monde un fils, dont plus tard elle fit établir l'acte de naissance de sa propre autorité, sans la participation du père, sous le nom de Jérôme Bonaparte. Après plusieurs mois de séjour en Angleterre, où elle fut de la part des ennemis de l'Empereur et de la France, l'objet d'une curiosité et d'une sympathie affectées, elle revint en Amérique. Jusqu'en 1815, elle a touché la pension de 60,000 fr., que lui faisait l'Empereur.

En réalité, l'épisode du mariage américain a eu son dénouement le 5 mai 1805, à Alexandrie; mais antérieurement à cette date, l'intervention de la loi en avait prévenu les conséquences.

Par acte passé le 22 février 1805 (3 ventôse an XIII), par devant Me Raguideau, notaire à Paris, son Altesse Impériale madame Lœtitia Bonaparte, mère de l'Empereur, avait protesté contre le mariage de Jérôme Bonaparte, son fils mineur, mariage conclu sans son assentiment, au mépris de la loi (voir la correspondance à la fin du livre IV.)

Par décret du 11 ventôse an XIII (2 mars 1805), l'Empereur faisait défense, en vertu des dispositions du Code civil et de la constitution de l'Empire, à tous officiers de l'état civil, de recevoir sur leurs registres la transcription de l'acte de célébration d'un

prétendu mariage que M. Jérôme Bonaparte aurait contracté en pays étranger.

(Voir la correspondance à la fin du livre IV.)

Par un second décret du 30 ventôse an XIII (21 mars 1805), dont le premier n'était que la préparation, l'Empereur, au nom de la loi, ordonnait et décrétait :

« Art. Ier. Le prétendu mariage contracté dans les « pays étrangers, par notre frère Jérôme Bona- « parte, est nul, comme non avenu, et ne pourra ja- « mais produire aucun effet civil. Toutes conventions « relatives audit prétendu mariage, sont également « nulles et de nul effet.

« Art. II. Les enfants nés et à naître dudit ma- « riage seront toujours réputés illégitimes, et ne « pourront réclamer aucuns droits de parenté fondés « sur cette union. »

(Voir la correspondance à la fin du livre IV.)

Un an et demi plus tard l'autorité ecclésiastique intervint à son tour. Le 6 octobre 1806, l'officialité diocésaine de Paris rendit une décision par laquelle il était fait droit à la demande de S. A. I. et R. Madame, mère de l'Empereur et Roi, et déclaré qu'il n'y avait pas eu mariage entre M. Jérôme Bonaparte et mademoiselle Élisabeth Paterson.

Affranchi par la loi civile, la loi politique et la loi religieuse, des engagements d'un passé qui aurait pu compromettre son avenir, Jérôme va commencer son existence historique, existence qui embras-

sera plus de la moitié du dix-neuvième siècle.

Si nous nous placions au point de vue où étaient, en 1805, les témoins des événements que nous venons de raconter, nous pourrions regarder l'épisode du mariage de Jérôme et d'Élisa Paterson comme terminé. Il ne nous resterait plus qu'à poursuivre dans ces Mémoires l'ordre chronologique des faits. Chaque fois qu'il nous arriverait de rencontrer de nouveau le nom de Paterson, nous nous contenterions de rapporter l'incident auquel il serait mêlé, comme un détail isolé de la vie de Jérôme et d'une importance secondaire. Mais la génération pour laquelle nous écrivons, a vu revivre après plus de cinquante ans, et postérieurement même à la mort du Roi Jérôme, toute cette affaire du mariage américain. Elle l'a vue reparaître sous des proportions tout à fait inattendues, et telles qu'elles étonnent le petit nombre d'hommes survivants des premières années de ce siècle, qui, après avoir assisté au dénouement de cette histoire romanesque, en avaient presque perdu la mémoire. Le second Empire s'est occupé des Paterson plus encore que n'avait fait le premier. Ce nom d'ailleurs avait cessé, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, de répondre à aucune espèce de souvenir.

En présence d'une question ainsi ressuscitée, ce serait tromper l'impatience de nos lecteurs que de leur en faire attendre la solution jusqu'à la fin de la publication de ces Mémoires, après leur en avoir exposé l'origine au début de notre travail. Nous allons en donner un résumé qui la conduira jusqu'au mo-

ment présent, jusqu'à cette phase définitive qui vient de la clore sous nos yeux.

Quelque singulière que paraisse être cette dérogation aux habitudes d'un simple récit, nous croyons utile de faire précéder le nôtre d'un court exposé de l'une des dispositions du Code civil.

Le chapitre IV du titre V du livre I^er^ du Code civil est intitulé : *des Demandes en nullité de mariage.* Il contient vingt-trois articles, depuis l'article 180, jusqu'à 202. Dans ce chapitre, le législateur expose tous les cas dans lesquels un mariage peut être déclaré nul. Au nombre de ces cas, se trouve celui où l'un des deux contractants, étant encore dans l'âge où il a besoin, pour se marier, du consentement de ses parents, a passé outre, et s'est marié sans ce consentement. Les père et mère peuvent alors demander à la justice qu'elle prononce la nullité du mariage, pourvu que leur réclamation soit faite dans l'année qui suit le jour où le mariage sera arrivé à leur connaissance. C'est ainsi, pour tirer un exemple du sujet même qui nous occupe historiquement, que nous voyons Madame Lœtitia Bonaparte, après avoir appris au mois de mai 1804 le mariage de son fils Jérôme, déposer entre les mains d'un notaire, le 22 février 1805 (3 ventôse an XIII), la protestation dont nous avons parlé, et dont le texte figure à la correspondance. C'est ainsi que, par suite de cette protestation, les décrets de mars 1805 ont été rendus, qui déclarent nul le mariage de Jérôme, et illégitimes les enfants qui en sont issus.

Telles sont, en ce qui concerne cette clause parti-

culière de nullité (manque du consentement des parents), les dispositions de notre législation.

Maintenant, que vont devenir les enfants issus du mariage ainsi annulé? Quel sera leur nom, leur état, quels seront leurs droits? Le législateur n'a eu garde d'oublier un point de cette importance. Il distingue deux cas, celui où le mariage a été contracté de *bonne foi*, celui où il a été contracté sans *bonne foi*. Dans le premier cas, le mariage, quoique nul, produit *ses effets civils;* dans le second cas, il ne produit *d'effets civils* ni à l'égard des époux, ni à l'égard des enfants. Voilà les dispositions simples et concises de la loi; mais ces termes, fort clairs seulement pour des légistes, ont besoin d'une explication. Ils veulent dire, en continuant l'application des principes généraux au même exemple, que si Jérôme et Élisa Paterson ont ignoré réellement, en s'unissant, la clause de nullité qui entachait leur mariage, l'épouse, la nullité prononcée, n'en a pas moins droit pour elle au nom de Bonaparte, et son fils à la qualité d'enfant légitime; que si, au contraire, les deux parties contractantes ont eu, préalablement au mariage, connaissance de cette clause de nullité, l'enfant n'est pas légitime, la femme n'a droit ni au nom de son mari, ni aux bénéfices de son contrat. Voilà ce que dans le style particulier au chapitre que nous considérons, le législateur appelle *bonne foi*. Il était nécessaire d'expliquer ces termes, puisqu'ici ils n'ont pas, à beaucoup près, la même signification que lorsqu'il s'agit d'une question de moralité générale.

Ce sont les articles 201 et 202 qui ouvrent aux

enfants le droit à la filiation légitime, quand ils peuvent prouver que le mariage de leurs parents, déclaré nul, a été contracté de *bonne foi*. Ainsi la question de bonne foi n'est pas soulevée à l'occasion même de la demande en nullité ; le juge prononce la nullité, qu'il y ait eu ou non *bonne foi*. Cette question n'intervient que quand les époux ou leurs enfants demandent à faire régler la position nouvelle que leur fait la nullité. C'est alors au juge à éclairer sa conscience par l'examen des circonstances au milieu desquelles le mariage a été contracté. S'il reconnaît que le mariage a été contracté de bonne foi, c'est-à-dire que les deux époux ignoraient le danger auquel ils s'exposaient, il leur dit : « Le mariage, mal-« gré sa nullité, aura ses effets civils, la femme gar-« dera le nom de celui qu'elle a cru prendre pour « mari, les stipulations du contrat seront exécutées, « les enfants seront légitimes; » si, au contraire, le juge croit trouver dans les faits de la cause, la preuve que les deux contractants ont eu connaissance de la loi qu'ils ont violée, il leur dit : « Il ne reste rien de votre « mariage, pas même un engagement pécuniaire, pas « même un nom pour la femme. Quant à vos enfants, « ils sont illégitimes. »

C'est par application de ce principe que les décrets de mars 1805, après avoir déclaré le mariage nul, parce qu'il a été conclu sans le consentement de la mère, déclarent les enfants illégitimes, parce que l'union a été contractée *sans bonne foi*. La première partie de cette décision est une simple application de la loi, la seconde résulte d'une appréciation mo-

rale, telle qu'elle pourrait être soumise à la conscience d'un jury, si le jury intervenait dans les affaires civiles. Jérôme et Élisa Paterson avaient-ils, en contractant leur union, la connaissance réelle de la nécessité du consentement de Madame Lœtitia Bonaparte? Telle est la question qui eût été soumise à un jury. Elle est de celles que les simples lumières de la raison suffisent pour résoudre, indépendamment de toute connaissance des lois. Il nous a paru utile d'en faire ressortir le caractère particulier, parce qu'elle contient à elle seule toute l'affaire, et parce que chacun a pour la résoudre la même compétence que le jurisconsulte le plus consommé! Ce serait peine perdue que d'accompagner d'une argumentation quelconque le simple récit des faits que nous avons présenté dans le courant de notre IV^e^ livre. Ces faits, qui, sans qu'il fût même besoin de les rappeler, ont motivé l'article du décret du 21 mars 1805, lequel article déclare les enfants illégitimes; ces faits, nous les retrouverons cinquante ans plus tard, servant de base à tous les jugements qui ont confirmé ce décret. Lorsque ces jugements, et tous les documents juridiques relatifs à cette grande affaire, documents écrits dans le style consacré, passeront sous les yeux du lecteur, qu'il veuille bien se rappeler le sens et la portée des articles 201 et 202, et les questions en litige lui apparaîtront sous le jour le plus éclatant. Ces deux nombres accouplés, qui reviendront sans cesse, avec leur concision obscure et savante, c'est le fond même du procès dont nous avons à dérouler les phases, c'est le représentant de la France, avertissant

officiellement Jérôme et Élisa de l'illégalité qu'ils vont commettre ; c'est Élisa et Jérôme reculant d'abord épouvantés, mais bientôt sacrifiant, de parti pris, leur avenir à une satisfaction passagère de l'amour et de la vanité.

Mais il est un autre enseignement à tirer de ces distinctions fécondes établies par la loi. Voici une femme qui perd le nom de son époux, voilà des enfants qui perdent celui de leur père, et qu'un jugement déclare illégitimes. Mais alors que sont-ils ? La femme a-t-elle été une concubine ? Les enfants sont-ils des bâtards ? Ici le législateur se tait, mais la voix de la conscience humaine s'élève à la place de la sienne. Non, la femme n'a pas été une concubine, par le seul fait de la nullité de son mariage, non les enfants ne sont pas des bâtards, quoique la loi leur ait retiré les titres qu'elle consacre et les qualités qu'elle protége. La loi ne les connaît plus, voilà la punition de l'illégalité originelle dont fut entachée leur naissance : mais la morale n'y ajoute pas le châtiment d'une flétrissure publique. Dans les cas extrêmement rares où ces situations exceptionnelles se sont produites, l'opinion publique s'est plu à entourer d'une sorte de protection les personnes frappées par une législation rigoureuse mais nécessaire ; elle a cherché à les consoler de leur malheur, à la condition toutefois que ce malheur fût accepté avec résignation et que les victimes de la loi ne se montrassent pas rebelles à la loi. Aussi serait-ce dans la cause dont nous retraçons l'histoire la plus fausse des argumentations, que de se poser ce dilemme :

ou Élisa Paterson est l'épouse légitime, et son fils le fils légitime de Jérôme Bonaparte, ou bien la vie de l'une et la naissance de l'autre sont marquées d'un stigmate déshonorant. La vérité, la justice sont entre ces deux propositions, ou plutôt en dehors de ces deux propositions également fausses. Il y a là un état des personnes, une condition sociale particulière, qu'aucun terme emprunté soit à la législation soit au langage habituel ne définit, qui sont dignes d'intérêt et même de respect, pourvu qu'on n'abuse ni de cet intérêt ni de ce respect.

Cette situation délicate est assez nettement caractérisée par une lettre de Napoléon Ier adressée à Talleyrand, à la date du 9 décembre 1809 :

« Écrivez au général Thurreau que je l'autorise à donner tous les fonds dont mademoiselle Paterson pourrait avoir besoin pour sa subsistance, me réservant de régler son sort incessamment ; que, du reste, je ne porte aucun autre intérêt en cela que celui que m'inspire cette jeune personne ; mais que si elle se conduisait assez mal pour épouser un Anglais, alors mon intérêt pour ce qui la concerne cesserait, et que je considérerais qu'elle a renoncé aux sentiments qu'elle a exprimés dans sa lettre et qui seuls m'avaient intéressé à sa situation (1). »

(1) Dans le procès de 1861, madame Paterson et M. Bonaparte-Paterson ont publié un grand nombre de lettres qui étaient entre leurs mains. Les termes même de plusieurs de ces lettres prouvent qu'il existe de grandes lacunes dans cette correspondance. La lettre de l'Empereur du 9 décembre 1809 est un exemple de l'importance capitale que peuvent avoir des

Cette nuance fut comprise par la famille Bonaparte tout entière. Là est l'explication de sa conduite généreuse, pendant quarante ans, vis-à-vis de M. Paterson le fils, conduite dont on a cherché, dans ces derniers temps, à tourner contre elle-même le souvenir. Le public ne s'y trompera pas : éclairé par la lumière empruntée à la fois à la morale et à la loi, il reconnaîtra le véritable caractère des faits qui vont passer sous ses yeux.

Nous avons vu Jérôme quittant à Lisbonne mademoiselle Paterson qu'il ne devait plus revoir, et traversant tout le midi de l'Europe, l'âme agitée des sentiments les plus contraires. Pendant ce temps Élisa Paterson, désespérant d'entrer en France, abordait en Hollande, y faisait un court séjour, et passait ensuite en Angleterre. C'est là que, le 7 juillet 1805, elle accoucha d'un fils à Camberwell, comté de Surrey. L'acte de naissance de cet enfant ne paraît pas avoir été établi en Angleterre. Un simple certificat en tint lieu. La possession d'état ne date que de l'acte de baptême dressé en 1809, à Baltimore, où mademoiselle Paterson était retournée dès le mois d'octobre 1805. Cet acte, signé par le même évêque Caroll, qui avait marié le père et la mère six ans auparavant, désigne l'enfant présenté aux fonts baptismaux sous le nom de Jérôme Bonaparte et d'Élisabeth Paterson. L'Amérique donnait ainsi à cet enfant un nom et une qualité que lui refusait la France. Nous ver-

pièces ou perdues ou retenues. Ainsi il est clair que la lettre à laquelle l'Empereur fait allusion et que nous n'avons pas, n'était autre qu'un acte de soumission et de renoncement de la part de mademoiselle Paterson.

rons la première de ces deux usurpations, celle du nom, consacrée par un long usage en Amérique et la tolérance générale. Quant à la seconde, après avoir passé cinquante ans à se faire oublier, ce n'est que de nos jours qu'elle osera se déclarer. Alors elle attirera sur elle les coups de la loi, dont l'avaient préservée un long silence et une résignation sincère ou simulée.

Les adieux de Lisbonne ne mirent pas fin aux rapports des deux époux. La correspondance de Jérôme adressée à Élisa ne se termine qu'en 1812. Elle présente, entre 1805 et 1812, deux phases tout à fait distinctes; dans la première, qui va jusqu'au 26 juillet 1806, c'est l'époux et l'amant qui parlent; dans la seconde, c'est le père.

Dès le jour de la séparation, Jérôme ne laisse échapper aucune occasion d'écrire à celle qu'il appelle sa femme, en Hollande d'abord, puis en Angleterre, et enfin en Amérique. Il date ses lettres de tous les lieux où le conduisent ses voyages et ses expéditions maritimes, de Madrid, de Gênes, de Paris, de Cayenne, de la Martinique. Ces lettres respirent d'abord une vive tendresse dont l'expression s'affaiblit peu à peu. Son cœur a de la peine à se guérir de la douleur d'une séparation aussi récente. Il console celle qu'il aime, par l'espérance d'un avenir meilleur et d'un rapprochement définitif et par la promesse de ne l'abandonner jamais. Mais rien n'est plus vague que ces assurances; on n'y découvre aucun projet arrêté, aucune ligne de conduite tracée; une seule cependant, et sur laquelle Jérôme revient sans cesse·

Élisa doit retourner en Amérique, ou si elle s'y trouve, y rester; vivre dans une réserve absolue, accepter l'argent de l'Empereur, et surtout ne lui adresser aucune réclamation. Voici une de ces lettres, datée de Paris du 7 octobre 1805 :

A Madame Bonaparte, à Londres.

« Si tu vas aux États-Unis, je veux, ce sont mes « ordres, que tu conserves quatre chevaux et que « tu vives d'une manière convenable et comme si je « devais arriver; fais connaître à ton père que j'aime « comme le mien, que je désire que cela soit ainsi, « et que j'ai des raisons particulières pour cela. Il ne « faut pas non plus que si l'Empereur te fait remettre « de l'argent, tu le refuses ; ce serait l'irriter, et moi « je souffrirais de ce refus et cela retarderait nos « affaires. J'ai beaucoup d'espoir, mais il ne faut pas « le laisser croire. Au reste, chère femme, repose-« toi sur moi ; je fais ce que je dois faire, et je par-« viendrai, j'espère, à mon but. Sois persuadée, ma « chère femme, que je ne travaille, ne souffre que « pour toi et mon fils. Laisse dire tout ce qu'on vou-« dra. Adieu, Élisa, je t'embrasse mille fois. Mes « compliments à mon frère Robert. Dis-lui que je « veux que ma femme soit conduite avec toute la « douceur imaginable, et que je lui confie le bon-« heur de ma vie, ma femme et mon enfant. »

Il est difficile de se faire une idée de l'avenir que paraît entrevoir Jérôme et pour lequel il prétend travailler. Dès le mois de mars 1805, son mariage

avec mademoiselle Paterson avait été déclaré légalement nul en France. Veut-il insinuer qu'il obtiendra de l'Empereur la permission de renouveler son union avec elle, ou plutôt d'en contracter une réelle, suivant la loi française? Admet-il que, s'il lui faut renoncer à cet espoir, il abandonnera tout, position, patrie, famille, pour aller vivre, avec sa femme et son enfant, sous la protection d'une loi étrangère ou même de la loi naturelle? C'est ce que l'embarras, l'obscurité de sa correspondance ne laissent pas deviner. Ou plutôt elle ne devient que trop claire pour celui qui l'analyse avec le sentiment de l'éternelle et irrémédiable inconséquence des passions humaines. La confiance que Jérôme veut inspirer, il ne la partage pas lui-même. Il cherche à s'étourdir sur sa position, sur celle d'Élisa et de son enfant, et à dissimuler, sous les noms d'époux, d'épouse, de fils, de père, sans cesse répétés, la triste réalité qui ôte à ces mêmes noms toute valeur. Il veut donner le change à son propre cœur, autant qu'à celui auquel il s'adresse. Mais peu à peu espérances et regrets s'effacent sous la main du temps. Pour Jérôme comme pour Élisa, ces protestations à la fois sincères et trompeuses, ces alternatives d'abandon et de réserve, cette froideur progressive, marquent la dernière et inévitable phase de l'amour, la transition qui le sépare de l'éternel oubli. La dernière lettre de Jérôme à Élisa, que l'on puisse appeler une lettre d'amour, est datée du 17 juillet 1806. Elle est ainsi conçue :

« Je ne t'écris qu'un mot, ma chère et bien-aimée

« Élisa. Je me porte bien et j'ai bien du regret d'être « à cent cinquante lieues de toi, sans pouvoir jouir « du bonheur de te voir. Je t'embrasse de tout mon « cœur. Une caresse à Napoléon, et mes compliments « à ta famille. »

Un silence de près de deux ans succède à ce commerce épistolaire. Pendant cet intervalle de temps, trois événements de la plus haute importance se sont produits dans la vie de Jérôme : le 24 septembre 1806, il a été déclaré prince Français, apte à succéder à la couronne après ses aînés, Joseph et Louis; le 12 août 1807, il a épousé la princesse Catherine de Wurtemberg; enfin, au mois de décembre de la même année, il est monté sur le trône de Westphalie.

Au mois de mai 1808, nous le retrouvons à Cassel, sa capitale, dans l'exercice de la puissance royale. C'est de là qu'il reporte ses regards sur l'Amérique, non plus pour y chercher l'image d'une femme, mais celle d'un enfant. Son cœur, naturellement porté vers le sentiment de la paternité, ne s'habitue pas à l'idée d'avoir un fils sans pouvoir en faire l'objet de ses caresses et de ses soins. Au mois de mai, il envoie Lecamus en Amérique pour y chercher le fils d'Élisa. Il le charge de lettres pour elle et pour M. Paterson. Rien n'explique mieux leurs situations respectives que la lettre écrite à ce dernier. La voici :

« Monsieur Paterson, j'envoie aux États-Unis « M. Lecamus, pour y chercher mon fils et le rame- « ner près de moi. Cette démarche est autorisée par « l'Empereur, et vous jugerez facilement qu'il s'agit

« de lui préparer une existence convenable à sa « naissance et à son rang. Élevé sous mes yeux, dans « le rang qui lui appartient, il adoucira au moins le « chagrin que j'éprouve loin de sa mère, et sans « doute le temps viendra où il pourra réparer tout « le mal que nous ont fait de grands intérêts politi- « ques que j'ai dû respecter. Dans ma position et « celle d'Élisa, il importe beaucoup que mon fils soit « près de moi. Vous avez trop de sagesse pour n'en « pas sentir les raisons, et elles intéressent autant ma « délicatesse que celle de votre famille. Je ne me « dissimule pas combien cette séparation sera pé- « nible à Élisa ; mais je compte sur vous, Monsieur, « pour lui faire envisager tous les avantages qui doi- « vent en résulter, et la décider à ne point s'opposer « au bonheur de notre enfant. J'espère l'embrasser « avant le mois de septembre. J'ai ordonné à M. Le- « camus de mettre la plus grande célérité dans son « voyage. Sur ce, Monsieur Paterson, je prie Dieu « qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Ainsi, c'est avec l'autorisation de l'Empereur que le roi de Westphalie demande à faire élever, sous ses yeux, auprès de la reine Catherine, le fils d'Élisa Paterson. Si, dès cette époque, M. Paterson et sa fille eurent la prétention secrète que le jeune Jérôme Napoléon fût un enfant légitime, nous comprenons la raison qui leur fit refuser l'offre de Jérôme. Elle dessinait trop nettement une position qu'on avait intérêt à laisser dans le demi-jour du doute et de la réserve. En effet, la reine Catherine n'admettait dans son palais le fils de son mari, que parce que cet en-

fant n'était aux yeux de personne une protestation vivante contre son propre mariage, et quant à l'Empereur, il ne pouvait permettre à Jérôme d'avoir auprès de lui qu'un enfant naturel, puisque son décret du 21 mars 1805 déclarait illégitimes les enfants nés ou à naître de l'union de son frère avec mademoiselle Paterson. La démarche de Jérôme, dans le but d'appeler son fils près de son trône, était donc l'acte de soumission le plus manifeste qu'il pût faire au décret du 21 mars, et l'éclat même de cette démarche, l'assentiment de l'Empereur et de la Reine, prouvent qu'à cette époque, aucun nuage n'existait dans l'opinion publique sur la position véritable de la famille Paterson. Il n'y a pas à se méprendre aux termes de la lettre que nous venons de citer ; ils sont tous calculés avec convenance et précision. La naissance de cet enfant est illustre ; sa destinée doit l'être, il tiendra tout de la puissance et de la tendresse de son père. Pas un mot qui engage, mais pas un mot, non plus, qui puisse blesser la susceptibilité de M. Paterson. Il s'agit, au fond, d'un enfant naturel auquel son père promet une haute fortune ; mais ce n'est pas à Jérôme, en parlant de la condition de son fils au propre grand-père de cet enfant, à laisser deviner l'intention d'une assimilation injurieuse.

La famille Paterson refusa de confier le jeune Jérôme Napoléon à Lecamus. Le roi, croyant trouver dans la tendresse maternelle le seul obstacle qui s'opposât à la séparation d'Élisa et de son fils, imagina un moyen de faire venir l'enfant en Europe sans l'enlever à sa mère. Au mois de novembre 1808 il écri-

vit à Élisa pour lui offrir la principauté de Smalkalden, dont elle aurait le titre, avec un riche apanage, et où elle se fixerait avec son fils. Jérôme ne demandait qu'à le voir une fois par mois. La position de Smalkalden, éloigné de Cassel de plus de trente lieues, séparé même de la Westphalie par une province saxonne ; l'offre du roi, dans l'éventualité d'un refus, de constituer à Élisa une rente de 200,000 fr. pourvu qu'elle consentît à s'établir, avec son fils, en un lieu quelconque de l'Europe, enfin le ton général de la correspondance, ne laissent planer aucun doute sur les véritables sentiments de Jérôme à cette époque. Aucun souvenir amoureux ne s'y mêle; ce n'est pas même le dernier et faible écho des serments échangés jadis sur les bords du Potomac. La voix de Jérôme est pour le fils d'Élisa celle d'un père, pour Élisa elle-même ce n'est plus que la voix d'un ami.

Un nouveau refus des Paterson mit encore fin, pour trois ans, aux rapports entre Cassel et Baltimore. Une lettre du 20 février 1812, succédant à ce long silence, est la dernière que Jérôme ait adressée à celle qui avait été sa première passion. Il écrit de Cassel à madame d'Albert (née mademoiselle Élisa Paterson) :

« Ma chère Élisa, que de temps depuis que je n'ai « reçu de vos nouvelles, ni de celles de mon fils, car « dans le monde entier vous ne pourrez jamais « trouver un meilleur ni un plus tendre ami que moi. « J'aurais bien des choses à vous écrire; mais comme « je dois craindre que cette lettre ne soit interceptée, « je me borne à vous donner de mes nouvelles, et à

« vous en demander ainsi que de celles de mon fils. « Soyez persuadée que tout s'arrangera tôt ou tard; « car le meilleur comme le plus grand homme est « certainement l'Empereur. Votre affectionné et bon « ami, Jérôme-Napoléon. »

Un an plus tard madame Paterson faisait prononcer son divorce en Amérique, par acte passé dans la Chambre des délégués et dans le Sénat de Maryland.

A partir de cette époque, et pour un demi-siècle, la mère disparaît de la scène où s'agitaient les intérêts et les passions dont nous avons retracé l'histoire, c'est le fils qui va l'y remplacer, jusqu'au moment où il l'y ramènera lui-même, comme un de ces personnages du drame antique, évoqués, pour le dénouement, du royaume des générations passées.

En 1819, M. Jérôme-Napoléon Paterson, connu dès lors sous le nom de Jérôme-Napoléon Bonaparte, fut envoyé d'Amérique à Genève pour y achever son éducation. Il y resta deux ans. En 1821, âgé de seize ans, il voyagea dans une partie de l'Europe et se fit connaître des différents membres de la famille Bonaparte, dispersés et proscrits depuis les événements de 1815. Déjà il avait été paternellement accueilli, en Amérique, par Joseph, qui s'y était fixé sous le nom de comte de Survilliers. Au foyer hospitalier du roi proscrit, il s'était lié d'une étroite amitié avec ses deux filles Charlotte et Zénaïde. Il retrouva en Belgique la mère de ces princesses, la reine Julie; en Italie le roi Louis, la princesse Borghèse ; à Rome la famille de Lucien, le cardinal Fesch et Madame-Mère.

En Amérique, en Belgique, à Florence, à Rome,

partout le même accueil. Le jeune Américain est reçu comme un cousin, comme un neveu, comme un petit-fils. L'accord est si unanime, si naturel, si spontané, qu'il est impossible d'admettre qu'un doute soit entré dans l'esprit d'aucun des Bonaparte sur la valeur et sur la portée des témoignages d'affection qui sont accordés au fils du roi Jérôme. S'il était une famille chez qui le souvenir des décrets de mars 1805 fût vivant et respecté, c'était la famille de l'Empereur Napoléon, qui, en ce moment même, à Sainte-Hélène, exhalait sa grande âme. Étrangers à toute arrière-pensée qui leur eût fait entrevoir la possibilité ou la prétention de revenir sur ce grand fait accompli, les Bonaparte prodiguaient sans défiance tous les titres d'amitié et de parenté à un jeune homme d'autant plus digne d'intérêt qu'il était déshérité par la loi. Peut-on admettre que la vénérable aïeule de cette auguste et malheureuse famille, que la mère outragée qui avait signé la protestation du 22 février 1805, à la demande de laquelle les décrets de mars 1805 avaient été rendus, peut-on admettre que Madame Lœtitia Bonaparte, en appelant le fils d'Élisa Paterson son cher enfant, en le comblant des preuves de son affection maternelle, ait voulu dire à sa famille, au monde entier : « La cen-« dre de mon fils, le grand Empereur, n'est pas « encore froide, eh bien ! moi, de gaieté de cœur, « je foule aux pieds une de ses volontés les plus « sacrées, celle qu'il a exprimée solennellement, « comme souverain et comme chef de famille. Je « fais plus, je déchire moi-même l'acte que j'ai signé,

« dans lequel j'invoquais mes droits de mère méconnus, cet acte au nom duquel ce même enfant que « j'élève aujourd'hui au rang de fils légitime, a été « exclu, à tout jamais, des droits de la filiation et de « la légitimité. »

Tant que le fils de Jérôme et d'Élisa s'est résigné avec dignité à sa position exceptionnelle, il a pu être justement fier des marques d'affection qu'il avait reçues de la famille de son père. Elles sont devenues des preuves accablantes contre ses prétentions, le jour où il a voulu revendiquer des droits qui ne lui appartiennent pas.

Mais il est un témoignage plus fort et plus touchant que tous les autres des véritables dispositions de la famille Bonaparte vis-à-vis de M. Paterson. Ce témoignage vient de Trieste, de l'auguste princesse à qui le nom de Paterson ne rappelait alors qu'un malheur à consoler, et pour la mémoire de laquelle ce nom, de nos jours, est presque devenu une menace. Madame-Mère, la princesse Borghèse, avaient conçu le projet d'unir le jeune Jérôme-Napoléon à la princesse Charlotte, fille du roi Joseph. Les instances de toute la famille auprès du comte de Survilliers furent très-vives à cet égard; le roi Jérôme y joignit les siennes en faveur de son fils, et la reine Catherine, à la lettre de son mari, joignit la lettre suivante :

« Mon cher frère, en vous adressant ces lignes, je « réclame une nouvelle preuve de votre amitié, qui, « vu l'importance du sujet, vous prouvera à quel « point j'y attache du prix. L'union projetée entre « Charlotte et Jérôme est une chose trop essentielle

« pour ce jeune homme pour que je ne cherche pas « d'y contribuer autant que cela dépend de moi, ce « que je ne puis faire qu'en vous exprimant combien « cet événement me rendrait personnellement heu- « reuse, puisque cette alliance mettrait Jérôme (Bo- « naparte-Paterson) dans une position naturelle vis- « à-vis de moi et de mes enfants. Vous voyez, mon « cher frère, qu'il faut que je compte autant que je « fais sur votre affection pour vous entretenir d'un « sujet aussi délicat; mais je pense que le motif qui « me guide dans cette circonstance ne pourra qu'ob- « tenir votre approbation. C'est dans cette convic- « tion, mon cher frère, que j'espère apprendre « bientôt que vous aurez pris égard à ma de- « mande. »

Après une pareille lettre, tout commentaire serait superflu. Circonscrite par la loi, dans d'infranchissables limites, la position de Jérôme Paterson ne soulevait aucune défiance, aucune susceptibilité, chez celle-là même que le moindre doute eût outragée dans ses droits d'épouse et alarmée dans ses droits de mère.

Le mariage projeté n'eut pas lieu, M. Bonaparte Paterson retourna en 1822 en Amérique, et reparut en Europe en 1826. Cette fois, il mit en avant certaines prétentions, mais fort vagues, restreintes au titre de Montfort, sous lequel le roi Jérôme cachait dans l'exil les souvenirs de sa grandeur passée. Elles furent énergiquement repoussées. Le roi Jérôme déclara à son fils qu'il était temps qu'il comprît sa posi-

tion et qu'il apprît à s'y résigner. Il lui écrit le 29 mai 1827 :

« Comment peut-on te conseiller de demander que « je te donne le même nom qu'aux enfants de la « reine? C'est si injuste, si inconséquent, si dénué de « bon sens, qu'il faut que tu sois bien jeune et de « bien peu d'expérience pour t'être laissé prendre à « un pareil piége. En définitive, si tu ne dois m'é- « crire qu'après avoir fait une consultation, je dois « désirer d'être privé de tes lettres, n'ayant pas « l'habitude de faire des miennes des plaidoyers d'a- « vocat. »

Le parti que le roi Jérôme conseillait à son fils comme le seul digne d'un homme, le seul qui pût trancher la position équivoque où ses prétentions récentes l'avaient placé vis-à-vis de toute la famille, c'était de retourner en Amérique et de s'y fixer définitivement sans arrière-pensée, sans vaine illusion.

Le jeune homme suivit ce conseil. Dans le courant de cette même année 1827, il repartit pour les États-Unis. C'est là qu'il a vécu vingt-sept ans, remplissant les devoirs d'un citoyen américain, vivant de la vie américaine, ne reconnaissant d'autre patrie que la patrie de sa mère. Une fois, il vint avec elle en France, sous la Restauration. M. Paterson voyagea librement, sans permission spéciale, dans ce pays dont une sentence de mort exilait toute la famille de son père.

Ses rapports avec le roi Jérôme, avec la reine Catherine et leurs enfants, n'étaient pas entière-

ment rompus, mais ils s'étaient refroidis insensiblement, et les lettres étaient devenues de plus en plus rares. En 1829, il annonçait son mariage au roi Jérôme comme un fait accompli et sans qu'il lui eût préalablement demandé son assentiment; négligence que son père relevait sans amertume, mais non sans laisser deviner une secrète blessure. En 1831, il notifiait à toute la famille Bonaparte la naissance de son premier-né et en recevait les plus affectueuses félicitations. De son côté, le roi Jérôme lui apprenait, en 1835, dans un billet rempli des expressions de la douleur la plus déchirante, la mort de la reine Catherine, et, en 1840, le prince Napoléon lui écrivait une lettre toute fraternelle pour lui faire part du mariage de sa sœur la princesse Mathilde avec le comte Anatole Demidoff. A partir de cette époque, les relations entre le père et le fils paraissent avoir cessé complétement jusqu'en 1851. En effet, sous la date du 18 novembre de cette année, nous trouvons le billet suivant, qui met fin à leur correspondance :

« Après bien des années, tu t'es souvenu de ton « père, et ta lettre du mois de juin m'annonce la nais- « sance d'un fils auquel tu donnes le nom de ton « oncle et de ton grand-père. Je te remercie de cette « communication. »

En 1848, tous les membres de la famille Bonaparte s'étaient hâtés de revenir en France pour prendre part aux luttes politiques, dont l'issue, longtemps douteuse, devait être le rétablissement de l'Empire. M. Bonaparte-Paterson s'abstint de paraître en

France durant ces jours orageux. Dans le temps même où la fortune de la famille à laquelle il tenait par les liens du sang se jouait au jeu terrible des révolutions, il resserrait les nœuds qui l'unissaient à la patrie américaine, en faisant entrer son fils aîné dans l'armée fédérale des États-Unis. Mais le 2 décembre 1852, la dynastie napoléonienne ayant été restaurée par la volonté du peuple dans la personne du prince Louis-Napoléon, M. Bonaparte-Paterson écrivit, le 1er janvier 1853, de Baltimore, une lettre de félicitations à l'Empereur. Sa Majesté lui répondit affectueusement en le félicitant d'avoir fait entrer son fils dans un régiment de carabiniers américains. Six mois après, M. Bonaparte-Paterson se rendit en France avec son fils.

Il importe de rappeler ici la situation que la Constitution du nouvel Empire avait faite au prince Jérôme et à son fils, le prince Napoléon.

Le décret organique du 18 décembre 1852, rendu en vertu du plébiscite voté par le peuple les 21 et 22 novembre de la même année, porte :

Dans le cas où nous ne laisserions aucun héritier direct, légitime ou adoptif, notre oncle bien-aimé, Jérôme-Napoléon Bonaparte et sa descendance directe, naturelle et légitime, provenant de son mariage avec la princesse Catherine de Wurtemberg, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes, sont appelés à nous succéder.

Ainsi, au moment où M. Bonaparte-Paterson arrivait en France, il n'y avait que deux princes français,

c'est-à-dire deux princes du sang, aptes à succéder : le prince Jérôme et le prince Napoléon. Au moment où nous écrivons, il n'y a après l'Empereur qu'un fils de France, le prince Impérial, et un prince du sang, le prince Napoléon ! Il n'y aura à l'avenir d'autres princes du sang que ceux de la descendance de S. M. l'Empereur Napoléon III et du prince Napoléon. Tous les autres membres de la famille Bonaparte sont princes de la famille civile de l'Empereur, mais non princes français, ou princes du sang, et n'ont aucun droit de succéder à la couronne de France.

Quand M. Paterson se présenta en France, le prince Napoléon était absent. Il commandait une division en Crimée. L'Empereur et le prince Jérôme accueillirent les nouveaux arrivés, ouvriers de la dernière heure, avec un empressement affectueux, et leur ouvrirent le foyer de la famille, pour qu'ils y occupassent la place qu'un usage d'un demi-siècle leur avait assignée. Cette place, que la loi leur refusait, mais que toute une famille leur accordait par instinct du sang, couvrant d'une réserve délicate la condition sous-entendue de sa générosité, cette place aurait pu leur suffire. M. Bonaparte-Paterson a ambitionné davantage. Il serait puéril de dissimuler que l'extrême bonté de l'Empereur, sa générosité naturelle pour ses parents, n'aient enhardi les prétentions du fils de madame Paterson. L'Empereur paraît avoir accueilli sans méfiance l'idée qu'un homme connu, depuis son enfance, sous le nom de Bonaparte, traité comme un parent par tous les pa-

rents du roi Jérôme, pouvait, à tout prendre, jouir d'une filiation légitime. Son cœur y était disposé, et sa politique, trop haute pour craindre jamais d'être surprise, n'en concevait nulle alarme. Elle ne prévoyait pas les conséquences dangereuses de ces concessions, présentées à cette époque comme n'ayant aucune portée. Alors parurent, coup sur coup, deux décrets, l'un du 30 août 1854, qui réintégrait M. Jérôme Bonaparte dans la qualité de Français; l'autre, du 5 septembre 1854, qui conférait à son fils, l'officier américain, le grade de sous-lieutenant dans l'armée française.

A partir de ce moment la position des Paterson devint embarrassante pour les enfants du prince Jérôme et de la reine Catherine. Les salons de Paris, avec leurs dispositions frondeuses et hostiles à la nouvelle dynastie, se plaisaient à tirer de la confusion apparente de ces droits et de ces filiations superposées, les conclusions les plus étranges. Pour eux, si le fils d'Élisa Paterson s'appelait Bonaparte, c'est qu'il était légitime; s'il était légitime, que devenait le mariage de la reine Catherine ? Il n'y avait pas de limites aux conséquences que les partis ennemis de l'Empire affectaient de découvrir dans la subite apparition des Bonaparte d'Amérique, conséquences que commentait sans les comprendre un public indifférent et frivole.

Les dangers d'une pareille situation devenaient évidents. L'Empereur voulut y mettre un terme, en proposant aux Bonaparte d'Amérique d'échanger ce nom de Bonaparte, qui égarait l'opinion publique,

contre un titre princier qui deviendrait le nom patronymique de leur famille. Ce titre était celui de duc de Sartènes. La descendance du prince Jérôme et d'Élisa Bonaparte aurait constitué la famille des Sartènes, comme sous les titres de Guise, de Carignan, de Longueville, se sont constituées des familles sans nom patromynique, puisqu'elles descendaient de familles qui n'en portaient pas elles-mêmes et s'appelaient maisons de Lorraine, de Savoie, de Valois. Le 17 avril 1855, le ministre d'État, M. Fould, écrivit à M. Jérôme Bonaparte, en ce moment à Baltimore :

« Monsieur, l'Empereur m'a donné l'ordre de « vous faire connaître son désir que vous preniez « à votre retour en France, le titre de duc de Sartè- « nes. Je n'ai pas besoin d'insister sur les motifs « qui ont fait adopter à Sa Majesté ce moyen de met- « tre un terme à des difficultés que vous connaissez. « L'intention de l'Empereur est que votre fils porte « le titre de comte de Sartènes. J'attendrai votre « réponse pour porter cette décision à sa connais- « sance. »

M. Bonaparte-Paterson n'accepta ni pour lui ni pour son fils cette proposition. Le prince Jérôme se décida alors à faire vider, dans un débat solennel, cette question qui ne pouvait pas rester plus longtemps en suspens. On affectait de méconnaître l'autorité des décisions de Napoléon Ier ; c'était à Napoléon III à provoquer un nouveau jugement. Voici la lettre que le prince Jérôme adressa à l'Empereur :

« Sire,

« Il y a déjà un an qu'aussitôt après avoir eu connaissance des décrets rendus en faveur du fils et du petit-fils de mademoiselle Paterson, j'ai remis une Note à Votre Majesté, pour lui représenter dans quelle position pénible ces décrets m'avaient placé.

« En effet, ils disposent de mon nom sans mon aveu ; ils introduisent dans ma famille, sans même que j'aie été consulté, des personnes qui n'en ont jamais fait partie. Ils rendent douteuse, aux yeux de la France, la légitimité de mes enfants et leur préparent un scandaleux procès à l'ouverture de ma succession. Ils portent atteinte à mon honneur, à celui de l'Empereur mon frère, en annulant les engagements solennels que nous avons contractés envers le roi de Wurtemberg et l'empereur de Russie, comme condition de mon mariage avec la princesse Catherine.

« Votre Majesté m'a paru frappée de la justice de mes réclamations et disposée à y avoir égard. Elle m'a engagé à attendre. Je me suis conformé à sa volonté; mais le temps s'écoule ; le *statu quo* établit au profit de M. Jérôme Paterson et de son fils une possession d'état qui favorise leurs prétentions et constitue même, de ma part, une reconnaissance tacite. D'ailleurs, j'approche du terme de ma carrière, et je regarde comme un devoir sacré pour moi, de faire résoudre, de mon vivant, une question qui compromet mes intérêts les plus chers. Je viens

« donc solliciter de la justice de Votre Majesté une « décision définitive. Si je n'étais qu'un simple par- « ticulier, je pourrais me pourvoir contre les dé- « crets et en demander la rétractation, car les dé- « crets ne sont valables qu'autant qu'ils ne lèsent pas « les droits des tiers.

« Votre Majesté ne refusera pas à son vieil oncle « ce qui ne saurait être dénié au dernier de ses su- « jets. Je la supplie de réunir un conseil qu'Elle « présidera et devant lequel je serai admis à me « défendre; et je suis convaincu que, mieux ins- « truite des faits, Elle s'empressera d'étouffer un « germe de désunion jeté sans motif au sein de notre « famille et dont les fruits ne pourraient être que « funestes. »

L'usurpation dont le roi Jérôme demandait justice, était plus menaçante pour l'avenir que pour le présent; il n'y avait en elle qu'une chose de saisissable, c'était ce nom de Bonaparte, que le décret de naturalisation du 30 août 1854 attribuait indirectement aux Paterson. Que ce fût là le côté fort ou le côté faible de leur cause, on ne pouvait les attaquer que sur le seul point qui présentât de la résistance. Les convenances ne permettant pas au roi Jérôme d'agir en personne, ses enfants, le prince Napoléon et la princesse Mathilde, résolurent d'intenter un procès en usurpation de nom à M. Jérôme Paterson. Mais devant quelle juridiction porter ce procès?

Parmi les actes de la Constitution qui nous régit, il en est un, le statut du 21 juin 1853, qui règle les

conditions et les obligations des membres de la famille Impériale. Il a été rendu par l'Empereur Napoléon III, en vertu de l'article VI du sénatus-consulte du 7 novembre 1852, portant que :

L'Empereur a pleine autorité sur tous les membres de sa famille; il règle leurs devoirs et leurs obligations par des statuts qui ont force de loi.

C'est pour assurer cette autorité exceptionnelle de l'Empereur sur ses parents, et non pour créer à leur profit une situation meilleure que celle des autres citoyens, que le statut du 21 juin 1853 institue auprès de l'Empereur un conseil de famille. Ce conseil, présidé par Sa Majesté, ou à son défaut par celui des membres qu'Elle désigne, se compose d'un prince de la famille Impériale désigné par l'Empereur; du ministre d'État; du ministre de la justice; des présidents du Sénat, du Corps Législatif et du Conseil d'État; du premier président de la Cour de cassation; d'un maréchal de France ou général de division.

C'est à la fois un conseil de famille proprement dit et un tribunal. En tant que tribunal, le conseil de famille a dans ses attributions de connaître :

1° Des plaintes portées contre les Princes et Princesses de la famille Impériale, toutes les fois qu'elles n'auront pas pour objet des crimes ou délits. La compétence, pour ce dernier cas, sera réglée par un sénatus-consulte;

2° Des actions purement *personnelles*, intentées soit par les Princes ou Princesses de la maison Impériale, soit contre eux. A l'égard des actions *réelles*

ou ***mixtes***, elles continueront d'être portées devant les tribunaux ordinaires.

Nous n'entrerons pas dans la discussion fort délicate et fort difficile de ce qu'il faut entendre par actions ***personnelles***, ***réelles*** ou ***mixtes***. Nous donnerons seulement ces définitions sommaires :

L'***action personnelle*** est celle par laquelle on agit en justice, contre celui qui vous est personnellement obligé en vertu d'une obligation conventionnelle ou d'un engagement sans convention. Elle a pour objet des prétentions quelconques, ou la nullité, ou rescision d'un acte illégal ou illégitime, ou la réparation de quelque dommage.

L'***action réelle*** est celle par laquelle on revendique la propriété d'une chose certaine et déterminée, mobilière ou immobilière.

Les ***actions mixtes*** sont la pétition d'hérédité et la demande en partage de succession.

Ainsi, par exemple :

Un Prince de la famille Impériale a une contestation avec un entrepreneur, un fournisseur, un commerçant, pour un règlement, un paiement de compte. Que le procès soit présenté par le Prince contre l'entrepreneur, ou par l'entrepreneur contre le Prince, il constitue une action personnelle, et, comme tel, appartient au conseil de famille.

Un Prince a une propriété grevée d'une hypothèque. Que cette hypothèque donne lieu à une contestation, comme ici c'est la propriété et non la personne du propriétaire qui est en jeu, l'action est réelle et relève des tribunaux ordinaires.

Enfin, si le Prince de la famille Impériale est impliqué dans un procès de succession comme demandeur ou comme défendeur, l'action est portée devant les tribunaux ordinaires, parce qu'elle est mixte.

Une action en usurpation de nom étant une action purement personnelle, c'est au conseil de famille que le prince Napoléon et la princesse Mathilde s'adressèrent, le 4 juillet 1856.

Leurs conclusions tendaient :

1° A ce qu'il fût dit que MM. Paterson ne sauraient exercer aucun des droits qui appartiennent exclusivement à la filiation légitime ;

2° A ce qu'il fût fait défense à M. Jérôme Paterson et à ses descendants de porter désormais le nom de Bonaparte.

La juridiction du conseil de famille fut acceptée par M. Paterson, non moins nettement que le débat lui-même. Les conclusions opposées à celles des demandeurs furent les suivantes :

« Aucun acte d'une autorité compétente n'ayant annulé le mariage de Jérôme Bonaparte et d'Élisa Paterson, M. Bonaparte (Jérôme-Napoléon) doit être maintenu dans ses droits, noms et qualités, comme fils légitime de Jérôme Bonaparte et d'Élisabeth Paterson. »

Il faut bien le remarquer, M. Bonaparte-Paterson avait deux moyens de défendre sa légitimité : le premier c'était de soutenir que le mariage de sa mère n'avait pas été annulé, ce qui, en effet, tranchait la question dans le vif ; le second c'était de concéder la nullité, mais de se couvrir du bénéfice des articles

201 et 202 du Code civil, qui disent, qu'en cas de mariage nul, lorsqu'il y a eu bonne foi de la part des contractants, les enfants sont légitimes.

C'est le premier de ces deux moyens de défense, le plus audacieux, le plus radical, qui fut adopté par M. Jérôme Bonaparte et soutenu devant le conseil de famille par M. Berryer. La cause de ses adversaires était confiée à M. Allou. Le conseil de famille, présidé par M. Abbatucci, ministre de la justice, composé de MM. Fould, ministre d'État, Troplong, président du Sénat et de la cour de Cassation, comte de Morny, président de la Chambre des députés, Baroche, président du Conseil d'État, et du général comte d'Ornano, rendit, le 4 juillet 1856, une sentence longuement motivée, dont voici le résumé.

1° Quant au nom de Bonaparte. *M. Jérôme Paterson continuera à porter le nom de Bonaparte, parce qu'il a toujours été connu sous ce nom-là.*

2° Quant au mariage entre Jérôme Bonaparte et mademoiselle Élisa Paterson. *Ce mariage est nul en vertu du décret souverain de l'Empereur.*

3° Quant à la légitimité. *M. Bonaparte-Paterson n'est pas légitime, parce que le mariage de ses père et mère n'a pas été contracté de bonne foi.*

Ce que la sentence exprime par ces mots : *Il ne résulte pas des faits et des circonstances de la cause que le défendeur ait droit à se prévaloir du bénéfice des articles* 201 *et* 202 *du Code Napoléon.*

Ainsi voilà, du même coup, M. Jérôme Paterson en possession du nom de Bonaparte et exclu de la filiation légitime. Il y a là, à première vue, une sorte

de contradiction, que les motifs de la sentence, développés avec beaucoup de soin, expliquent en partie. M. Paterson n'a pas droit au nom de Bonaparte parce que ce nom est celui de son père; mais il continuera à le porter, parce que ce nom figure sur son acte de naissance (que l'on ait eu ou non le droit de l'y inscrire) et que de plus c'est le nom sous lequel il a toujours été connu dans le monde. De sorte que s'il avait plu à madame Élisa Paterson de faire inscrire son fils, en Amérique, sous le nom de Bourbon, et que ce fils eût porté ce nom pendant de longues années, la possession lui en eût été acquise au même titre que celle du nom de Bonaparte lui a été maintenue. Si, dans cette hypothèse, qu'excuse seule la nécessité de bien faire comprendre un point de droit assez délicat, le duc de Bordeaux fût venu se plaindre d'une usurpation de nom, on lui eût répondu, comme on a répondu au prince Napoléon : « Il y a Bourbon « et Bourbon, comme il y a Bonaparte et Bonaparte. « Le Bourbon que nous reconnaissons n'a aucun « rapport avec votre famille. C'est dans les noms « une similitude regrettable, nous en convenons, « mais il faut la prendre, après tout, pour ce qu'elle « est réellement, pour une simple similitude de let- « tres. »

Les décisions du conseil de famille étant sans appel, il semblerait que l'état des Bonaparte-Paterson eût dû être irrévocablement fixé par la sentence du 4 juillet 1856. Toutefois, si l'on examine les dispositions du statut du 21 juin 1853, relatives à l'institution et aux attributions du conseil de famille, on

reconnaître qu'il n'était pas impossible de saisir une autre juridiction, de la même question présentée sous une autre forme, au moyen d'une de ces distinctions subtiles qui sont toujours permises aux plaideurs, et surtout aux plaideurs évincés. En effet, dans le cas du procès en usurpation de nom intenté, en 1856, par le prince Napoléon et la princesse Mathilde à M. Bonaparte-Paterson, il était clair que le conseil de famille était compétent, et seul compétent, puisqu'il ne s'agissait que d'une action purement personnelle introduite par des Princes de la maison Impériale, cas exclusivement réservé à la juridiction du conseil de famille par l'article 28 du statut du 21 juin 1853. Une action intentée en justice au sujet d'un nom porté légitimement ou illégitimement, est bien une action personnelle, par opposition à une action réelle, à une action par exemple, qui aurait pour but de revendiquer la possession d'un immeuble déterminé. Sur ce point, il n'y avait eu et il ne pouvait y avoir aucune espèce de doute, et M. Jérôme Bonaparte lui-même n'avait pas décliné la compétence de ce tribunal spécial.

Mais le même article 28 porte que les actions *réelles* ou *mixtes*, intentées par les Princes et Princesses de la maison Impériale, ou contre eux, seront portées devant les tribunaux ordinaires. Or, la plupart des jurisconsultes sont d'accord pour faire rentrer dans la catégorie des actions mixtes, *la pétition d'hérédité et la demande en partage de succession.* C'est ainsi que les a définies la Cour de cassation, dans ses observations préliminaires sur le projet de procédure

civile. Si donc la question de la légitimité de M. Bonaparte-Paterson venait à être impliquée dans un procès de succession intenté par lui à un Prince de la famille Impériale, la compétence pouvait passer du conseil de famille aux tribunaux ordinaires, malgré la qualité du défendeur. Il est vrai que, dans ce cas, le tribunal ordinaire, en vertu du grand principe de *la chose jugée* qui domine toute notre législation, ne devait permettre à M. Bonaparte-Paterson de revenir sur la question d'état, souverainement décidée contre lui par le conseil de famille, qu'autant que son adversaire consentirait à le suivre sur ce terrain et à plaider de nouveau, contradictoirement, un point qu'il avait le droit de considérer comme étant acquis en sa faveur.

Telles sont, en effet, les circonstances qui se présentèrent à la mort du Prince Jérôme.

Le 24 juin 1860, le Prince meurt à Villegénis.

Trois jours après, le 28 juin 1860, madame Élisabeth Paterson, et son fils, M. Jérôme Bonaparte, adressent une requête au président du Conseil d'État, par laquelle ils s'opposent à la levée, hors de leur présence, des scellés apposés soit au Palais-Royal, soit à Villegénis. Alors le prince Napoléon et la princesse Mathilde s'adressent au conseil de famille pour avoir main-levée, c'est-à-dire l'autorisation de passer outre et de procéder aux opérations de la succession, en tant que seuls enfants légitimes et sans qu'il soit tenu compte de l'opposition de madame Paterson et de son fils. Le conseil de famille s'assemble le 5 juillet 1860; les parties comparaissent devant lui dans

la personne de leurs mandataires. Celui de madame Paterson et de son fils demande que le conseil se déclare incompétent et que les parties soient renvoyées devant le président du tribunal de la Seine, en référé, parce que la demande dont il s'agit étant une question d'hérédité et de partage, est de celles qui appartiennent à la juridiction ordinaire, d'après les dispositions du statut du 21 juin 1853. Le conseil de famille rend alors une sentence dont nous donnons le texte à la fin de ce livre, et dont voici la substance :

Le conseil de famille se déclare compétent, parce que la question d'hérédité et de partage n'existe pas ici par elle-même, mais se confond avec la question purement personnelle de la validité ou de la nullité du mariage de madame Paterson, de la légitimité ou de la non-légitimité de son fils. Cette question ayant été résolue par la sentence du conseil de famille, du 4 juillet 1856, *il y a chose jugée. La nullité du mariage du 24 décembre* 1803 *a été reconnue par cette sentence, l'excuse tirée de la bonne foi a été repoussée; donc madame Paterson n'a aucun droit aux bénéfices de son contrat, et son fils n'est pas légitime. Ils sont l'un comme l'autre absolument étrangers à la famille du Prince Jérôme, et n'ont aucune qualité pour s'immiscer dans les opérations relatives à sa succession. L'opposition est levée.*

Cette seconde sentence du 5 juillet 1860, est signée de MM. Fould, ministre d'État; Delangle, ministre de la justice; Troplong, président du Sénat et de la Cour de cassation; comte de Morny, président

du Corps Législatif; Baroche, président du Conseil d'État; général comte d'Ornano.

Comme ce résultat était parfaitement prévu, et que M. Jérôme Bonaparte ne pouvait avoir eu un seul moment l'espoir de voir sa demande accueillie, il était clair qu'il y avait un parti pris de faire revivre le procès sous toutes les formes, devant toutes les juridictions, jusqu'à ce que tous les moyens de plaider, de faire plaider et de passionner l'opinion publique eussent été épuisés. En effet, à la fin de l'année 1860, madame Paterson et M. Jérôme Bonaparte saisirent le tribunal civil de la Seine d'une demande à fin de compte, liquidation et partage de la succession de S. A. I. le Prince Jérôme.

Le prince Napoléon, ainsi attaqué sur le terrain de la succession paternelle, avait à prendre l'un des deux partis suivants :

1° Il pouvait dire au tribunal : « La demande en « partage de succession ne repose que sur la qualité « d'épouse et de fils légitimes que prennent madame « Paterson et M. Jérôme Bonaparte. Cette question « purement personnelle, qui constitue, par le fait « tout le procès, a été l'objet d'une sentence souve- « raine, je vous demande de ne pas la laisser plaider « devant vous. »

2° Ou bien il pouvait lui dire : « J'accepte les dé- « bats sur tous les points que soulève le procès. « Reprenez-le de fond en comble, remuez toute la « poussière d'un demi-siècle. Remontez à l'histoire « de la République, de l'Empire, de la Restauration,

« de la monarchie de Juillet, du régime actuel; « transportez-vous par la pensée à Baltimore, à Mi- « lan, à Rome, à Florence, à Saint-Cloud, remettez « tout en question s'il le faut, et le pouvoir de Na- « poléon Ier qui a fait les décrets de mars 1805, et « celui de Napoléon III qui a institué le conseil de « famille, et les traditions monarchiques, et les trai- « tés solennels. Donnons à ces débats la publicité la « plus illimitée, à la voix de mes adversaires la li- « berté la plus complète; que ma qualité de pre- « mier prince du sang de la première monarchie de « l'univers ne serve qu'à donner plus de retentisse- « ment aux accusations que l'on portera contre moi « et contre la mémoire de mon père. Je cours au « devant de cette lumière éclatante. Je veux qu'on « n'ait pas à me reprocher d'avoir reculé devant la « justice de mon pays, d'avoir abrité des droits dou- « teux sous une juridiction exceptionnelle. »

C'est ce dernier parti qu'embrassa le prince Napoléon.

L'annonce de ce procès agita vivement l'opinion publique, en France, et l'on peut dire dans l'Europe entière. Les passions politiques et religieuses, fortement excitées à ce moment, ajoutaient à l'émotion générale. Les ennemis de l'Empereur et de la France, à l'intérieur et à l'étranger, prirent texte des faits dénaturés ou mensongers dont se repaissait la crédulité publique pour envenimer leurs attaques. Ils infirmaient d'avance le jugement attendu par les insinuations les plus odieuses. Toutefois, la plupart des

journaux étrangers, dans une ligne hostile à la France, se montraient mal à l'aise en présence de ce fait qu'ils ne pouvaient nier, que le prince Napoléon avait accepté la juridiction ordinaire et les débats les plus solennels.

C'est au milieu de cette surexitation publique qu'ils s'ouvrirent le 25 janvier 1861, et se continuèrent dans les audiences des 1er, 8 et 15 février. Les deux premières audiences furent consacrées aux plaidoiries et aux répliques de M. Allou, avocat du prince Napoléon, et de M. Berryer, avocat de M. Paterson; celle du 8 au réquisitoire de M. Merveilleux Duvignau, substitut du procureur impérial. Le 15, le jugement fut rendu, au milieu d'une affluence immense et d'un religieux silence.

Ce jugement a donné, sur tous les points, gain de cause au prince Napoléon.

Pour bien en comprendre la portée, il faut se souvenir que le moyen le plus expéditif qui s'offrît au tribunal était de déclarer simplement que le bénéfice de *la chose jugée* étant acquis au prince Napoléon, par suite de la décision du conseil de famille du 4 juillet 1856, il n'y avait pas lieu de donner suite à la demande de ses adversaires. De cette manière le prince gagnait son procès; mais il pouvait rester douteux quel jugement eût rendu le tribunal si la sentence du conseil de famille ne l'eût dispensé d'en formuler un. Le fond même du procès n'était pas jugé; aucune adhésion nouvelle ne venait corroborer l'appréciation des jurisconsultes et des hommes d'État qui avaient rendu les sentences du 4 juillet

1856 et du 5 juillet 1860. C'était uniquement une reconnaissance des droits que le conseil de famille tient de la Constitution, reconnaissance inutile, puisque ces droits ne sont pas contestés. D'autre part, il était assez difficile pour le tribunal de formuler un jugement qui conciliât, à la fois, la libre expression de son sentiment sur le fond même du procès, avec la nécessité reconnue d'avance par lui de s'incliner devant la *chose jugée*. Car, enfin, lorsqu'un arbitre vous dit que la question qu'on lui soumet a déjà reçu une solution antérieure et sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir, il peut paraître superflu d'insister pour connaître son avis personnel. Tel est le point délicat que la première Chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. le président Benoît Champy, avait à résoudre. Il faut lire avec attention les considérants du jugement que nous avons inséré à la fin du livre, pour se convaincre du tact et de la franchise avec lesquelles cette difficulté juridique a été abordée et vaincue.

Le tribunal prononce que le procès qu'on lui soumet a été déjà jugé, et il ajoute qu'il a été bien jugé. Voilà le résumé fidèle de ce long et consciencieux travail.

Les raisons sur lesquelles on s'appuie pour montrer que le conseil de famille a rendu une sentence équitable, ne sont pas moins remarquables que la manière dont on les introduit. Parmi les motifs qui militent pour la cause du défendeur, le tribunal choisit les plus simples, ceux qui n'empruntent pas leur force à de subtiles et épineuses distinctions,

mais qui reposent sur la logique ordinaire, sur l'équité naturelle, sur une large et droite interprétation de l'esprit de nos lois :

Le Code veut qu'un mineur ne se marie pas sans le consentement de ses parents, et qu'en cas de désobéissance à cette prescription capitale, la nullité puisse être prononcée; puis il établit avec une équité et une clarté merveilleuses, que les enfants sont légitimes ou illégitimes suivant que le mariage a été contracté *avec ou sans bonne foi*. Or, Jérôme, mineur, s'est marié sans le consentement de sa mère; son union a été entourée des circonstances les plus exceptionnelles qui puissent jamais établir l'absence *de la bonne foi* dans un acte de cette nature, puisque, par un hasard providentiel, il s'est trouvé, précisément au moment où le mariage allait se conclure, un représentant de la France qui, la loi à la main, a prévenu officiellement les époux, leurs parents, une nation tout entière, de la clause de nullité dont le mariage allait être entaché; c'est alors, sur la protestation de la mère, que sont intervenus deux décrets souverains de l'Empereur, qui était en même temps le chef de la famille dont un des membres avait violé la loi; ces décrets ont déclaré le mariage nul et les enfants illégitimes. Voilà les faits. Comment imaginer un concours de circonstances où la loi et la morale, la justice écrite et l'équité naturelle, la raison, le bon sens trouvent une satisfaction plus entière, plus simple et en même temps plus solennelle? C'est ce que les motifs du jugement établissent en quelques mots d'une irrésistible autorité! Puis, en-

visageant l'affaire à un point de vue encore plus élevé, le juge considère le mariage de la Reine Catherine, ce mariage accompli avec les garanties les plus solides dont les sociétés humaines puissent entourer un pareil acte, béni par les mains des princes de l'Église, consacré par l'assentiment de l'Europe entière, par des traités solennels, consommé sans une opposition quelconque, et il en conclut qu'il y a un demi-siècle, le mariage de Baltimore était nul et de nul effet pour tout le monde et pour les parties intéressées. Ce n'est qu'à la suite de ces considérants péremptoires, que le tribunal rapporte la sentence du conseil de famille du 4 juillet 1856, et la présente comme irrévocable et comme ayant clos, à tout jamais, le débat.

Tel est le triomphe que le jugement du 15 février 1861 a assuré à la cause des enfants de la Reine Catherine. Il en est un autre, bien inattendu, qui est venu couronner leur éclatant succès.

Nous avons dit que la séance du 8 février avait été consacrée au réquisitoire du substitut du procureur impérial, M. Merveilleux Duvignau. Rappelons d'abord la différence profonde qui sépare, dans tout procès, l'action du ministère public de celle du tribunal près duquel il siége, le rôle de la magistrature debout de celui de la magistrature assise. Le juge n'est l'avocat de personne; il ne représente que la loi; il ne relève que de sa conscience; c'est pour assurer cette position d'impartialité et d'indépendance absolue, que son inamovibilité est un des principes de notre droit politique. Les membres du parquet, c'est-à-dire

le procureur impérial et ses substituts près les tribunaux de première instance, le procureur-général et ses avocats-généraux près les cours d'appel, sont les mandataires et les avocats de la société représentée elle-même par le ministre de la justice. Dans toute cause, il y a trois parties, le demandeur, le défendeur, et l'État, ou si l'on veut, l'administration judiciaire. C'est entre eux qu'est le débat ; le juge les écoute et prononce. Toute action du ministère public est censée émaner du chef même de l'administration de la justice du pays. Non qu'il faille entendre par là que l'on impose à un procureur impérial, à un substitut, à un avocat-général, un avis contraire à sa conscience ; mais si le ministre de la justice croit devoir, dans un intérêt d'ordre majeur, intervenir dans une affaire, suivant une ligne de conduite déterminée, il a le droit de choisir, pour le représenter, celui des membres du parquet dont les vues sont en accord avec les siennes.

Eh bien! dans cette position de mandataire du gouvernement, M. Merveilleux Duvignau a posé des conclusions contraires à la cause du prince Napoléon, aux sentences du conseil de famille des 4 juillet 1856 et 5 juillet 1860, enfin au jugement rendu le 15 février 1861 par le tribunal de la Seine. Expliquons-nous toutefois : M. Merveilleux Duvignau n'a pas contesté que le conseil de famille n'eût rendu un arrêt souverain, devant lequel il n'y avait qu'à s'incliner, mais il a soutenu que cet arrêt n'était pas conforme à la loi et à la justice.

Voilà l'éclatante réponse que l'attitude impartiale

de l'administration supérieure préparait aux ennemis de l'Empire, quand ils se plaisaient à représenter la décision du tribunal civil de la Seine comme imposée d'avance à la conscience des juges par la pression d'un gouvernement tout-puissant. Il faut que l'on sache, il faut que l'on répète que cette impartialité, que ce respect de la justice, ont été tels, qu'un fonctionnaire du gouvernement de l'Empereur a pu, non-seulement condamner la cause du premier prince du sang, cause que l'opinion publique se plaisait à confondre avec celle de la famille Bonaparte, avec celle de son auguste chef, mais attaquer même ces principes, ces souvenirs, ces traditions politiques qui lient le second Empire au premier, nous voulons dire le respect des droits que Napoléon Ier tenait de la volonté nationale. En effet, M. Merveilleux Duvignau, en reproduisant les principaux arguments de M. Berryer, s'est attaché surtout à donner une nouvelle force à ceux par lesquels l'illustre avocat de la légitimité avait infirmé l'autorité morale des actes de Napoléon Ier. M. Berryer avait particulièrement cherché dans les décrets de mars 1805, des défauts de publicité, de forme, de promulgation; M. Merveilleux Duvignau a déclaré que ces décrets, qualifiés par lui d'*impériaux* et d'*impérieux*, n'avaient à ses yeux aucune valeur légale. Il est bien certain que M. le substitut du procureur impérial n'a pas reçu ses inspirations de M. le ministre de la justice, puisque nous trouvons le nom de M. Delangle au bas de la sentence du conseil de famille du 5 juillet 1860; mais toujours est-il que l'attitude de M. Merveilleux

Duvignau, est la preuve la plus manifeste de la réserve absolue gardée par le gouvernement dans ce grand procès. Certes personne n'aurait osé blâmer M. le ministre de la justice, s'il eût dit à son mandataire : « Par une exception que légitime l'intérêt « personnel que l'Empereur peut avoir dans cette « affaire, j'abandonne le ministère public à ses seules « inspirations. Vous êtes libre. Il est pourtant une « limite que je vous conseille de ne pas dépasser. Si « un million d'étrangers n'avait pas envahi et partagé « la France, les décrets de l'Empereur auraient « toute leur force et nul n'oserait les attaquer; « respectez-les, car en les voyant ainsi méconnus, « les ennemis du gouvernement Impérial pourraient « dire que, pour traiter le conseil de famille de « Napoléon III comme on traite les décrets de Napo- « léon Ier, il n'y a qu'à attendre que la Constitution « de 1853 disparaisse, comme celle de 1804, au « milieu des malheurs de la patrie. »

Eh bien! l'esprit de parti ne peut pas même soupçonner qu'un conseil pareil soit descendu du sommet de la hiérarchie judiciaire dans le cabinet de M. le procureur impérial près le tribunal de la Seine. L'indépendance a été entière, absolue, au parquet comme sur les siéges du tribunal; jamais cause ne fut gagnée d'une manière si éclatante, puisque la voix même que l'on est habitué à écouter comme celle du pouvoir, n'a pas trouvé d'écho dans la conscience des juges.

Ce grand procès est terminé. Dans l'espace de soixante ans, il a été l'objet de trois décisions solen-

nelles. Elles sont identiques, elles ont condamné la famille Paterson. Et pour que rien ne manquât à la consécration du droit de ses adversaires, ces trois décisions émanent de trois juridictions différentes, dont chacune dépouille une partie du caractère politique sous lequel avait apparu la précédente. D'abord c'est Napoléon Ier qui rend les décrets de mars 1805. Puis ce sont les sentences du conseil de famille de 1856 et 1860. Enfin, c'est le jugement du tribunal de la Seine du 15 février 1861. Il ne reste plus qu'un juge auquel on puisse s'adresser. Ce juge, c'est l'opinion publique.

Nous espérons que le IVe livre des Mémoires du prince Jérôme contribuera à l'éclairer (1).

(1) On a oublié de placer au commencement du livre IVe la fin du sommaire pour ce qui a trait au procès intenté en 1861 par la famille Bonaparte-Paterson. Cette fin du sommaire sera rétablie à la table générale du premier volume.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE IV.

Jérôme à M. Pichon, consul-général de France à Georgetown. Baltimore, 26 juillet 1803.

« Mon lieutenant vient d'arriver, Citoyen commissaire, avec des paquets pour vous que j'ai ouverts pour y prendre une lettre que m'écrit M. Fourcroy (1). Il me mande que mon premier projet ne peut s'effectuer, l'armateur ne voulant pas que son bâtiment s'arrête en Espagne ; je suis donc obligé de céder à la nécessité et de suivre la destination de ce bâtiment pour Bordeaux. En conséquence je renvoie mon lieutenant à Philadelphie avec ordre de mettre la plus grande diligence à l'expédition du navire et j'attendrai ici la nouvelle qu'il m'attend au bas de la rivière. »

Pichon à Jérôme. George town, 27 juillet 1803.

« J'ai reçu, Citoyen, la lettre que vous avez confiée au citoyen Sers et par laquelle vous me faites part de votre résolution d'attendre à Baltimore que

(1) Agent consulaire à Philadelphie.

le bâtiment soit prêt à Philadelphie pour vous recevoir. J'écris ce soir encore au citoyen Fourcroy, que votre présence aux États-Unis étant devenue publique, il est urgent que vous en partiez au plus tôt. Je lui dis de ne rien épargner pour accélérer le départ du bâtiment. Dans les circonstances présentes, il vaut mieux sacrifier quelque chose à la célérité de l'expédition, et la sûreté de votre départ sera sûrement compromise en raison du séjour que vous ferez ici.

« Vous trouverez, ci-jointe, Citoyen, une lettre de M. Myers de Norfolk, que je présume être adressée à M. Lecamus. La transformation de son nom en *Le Camier*, est celle qu'une bouche anglaise est capable de commettre. M. Myers vous instruit sûrement du bruit qui a couru à Norfolk que le bateau qui portait votre bagage et vos personnes a chaviré dans la baie et que votre domestique a été noyé. Si celui-ci n'est pas arrivé à Baltimore, vous devez vous féliciter d'avoir quitté le bateau.

« Le paquet du citoyen Fourcroy que m'a remis M. Sers et qu'il avait reçu du citoyen Meyronnet, votre lieutenant, était ouvert. Je dois croire que vous avez bien voulu prendre sur vous, Citoyen, le tort que s'est donné le citoyen Meyronnet dans cette circonstance; tort d'autant plus gratuit qu'il venait lui-même pour expliquer plus parfaitement que ne pouvait le faire la lettre du citoyen Fourcroy, l'état des choses à Philadelphie. Vous penserez sûrement, Citoyen, que votre lieutenant a manqué d'une manière on ne peut plus grave aux convenances en ou-

vrant un paquet qui lui était confié à mon adresse et que ce procédé mérite une censure. »

Jérôme à Pichon. Baltimore (Sans date).

« Je viens de recevoir, Citoyen, la lettre que vous avez confiée au citoyen Sers pour m'être remise. Je vous remercie des soins que vous prenez pour accélérer mon départ.

« Il paraît, Citoyen, que vous n'avez point lu attentivement ma précédente, puisque vous donnez à mon lieutenant des torts qu'il n'a pas. Le paquet de M. Fourcroy, dont il était chargé pour vous, renfermait une lettre à mon adresse qu'il m'a paru tout naturel de prendre, et l'avis que je vous ai donné à ce sujet devait éfoigner tout soupçon sur mon lieutenant, homme d'honneur et incapable de manquer aux convenances.

« Mon nom n'est plus un mystère ici, mais je n'ai rien changé pour cela ni à mes plans, ni à mon genre de vie. Le capitaine Murray, qui se trouve à Baltimore, a donné mon signalement sur toute la côte. »

Pichon à Jérôme. Georgetown, 30 juillet 1803.

« J'ai reçu, Citoyen, votre lettre, que je présume de ce jour. Je surmonte la douleur que me cause la mort que j'apprends à l'instant de mon ami, notre agent à Baltimore, pour y répondre sans délai. Quoique votre nom soit public, Citoyen, le fait est que les trois quarts des personnes ne croient pas à la vérité du rapport : c'est du moins le cas ici. Je persiste à croire que vous n'avez rien de mieux à faire, que de profiter du bâtiment de Philadelphie, l'arma-

teur et le capitaine nous sont également dévoués. Il est convenu que je paye en traites, que je prends l'engagement de payer ici au retour si elles ne sont pas acquittées en France. Je le prends avec bien de la tranquillité, sûr que vous n'omettrez rien, Citoyen, pour les faire acquitter sans délai.

« Il me reste à vous réitérer mes vœux sincères pour votre heureuse arrivée. Je vous conjure de ne pas laisser ignorer au Premier Consul, qu'avec des demandes de toutes parts, je suis absolument sans fonds. Je prends des engagements dans la persuasion que le général Bernadotte (1) apportera des moyens ; si je me trompe je me trouverai dans le plus affreux embarras. »

Jérôme à Pichon. Baltimore, 3 août 1803.

« Je me trouve, Citoyen Consul, dans une position extrêmement embarrassante.

« Je vous envoie les deux lettres que je viens de recevoir de Philadelphie et vous demande votre avis.

« Le capitaine Murray disait, il y a cinq jours, chez M. Lavens : *M. Bonaparte a échappé à la station de la Guadeloupe, nous verrons s'il échappera à celle d'ici;* le consul a retenu les Anglais, nous le retiendrons à notre tour.

« Des frégates croisent et visitent tous les bâtiments. Je suis fâché de ce qu'une légère indisposition me prive de l'avantage de causer avec vous. Je l'aurais beaucoup désiré. »

(1) Bernadotte était annoncé comme ambassadeur de France aux Etats-Unis.

« Ma réponse à cette lettre est dictée du 6 août. la lettre m'est parvenue le 5. J'étais occupé à expédier une dépêche pour le bâtiment qui devait porter M. Jérôme. Je n'eus pas le temps d'en prendre minute. Cette lettre ayant été envoyée en France, à ce que j'ai lieu de soupçonner, avec des plaintes, je crois devoir en consigner ici la substance. Je marquais au citoyen Jérôme Bonaparte, que, pour être vrai, il ne fallait pas accuser les Américains s'il était connu; que toute la marche qu'il avait suivie l'avait fait connaître. Qu'au surplus, il ne fallait pas croire tous les propos, toutes les menaces dont il s'effrayait. Qu'en partant de suite, et je l'y invitais toujours, la station anglaise n'avait pas eu le temps d'être informée de manière à lui donner des craintes. Je lui conseillais de faire embarquer tout son monde sur le bâtiment, de s'embarquer; lui, sur un bateau pilote, de suivre le bâtiment et de le joindre en mer, s'il n'était pas chassé : que s'il l'était, le bâtiment pourrait mouiller dans la baie et, lui, remonter dans son bateau et aller à terre. Qu'en promettant 500 dollars de gratification au capitaine, ce plan devait réussir; que s'il voyait des dangers trop imminents, il resterait; qu'étant seul, je prendrais d'autres mesures pour le faire partir, mais qu'alors il faudrait renoncer à tout appareil. Telle était la substance de cette lettre. »

Note de M. Pichon.

« Je viens de recevoir, Citoyen, votre lettre qui n'est pas signée.

« Mon opinion diffère absolument de la vôtre sur

Jérôme à Pichon. Sans date.

les événements de mon départ. Je me décide à attendre ici les ordres du Premier Consul. J'écris à cet effet à M. Fourcroy pour prendre des arrangements avec l'armateur du bâtiment dont je ne veux plus profiter, et j'expédie vers le Premier Consul mon lieutenant (1), qui me rapportera ses ordres et ceux du ministre de la marine.

« *P. S.* Je vous serai obligé de me renvoyer les lettres de mon lieutenant.

Pichon à Jérôme. Georgetown, 8 août 1803.

« J'ai reçu, Citoyen, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'informer de votre changement de résolution ; votre parti étant pris de rester ici, je ne puis trop vous inviter à quitter Baltimore, qui est une ville très-malsaine, et la maladie périodique de ce pays se manifestant aussi à Philadelphie et à New-York, je crois que vous devez renoncer à visiter ces deux villes d'ici à quelque temps. En attendant une saison plus favorable, vous ne sauriez mieux employer votre séjour aux États-Unis, qu'à faire un voyage dans l'Ouest, qui serait aussi favorable à votre santé qu'utile à votre instruction ; si vous preniez ce parti, votre route serait de repasser par Georgetown, et j'aurais le plaisir de vous montrer la carte d'un voyage agréable, nous pourrions en même temps convenir du changement que l'aveu de votre nom, si vous y consentez, pourrait produire dans vos rapports personnels.

(1) Meyronnet.

« J'ai à vous faire mille excuses, Citoyen, d'avoir oublié de vous renvoyer les deux lettres de votre lieutenant quand j'ai répondu à votre lettre du 3 août : j'ai l'honneur de vous les adresser ci-jointes, cette omission, ainsi que le manque de signature à ma lettre, ont été occasionnés par le surcroît d'occupations que m'a causé l'expédition de mes dépêches par le bâtiment sur lequel vous deviez partir. »

Pichon à Jérôme. Georgetown, 16 août 1803.

« Je crois convenable, Citoyen, de vous informer, à cause de l'influence que cet avis pourrait avoir sur vos résolutions, que d'après des dépêches que j'ai reçues avant-hier du gouvernement et qui vont jusqu'au 18 prairial (7 juin dernier), il ne faut pas attendre le général Bernadotte de sitôt : au silence même que ces dépêches observent sur son départ et aux ordres qu'elles contiennent, il paraît douteux qu'il effectue son départ. Des avis postérieurs, mais sur lesquels je n'ai moi-même aucune information directe, disent, comme vous l'avez pu voir dans les gazettes, que le citoyen Laussat est nommé à sa place. D'après les ordres que je reçois pour le citoyen Laussat et qu'il doit exécuter à la Nouvelle-Orléans, je ne vois pas, s'il est nommé, qu'il puisse être ici avant la fin de l'hiver ou le commencement du printemps.

« Quelque délicate que soit la chose, Citoyen, ma position et l'intérêt que je dois prendre à votre considération, intimement liée à celle du gouvernement, me font un devoir de vous donner un autre avis relatif à votre séjour à Baltimore. Étranger dans ce pays, et n'en connaissant ni la langue, ni la so-

ciété, vous ne pouvez distinguer les personnes que vous pouvez fréquenter et celles que vous ne pouvez voir avec suite sans nuire à votre dignité personnelle. J'ai vu par les lettres de votre lieutenant, que nous aviez été loger chez M. Barney; estimant alors que vous alliez partir et depuis ayant pensé que vous quitteriez Baltimore, je n'ai pas cru devoir vous en parler. Votre séjour dans cette ville pouvant rendre vos liaisons avec lui plus intimes et plus publiques, je dois vous dire qu'il vous est impossible de vous associer avec un homme plus propre à jeter sur vous un reflet défavorable et à éloigner de vous l'espèce de personnes que vous désirez voir. M. Barney est également mal vu dans tous les partis, non point pour des causes politiques, mais pour des raisons qui sont faites partout pour produire le même effet. Je n'entrerai pas dans des détails trop délicats sur ces matières. Je me borne à vous dire ce qu'il est important que vous sachiez; et je vous prie, Citoyen, d'agréer, etc.

« *P. S.* Je crois devoir vous prévenir que dans le courant de la semaine prochaine, je me propose de faire dans l'Ouest une excursion qui est nécessaire à la santé de madame Pichon et à la mienne; si, en conséquence, vous avez quelque chose à désirer de moi, Citoyen, je vous prierais de me le faire connaître, je m'empresserai de faire ce qui dépendra de moi pour vous être agréable. Le citoyen Débécourt (1), au

(1) Alors agent consulaire français à Baltimore.

surplus, sera informé du lieu de mes séjours et pourra ultérieurement me faire passer vos lettres. »

Jérôme à Pichon. Baltimore. (Sans date).

« J'avais prévu, Citoyen, d'après le changement survenu dans les affaires politiques, que la destination du général Bernadotte serait changée. Les ordres que vous avez reçus pour le citoyen Laussat, et qu'il doit exécuter à la Nouvelle-Orléans, n'annoncent guère sa nomination, quoi qu'en disent les gazettes américaines.

« Je vous remercie bien, Citoyen, de l'intérêt particulier que vous voulez bien prendre à tout ce qui me concerne, surtout dans le choix de ma société ; mais j'ai un principe duquel je ne m'écarterai jamais, c'est de ne juger les hommes que d'après leur conduite, et tant que le citoyen Barney sera à mon égard ce qu'il a été jusqu'ici, je ne changerai pas d'opinion sur son compte. J'ai assez de discernement, je crois, pour choisir la société qui me convient, et quoique je sois peu instruit dans la langue de ce pays-ci, j'en connais parfaitement les mœurs et les usages, je saurai moi-même, comme je l'ai toujours fait, diriger ma conduite. »

Pichon au ministre des relations extérieures. Fredericktown (1). 30 août 1803.

« Citoyen ministre, j'ai eu l'honneur de vous informer par une de mes dépêches antérieures, de l'arrivée à Norfolk du citoyen Jérôme Bonaparte. Tous les arrangements ayant été pris pour son dé-

(1) Fredericktown, ville de l'État de Maryland, à vingt-six lieues Nord-Ouest de Baltimore.

part, et croyant qu'il allait mettre à la voile sur le navire *Clothier* de Philadelphie allant à Bordeaux, qui avait été frété pour lui, j'attendais au dernier moment pour vous informer et de son séjour ici et de son départ : il était à Baltimore et je ne pouvais être instruit de ses résolutions de manière à vous écrire par le navire qui devait le porter. La détermination qu'il a prise de rester, d'attendre ici les ordres du Premier Consul et de sortir de l'*incognito* qu'il avait d'abord gardé, n'a pas pu, non plus, vous être mandée par moi, parce qu'aussitôt son parti pris, le bâtiment a mis à la voile avec son lieutenant, le citoyen Meyronnet. Actuellement, Citoyen ministre, je vais avoir l'honneur de vous informer des circonstances ultérieures du voyage du citoyen J. Bonaparte.

« Il est arrivé à Georgetown le 22 juillet, avec le citoyen Rewbell, fils du directeur de nom, et le citoyen Lecamus, jeune créole de la Martinique qu'il m'a annoncé comme son secrétaire. J'ai été informé de son arrivée par le citoyen Lecamus, qu'il m'a envoyé à cet effet. Je me suis empressé de me rendre à l'auberge où il était descendu, pour lui offrir les soins qui pouvaient lui être immédiatement nécessaires dans un pays étranger. Je l'ai conduit aussitôt dans une meilleure maison; je n'ai pu lui offrir de partager la mienne, elle ne suffit qu'à peine à ma famille.

« Rendu dans son nouveau logement, le citoyen Bonaparte me fit alors connaître les noms empruntés de lui et du citoyen Rewbell, et ses plans, il m'informa qu'il avait envoyé son lieutenant de Norfolk à

Philadelphie pour fréter un bâtiment d'au moins 400 tonneaux, pour y prendre son passage, et qu'il lui avait donné une lettre à cet effet pour le commissaire de Philadelphie où il croyait que je résidais. J'ai été instruit dans la soirée par le citoyen Fourcroy, qu'en conséquence de cette lettre, il avait arrêté sur-le-champ le navire *Clothier*, de 400 tonneaux, moyennant une somme de 10,000 dollars; le bâtiment devant partir en lest. Le lieutenant du citoyen Bonaparte, le citoyen Meyronnet, s'occupait de faire faire les emménagements particuliers pour le passage : le navire pouvait partir le 3 août, et il devait descendre à New-Castle, pour y attendre ses passagers.

« Le citoyen Bonaparte reconnut avec moi qu'il n'y avait aucun avantage à prendre un navire en lest, et que sous le rapport de la dépense, il y en aurait à le laisser charger, il fut écrit en conséquence à Philadelphie.

« Malgré ces dispositions, le citoyen Bonaparte ouvrit une idée nouvelle. Il apprit que les États-Unis armaient des frégates à Washington pour la Méditerranée, et, en conséquence, il me fit deux propositions : 1° de demander au gouvernement américain l'emprunt d'une frégate; 2° de demander passage sur la première qui s'expédierait pour l'Europe, avec ordre de le mettre en Espagne.

« Il n'y avait alors, à Washington, que M. Madison. J'ai fait voir au citoyen Bonaparte que la première demande serait rejetée; quant à la seconde, sans la juger aussi péremptoirement, j'y ai vu peu

de chance de succès et j'ai pressenti d'avance la réponse qu'on me ferait : que donner passage à un officier français, et notamment au frère du Premier Consul, serait une violation de la neutralité des États-Unis. J'ai fait observer, d'ailleurs, au citoyen Bonaparte, que pour mettre ces demandes en avant, il fallait nécessairement le faire connaître.

« Ses instances furent telles, que je me rendis de suite chez M. Madison, qui, depuis plusieurs jours, devait à tout moment quitter la ville. Je demandai si l'on voudrait donner passage sur la première frégate américaine allant dans la Méditerranée, à une personne que je désirais infiniment faire passer sûrement en France.

« M. Madison m'a demandé si cette personne était un officier militaire. Sur ma réponse affirmative, M. Madison m'a dit que la chose était impossible; que, précisément, la même demande avait été faite par un capitaine de vaisseau anglais, le capitaine Murray, quelques jours auparavant, et qu'on l'avait refusé. Vous saurez, d'ailleurs, Citoyen ministre, que quoique je n'aie point avoué le nom du citoyen Jérôme Bonaparte, M. Madison, avec tout le public, savait qu'il était à Georgetown et devinait l'objet de ma demande. Les gazettes de Norfolk avaient annoncé son arrivée et son voyage à Washington.

« Sur le rapport que je fis au citoyen Bonaparte de ce refus, il revint à l'idée de demander formellement un passage en son nom. Il insista tellement, que je lui promis de voir M. Madison le lendemain matin. Mais avant que j'eusse pu faire ma visite, il me fit

dire de bonne heure qu'il abandonnait cette idée et qu'il partirait pour Philadelphie.

« Le 23, je reçus le citoyen Jérôme Bonaparte à dîner avec ses deux compagnons de voyage. Il est arrivé à l'heure du dîner, et c'est la seule fois que je l'aie vu chez moi pendant les trois jours qu'il est resté à Georgetown. Le lendemain dimanche, il me fit l'honneur de m'inviter à dîner à son auberge, il partit après dîner, vers les six heures, pour Baltimore.

« Le bâtiment arrêté à Philadelphie, n'avait pu trouver du fret dans un court délai, et il fut convenu qu'il partirait le 7 août, aux conditions primitives.

« Le citoyen Bonaparte, après beaucoup d'hésitations, s'est déterminé à ne point partir; on a remis le départ du bâtiment au 11, pour lui donner le temps de nouvelles réflexions. Je l'ai invité à plusieurs fois on ne peut plus fortement à partir, sûr que l'occasion était la meilleure dont nous puissions disposer, le capitaine du bâtiment et l'armateur étant des personnes sûres. Je lui ai suggéré des expédients pour éviter les dangers au départ; il était impossible que les croiseurs anglais fussent à temps instruits pour venir à l'entrée de la Delaware; s'il craignait le bâtiment devenu suspect par les préparatifs qui s'y sont faits et son départ sur lest, je lui proposais de le faire partir, mais sans suite et sans appareil, sur un autre bâtiment. Il a persisté à attendre les ordres du Premier Consul. Il est en ce moment à Baltimore. Ayant appris qu'il s'était logé, en arrivant, chez M. Barney, anciennement employé dans la marine

française, et qu'il le voyait, depuis, très-souvent et publiquement, j'ai cru devoir le prévenir sur la mauvaise impression que cette liaison ferait. D'après sa réponse, il paraît qu'il juge différemment.

« J'ai appris dernièrement, de M. Dearborn, ministre de la guerre, que j'ai rencontré ici, que le citoyen Bonaparte avait écrit au Président. Je n'ai point su quel était l'objet de sa lettre. Il paraît qu'il s'est avoué à Baltimore, et qu'il a renoncé à l'*incognito* qu'en effet il ne pouvait plus garder.

« Les gazettes ont publié son voyage à Washington et donné plusieurs conjectures sur son objet. Celle qui a été la plus répandue et la plus accréditée, est celle qui lui a supposé l'intention de demander aux États-Unis un bâtiment pour le faire passer sûrement en France. J'ignore, Citoyen ministre, quels sont les plans ultérieurs du citoyen Bonaparte. »

Pichon à Talleyrand. Georgetown, 5 octobre 1803.

« Citoyen ministre, le citoyen Jérôme Bonaparte n'est pas encore venu voir le Président. Je lui ai fait autant que possible entendre que cela conviendrait. J'ai appris avec le plus grand étonnement, Citoyen ministre, et longtemps après le départ du navire qui les a portées, que le citoyen Jérôme Bonaparte avait écrit des plaintes et même des dénonciations contre moi. J'ose croire que le Premier Consul ne me jugera pas sur des lettres dictées par le capitaine Barney, à qui, je crois, le citoyen Jérôme Bonaparte a fait voir la lettre par laquelle je l'invitais à ne pas le fréquenter. Les deux autres personnes qui entourent le citoyen Jérôme Bonaparte, dont une, le citoyen

Rewbell, vient de se marier à Baltimore, ne sont rien moins non plus que des têtes ou froides ou éclairées (1). »

« Depuis votre départ, Citoyen, j'ai examiné attentivement les lois de la France relativement aux mariages, et je me suis convaincu que d'après ces lois, celui que vous m'avez annoncé être arrêté pour vous à Baltimore, ne pourrait validement être contracté, indépendamment des raisonnements et des représentations que je vous ai faits ici, pendant le séjour que vous venez d'y faire ; quant à la convenance du mariage et à la nécessité de consulter votre mère et le Premier Consul votre frère, je suis obligé de vous informer *que vous ne pouvez, sans exposer et la personne qui est l'objet de votre préférence et la famille respectable à laquelle elle appartient, passer outre les obstacles légaux qui empêchent cette alliance.* L'âge requis actuellement en France pour pouvoir se marier sans le consentement de ses parents, celui du moins que propose le Code civil nouveau, dont partie doit être actuellement décrétée, sinon le tout, est l'âge de vingt-cinq ans. Le Code donne textuellement, aux parents, la faculté de faire annuler un mariage fait sans ce consentement. En supposant que la loi de 1792, qui permet aux enfants de se marier à vingt et un ans, sans le consentement

Pichon à Jérôme. Georgetown, 27 octobre 1803.

(1) Nulle part nous n'avons trouvé trace de dénonciations ni même de plaintes de Jérôme contre Pichon.

des parents, subsiste, il est toujours nécessaire de prouver l'âge par un acte de naissance, ou, si les registres sont détruits, par un acte de notoriété qui doit se faire en France. D'après ces dispositions, les agents de la République, vous le sentez, Citoyen, ne peuvent prendre aucune part, directe ni indirecte, à votre mariage projeté ; et dès lors je ne puis me permettre d'y être présent. Je dois croire au surplus, que quand vous saurez quelles sont les lois à cet égard, vous vous désisterez de vos desseins. *Le général Smith a exigé que je lui remisse l'extrait du Code civil relatif à ces dispositions :* Je l'ai fait. Vous aurez su qu'il avait reçu hier de M. Paterson, une lettre à votre adresse qui vous faisait part des intentions nouvelles que l'incertitude quant à votre âge le mettait dans le cas d'avoir. Il s'est rendu de suite chez vous pour vous la remettre ; mais vous étiez parti. »

Pichon à M. Paterson. Georgetown, 28 octobre 1803.

« Monsieur, M. Jérôme Bonaparte m'ayant informé qu'il était sur le point de contracter un mariage avec Mademoiselle votre fille, je crois devoir vous informer que je me suis assuré que par la loi actuelle de France, ce mariage ne saurait *être valablement contracté sans le consentement formel de la mère de M. Bonaparte qui est vivante :* un Français ne peut se marier sans le consentement de ses père et mère, et à leur défaut sans celui d'un conseil de famille, *avant vingt-cinq ans ;* et même après cet âge il doit faire preuve qu'il a demandé cet agrément. Il y a encore d'autres formalités voulues par

les lois de la France quant aux mariages des Français à l'étranger, qui ne peuvent être remplies par M. Bonaparte et dont l'absence pourrait faire contester la validité d'un mariage. Mais je me dispenserai de les rapporter, *les conditions de l'âge opposant à celui que M. Bonaparte veut former, un obstacle insurmontable.* J'ai cru, Monsieur, que je devais vous faire connaître formellement comme je le fais par cette lettre, ces dispositions de nos lois, afin que vous ne fussiez pas dans l'ignorance de ces dispositions, qui peuvent avoir une influence aussi considérable sur vos relations, comme sur l'union projetée. »

Pichon à M. Débécourt, commissaire à Baltimore. Georgetown, 28 octobre 1803.

« Citoyen, après avoir examiné les lois actuelles de la République relativement aux conditions requises pour contracter mariage valablement, je me suis assuré qu'un Français ne peut le contracter sans le consentement de ses père et mère, avant l'âge de vingt-cinq ans, et encore après cet âge, est-il obligé de faire apparaître qu'il a demandé ce consentement et qu'il a été refusé, pour pouvoir passer outre. D'après un texte aussi précis, je me suis vu obligé d'écrire à M. Paterson, dont M. Jérôme Bonaparte m'a dit être sur le point d'épouser la fille, la lettre incluse que je laisse ouverte pour que vous en preniez connaissance; vous voudrez bien la lui remettre vous-même, Citoyen, sans délai, dans l'état où elle est, en informant M. Paterson que je vous en ai donné l'instruction. *Si, malgré ces dispositions, on passait à une célébration, vous êtes chargé, Citoyen, de faire en mon nom à l'ecclésiastique qui y procéderait, une no-*

tification signée, portant purement et simplement les dispositions de nos lois qui s'opposent à la validité de ce mariage. Vous garderez, au surplus, cette partie de vos instructions secrète, jusqu'à ce que l'occasion se présente d'en faire usage ; je me persuade qu'elle n'arrivera pas. *Vous constaterez, Citoyen, par un procès-verbal inscrit au registre de vos actes, la remise de ma lettre à M. Paterson ;* je vous prie de faire connaître au citoyen Jérôme Bonaparte combien je suis désolé d'être obligé de tenir une conduite aussi contraire à ses dispositions ; *mais la loi est trop positive pour que je ne mette pas toutes les parties impliquées sur leur garde.* M. Jérôme Bonaparte a sûrement trop d'honneur d'ailleurs pour penser à compromettre, aussi gravement qu'il le ferait en passant outre ces lois, une famille aussi respectable. »

Pichon à Jérôme. Georgetown, 29 octobre 1803.

« Depuis ma lettre d'avant-hier, Citoyen, je me suis assuré que les lois de la France exigent actuellement vingt-cinq ans pour qu'un fils puisse se marier sans le consentement de ses parents, même après cet âge il doit encore faire preuve qu'il l'a demandé. Il m'a fallu passer deux heures hier à parcourir des Moniteurs pour trouver la loi. *Elle a été décrétée en mars dernier.* Cette découverte m'a paru exiger que je prévinsse de l'état des choses M. Paterson, c'est ce que j'ai fait hier par la lettre dont je vous envoie la copie ci-incluse. Je n'ai pas pensé à vous l'envoyer, et le temps ne me l'aurait pas même permis ; vous ne doutez point que mes occupations ne me prennent dans ce moment tout celui dont je puis disposer.

J'ai chargé M. Débécourt de la remettre lui-même à M. Paterson et j'ai prévenu M. Smith que je l'écrivais. Ce dernier m'a communiqué la lettre que M. Barney lui a écrite en votre nom, et j'ai appris par lui que vous aviez écrite au ministre d'Espagne; l'objet de ces lettres étant de les presser l'un et l'autre de se rendre à Baltimore, je vous prierai, pour votre propre dignité, d'observer combien l'intervention de M. d'Yrujo dans tout ceci est déplacée. *J'ai appris que c'était lui qui avait fait, en votre nom, la demande de mademoiselle Paterson.* Il paraîtra étrange à tout le monde que M. le ministre d'Espagne, étranger à nos lois, m'ait fait mystère de ses démarches dans cette affaire autant que de celles qu'il a faites pour renverser tous les plans de notre gouvernement et attaquer sa dignité ici, et peut-être qu'en rapprochant sa conduite envers vous de ces dernières démarches et des publications qui paraissent dans les gazettes, vous comprendrez mieux le vrai motif de ses avances singulières. Je vous en dirais beaucoup plus à ce sujet que je ne puis en écrire.

« Je n'ai pas besoin de justifier la démarche que je fais envers M. Paterson, c'est un devoir que je remplis envers votre famille, envers M. Paterson, envers vous-même; et la précipitation que j'ai vu les choses disposées à prendre ne m'a pas permis ni de l'omettre ni de la différer; je regrette qu'à votre voyage ici vous ne m'ayez pas présenté la chose sous le point de vue du doute et du conseil, de manière à suggérer des recherches; j'avoue qu'alors la décision

que vous m'avez annoncée m'a paru d'abord les rendre inutiles; mes occupations ensuite m'en ont fait perdre l'idée et il n'y a qu'au dernier moment que j'ai pensé à faire ce par quoi toutes les parties impliquées auraient dû commencer; que j'ai pensé à feuilleter les lois.

« J'autorise, Citoyen, le citoyen Débécourt, par ma lettre qui lui arrivera en même temps que celle-ci vous parviendra, à vous donner communication des instructions que je lui ai données sur cette affaire en lui adressant ma lettre à M. Paterson. »

Pichon à Jérôme. Georgetown, 29 octobre 1803.

« Votre domestique, Citoyen, arrive à l'instant et me remet votre billet de ce jour. Il vous porte la lettre que je vous ai écrite aujourd'hui; elle n'a pas été remise à la poste ce soir parce qu'ayant dîné chez le Président, j'en suis revenu fort tard. Je comptais la mettre demain au stage de huit heures. M. Paterson n'a sûrement pas pu vous donner communication hier d'une qu'il n'a pu recevoir qu'aujourd'hui dans la journée. Je vous ai prévenu par ma lettre d'avant-hier de mes soupçons quant aux lois nouvelles et de ce qu'exigeaient même les anciennes; je vous laisse dès lors à juger de l'interprétation de votre billet.

« Veuillez, Citoyen, faire remettre à M. Débécourt la lettre ci-incluse à son adresse. »

Jérôme à Pichon. Baltimore, 29 octobre 1803.

« J'ai eu, Citoyen, hier au soir, communication de la lettre que vous avez écrite à M. Paterson; j'ai vu avec peine que vous preniez des détours pour

nuire à mes projets. La manière dont j'avais déjà reçu vos représentations devait vous engager à vous adresser encore directement à moi sans chercher des moyens qui ne conviennent point à votre caractère ministériel et encore moins à celui d'un homme loyal. »

Pichon à M. Débécourt. Georgetown, 29 octobre 1803.

« Citoyen, j'ai omis hier de vous mander que mon intention était que mes instructions contenues dans ma dépêche n° 5, accompagnant ma lettre à M. Paterson au sujet du mariage projeté de M. Jérôme Bonaparte, restassent secrètes pour tout le monde, hormis pour lui. Je lui envoie aujourd'hui copie de ma lettre à M. Paterson, et lui marque que vous lui donnerez, s'il le désire, communication des instructions que je vous ai adressées avec elle. »

Pichon à Talleyrand. Georgetown, 3 novembre 1803.

« Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous informer que le citoyen Jérôme Bonaparte est venu passer quelques jours à Washington dans le courant de la dernière décade. Il est arrivé le 30 vendémiaire (23 octobre) au soir, accompagné du capitaine Barney; il m'a fait appeler à son hôtel sitôt son arrivée. Le lendemain, je l'ai présenté au Président des États-Unis, qui l'a invité à dîner le 3 de ce mois (26 octobre); le citoyen Bonaparte ne devant rester ici que peu de jours, je l'ai aussi présenté aux secrétaires d'État qui étaient à Washington et ceux-ci lui ont rendu sa visite. Le jour où le citoyen Jérôme Bonaparte a dîné chez le Président, j'ai présenté à ce premier magistrat le chef de division Villaumez,

commandant la frégate *la Poursuivante*, actuellement en relâche à Baltimore ; cet officier avec un lieutenant qui l'accompagnait a dîné avec le citoyen Bonaparte. C'est avec le plus grand plaisir, Citoyen ministre, que je vous assure que le citoyen Jérôme s'est conduit, dans toutes ses visites et chez le Président, de manière à donner la meilleure idée de lui.

« Je suis fâché d'avoir à joindre à cet aveu un autre qui ne pourra que faire beaucoup de peine au Premier Consul et qui lui sera peut-être déjà parvenu ; il s'agit du mariage que le citoyen Bonaparte a été sur le point de contracter avec la fille de M. Paterson, négociant fort riche de Baltimore. Il m'a paru que, sous tous les rapports, cette affaire ne devait pas me demeurer étrangère et que je remplissais un devoir envers le Premier Consul en vous en informant.

« C'est le 2 brumaire (25 octobre) au soir, que le citoyen Jérôme Bonaparte m'a fait part de ce projet comme d'une chose arrêtée et pour m'inviter à me rendre à Baltimore le 11, pour assister à la célébration, ajoutant que, ne pouvant empêcher le mariage, je devais par convenance y assister. Je n'avais entendu parler auparavant de la chose que d'une manière tellement vague que je n'y avais ajouté aucune foi. La déclaration que me fit M. Jérôme et l'avis qu'il me donna que le ministre d'Espagne qui, à son passage à Baltimore, lui avait servi d'interprète dans les propositions et les explications qui avaient eu lieu avec les parents, devait être à Baltimore ce jour-là, me frappèrent d'étonnement. Je lui fis toutes les re-

présentations que la nature des choses pouvait suggérer. Il répondit à toutes que c'était une affaire terminée. Je lui demandai comment il prouvait qu'il eût l'âge de vingt et un ans, comme il l'avait assuré. Il me dit qu'il le prouvait par sa commission de lieutenant. Je lui dis que cette pièce ne pouvait pas servir de preuve. Le 3, après le dîner chez le président, il partit pour Baltimore, ayant presque arraché mon consentement pour m'y rendre.

« Le lendemain, Citoyen Ministre, je recherchai dans les lois que j'ai en ma possession, ce qu'elles ordonnent quant aux mariages; je me convainquis que, même d'après la loi de 92, le citoyen Jérôme ne pouvait pas se marier sans le consentement de ses parents, sans prouver ou par un acte de naissance ou par un acte de notoriété, qu'il avait l'âge de vingt et un ans. Mes recherches me conduisirent enfin à découvrir que la loi ancienne, qui exige vingt-cinq ans, avait été rétablie à dater du *mois de ventôse dernier* (mars), les titres du Code civil relatifs aux mariages et à la majorité ayant été décrétés à cette époque. Tandis que j'étais occupé de ces recherches, arriva chez moi le général Smith, de Baltimore, membre du Sénat et allié à M. Paterson. Il me communiqua une lettre qu'il avait reçue la veille de celui-ci pour le citoyen Jérôme, mais qu'il n'avait pas pu lui remettre, l'ayant trouvé parti, et dans laquelle *M. Paterson marquait au citoyen Jérôme qu'il ne pouvait donner son consentement au mariage, attendu qu'il n'avait pas l'âge.* Je remis aussitôt au général Smith extrait de la loi, en le priant de le faire passer à M. Paterson.

« J'ai cru, Citoyen Ministre, que dans cet état de choses, il était de mon devoir de mettre toutes les parties sur leurs gardes, et d'écrire à cet effet au citoyen Bonaparte, à M. Paterson et au commissaire intérimaire, pour qu'il eût à s'abstenir de tout concours au mariage, s'il avait lieu, et même à y faire des oppositions. Je joins cette correspondance, Citoyen Ministre, sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. J'ose croire, Citoyen Ministre, que le Premier Consul approuvera la conduite que j'ai tenue dans cette circonstance.

« Depuis ma dernière lettre au citoyen Jérôme, j'ai appris qu'il avait obtenu du greffier de la cour du Comté, selon l'usage de ce pays, une permission de mariage, et que cependant *M. Paterson avait positivement donné son refus.* Je suis sans nouvelles de Baltimore. Je regrette beaucoup de n'avoir pu m'y rendre ; mais dans le moment actuel, il m'est impossible de me déplacer. Le citoyen Fourcroy, qui est venu passer quelque temps avec moi pour me seconder, a passé quelques jours à Baltimore qu'il a employés très-utilement à ramener l'esprit du citoyen Bonaparte à d'autres idées. J'ai été bien fâché de n'avoir pu le prier de s'y rendre dans ce moment ; mais sa présence ici m'est on ne peut plus nécessaire.

« Le citoyen Bonaparte, Citoyen Ministre, a malheureusement été environné de personnes rien moins que propres à le divertir de son idée. J'ai été bien étonné que le ministre d'Espagne se soit permis de le favoriser du poids de son intervention comme il

l'a fait. J'ai dit ma pensée à M. d'Yrujo dans ma dernière conversation, et il a répondu négativement à deux instances que le citoyen Jérôme lui a adressées par des exprès, ces jours derniers, pour qu'il se rendît à Baltimore pour aider à lever les obstacles présents. Le citoyen Fourcroy, qui a quitté le citoyen Jérôme le 6 au soir, l'avait laissé dans des sentiments très-favorables; il paraît qu'ils n'ont pas tenu longtemps. Au surplus, *j'ai la confiance que M. Paterson, prévenu comme il l'est, ne laissera pas les choses aller plus loin*. Le citoyen Jérôme, Citoyen Ministre, rendra, de son côté, compte au Premier Consul de cet incident. Sitôt le bâtiment partant d'ici expédié, je me rendrai à Baltimore, si le citoyen Jérôme n'a pas quitté cette ville. Il compte être ici pour les courses qui commencent le 16, ce qui pourrait faire qu'il me prévînt.

« Cette dépêche, Citoyen Ministre, me fournissant l'occasion de parler de mes rapports avec le citoyen Bonaparte, je crois ne pas devoir la laisser échapper sans revenir à ceux que j'ai eu d'abord avec lui, lors de son arrivée de Norfolk et pendant qu'il a été question de son départ pour la France. Je suis dans une ignorance parfaite des plaintes qu'il a articulées contre moi. J'ai seulement su par la publicité avec laquelle il en a parlé à Philadelphie, qu'il en avait écrit. Je puis d'ailleurs vous assurer que, ni pendant son premier séjour ici, ni pendant son second, il ne m'a témoigné avoir des griefs.

« Le citoyen Jérôme a dit à Baltimore pouvoir disposer de 30,000 dollars. Il m'a cependant témoigné

dernièrement qu'il était sans argent; comme je suis moi-même aux expédients pour le service, je n'ai pu lui en offrir. Néanmoins, je lui ai promis que quand les fonds qui me sont annoncés me seraient faits, je lui avancerais, sur des reçus, une somme de 10,000 dollars, mais que je ne pouvais rien faire au delà. D'après son aveu, le citoyen Bonaparte en a dépensé 16,000 depuis qu'il est aux États-Unis. »

Jérôme au citoyen Pichon, consul général de France aux États-Unis. 3 novembre 1803 (1).

« Des raisons et des circonstances impérieuses m'ayant forcé de prendre la voie de l'Amérique pour effectuer avec sûreté mon retour en France, je suis arrivé aujourd'hui à Portsmouth dans un pilot-boat, et j'aurais de suite pris le stage si je n'avais pas eu besoin de repos. Comme je veux demeurer absolument inconnu, j'ai envoyé mon lieutenant à Philadelphie pour me tenir prêt un bâtiment américain. Lundi, je me mettrai en route, et je présume pouvoir être vendredi auprès de vous.

« Je n'ai ici avec moi que le citoyen Rewbell et mon secrétaire; je n'ai pas même jugé à propos de me faire connaître du consul français de Norfolk. »

Pichon à Talleyrand. Georgetown, 10 novembre 1803.

« Citoyen Ministre, la lettre incluse avec les pièces jointes, semble être sans objet, aujourd'hui que le mariage *du citoyen Jérôme Bonaparte est dé-*

(1) Cette date est évidemment fausse. La lettre de Jérôme doit être de la fin de juin ou du commencement de juillet 1803. C'est l'anneau qui rattache son existence comme commandant de *l'Épervier* avec son existence aux États-Unis d'Amérique.

cidément rompu ; et j'avais promis de ne vous en pas parler. Néanmoins, après le bruit qu'a fait la chose, il m'a semblé que je manquerais à mes devoirs personnels envers la famille du citoyen Bonaparte et envers le Premier Consul, si je remplissais ma promesse ; et, en conséquence, Citoyen Ministre, je crois toujours devoir vous acheminer cette dépêche.

« Depuis qu'elle est écrite, j'ai reçu samedi soir, 13, (13 novembre) du citoyen Bonaparte, par un exprès, l'avis que son mariage se célébrerait décidément le 15, et l'invitation d'y assister. J'ai répondu négativement. Il adressait la même invitation au ministre d'Espagne et à son épouse. Le marquis d'Yrujo s'en est excusé. J'étais dans l'attente de la nouvelle de la célébration et de la visite du citoyen Jérôme avec sa compagne, lorsque le dimanche 14 au soir, le secrétaire du citoyen Bonaparte est arrivé, et m'a remis un billet par lequel il m'annonçait, *qu'après mûre réflexion, il avait rompu son mariage*, et que la chose s'était passée d'une manière honorable pour lui. M. Lecamus avait du citoyen Jérôme la mission de me demander toutes ses lettres sur ce mariage et de me prier de n'en pas écrire. J'ai remis les lettres : c'est ce qui fait que je ne puis vous envoyer copie de l'invitation du citoyen Jérôme et de ma réponse; j'ai aussi remis la lettre par laquelle M. Paterson me suppliait de me rendre à Baltimore, et à laquelle j'avais aussi répondu négativement.

« Je ne doute point, Citoyen Ministre, que la manière dont je me suis conduit dans cette circonstance embarrassante, l'isolement où il a vu qu'il allait se

trouver de tout agent du gouvernement et même du ministre d'Espagne, que le ton ferme avec lequel je me suis plaint de son intervention officieuse a fait changer, n'aient amené le citoyen Jérôme, peu à peu, à la résolution qu'il a prise. Indépendamment des lettres dont je vous envoie la copie, je lui en ai écrit deux autres pleines de sollicitations amicales et *telles qu'on les doit à son âge*, en appelant à ses devoirs envers ses parents et à la tendresse qu'il leur doit. Je désire qu'il les produise à son retour. Si mes affaires ne me retenaient pas aussi fortement ici, j'aurais été le joindre à Baltimore avant son départ pour New-York, où il paraît qu'il va se rendre. Je l'ai instamment prié de venir passer ici quelques jours, pour que je puisse lui donner des notes qui lui seront nécessaires dans son voyage.

« Le citoyen Jérôme Bonaparte, Citoyen Ministre, rend actuellement pleine justice à ma conduite et à mes conseils. Il reconnaît que M. Barney n'est pas fait pour l'accompagner, et que j'ai mis autant de zèle véritable à le contrarier, *que d'autres personnes ont mis de fausseté et d'intérêt à abonder dans son sens.* J'espère que le Premier Consul verra dans la manière dont je me suis conduit dans tout ceci, une réponse victorieuse aux plaintes que l'humeur aigrie par de mauvais conseils a fait porter, d'abord, par le citoyen Jérôme Bonaparte, contre moi. »

Pichon à Talleyrand. Georgetown, 3 décembre 1803.

« Citoyen Ministre, ...

. . . . . .

« Le citoyen Jérôme Bonaparte a été passer une

quinzaine de jours à New-York; il y a été on ne peut plus fêté et il en revient très-satisfait. Il est arrivé avant-hier soir à Baltimore. »

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Citoyen, que je suis de retour de mon voyage dans le Nord. Comme j'ai dans ce moment-ci quelques engagements à remplir, je voudrais, si vos fonds actuellement vous le permettaient, que vous me fissiez l'avance dont nous étions convenus à mon dernier voyage à Washington, ne voulant point, dans cette circonstance, tirer des lettres de change sur France. »

Jérôme à Pichon. Baltimore, 6 décembre 1803.

« J'ai reçu, Citoyen, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant-hier. Vous pouvez compter, Citoyen, sur la somme que je vous ai promis de vous avancer. Votre intention ne peut pas être d'en disposer à la fois. Elle vous serait inutile de cette manière, et vous sentez que je serais compromis aux yeux du Premier Consul si je vous avançais de l'argent autrement qu'au fur et à mesure de vos besoins. Il est possible que le retour du *Clothier* (1), que nous devons attendre à tout moment, vous apporte des lettres qui vous rendront grande partie de ces fonds inutile. Pour le moment, au surplus, je n'ai en caisse, y compris mes fonds personnels, que 2,000 dollars au plus. J'aurai des fonds plus consirables sous peu de jours. Mon intention était de vous

Pichon à Jérôme. Georgetown, 8 décembre 1803.

(1) Bâtiment sur lequel, dans le principe, Jérôme devait s'embarquer pour revenir en France.

remettre 3,000 dollars sur la somme promise. Demain, je vous enverrai, à tout événement, 1,000 dollars. Si votre intention était de venir à Washington, je vous invite à me faire prévenir : toutes les maisons sont pleines; le ministre anglais a pris votre logement chez Barney. Je pourrai vous en procurer un dans l'autre auberge, en prévenant quelques jours d'avance. »

Le Premier Consul, craignant pour son frère que les Anglais voulaient absolument faire prisonnier, donna des instructions au ministre de la marine.

Le ministre chargea le lieutenant de vaisseau Meyronnet d'une mission ayant pour but de rejoindre aux États-Unis le citoyen Jérôme. Il lui écrit le 6 pluviôse an XII (27 janvier 1804) :

« D'après les ordres du Premier Consul, Citoyen, vous vous rendrez aux États-Unis d'Amérique pour y porter les dépêches ci-jointes au citoyen Jérôme Bonaparte. Vous vous embarquerez sur un neutre, sous le nom d'un négociant (*Hippolyte d'Orwigny*). Quel que soit le port où vous aborderez, vous vous informerez du lieu où peut se trouver le citoyen Jérôme et vous vous rendrez près de lui. Je joins ici une dépêche pour le chargé d'affaires de la République aux États-Unis, qui l'informe de votre mission.

« Outre ce qui peut vous être dû de vos appointements, vous toucherez quatre mois d'avance, et je donne ordre qu'il vous soit remis une somme

de 3,000 fr., pour que vous puissiez pourvoir par vous-même aux frais de votre passage. »

Par une autre dépêche du même jour, plus explicative, le ministre disait à M. Meyronnet :

« Vous aurez soin, pendant votre traversée, d'éviter tout ce qui pourrait vous faire reconnaître pour officier de la marine de l'État.

« A votre arrivée aux États-Unis, vous vous rendrez près du lieutenant de vaisseau Jérôme Bonaparte et vous lui remettrez la lettre ci-jointe. Si la frégate *la Poursuivante* est encore à l'Amérique septentrionale, vous vous embarquerez sur ce bâtiment avec le citoyen Jérôme Bonaparte; autrement vous profiterez de la première frégate française, bien armée, pour faire votre retour avec cet officier.

« Pendant votre séjour aux États-Unis, vous vous ferez reconnaître en votre qualité de lieutenant de vaisseau, et vous reprendrez l'uniforme de votre grade.

« Je compte sur votre activité et sur votre prudence dans la mission que vous avez à remplir. »

A cette lettre était jointe la dépêche suivante :

« *Au Commissaire des relations commerciales.*

« Cette lettre vous sera remise, Citoyen Commissaire, par le citoyen Meyronnet, lieutenant de vais-

seau, que, d'après les ordres du Premier Consul, j'ai chargé de se rendre aux États-Unis d'Amérique, pour porter des dépêches au citoyen Jérôme Bonaparte. Si le citoyen Jérôme Bonaparte est encore aux États-Unis, cet officier se rendra près de lui, autrement il fera immédiatement son retour en France sur un bâtiment de la République, s'il s'en trouve aux États-Unis, et, dans le cas contraire, sur un navire neutre. »

Le citoyen Meyronnet reçut la lettre suivante, à remettre à Jérôme, en date du 13 frimaire an XII (5 décembre 1803) :

Décrès à Jérôme. 5 décembre 1803.

« Le Premier Consul, Citoyen, sous les yeux duquel j'ai mis votre dépêche du 6 août, a approuvé les motifs qui vous ont déterminé à rester à la Nouvelle-Angleterre. Ils sont trop justifiés par l'acharnement que l'ennemi a mis publiquement à se saisir de votre personne.

« L'intention du Premier Consul est que vous vous embarquiez sur une bonne frégate française : vous devez y remplir le service de votre grade et être porté en cette qualité sur le rôle d'équipage.

« L'intention du Premier Consul est que, sous aucun prétexte, vous reveniez en France autrement que sur un bâtiment de guerre français, et, quelque occasion d'une autre espèce qui se présente pour votre retour, il vous est expressément défendu d'en profiter.

« Telle est la volonté que je remplis le devoir de

vous transmettre. Je saisirai bientôt l'occasion de vous procurer celle de votre retour, et dans le cas de rencontre de l'ennemi, ce sera par la distinction de vos services et le développement de votre courage qu'il sera parvenu à vous reconnaître.

« Recevez l'assurance de mon attachement particulier. »

Contrat de mariage de Jérôme Bonaparte et d'Élisabeth Paterson, fille de W. Paterson. 24 décembre 1803.

« Entre Jérôme Bonaparte, citoyen de la République française, maintenant domicilié et résidant dans l'État de Maryland, un des États-Unis d'Amérique, d'une part ;

« Et Élisabeth Paterson, de la cité de Baltimore, dans ledit État de Maryland, d'autre part ;

« Et William Paterson, de ladite cité, habitant dans ledit État de Maryland (père de ladite Élisabeth Paterson), encore d'autre part;

« Par le mutuel consentement et agrément des parties susdites, il doit être prochainement procédé à la célébration du mariage d'entre ledit Jérôme Bonaparte et ladite Élisabeth Paterson, et, en considération dudit mariage, les suivants articles ont été librement signés et adoptés comme expressément obligatoires pour lesdites parties, en toute équité et honneur, etc.

« Art. 1^er^. Il est stipulé que le mariage dudit Jérôme Bonaparte et d'Élisabeth Paterson sera contracté et solennisé en due forme légale, de manière à assurer la validité dudit, à toutes intentions et fins, aussi bien suivant les lois de l'État de Maryland que suivant les lois de la République française ; et que

si jamais dans l'avenir aucun doute devait s'élever relativement à la validité dudit mariage, ou dans ledit État de Maryland, ou dans ladite République française, ledit Jérôme Bonaparte, en tout temps et à toute réquisition de ladite Élisabeth Paterson et dudit William Paterson ou de l'un d'eux, s'engage à faire et accomplir tout et chaque acte nécessaire pour éloigner ces difficultés et donner à l'union dudit Jérôme et de ladite Élisabeth, toute forme et toute validité d'un mariage parfait suivant les lois régulières dudit État de Maryland et de ladite République de France, conformément à toutes les conventions, clauses et agissements contenus dans les présents articles . . . . . .

. . . . . .

« Art. 4. Au cas où par quelque cause que ce soit, de la part dudit Jérôme Bonaparte ou de quelqu'un de ses parents, une séparation devrait être poursuivie entre ledit Jérôme Bonaparte et Élisabeth Paterson ; séparation *a vinculo* (*from the bonds of matrimony*) ou, *a mensâ et thoro* (*from bed and board*), ou de telle autre manière que ce soit (ce qu'à Dieu ne plaise !) dans ce cas, ladite Élisabeth Paterson aura droit à la propriété et jouissance pleine et entière du tiers de tous les biens réels, personnels et mixtes dudit Jérôme Bonaparte, présents et à venir, pour elle, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs, etc. Et ledit Jérôme Bonaparte, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, et toutes autres personnes qu'il peut valablement obliger, devront à toute réquisition de ladite Élisabeth Paterson et dudit William Paterson, ou

de l'un d'eux, faire tous actes et agissements nécessaires pour assurer et confirmer dans la personne de ladite Élisabeth Paterson, de ses héritiers, etc., ledit tiers stipulé des biens réels, personnels et mixtes, suivant les lois respectives de France, de Maryland ou de tout autre pays où se trouverait situé tout ou partie desdits biens . . . . . .
. . . . . .
Signé et scellé des susdites parties pardevant James Calhoun, maire de la ville de Baltimore, lequel a signé et scellé. »

Traduction de l'acte de mariage. Baltimore, 24 décembre 1803.

« Avec autorisation, aujourd'hui, j'ai uni en mariage, conformément aux rites de la sainte Église catholique :

« Jérôme Bonaparte, frère du Premier Consul de France, et Élisabeth, fille de Paterson, esquire, de la cité de Baltimore.

« J., évêque de Baltimore. »

Testament de W. Paterson.

« La conduite de ma fille a été toute sa vie empreinte d'un tel esprit de désobéissance, qu'elle n'a jamais consulté, en aucune circonstance, mes opinions ou sentiments, et m'a causé plus d'anxiété et de chagrin à elle seule que tous mes autres enfants ensemble : sa folie et son inconduite m'ont en outre occasionné une suite de dépenses qui m'ont coûté, dès l'origine et par les suites, de gros sacrifices d'argent. Dans ces circonstances il ne serait pas raisonnable, juste ou convenable, qu'elle pût, à ma mort, recueillir une part égale de mes biens avec mes au-

tres enfants. Considérant cependant la faiblesse de la nature humaine, et qu'elle n'en est pas moins ma fille, c'est ma volonté et mon bon plaisir de disposer à son égard comme suit :

« Je donne et lègue à ma dite fille Betsey..... »

Lecamus à Pichon. Baltimore, 25 décembre 1803.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer, de la part de M. Jérôme Bonaparte, que son mariage avec mademoiselle Paterson a été célébré hier soir. Il me charge aussi de vous mander qu'il attend avec impatience l'envoi de 4,000 dollars que vous deviez lui faire. Ses engagements deviennent pressants, et sa maison bientôt éprouvera des besoins. Il vous prie donc de vouloir bien lui faire passer cette somme le plus tôt possible. »

Pichon à Lecamus. Georgetown, 26 décembre 1803, 3 heures après-midi.

« Monsieur, je reçois la lettre que vous m'avez adressée en date du 25, ce jour. Je vous remercie, Monsieur, de la peine que vous avez bien voulu prendre de m'annoncer le mariage de M. Jérôme Bonaparte.

« Le courrier d'avant-hier a porté la somme en question, je la lui ai adressée dans une lettre sous le couvert de M. Sotin, et il a dû la recevoir hier. Je vous prie de vouloir bien me faire passer les reçus de M. Bonaparte de la manière et dans la forme indiquées dans ma lettre. »

Sottin à Pichon. Baltimore, 26 décembre 1803.

« Citoyen, j'ai eu l'honneur de vous écrire hier à la hâte, pour vous mander le mariage de M. Jérôme

Bonaparte, persuadé qu'il partait un courrier pour chez vous, même le dimanche, attendu les séances du Congrès. Je n'apprends le contraire d'une manière positive qu'aujourd'hui; mais dans tous les cas, le mystère qu'on m'a fait de cette affaire jusqu'au dernier instant, et la certitude où tout le monde a été que cette affaire était tout à fait rompue au point qu'on n'en parlait plus du tout, m'ont ôté tout moyen de vous prévenir à temps et de vous demander vos ordres.

« J'ai, au surplus, assisté à la cérémonie, qui était faite par l'évêque Caroll, et où, hormis le secrétaire, j'étais le seul Français.

« Je ne pense pas que le gouvernement puisse me savoir mauvais gré de ma démarche, un refus eût été une insulte et n'eût rien empêché, et, après tout, je crois qu'il n'y a pas à Baltimore de personne dont le nom eût mieux valu que le mien sur un acte de cette espèce.

« La demoiselle est réellement jolie, on la dit spirituelle et bien élevée : je désire beaucoup qu'ils soient heureux *et que la tempête* (*ils doivent s'y attendre*) *soit courte, et que les sentiments du frère prennent bientôt la place de ceux du gouvernant irrité.*

Pichon à Sotin. Georgetown 27 décembre 1803.

« Citoyen, j'ai répondu à vos dépêches, numéros 16 et 17, mon étonnement, Citoyen, a été extrême, je vous l'avoue, à la réception de votre billet du 24 décembre, qui m'annonçait que vous alliez être présent au mariage de M. Bonaparte, et il a encore été

accru par votre dépêche officielle numéro 17, où vous m'informez que vous en avez signé l'acte.

« Je ne puis vous dissimuler, Citoyen, que j'ai été étonné que, avec la connaissance que vous avez dû prendre de mes dépêches numéros 4 et 5, au citoyen Débécourt, vous ayez, même dans le court espace de temps que vous avez eu pour agir, omis de faire à M. Caroll la notification que j'avais ordonné de faire à l'ecclésiastique qui célébrerait le mariage. Je ne l'ai pas été moins que vous ayez légalisé l'acte de mariage, et vous deviez bien certainement vous abstenir dans cette circonstance de tout acte officiel tendant à donner de la validité à une union qui est contraire aux lois de la France. »

Extrait du journal américain *General Advertiser*. 30 décembre 1803.

« *Marié.* Samedi dernier à Baltimore, par le révérend évêque Caroll, M. Jérôme Bonaparte, frère cadet du Premier Consul de la République française, avec la jolie demoiselle Paterson, fille aînée de M. William Paterson, négociant de ladite ville. »

Pichon au ministre des relations extérieures. Georgetown 4 janvier 1804.

« Citoyen Ministre, M. Jérôme Bonaparte est revenu à Baltimore de New-York, le 6 de décembre. Il a été extrêmement satisfait de son séjour dans la dernière ville et on assurait même qu'il allait y passer le reste de l'hiver. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, sous les numéros 1 et 2, copie de la lettre par laquelle il m'a annoncé son retour et de la réponse que j'y ai faite. J'ai depuis avancé à M. Jérôme Bonaparte 5,000 dollars sur les 10,000 que je me suis engagé à lui fournir.

« Je ne m'attendais pas, Citoyen Ministre, après tout ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer dans mes deux dépêches *privées* précédentes, que j'aurais à vous informer que le mariage de M. Jérôme Bonaparte a été célébré le 24 décembre. Je vous envoie sous les numéros 3 et 4 la copie de la lettre de son secrétaire par laquelle j'en ai reçu l'avis et celle de ma réponse. Je joins sous le numéro 5 la dépêche par laquelle M. Sotin m'a fait part de cet événement, et sous le numéro 6 la réponse que j'ai faite à M. Sotin. Par un billet du 24 qui m'est parvenu le 26, il m'avait informé que M. Bonaparte venait de le presser inopinément d'y assister.

« Je n'ai aucune observation ultérieure, Citoyen Ministre, à faire sur cet incident, je désire seulement que le Premier Consul et vous, Citoyen Ministre, soyez convaincus *que j'ai fait tout ce qui m'a été possible pour empêcher le mariage.* Les affaires du gouvernement, comme vous le savez, Citoyen Ministre, me retiennent impérieusement ici dans le moment présent. J'ai été bien souvent désolé de ne pouvoir être à côté de M. Jérôme Bonaparte et que Washington n'ait pas assez d'attraits pour l'y fixer.

« Indépendamment des lettres dont je vous ai envoyé les copies précédemment, Citoyen Ministre, je lui en ai écrit d'autres dont je n'ai pas gardé copie, dans le style le plus propre à gagner sa confiance. *Tout le monde regardait le mariage comme rompu sans retour, lorsqu'il s'est conclu.* M. Maupertuis, parent de madame Bonaparte, qu'il a rencontré à

New-York, et qu'il a amené avec lui, n'a pas eu plus d'empire sur sa volonté.

« LES PARENTS DE LA JEUNE PERSONNE SONT, JE CROIS, TRÈS-RÉPRÉHENSIBLES. J'ai conçu des inquiétudes quand j'ai vu qu'après lui avoir fait quitter Baltimore au moment où le premier projet s'est rompu, on l'a laissée y revenir à peu près à l'époque où M. Jérôme Bonaparte y revenait lui-même. Ce rapprochement a certainement été ménagé par leurs correspondances mutuelles, et les parents, M. Paterson spécialement, qui s'était opposé au mariage, devaient l'empêcher. *On dit que la jeune personne était aussi décidée de son côté que M. Jérôme l'était du sien, et qu'il a fallu consentir au mariage pour éviter un scandale.* Je crois ces circonstances fort vraisemblables ; mais il n'en est pas moins vrai que M. Paterson et *tous les parents de la jeune personne, parmi lesquels on compte MM. Smith, l'un ministre de la marine, l'autre sénateur, et M. Nicolas, aussi sénateur, étant prévenus comme ils l'étaient par moi de l'état de notre législation, auraient dû par cette considération, si tant d'autres non moins puissantes ne les y déterminaient pas, opposer une résistance décisive et efficace.*

« J'ai insinué ici aux membres du gouvernement combien ce mariage déplairait au Premier Consul, pour tâcher de faire intervenir d'une manière indirecte auprès des parents. Mais j'ai vu que l'on était éloigné d'y prendre aucune part, et que les parents en place ne feraient pas d'efforts soutenus pour s'opposer.

« Il ne me reste, Citoyen Ministre, qu'à désirer

que cette alliance tourne pour le mieux, aujourd'hui qu'elle est conclue. M. Bonaparte est arrivé hier avec Madame; M. Maupertuis et M. Sotin l'accompagnaient. Madame est accompagnée de mademoiselle Spear, sœur de madame Paterson, madame Paterson est sœur de madame Nicolas et de madame Smith, épouse du général. Nous nous sommes empressés, madame Pichon et moi, d'aller leur présenter nos civilités, et ils dînent avec nous samedi. J'ai accompagné aujourd'hui M. Bonaparte chez le Président, qui doit l'avoir à dîner lundi. Il parle de repartir mardi pour Baltimore.

Willaumez à Decrès. A bord de *la Poursuivante*, 18 janvier 1804.

« Citoyen Ministre, par ma lettre du 28 brumaire dernier (20 novembre 1803) (1), j'avais l'honneur de vous informer que Jérôme Bonaparte était toujours à Baltimore et qu'il n'était pas disposé à reprendre son service dans la marine.

« Aujourd'hui je dois vous apprendre qu'il s'est marié à mademoiselle Paterson, fille d'un négociant américain de Baltimore; j'avais beaucoup contribué à le détourner de cet établissement, et je croyais réellement tout rompu, lorsqu'au bout de deux mois j'ai appris qu'il venait d'être consommé chez le père de la demoiselle, dans le plus grand secret.

(1) Le 20 novembre 1803 Willaumez avait écrit au ministre :

« J'ai l'honneur de vous informer, Citoyen Ministre, que le citoyen Jérôme Bonaparte est toujours ici, et que, sur ma proposition de lui faire continuer le service en sa qualité de lieutenant de vaisseau, il m'a répondu qu'il n'avait d'ordre à prendre de personne et qu'il était en mission, ce qui me met aujourd'hui à l'abri des reproches que vous auriez droit de me faire, si je n'avais pas cherché à l'employer dans son grade. »

« Je ne me permettrai aucune réflexion sur ce mariage, mais il n'a point eu mon approbation, tant s'en faut, et je crains que notre Premier Consul et vous, Citoyen Ministre, ne soyez mécontents. »

Decrès à Jérôme. Paris, 26 janvier 1804.

« Je joins ici, Citoyen, le *quadruplicata* d'une dépêche que je vous ai adressée par ordre du Premier Consul le 15 frimaire (3 décembre 1803), et vous confirme de nouveau toutes les dispositions qu'elle contient.

« Je vous réitère donc, Citoyen, que l'intention formelle du Premier Consul est que, sous aucun prétexte, votre retour en France ne doit s'opérer d'autre manière que sur un bâtiment de guerre français, et que si la frégate *la Poursuivante* est encore aux États-Unis au moment où cette nouvelle dépêche vous parviendra, vous devez vous embarquer sur cette frégate dans votre grade de lieutenant de vaisseau, et en remplir les fonctions, suivant votre rang d'ancienneté, durant la traversée.

« Si la frégate *la Poursuivante* n'est plus aux États-Unis, vous devez saisir l'occasion de la première frégate bien armée, pour faire votre retour ici ; car il serait contre les intentions du Premier Consul que vous laissiez échapper une pareille occasion et que, dans ce cas, vous prolongiez votre séjour aux États-Unis.

« Au moment où les plus grands événements se préparent, je ne puis particulièrement m'empêcher de regretter votre absence, et quelle que soit votre impatience d'y prendre part, elle ne peut surpasser le

désir que j'ai d'apprendre votre retour dans un de nos ports.

« Cette lettre vous sera remise par le lieutenant de vaisseau Meyronnet, que le Premier Consul m'a ordonné d'expédier aux États-Unis pour vous la porter. »

« . . . . . .

« *P. S.* Ne perdez pas un moment pour offrir, comme vous l'avez déjà fait, au citoyen Jérôme Bonaparte, de s'embarquer dans son grade à bord de la frégate que vous commandez. Il y fera son service, et je n'ai pas besoin de le recommander à vos soins. »

Decrès à Willaumez, à Baltimore. Paris, 29 janvier 1804.

« Citoyen, je réponds officiellement à votre lettre du 11, que vous m'avez remise à Georgetown, sur la conduite que j'ai tenue relativement au mariage de M. Jérôme Bonaparte.

Sotin à Pichon. Baltimore, 10 février 1804.

« Vos reproches roulent : 1° sur ce que je n'ai pas pris connaissance de votre correspondance avec mon prédécesseur, sur cette affaire; 2° sur ce qu'en conséquence je n'ai pas mis d'opposition entre les mains de M. l'évêque Caroll, qui a célébré la cérémonie; 3° sur ce que j'ai légalisé les signatures.

« Quant au premier chef, je réponds :

« Qu'arrivant à Baltimore précisément à l'instant où ce mariage se rompait avec un éclat qui semblait en éloigner toute idée, sachant d'ailleurs de M. Débécourt ce qu'il avait fait par vos ordres pour s'y opposer, je n'ai pas dû penser, ce me semble, à me mettre au courant d'une affaire qui paraissait ne pou-

voir, en aucune manière, se renouer, et dans l'état où étaient les choses, l'étude des particularités antérieures était la chose du monde la plus inutile et la plus oiseuse.

« J'avoue, cependant, que cette réponse n'est bonne qu'autant qu'il sera démontré que la formalité que vous prescrivez n'eût eu aucun effet, et cela par la raison même que, ne l'eussiez-vous pas prévu et ordonné, il était de mon devoir d'y pourvoir d'office, *votre intention de vous opposer à ce mariage m'étant suffisamment connue*. Mais, Citoyen, vous connaissez trop bien les lois de ce pays pour croire un seul instant qu'une pareille opposition eût rien arrêté.

« En France, lorsque la célébration du mariage par un prêtre était à la fois acte civil et sacrement, c'était entre les mains des prêtres que se faisait l'acte civil d'opposition; et il est vrai qu'il leur était défendu de passer outre avant un jugement, quelque futiles et même ridicules que fussent souvent les motifs de l'opposition; mais cette défense était un acte de la puissance civile et nullement un effet des lois ecclésiastiques, qui ne décidaient que des empêchements canoniques. Dans ce pays-ci, et en Angleterre même, où cependant il est moins intéressant pour l'État de favoriser les mariages que dans un pays où la population est si inférieure à son étendue, *il n'y a aucune loi semblable, et les parents mécontents du mariage de leurs filles surtout, ne pouvant parvenir à les faire casser par des voies plus douces, sont forcés d'avoir recours à l'accusation de rapt ou de viol.*

Vous avez été témoin, ici, du mariage de mademoiselle B..., de Philadelphie, avec M. de T....; vous savez que, quoique la demoiselle n'eût que seize ou dix-sept ans, quoique M. B..... fût un des particuliers les plus puissants des États-Unis; quoiqu'il eût retiré sa fille des mains du ravisseur; quoique, enfin, le prêtre les eût mariés même sans licence, il n'a pu parvenir à faire casser le mariage; il a, à la vérité, fait prononcer le divorce par l'Assemblée de Pensylvanie, mais il a fallu pour cela que M. de T... eût la lâcheté de lui vendre son consentement.

« L'opposition n'eût donc servi à rien entre les mains de M. Caroll. M. Débécourt n'en avait pas mis à la *Court-house*, à la délivrance de la licence, seul acte dont un prêtre ait besoin pour bénir un mariage; mais l'eût-il fait, l'eussé-je fait moi-même, nous n'en eussions pas été plus avancés; outre d'abord que le défaut de licence ne rend pas le mariage nul et n'a d'autre effet que de soumettre le prêtre qui marie, sans l'exiger, à des peines civiles qu'il est toujours facile d'éluder par la suite, c'est que le magistrat lui-même ne peut le refuser lorsque deux témoins, de chaque côté, attestent qu'aucun des futurs n'a d'engagement antérieur à celui qu'ils se présentent pour contracter. Je n'aurais assurément pas pris sur moi, et certes vous ne m'auriez pas, je crois, chargé d'attester que M. Jérôme Bonaparte fût marié, et il eût fallu, pourtant, cette déclaration, pour qu'on refusât la licence.

« Nous devons raisonnablement espérer que quelque humeur, quelque chagrin que puisse donner au

Premier Consul le mariage de son frère, votre conduite, et, j'ose croire, la mienne, ne seront jugées que sur ce que nous pouvions faire et non sur ce que nous n'avons pas empêché. *Votre véritable justification est dans la notification que vous avez fait faire à M. Paterson des lois françaises sur la validité du mariage et sur le défaut d'âge de M. Jérôme Bonaparte qui ne lui permettait pas de contracter un engagement de cette nature sans le consentement de ses parents, et dans l'avis que vous lui avez donné de la nullité d'un pareil acte. Ni vous ni moi ne pouvons imaginer comment un homme qui passe pour avoir du sens, a pu risquer ainsi le bonheur de sa fille et son propre honneur; mais il est sûr que lui étant assez imprudent pour l'oser, et M. Bonaparte assez amoureux et assez décidé pour s'exposer à encourir aussi évidemment la disgrâce de son frère, tous nos efforts ne pouvaient aboutir qu'à multiplier les formalités sans aucun succès.* Il me semble que vous pourriez envoyer au gouvernement une consultation des meilleurs avocats du pays sur cette question; cela achèverait, je crois, de lui persuader combien cet événement vous a contrarié et combien inutilement vous vous y êtes opposé.

« Vous imaginez bien que ma conduite personnelle découle naturellement de ce que vous venez de lire. Prévenu seulement à l'instant, n'ayant aucun succès à espérer de mes efforts, sachant que des conseils étaient assez déplacés dans ma position, et que pourtant je n'ai pas épargnés; ceux plus forts de M. Maupertuis, qui, à votre connaissance, a épuisé tous les

moyens et a même été jusqu'à ne pouvoir être excusé que par une assez longue intimité avec M. Bonaparte, dont je n'avais, au surplus, qu'à me louer, dans un abandon total, il se plaignait longtemps avant de l'espèce d'indifférence des Français. J'étais le seul invité, parce qu'il croyait n'avoir pas à se louer des autres ; mon refus, qui n'aurait rien changé aux événements, eût été peut-être une mortification pour lui, à coup sûr pour la famille de sa femme. J'ai suivi le mouvement de mon cœur. *J'ai accepté*, J'AI MIS MA SIGNATURE, QUI NE REND PAS PLUS LE MARIAGE VALIDE que mille ne l'auraient empêché.

« Je n'ai rien fait contre mon devoir. J'ai eu peut-être la confiance que le Premier Consul, une fois bien persuadé que vos efforts et les miens eussent été impuissants, me saurait peut-être plus de gré d'avoir témoigné à son frère des égards et de la considération dans une affaire délicate et même périlleuse pour moi, dans le malheureux état de dépendance où je me trouve, que d'avoir fait à ce même frère une injure grossière sans aucun bon résultat, dans la crainte de partager une disgrâce que je prévois très-bien.

« Voilà, Citoyen, les raisons de ma conduite ; je crois qu'elles sont sans réponse, et j'attends avec un peu d'inquiétude, je l'avoue, mais plus d'espérance encore, le jugement que le gouvernement en portera. »

Pichon au ministre des affaires extérieures. Georgetown, 20 février 1804.

« Citoyen Ministre, M. Jérôme Bonaparte est revenu ici depuis huit jours. L'objet de son voyage est de faire peindre son épouse par Stewart. Il a fait

comme à l'ordinaire ses visites, et je ne puis que répéter que sa conduite personnelle a été toujours convenable. Seulement je vous ferai connaître pour la première fois, Citoyen Ministre, que M. Jérôme continue, quand il vient ici, de m'envoyer prévenir qu'il est arrivé et attend ma visite, ce qui certainement est contraire à toute règle. Pour éviter le scandale qui n'aurait pas manqué d'en résulter si je n'eusse pas été le voir, j'ai fait à la considération du Gouvernement le sacrifice de ce manque de bienséance, et je n'ai eu d'ailleurs qu'à me louer de M. Jérôme qui a pris mes avis sur tout ce qui concerne sa conduite envers le gouvernement américain et les a suivis. Aussi je dois vous dire qu'il a inspiré des préventions très-favorables. Il est logé au Capitole, à quatre milles de moi ; c'est l'endroit où demeurent tous les parents de sa femme, et le marquis d'Yrujo. Celui-ci est envers lui d'une assiduité qui contraste singulièrement avec sa conduite officielle dans ces derniers temps. Comme vous pouvez le croire, M. Bonaparte est constamment avec les amis de madame. Il paraît se plaire dans cette société et y plaire lui-même. Il est fâcheux de voir un jeune homme de son âge, dans sa situation, avec les dispositions qu'il montre, livré aussi exclusivement qu'il l'est à la frivolité et à l'inoccupation. *Madame n'est rien moins que d'un caractère propre à le porter aux choses sérieuses. Elle est fière de sa position et ne pense qu'à jouir de tout l'éclat qu'elle lui donne.* Elle est d'ailleurs, comme toutes les jeunes personnes de ce pays, d'une éducation qui se borne à bien peu de chose. Ce sont là, du

moins, les apparences qui m'ont frappé; il est possible, comme j'ai peu vu madame Jérôme Bonaparte, que je me trompe. Comme M. Jérôme a quitté la France depuis longtemps et qu'à son âge on change beaucoup en peu d'années, j'ai du plaisir à vous mettre à même, Citoyen Ministre, d'assurer le Premier Consul qu'il annonce un esprit très-pénétrant et un jugement très-sain, et qu'il ne lui manque que de bons conseils et de bons guides pour cultiver ces qualités de la manière la plus avantageuse. Il paraît, Citoyen Ministre, que le *général Smith, qui malgré les assurances contraires qu'il m'en a donné, a toujours pris cette alliance fort à cœur, a jeté les yeux sur la mission de Paris comme un moyen de contribuer à ramener le Premier Consul.* Il y a longtemps d'ailleurs qu'il vise à la carrière diplomatique pour laquelle il est peu qualifié ; ce motif et le retour prochain de M. Livingstone ont décidé son goût. Depuis quelques temps, il est fort question de cette nomination parmi les amis du général Smith. Il est question aussi d'en provoquer, de la part du Premier Consul, une pour ce pays qui serait liée à celle-ci. C'est celle de M. Jérôme Bonaparte. On a parlé tellement de cette double mission, que je dois, Citoyen Ministre, vous en informer. On pense que celle de M. Jérôme Bonaparte serait pour le Premier Consul, un moyen honorable de laisser à son frère le temps de faire oublier sa faute et de préparer sa rentrée en grâce. Je suis bien sûr, Citoyen Ministre, que vous me croyez au-dessus de tout motif personnel dans les réflexions que je me permettrai de faire sur cette conjecture et qui sont

peut-être sans fondement juste. Je serais désolé qu'elles se réalisassent, soit pour M. Jérôme Bonaparte, soit pour M. Smith. Indépendamment de toute autre considération, les rapports des deux gouvernements ne pourraient que souffrir de ce mélange des intérêts et du mécontentement des deux familles. Le gouverneur ici ne peut pas faire acte de déférence ou même de stricte justice pour nous, ni montrer de partialité contre l'Angleterre, qu'il ne soit incontinent accusé de sévérité pour la France. Vous avez vu que depuis le mariage de M. Jérôme Bonaparte, l'opposition a déjà signalé l'influence de cet événement sur la conduite du général Smith et même du gouvernement, que serait-ce quand les deux personnages se trouveraient représenter les gouvernements respectifs? A quels commentaires malveillants cette circonstance ne prêterait-elle pas? Je suis sûr que M. Jefferson voit les inconvénients, et ne céderait qu'à l'influente importunité du général, et d'un autre côté, je présume assez connaître l'esprit du Premier Consul pour croire que l'alliance du général Smith avec M. Jérôme Bonaparte ne serait rien moins que propre à le rendre agréable. Je crois donc que cette nomination, si elle avait lieu, serait tout à fait fausse pour les intérêts même des deux mariés.

« La frégate *la Poursuivante* étant prête à mettre à la voile, je compte, Citoyen Ministre, en prévenir M. Jérôme Bonaparte et l'inviter à y prendre passage.

« Dans l'état actuel des choses entre nous et l'An-

gleterre, il ne faut, ce me semble, pas compter sur l'obtention d'un sauf-conduit dont M. Bonaparte se flatte. Le Premier Consul ne peut le faire revenir que sur une frégate : celle qui est ici, après ses réparations, sera assez bonne pour qu'on puisse l'envoyer en France. C'est une forte frégate, toutes ces raisons doivent donc me porter à y offrir passage à M. Jérôme Bonaparte, je lui ai déjà parlé. Il m'a dit que je pouvais lui écrire et qu'il me répondrait ; mais que son parti était pris d'attendre la réponse du Premier Consul aux lettres qu'il avait écrites touchant son mariage. »

Extrait de la lettre de Pichon au ministre de la marine, en date du 13 mars 1804.

« Je vais actuellement, Citoyen Ministre, vous entretenir de la démarche que j'ai faite envers M. Jérôme Bonaparte, lorsque la frégate a été descendue à Annapolis. Le Ministre des relations extérieures, que j'ai tenu informé des particularités de son séjour aux États-Unis, l'est aussi que je me proposais, quand la frégate serait prête à partir, d'offrir à M. Bonaparte d'y prendre son passage avec son épouse, persuadé que j'étais que c'était la seule manière dont il pût et dût, pendant cette guerre, retourner en France. Je me rendis, il y a environ quinze jours, à Baltimore, en grande partie pour cet objet. Le 7 ventôse, après avoir fait faire déjà plusieurs fois l'ouverture à M. Jérôme par M. Maupertuis et par le citoyen Sotin, je me rendis chez lui à l'effet de lui en parler formellement. Il me dit avec détail ses raisons pour ne pas s'embarquer sur la frégate. *La principale était qu'il avait donné sa parole*

d'honneur DE NE PAS PARTIR *qu'il n'eût reçu du Premier Consul des réponses aux lettres relatives à son mariage*, les autres roulaient sur l'imprudence qu'il y aurait à s'embarquer sur un bâtiment de guerre avec sa femme. Je lui dis que, s'il voulait, j'en parlerais à M. Paterson, et que mon intention étant de ne rien faire qui pût blesser Madame ni sa famille, je comptais à tout événement leur en parler.

« Le lendemain, nous dînions ensemble chez M. Paterson, j'en parlais à celui-ci devant M. Bonaparte, *M. Paterson insista sur ce que M. Bonaparte observât la parole qu'il avait donnée, et ajouta que quand il voudrait partir*, il lui fournirait un bâtiment où il serait mieux à tous égards que sur une frégate. M. Willaumez, qui était à Baltimore depuis deux ou trois jours, avait eu, avec M. Bonaparte, sur le même sujet, la veille ou le jour précédent, une conversation très-pressante, dont le citoyen Bonaparte me parut même être piqué, M. Willaumez ayant parlé de lui donner l'ordre de s'embarquer. Je crus ne devoir pas insister davantage, voyant que tous les efforts seraient inutiles. Le citoyen Willaumez, Citoyen Ministre, vous rendra compte, de son côté, de ce qu'il a fait à cet égard, et vous confirmera les démarches que j'ai faites du mien. »

Sotin au ministre des relations extérieures. Baltimore, 30 mars 1804.

« Citoyen Ministre, j'ai l'honneur de vous remettre inclus copie de ma réponse officielle à une lettre du citoyen Pichon, relative au mariage de M. Jérôme Bonaparte.

« Je ne vous l'ai pas adressée plus tôt, quoique

peut-être cela m'eût été utile, parce que je n'ai voulu la remettre qu'en mains sûres. »

« J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté la suite des lettres que vous m'avez adressées sur le mariage de M. Jérôme Bonaparte. Sa Majesté a été aussi satisfaite de votre conduite sage et réfléchie, qu'elle l'a été peu de la conduite de M. Sotin, sous-commissaire à Savannah. Talleyrand à Pichon. Paris, 9 juin 1804.

« M. Jérôme Bonaparte, en contractant un mariage contraire aux lois de France, dont il est citoyen, n'a pas pu espérer que ce mariage y serait regardé comme valide. Sa Majesté Impériale *le considère comme nul et ne le reconnaît pas.*

« La loi du 26 ventôse an XI (7 mars 1803), a prescrit toutes les conditions qu'avaient à suivre, avant leur mariage, les Français qui n'avaient pas *vingt-cinq ans* et ceux qui se trouvaient en pays étrangers. Cette loi, dont le maintien peut seul assurer le bon ordre dans les familles en garantissant les contrats, était connue de M. Jérôme Bonaparte ; vous lui en avez représenté les dispositions : dans sa position il devait se croire plus strictement obligé de s'y conformer.

« Sa Majesté, sous la garde de qui a été mis le dépôt des lois, ne croit pas mieux pouvoir leur concilier le respect qui leur est dû qu'en ne permettant pas que sa famille elle-même puisse les enfreindre.

« L'opinion que Sa Majesté s'est formée sur le mariage de M. Jérôme Bonaparte tient à un sentiment de justice dont la famille de mademoiselle Paterson

appréciera les motifs et dont M. Jérôme Bonaparte lui-même n'a pas à se plaindre, puisqu'il s'est volontairement exposé aux inconvénients du mariage qu'il a contracté. »

Pichon à Talleyrand. Georgetown, 3 juillet 1804.

. . . . . .

« Je joins ici, Citoyen Ministre, sous le numéro 2, une lettre que j'ai adressée à M. Madison, et dans laquelle, après lui avoir accusé réception de sa réponse sur les affaires de Saint-Domingue, je lui ai déféré la conduite qu'ont tenue les frégates anglaises *le Cambrion* et *le Boston*, qui sont venues mouiller dans la rade de New-York pour bloquer nos frégates *la Didon* et *la Cybèle* qui s'y trouvent. Ces deux dernières frégates étaient sur le point d'appareiller, quand les deux frégates ennemies, accompagnées du sloop *le Driver*, sont arrivées.

« M. Jérôme Bonaparte était embarqué sur *la Didon*. J'avais prévenu M. Bonaparte et le commandant français que s'ils ne faisaient pas la plus grande diligence, la station d'Halifax viendrait les bloquer. Le premier, instruit par moi, le 1er juin, à Baltimore, du but de relâche des frégates, n'est arrivé à New-York que le 12 et n'a pu s'embarquer que le 16. C'est ce dernier jour que les frégates ennemies ont paru.

« Au surplus, il m'a prévenu depuis qu'il est débarqué, que des lettres ultérieures de sa famille l'empêcheraient de donner suite aux premiers ordres qu'il avait reçus. »

. . . . . .

« Mes lettres de messidor vous ont fait connaître, général, l'opinion que Sa Majesté Impériale s'est formée du mariage de M. Jérôme Bonaparte. Comme Sa Majesté ne peut reconnaître ce mariage contracté contre les lois de France, son ministre plénipotentiaire doit prendre dans ce refus d'adhésion, la règle de sa conduite, et, en continuant d'avoir pour M. Jérôme Bonaparte les égards respectueux dus au frère de Sa Majesté, *il ne peut point se permettre de voir son épouse et il doit éviter de se rencontrer avec elle.*

Talleyrand au général Thurreau. Paris, 8 août 1804.

« Toute prévenance de cette nature cesserait d'être indifférente, d'après le caractère dont vous êtes revêtu, et, puisque vous aurez à exprimer l'improbation que donne Sa Majesté Impériale à ce mariage qu'elle ne reconnaît point, vous seriez nécessairement embarrassé d'une position ambiguë et d'un genre de réserve dont il convient à votre dignité et à votre place d'écarter avec soin l'occasion. »

« Je vous prie, Citoyen ministre, de vouloir bien remettre à mon frère la lettre que je joins ici et que je vous recommande particulièrement. Je lui expose ma situation dans ce pays-ci, qui devient tous les jours plus cruelle, et demande avec instance des ordres pour en sortir. Vous même, Citoyen ministre, qui avez longtemps habité cette partie du monde, vous pouvez mieux que personne lui expliquer combien mon existence y est déplacée et combien un plus long séjour doit m'y être à charge. Vous m'obligerez infiniment de mettre sous ses yeux les raisons

Jérôme à Decrès. New-York 18 août 1804.

qui doivent accélérer mon retour en France. Les grands événements qui occupent aujourd'hui tout le monde ne permettent pas, je pense, à mon frère, de me donner aussitôt que je le désirerais de ses nouvelles et de celles de ma famille. Vous avez eu la bonté de m'offrir en cela vos services, je les accepte de tout cœur et j'apprendrai avec plaisir des vôtres en même temps (1). »

Pichon au capitaine de vaisseau Brouard, commandant les frégates *la Didon* et *la Cybèle*, à New-York. Philadelphie, 8 octobre 8041.

« Monsieur, mon séjour dans cette ville se trouvant encore prolongé pour quelques jours, il me serait infiniment agréable de savoir par vous le résultat des démarches que vous avez dû faire pour décider M. Jérôme Bonaparte à se rendre à New-York, ou au moins à vous faire connaître d'une manière positive si son intention est de profiter de vos frégates pour opérer son retour en France. Si contre l'anxiété extrême que j'ai de voir M. Bonaparte se rendre à vos représentations, il persiste toujours à se tenir éloigné de vos frégates, je crois devoir vous inviter, Monsieur, malgré le désir que j'ai de concourir aux convenances de cet officier, à ne plus vous prêter à des délais ultérieurs et à vous tenir prêt à profiter de la première occasion qui se présentera pour mettre à la voile. Le gouvernement ne pourrait que se plaindre d'un plus long retard dans cette relâche qui, raisonnablement, doit avoir un terme, et quelque empressement qu'éprouve sans doute l'Empereur de voir son frère se rendre à ses vœux, il ne pourrait

(1) La lettre de Jérôme à Napoléon nous manque.

que désapprouver une prolongation de séjour qui est extrêmement désavantageuse aux intérêts publics. »

Pichon à Brouard. Philadelphie, 10 octobre 1804.

« Monsieur, je ne puis résister au désir que me donnent de vous écrire de nouveau les vents violents de nord-ouest qui règnent depuis deux jours. Je me persuade aisément que votre impatience vous aura porté à en profiter; mais je crains que les considérations dont nous avons causé ensemble le dernier jour où j'eus le plaisir de vous voir ne vous en aient empêché. Ces considérations, Monsieur, autant que j'ai paru y donner une sorte d'assentiment, ne pouvaient avoir d'application que dans le moment même où la saison était encore douce et dans le cas où M. Bonaparte aurait témoigné de la disposition à se rendre à New-York; et il aurait fallu les exécuter de suite. La saison, Monsieur, s'annonce de manière à mettre de côté toutes ces considérations, et l'intérêt du service public exige impérieusement que vous en fassiez abstraction et que vous agissiez conformément aux lettres officielles que j'ai l'honneur de vous adresser. Vous ne devez plus, Monsieur, attendre un moment M. Bonaparte, dès que le temps sera favorable pour sortir, et je me flatte que le coup de vent qui dure encore vous en aura fourni ou vous en fournira l'occasion. »

Brouard à Pichon, à bord de *la Didon*, en rade de New-York, 12 octobre 1804.

« Monsieur, j'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 8 de ce mois. Vous serez sans doute très-étonné d'apprendre que M. Bonaparte n'a point encore ré-

pondu aux sollicitations pressantes que je lui ai faites de se rendre à New-York, si ses intentions étaient vraiment de profiter du départ des frégates pour retourner en France. La crainte que mes premières lettres eussent été détournées à la poste me fit prendre le parti, ces jours derniers, d'en remettre une nouvelle à M. Meyronnet, pour la lui faire parvenir avec plus de sûreté. J'ai en outre engagé M. Rey à lui écrire dans le même sens. Si toutes ces démarches deviennent inutiles et si M. Bonaparte persiste à garder le silence, je profiterai de la première occasion favorable pour appareiller, à moins que, conformément à vos désirs, je n'entreprenne, malgré ma répugnance à le faire, le voyage de Baltimore.

« Je pense bien comme vous, Monsieur, que les instructions de l'Empereur ne sont point que les frégates soient retardées ici pour un motif quelconque; et j'en suis tellement convaincu que, autorisé comme je le suis par les dernières instructions que vous m'avez transmises, aucune considération ne doit ni ne peut me retenir. »

Pichon à Talleyrand. Philadelphie, 13 octobre 1804.

« Monsieur, j'ai reçu il y a quelques jours, ici, la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 prairial dernier, pour me témoigner la satisfaction de S. M. Impériale pour la conduite que j'ai tenue dans le mariage de M. Jérôme Bonaparte. Vous ne doutez pas, Monsieur, que je n'aie été on ne peut plus sensible à cette lettre et aux sentiments de l'Empereur dont elle me fait part. Quoique le bruit public annonçât que ma conduite, dans cette cir-

onstance, avait été approuvée, j'étais cependant dans une incertitude officielle qui ne laissait pas que d'être désagréable.

« J'aurais bien vivement désiré, Monsieur, que mes efforts eussent été couronnés par le succès, mais l'ensemble des incidents vous est maintenant assez connu, Monsieur, pour que vous puissiez voir qu'il ne fallait pas y compter. Je regrette beaucoup également de n'avoir pu, jusqu'à ce moment, déterminer M. Jérôme à s'embarquer sur les frégates, ni les commandants de celles-ci à terminer une relâche qui est aussi dispendieuse que désagréable. Il ne paraît pas que M. Bonaparte pense à se rendre aux instances réitérées que le commandant Brouard et moi lui avons faites, et quoiqu'il se soit présenté, il y a quelques jours, une occasion on ne peut plus favorable pour mettre à la voile, je n'apprends pas que les frégates en aient profité.

« Le Ministre de la marine, Monsieur, est informé des diverses démarches que j'ai faites, dans le double but de les faire partir et d'y faire embarquer M. Jérôme.

« Depuis mes dernières dépêches à ce ministre, je suis sans nouvelles ni de celui-ci ni du commandant de la division. »

Pichon à Brouard. Philadelphie, 19 octobre 1804.

« Monsieur, votre lettre du 12 octobre, en réponse à la mienne du 8, m'est parvenue; j'y vois avec le plus grand regret, Monsieur, que malgré les instructions on ne peut plus positives que j'ai eu l'honneur de vous adresser, pour autoriser votre

départ au premier moment favorable, vous avez cependant cru devoir attendre les réponses ou l'arrivée de M. Jérôme Bonaparte. Douze jours, Monsieur, s'étant écoulés depuis que j'avais eu le plaisir de vous prier d'attendre le résultat des lettres que vous pourriez écrire, jusqu'au moment du dernier coup de nord-ouest, qui vous a offert une si belle occasion, je suis étonné autant qu'affligé que votre impatience naturelle de quitter New-York et la difficulté de le faire ne vous aient pas déterminé à en profiter, surtout quand M. Bonaparte gardait le silence. Je vois avec plus de regret encore, Monsieur, par votre lettre, qu'il est question d'attendre, même ultérieurement, l'issue de nouvelles lettres de vous et de M. Rey. M. Rey, Monsieur, comme vous le sentez, n'a, par sa place, que des avis et des conseils à donner; et si ceux de la famille de M. Bonaparte n'ont pu le déterminer à s'embarquer, il n'est pas probable que d'autres aient plus d'effet sur son esprit. Les miennes, Monsieur, étaient pour M. Bonaparte la réitération d'ordres qu'il a reçus du ministre, et que par ma place j'ai dû lui répéter; il n'en a pas tenu compte. Les vôtres ont dû être celles de son chef direct, puisqu'il doit être embarqué sur votre frégate; mais vous ne pouvez, Monsieur, sans subordonner votre séjour à des influences que l'ordre et la discipline refusent de reconnaître, attendre l'issue de ses résolutions. Je ne pourrais pas donner mon assentiment pour que vous quittiez votre division pour vous rendre près de lui, dans la saison où nous sommes et après tout le temps perdu. Ma lettre du 10 oc-

tobre, Monsieur, vous aura d'avance porté mon désaveu de toute temporisation ultérieure pour cet officier. Je crois devoir le consigner de nouveau ici et vous donner l'ordre explicite de mettre à la voile à la première occasion favorable, sans attendre désormais ni M. Bonaparte ni aucune réponse de lui. Le ministre ne vous ayant donné aucun ordre relativement à cet officier, et vous ayant remis l'instruction de régler votre séjour ici sur les mienne, je suis parfaitement autorisé à vous donner cet ordre, et vous, Monsieur, à vous y conformer, sans égard à ce que fera ou écrira M. Bonaparte, à qui il est impossible que nous subordonnions le service. Ainsi donc, Monsieur, il est bien entendu que désormais, toute considération cessante, votre départ s'effectuera quand l'occasion s'en présentera.

« Il est d'autant plus de mon devoir, Monsieur, de vous écrire cette lettre pressante et explicite, que je suis obligé, faute de moyens, de donner à M. Rey, relativement au service de vos frégates, des instructions très-rigoureuses. Il sera hors de mon pouvoir de payer le service de brumaire pour vivres journaliers, à l'échéance accoutumée, et je suis obligé de faire proposer à M. Dupont des arrangements qu'il est à craindre qu'il ne puisse pas accepter. Le traitement de table qu'il serait si désirable de faire à vos officiers, si leur séjour se prolonge, est hors de mon pouvoir, et ce que j'ai donné pour vêtir vos matelots, la saison devenant rigoureuse, pourra à peine suffire. Toutes ces considérations militent pour que vous concouriez décidément, avec moi, à terminer

cette relâche, et je compte, à cet égard, on ne peut plus sur vos bonnes dispositions. »

Brouard à Pichon. A bord de *la Didon*, en rade de New-York, 22 octobre 1804.

« Monsieur, j'ai l'honneur de répondre à votre dernière, du 19 octobre. Vous vous seriez épargné une partie des expressions qu'elle contient, si vous eussiez daigné reparcourir la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 20 vendémiaire (12 octobre).

« Vos observations, Monsieur, sur les ordres que j'ai reçus du ministre de la marine sont parfaitement justes. Vous étiez chargé de me donner ici des instructions ultérieures que je crois de mon devoir d'exécuter; tellement que si, à la réception de votre lettre du 8, il m'avait été possible de mettre à la voile, je l'eusse fait sans retard, parce que je me trouvais déjà suffisamment autorisé à ne pas attendre M. Bonaparte, malgré le désir de le voir retourner en France. L'ennemi qui, je croyais, aurait été forcé de prendre le large, lors des derniers gros vents du nord-ouest, s'est constamment maintenu au mouillage de Sandy-Hook, et la position qu'il occupe encore en ce moment m'ôte toute facilité d'appareiller sans compromettre les frégates contre des forces supérieures. Cette contrariété, que j'étais éloigné de prévoir, ne me laisse de ressource, dans le moment actuel, que de tenter le passage de Helgate, si les pilotes veulent se charger d'y naviguer les frégates. Deux bâtiments anglais l'ont entrepris dans la guerre de la révolution de l'Amérique; un a réussi, il est vrai, mais l'autre a été totalement perdu. Cependant, si la circonstance présente est de nature à de-

voir nous exposer à un tel désastre, si l'intérêt du gouvernement exige impérieusement que ses bâtiments, plutôt que d'attendre une circonstance favorable à l'approche d'une mauvaise saison, soient livrés légèrement et au hasard d'être naufragés ou pris par l'ennemi, nous pouvons comme eux l'entreprendre, et je vous prie de croire, Monsieur, que, jusqu'à ce jour, M. Bonaparte n'est point la cause qui me retient, et que je désire plus que personne de pouvoir mettre fin à une relâche qui m'est devenue aussi pénible que désavantageuse. »

Pichon à Decrès. Philadelphie, 28 octobre 1804.

« Monsieur, depuis ma dernière dépêche sous ce timbre, les frégates n'ont fait aucun mouvement. J'ai quitté New-York le 1er octobre, après avoir remis à M. Rey des fonds pour mettre au courant le traitement de table, et donner à chacune des deux frégates un à-compte de solde de 1,000 dollars. J'ai en même temps réglé le service jusqu'à la fin de fructidor, et accepté les traites du commissaire en faveur du fournisseur pour ce mois, dans lequel se trouvent, je ne sais pourquoi, comprises de nouvelles fournitures de campagne. Le service journalier s'est trouvé considérablement augmenté par l'article seul du vin, que M. Rey a fait fournir, sans me consulter, pour trois repas. Cet objet s'est élevé à 3,000 dollars pour un mois. Les dépenses, jusqu'au dernier complémentaire, s'élevaient à près de 50,000 dollars.

« Les arrangements dont je vous rends compte, Monsieur, les avances de traitement et solde que j'ai aites étaient fondées sur la supposition que les fré-

gates partiraient, selon toute vraisemblance, dans le courant de vendémiaire. Il était convenu avec M. Dupont que le service de ce dernier mois se ferait en une traite sur M. Perregaux, et M. Rey avait de moi l'instruction de refuser du vin pour la boisson journalière. Il a plu depuis, aux commandants, de dire à M. Rey que la bière donnait la fièvre aux équipages. J'ai autorisé à fournir un repas de vin, quoique l'allégation me parût on ne peut plus chimérique. J'espérais toujours que la relâche ne passerait pas vendémiaire, et c'est ce que M. Brouard assurait.

« La dernière fois que je vis M. Brouard, c'était trois jours avant mon départ. Il me parut bien décidé à profiter du premier moment pour mettre à la voile. Il fut convenu que, dans l'intervalle, il écrirait à M. Bonaparte de nouveau : il avait même été question d'entreprendre le voyage de Baltimore avant que la saison des moments favorables qui approchait n'arrivât, ce qui aurait été sur-le-champ. Mais M. Brouard, fort sagement, s'en tint, à ce qu'il paraît, à écrire. Vous verrez, Monsieur, dans la suite de cette dépêche, quel a été le résultat de sa correspondance. Rendu à Philadelphie, j'y ai été retenu par des nouvelles qui annonçaient une maladie régnante à Washington. J'imaginai qu'une dizaine de jours auraient suffi au commandant pour s'assurer des résolutions de M. Bonaparte, sûr néanmoins que, dans l'intervalle, si un moment favorable s'offrait, il le saisirait, conformément à mes instructions écrites. Désirant cependant ôter à M. Brouard les prétextes

qu'il aurait pu tirer de notre conversation contre celles-ci, je lui écrivis, le 8 octobre, la lettre que vous trouverez, Monsieur, sous le n° 1, dans les pièces jointes à cette dépêche; le temps s'annonçait alors de manière à faire croire que nous aurions bientôt des coups de vent qui pourraient favoriser le départ des frégates. Depuis quelque temps les deux bâtiments anglais étaient mouillés en dedans de Sandy-Hook et près de la passe, de manière qu'il fallait un vent très-violent de nord-ouest pour que les nôtres pussent passer sans combat. Tant que l'ennemi était resté en croisière, M. Brouard n'avait pas pu sortir. Enfoncé dans la rade, à trente milles de la passe, il ne pouvait être informé à temps de l'éloignement de l'ennemi. Je lui avais souvent conseillé de se placer près de Sandy-Hook, pour pouvoir être instruit de ses mouvements. Il a objecté que l'ennemi pourrait l'y attaquer. Je l'ai assuré, et j'ai cru pouvoir le faire, qu'il ne l'oserait pas. Il a dit aussi que le mouillage était dangereux dans la mauvaise saison; les Anglais y sont depuis bientôt un mois, et y ont tenu dans deux coups de vent terribles.

« Ma lettre du 8 octobre, à M. Brouard était à peine partie que nous avons eu une tempête de nord-ouest qui a duré deux jours et demi. J'espérais que nos frégates en profiteraient. Dans la crainte du contraire, j'ai écrit le lendemain, à M. Brouard, la lettre n° 2. Il a répondu, comme vous le verrez, Monsieur, dans la copie n° 3, seulement à ma lettre du 8 octobre; sa réponse ne faisant aucune mention de ma seconde lettre et annonçant une in-

détermination sans limite, j'ai cru que je devais lui répondre comme je l'ai fait par ma lettre sous le n° 4. M. Brouard, Monsieur, m'a fait à ces deux lettres la réponse n° 5. Vous y verrez qu'il paraît déterminé à ne plus attendre M. Bonaparte. Mais il semble ne pouvoir pas sortir même avec un coup de vent de nord-ouest, qui le mettrait à même de passer l'ennemi avant que celui-ci ne pût appareiller, et il veut que les Anglais soient forcés de sortir; c'est ce qui, sûrement, n'arrivera pas. Je vous laisse à juger, d'après cela, Monsieur, combien les prédictions de mon n° 5 de l'an dernier étaient fondées. M. Bonaparte ne paraît pas vouloir s'embarquer, et Dieu sait quand M. Brouard croira pouvoir partir. M. Rey ne m'a jamais rendu compte de ses correspondances avec M. Bonaparte. Ce commissaire, en général, n'a cessé de suivre la marche que je vous ai déjà dénoncée. Je compte partir demain pour Washington, d'où j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous faire parvenir mes rapports ultérieurs. »

Pichon à Decrès. Philadelphie, 31 octobre 1804.

« Monsieur, par ma dépêche numéro 1, je vous annonçais mon départ pour Washington : un incident dont je vous dois compte m'a retenu jusqu'à ce jour; c'est le naufrage qu'a fait M. Jérôme Bonaparte au bas de cette rivière, sur le brick ***Philadelphia***, qui s'est perdu le 26 du mois dernier (octobre), et sur lequel, à l'insu de tout le monde et au mien, M. Bonaparte était embarqué. J'en ai reçu l'avis avant-hier à table, par le négociant qui avait frêté le navire à M. Bonaparte.

« Ce négociant est M. Breuil. Il m'a montré une lettre du secrétaire de M. Bonaparte, en date du 26, annonçant la perte du bâtiment qui, après avoir descendu le 25, par un vent très-favorable et frais, avait trouvé, prêt à doubler le cap Henlopen, vers les sept heures du soir, les vents changés et violents venant du nord-est. Il aurait suffi d'une demi-heure pour doubler et être hors de danger ; mais la crainte que les vents ne devinssent plus contraires et n'empêchassent de s'élever, fit rentrer à quelques milles et mouiller. La nuit fut passée dans une tourmente du nord-est, et heureusement le navire excellent tint sur ses câbles. Cependant la violence du vent augmentant, le lendemain on leva l'ancre et l'on essaya de doubler, mais en vain, les vents ne le permettant plus à cause de leur direction combinée avec leur violence. Il n'y eut plus rien à faire que de songer à échouer le bâtiment, le vent ne permettant pas non plus de rentrer. C'est ce que fit le pilote, vis-à-vis d'un endroit nommé *Lewis-Town*, que vous trouverez sur la carte de cette rivière.

« C'est avec les plus grands risques, quoiqu'il fût dix heures du matin et que le navire ne fût qu'à une encâblure de terre, que l'on put sauver le monde. Le canot ne fut tenu à la mer qu'avec la plus grande difficulté. Tout le monde, M. et madame Bonaparte, avec la tante de la dernière, qui l'accompagnait, s'est sauvé nu. Ils ont heureusement été accueillis dans les cabanes d'un hameau habité par des pilotes, où ils se sont réchauffés. Le lendemain, le temps est devenu beau, on a pu aller à bord et l'on

a sauvé tous les effets ; le navire n'avait d'autre cargaison que du merrain. M. et madame Bonaparte, dans ce moment critique, ont montré le plus grand courage. Le gouverneur de l'État de la Delaware, qui réside à Lewis-Town, a envoyé à M. Bonaparte sa voiture. Il s'est rendu au plus proche endroit des voitures publiques, dont il s'est servi pour arriver à un rendez-vous qu'il indiquait à M. Breuil.

« Aussitôt l'avis reçu, Monsieur, je suis parti d'ici avec ce négociant pour me rendre vers M. Bonaparte. Je l'ai trouvé à quelques milles de New-Castle bien portant et sans la moindre blessure, ainsi que ses dames. Nous sommes revenus hier ensemble à Philadelphie, où il est à présent. Il part après-demain pour Baltimore, et je dois faire la route avec lui.

« Je me dispense de toutes réflexions, Monsieur, sur un incident qui ne permet que de voir l'infortune de M. Bonaparte. Il m'a confessé qu'il était dégoûté des lenteurs et de l'indécision de M. Brouard, et que ne voyant pas quand ce commandant pourrait partir, il avait cru devoir renoncer à s'embarquer. Il m'a assuré avoir positivement écrit à M. Brouard, avant le dernier coup de nord-ouest, de ne pas l'attendre. Il m'a ajouté que ce commandant, en présence de M. Rey, lui avait dit qu'il n'avait pas d'ordres à prendre de moi, quant à son départ.

« L'accident qui arrive à M. Bonaparte porte un coup très-fâcheux à ses finances. Il perd 2 à 3,000 dollars d'argent dans le naufrage, et 4,200 dollars, prix

de son passage. Il se trouve que le négociant, de peur, dit-il, de divulguer son départ, n'avait pas fait assurer son navire et fait des réclamations de dommages. Ces réclamations ne peuvent être fondées, à moins que, comme M. Breuil le prétend, M. Bonaparte n'ait empêché de sortir le 25 au soir, en disant qu'il répondait de tout. En tout cas, Monsieur, c'est une affaire à laquelle vous pensez bien que je demeurerai étranger. Je crains de ne pouvoir pas en faire autant quant aux embarras pécuniaires où va se trouver M. Bonaparte, surtout n'ayant de vous aucune instruction sur l'article des fonds relativement à lui. »

Thurreau à Talleyrand. Washington, 14 décembre 1804.

« Je vous donne connaissance, Monseigneur, par mes n^os^ 7 et 8, des demandes que M. Jérôme Bonaparte avait faites de se rendre en France. Il s'est effectivement rendu à bord de la frégate *le Président* dans le Chesapeack; mais la frégate anglaise *la Résolution*, de quarante-quatre canons, étant venue se placer près de la frégate française, mademoiselle Paterson, à qui M. Jérôme Bonaparte donne le nom de sa femme, a témoigné beaucoup de crainte et a obtenu de débarquer. M. Jérôme Bonaparte est revenu à Baltimore. »

Protestation de madame Bonaparte, mère, du 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

« Pardevant Maurice-Jean Raguideau et son collègue, notaires à Paris, soussignés;

« Est comparue :

« S. A. I. Madame Bonaparte, mère de S. M. l'Em-

pereur, demeurant en son palais, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain ;

« Laquelle a dit :

« Qu'elle a appris indirectement que son fils mineur, M. Jérôme Bonaparte, a contracté en Amérique un mariage pour lequel le consentement de la comparaissante n'a pas été requis, et les publications n'auraient pas été faites dans le lieu de son domicile ;

« Qu'elle ne peut ajouter une foi absolue à des bruits qui supposent que son fils aurait méconnu ses devoirs et enfreint les lois les plus solennelles ;

« Que, si le fait est vrai, la comparaissante n'hésitera pas à faire valoir tous les droits que la loi lui attribue ;

« Qu'elle ne pourrait agir actuellement qu'en joignant à sa demande judiciaire en annulation une expédition en forme de l'acte de célébration de ce prétendu mariage ;

« Que ce titre n'est point en son pouvoir et lui est absolument inconnu ;

« Que, dès lors, toute réclamation de sa part se trouve nécessairement suspendue, et qu'elle ne peut exercer auprès des tribunaux un recours prématuré envers un acte qui d'ailleurs n'a aucune existence légale en France ;

« Néanmoins :

« Afin que ses intentions soient notoires et que l'on ne puisse, dans aucun temps, interpréter son silence d'une manière contraire à ses sentiments ;

« Afin d'exprimer sa volonté sur l'offense que son fils aurait faite aux lois et à la dignité maternelle, de

telle sorte que les droits de la comparaissante restent intacts et qu'ils puissent être exercés par ses représentants auxquels elle déclare les déléguer expressément pour les faire valoir en son nom et à son défaut, si elle se trouvait dans l'impossibilité de les exercer elle-même ;

« La comparaissante déclare :

« 1° Que son consentement ne lui a jamais été demandé par son fils mineur, et qu'elle l'eût refusé par des motifs que la loi l'autorise à ne point déduire ;

« 2° Qu'elle proteste solennellement, par le présent acte, contre tout mariage contracté par son fils Jérôme Bonaparte en pays étranger, sans son consentement et au mépris des formes voulues par la loi ;

« 3° Qu'elle se réserve expressément de se pourvoir ainsi et devant qui il appartiendra, et aussitôt qu'elle aura pu se procurer une expédition de l'acte de célébration pour en faire prononcer la nullité.

« De tout ce que dessus S. A. I. a requis acte auxdits notaires, qui le lui ont donné, à Paris, dans le palais susdit de S. A. I., le 3 ventôse an XIII.

« Et S. A. I. a signé avec lesdits notaires, après lecture faite.

« En marge est écrit :

« Enregistré à Paris, le 4 ventôse an XIII, fol. 166, v° ..., reçu 1 fr. 10 c.

« *Signé :* CAMUSAT. »

Thurreau à Jérôme. Washington, 24 février 1805.

« Monsieur, depuis votre départ de Washington, j'ai reçu de M. Pichon la lettre que le ministre de la marine lui a adressée le 28 pluviôse an XII (18 février

1804), relativement à votre retour en France et au mode dont il devait s'effectuer. Il y est dit :

« 1° L'intention du Premier Consul est que sous aucun prétexte il ne prolonge son séjour aux États-Unis, dès qu'une bonne frégate française en partira, etc.

« 2° L'intention du Premier Consul n'est pas que le prince Jérôme Bonaparte revienne en France, quelque occasion qu'il se présente, sur un autre bâtiment qu'un bon bâtiment de guerre de la République. »

« D'après cette lettre, qui doit être la base de ma conduite, j'ai l'honneur de vous prévenir que je ne puis, sans me compromettre, adhérer au projet dont vous m'avez entretenu de passer sur un bâtiment américain, et que conséquemment j'ai dû écrire au général Rey, commissaire des relations commerciales à New-York, de ne pas seconder vos vues à cet égard (1). »

Premier décret impérial, 11 ventôse an XIII (2 mars 1805).

« Napoléon, Empereur des Français :

« Vu l'acte reçu par Raguideau, notaire à Paris, le 3 ventôse an XIII, contenant une protestation de

(1) En effet, le 5 ventôse (24 février 1805) Thurreau avait écrit dans ce sens au général Rey; mais le 20 du même mois de ventôse, le général Thurreau reçut de M. Arcambal, commissaire des relations commerciales à Baltimore, une lettre lui apprenant l'embarquement de Jérôme sur le navire américain *l'Erin*g (capitaine Stevenson), navire destiné pour Lisbonne, doublé en cuivre et un des meilleurs voiliers des États-Unis. Jérôme, ajoutait M. Arcambal, s'était embarqué sans lui avoir fait part de ses projets, et très-secrètement. Il n'avait eu vent de tout cela que par quelques indiscrétions.

Madame notre mère contre le prétendu mariage de son fils mineur Jérôme Bonaparte, contracté en pays étranger sans le consentement de sa mère et sans publication préalable dans le lieu de son domicile ;

« Vu les articles 3, section 1re, et 1er, section 2, de la loi du 20 septembre 1792 ; les articles 63, 148, 166, 168, 170, 171 et 183 du Code civil, et le sénatus-consulte du 28 floréal an XII ;

« Le conseil d'État entendu ;

« Considérant que le mariage d'un mineur, contracté en pays étranger, sans publication et sans le consentement des père et mère, est nul aux termes des lois françaises ; qu'il appartient au chef de l'État d'intervenir dans tous les actes qui touchent à l'état de sa famille, et de prévenir ou de réprimer tout ce qui peut blesser sa dignité personnelle et offenser la majesté du trône ;

« Décrète :

ARTICLE 1er.

« Défenses sont faites à tous les officiers de l'état civil de l'Empire de recevoir sur leurs registres la transcription de l'acte de célébration d'un prétendu mariage que M. Jérôme Bonaparte aurait contracté en pays étranger.

ARTICLE 2.

« Le présent décret sera inséré au Bulletin des

lois, et le grand-juge ministre de la justice est chargé d'en surveiller l'exécution. »

Thurreau à Talleyrand. Washington, 13 mars 1805.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de transmettre à V. E. copie d'une lettre que m'écrit à l'instant le commissaire des relations commerciales à Baltimore. Elle y verra que M. Jérôme Bonaparte s'est embarqué secrètement, il y a deux jours, avec sa dame, son secrétaire, etc., sur le navire américain ***Ering***, capitaine Stevenson, destiné pour Lisbonne.

« J'ai l'honneur d'adresser en même temps, à V. E., copie des deux lettres que j'avais écrites quelques jours auparavant à M. Jérôme Bonaparte et au général Rey, concernant un projet de départ semblable à celui qui vient de s'effectuer et dont le premier m'avait entretenu pendant son séjour à Washington.

« Outre la lettre du ministre de la marine qui servait de règle à ma conduite, je tenais d'autant plus à ce que M. Jérôme Bonaparte ne passât pas sur un bâtiment américain, que j'espérais par là paralyser l'intention que je lui connaissais d'amener sa dame avec lui, puisque, à mon insu, il l'avait embarquée sur la frégate ***la Présidente***. Mais, maître absolu de ses volontés et à quinze lieues de ma résidence, il a tellement mis de secret dans ses dispositions de voyage, que M. Arcambal lui-même, qui se trouve sur les lieux, n'a eu connaissance de son départ que vingt-quatre heures après. »

« Napoléon, Empereur des Français,

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Deuxième décret impérial du 30 ventôse an XIII (21 mars 1805).

« Aussitôt que nous avons été informé d'un prétendu mariage contracté dans les pays étrangers par notre frère Jérôme Bonaparte, encore mineur, sans aucun consentement de nous, ni de Madame notre mère et contre les dispositions des art. 63, 148, 166, 168, 170 et 171 du Code civil, nous avons cru devoir, pour le maintien des lois et de la subordination qu'elles établissent dans les familles, faire, par notre décret du 11 ventôse an XIII, défenses à tous les officiers de l'état civil de l'Empire, de recevoir sur leurs registres la transcription de l'acte de célébration dudit mariage prétendu.

« Ces précautions ne nous ayant pas paru suffisantes pour garantir de toute atteinte la dignité de notre couronne et pour assurer la conservation des droits qu'à l'exemple de tous les autres princes, nous exerçons sur tous ceux qui ont l'avantage de nous appartenir, nous avons jugé qu'il importait au bien de l'État et à l'honneur de notre famille impériale, de déclarer d'une manière irrévocable la nullité dudit prétendu mariage, comme aussi de prévenir et de rendre vaines toutes les tentatives qui seraient faites pour y donner aucune suite ou effet.

« A ces causes nous avons ordonné et décrété, ordonnons et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1er.

« Le prétendu mariage contracté dans les pays

étrangers par notre frère Jérôme Bonaparte est nul, comme non avenu, et ne pourra jamais produire aucun effet civil.

« Toutes conventions relatives audit prétendu mariage sont également nulles et de nul effet.

ARTICLE 2.

« Les enfants nés et à naître dudit mariage seront toujours réputés illégitimes et ne pourront réclamer aucuns droits de parenté fondés sur cette union.

ARTICLE 3.

« Il est fait très-expresses inhibitions et défenses à tous les officiers de l'état civil de l'Empire, de recevoir sur leurs registres la transcription de l'acte de célébration dudit mariage ou de tout autre acte qui tendrait à en opérer la confirmation.

« Il est fait pareillement inhibitions et défenses aux ministres de tous cultes, de consacrer, par les cérémonies qui leur appartiennent, ledit prétendu mariage, et de bénir toute union nouvelle qui tendrait à le confirmer.

ARTICLE 4.

« Les contrevenants aux dispositions du présent décret seront, à la requête de nos procureurs impériaux, poursuivis devant les tribunaux correctionnels

et punis d'une peine qui ne pourra excéder six mois de prison.

ARTICLE 5.

« Le grand-juge, ministre de la justice, et le ministre des cultes sont chargés d'en surveiller l'exécution.

« *Signé* NAPOLÉON.

« 30 ventôse an XIII. »

« M. Jérôme est arrivé à Lisbonne. Mademoiselle Paterson, sa maîtresse, doit se rendre à Bordeaux par mer. Faites-lui signifier l'ordre qu'on ne lui accorde pas de pratique. Qu'elle ne descende pas à terre, et faites connaître que, en quelque endroit de France et de Hollande elle débarque, elle ne trouvera point pratique, et qu'il est indispensable qu'elle retourne en Amérique. J'ai donné ordre à cet officier de se rendre près de moi par Barcelone, Toulouse, Grenoble, Turin et Milan, et de l'arrêter s'il s'écarte le moindrement de cette route. »

Napoléon à Decrès. Stupini (1), 13 avril 1805.

« M. Jérôme est arrivé à Lisbonne; je lui ai donné ordre de se rendre à Milan en passant par Perpignan, Toulouse, Grenoble et Turin. Mon intention, s'il se détourne de cette route (ou passe) par Bordeaux et Paris, (est) de le faire arrêter. Veillez à ce qu'il ne

Napoléon à Fouché. Stupini, 13 avril 1805.

(1) Château royal près de Turin.

séjourne pas à Bordeaux, et qu'il soit arrêté et dirigé sur Milan par un officier de gendarmerie. La femme avec laquelle il est, si elle vient à Bordeaux, mon intention est qu'on ne la laisse pas débarquer, et qu'il lui soit signifié l'ordre de retourner en Amérique. L'appeler mademoiselle Paterson dans la signification qu'on lui fera. Vous sentez combien cette affaire m'intéresse. Si cette femme s'était soustraite à la police (et venait) à Paris avec lui, l'envoyer à Amsterdam, où elle s'embarquera sur le premier bâtiment américain. »

Décrès au commissaire principal de la marine, à Bordeaux, 17 avril 1805. — (*A lui seul, et très-secret.*)

« Je vous préviens, Monsieur, que mademoiselle Paterson, née aux États-Unis d'Amérique, et qu'on a dit être la femme de M. Jérôme Bonaparte, doit arriver par mer à Bordeaux. L'intention de l'Empereur est qu'on ne lui accorde pas la libre pratique et qu'elle ne descende pas à terre.

« Le capitaine du bâtiment sur lequel elle est embarquée devra être informé que, dans quelque lieu de la France ou de la Hollande qu'il se présente, il ne sera point admis, et qu'il est indispensable qu'il retourne en Amérique.

« Le commandant du stationnaire qui est à l'embouchure de la Gironde étant naturellement placé pour l'exécution de ces dispositions, ***impérativement prescrites*** par S. M., je lui adresse l'ordre ci-joint, que vous devrez lui faire parvenir à la réception de cette dépêche, et vous-même êtes chargé de pourvoir à l'exécution des intentions de l'Empereur, manifestées par cette lettre et par l'ordre que je vous

charge de transmettre à l'officier commandant le stationnaire, après en avoir (*illisible*) (1) le cachet (2). »

« M. Jérôme est arrivé à Lisbonne avec mademoiselle Paterson, sa maîtresse. J'ai donné l'ordre qu'il se rende auprès de moi, et j'ai ordonné que sa maîtresse fût rembarquée pour l'Amérique. Je vous prie de me faire connaître ce qu'il faut faire pour le train de cette affaire, et pour que le mariage fût tout à....., et le modèle des actes qu'il faudrait qu'il signât, s'il y avait son consentement. »

Napoléon à Cambacérès. Alexandrie, 6 mai 1805.

« Mon frère, votre lettre de ce matin m'apprend votre arrivée à Alexandrie. Il n'y a point de fautes qu'un véritable repentir n'efface à mes yeux. Votre union avec mademoiselle Paterson est nulle aux yeux de la religion comme aux yeux de la loi. Écrivez à mademoiselle Paterson de s'en retourner en Amérique. Je lui accorderai une pension de 60,000 francs sa vie durant, à condition que, dans aucun cas, elle ne portera mon nom, droit qu'elle n'a pas, dans la non-existence de son union. Vous-même, faites-lui connaître que vous n'avez pu ni ne pouvez changer la nature des choses.

Napoléon à Jérôme. Alexandrie, 6 mai 1805.

(1) *Brisé*, selon toute apparence.

(2) L'ordre au stationnaire contenait seulement :

« Il doit arriver à Bordeaux un bâtiment ayant à bord une jeune dame qu'on a dit être la femme de M. Jérôme Bonaparte, mais qui ne peut être reconnue que pour *mademoiselle Paterson*. »

(Le reste de la lettre comme la précédente.)

« Votre mariage ainsi annulé dans votre propre volonté, je vous rendrai mon amitié et je reprendrai les sentiments que j'ai eus pour vous depuis votre enfance, espérant que vous vous en rendrez digne par les soins que vous porterez à acquérir ma reconnaissance et à vous distinguer dans mes armées.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon frère, en sa sainte et digne garde. »

Napoléon à la princesse Élisa. Alexandrie, 6 mai 1805.

« Ma sœur, M. Jérôme est arrivé. J'ai été satisfait de ses sentiments. Son secrétaire, qui est à Milan, doit se rendre auprès de mademoiselle Paterson pour lui faire connaître l'état des choses et lui faire sentir que son mariage, nul aux yeux de la religion comme aux yeux de la loi, doit l'être à ses yeux. Parlez à M. Camus et écrivez dans ce sens à M. Jérôme. Faites-lui connaître la nécessité dont il est pour lui de tenir exactement les promesses qu'il m'a faites, car c'est à cette condition que j'ai pu lui rendre mon amitié.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, ma sœur, en sa sainte et digne garde. »

Napoléon à Cambacérès, 13 mai 1805.

« J'ai reçu vos lettres du 18 floréal (8 mai).

« Je ne puis point être de votre opinion sur Jérôme. S'il s'était marié en France devant des officiers de l'état civil, il faudrait un jugement pour l'annuler. Marié à l'étranger, son contrat n'étant inscrit sur aucun registre, mineur, sans aucune publication de bans, il n'y a pas plus de mariage qu'entre deux amants qui se marient dans un jardin, sur l'autel de

l'amour (en face de la) lune et (des) étoiles. Ils se disent mariés, mais l'amour fini, ils s'aperçoivent qu'ils ne (le sont pas).

« Il y aurait plutôt..... religieux..... prêtre. Le Pape l'a cru; il est revenu de son erreur. J'ai renvoyé la demoiselle, et je suis content du jeune homme, qui a de l'esprit, qui sait qu'il a fait une sottise et veut la réparer autant qu'il dépend de lui. »

L'Empereur à Fouché. Milan, 13 mai 1805.

« J'ai reçu votre lettre du 18 floréal (8 mai). M. Jérôme est arrivé ici; je suis satisfait de lui. Mademoiselle Paterson est retournée en Amérique; M. Jérôme sait bien qu'elle n'est point sa femme. J'avais déjà donné des ordres à Amsterdam pour que, si elle y arrivait, elle fût sur-le-champ renvoyée.

« Donnez-moi un détail particulier sur cette maison Power. Surveillez le nommé Thornton et faites-le arrêter à son retour d'Angleterre. »

Napoléon à Decrès, 18 mai 1805.

« Monsieur Decrès, M. Jérôme est arrivé; madame Paterson, sa femme, est retournée en Amérique. Il a reconnu son erreur et désavoué cette personne pour sa femme; il promet de faire des miracles. En attendant, je l'ai envoyé à Gênes pour quelque temps. »

L'Empereur à Murat. — (Extrait.) 19 mai 1805.

« J'ai reçu la lettre dans laquelle vous me parlez de M. Jérôme. J'ai lieu, en effet, d'être assez content de ses dispositions, si elles sont sincères et constantes, comme je ne dois pas en douter. »

Décision de l'official (6 octobre 1806). Archevêché de Paris. — Extrait du registre du greffe de l'officialité de Paris.

« A tous ceux que ces présentes verront, nous, Pierre Boilève, prêtre docteur en droit canon, ancien vicaire-général et promoteur de l'officialité du diocèse d'Angers, chanoine honoraire de l'Église de Paris et official du diocèse, à ce commis par Son Éminence Monseigneur de Belloy, cardinal prêtre de la sainte Église romaine du titre de Saint-Jean devant la Porte-Latine, archevêque de Paris, sénateur et grand-officier de la Légion d'honneur, Salut :

« Savoir faisons que sur la requête présentée par S. A. I. et R. Madame, mère de S. M. l'Empereur des Français et Roi d'Italie, sous la date du 1er juin dernier, à nous renvoyée par Son Éminence Monseigneur le cardinal archevêque, ladite requête tendant à ce que par nous il fût dit et ordonné :

« 1° Que le prétendu mariage contracté entre le mineur Jérôme Bonaparte et la demoiselle Élisabeth Paterson, Anglo-Américaine, le 24 décembre 1803, à Baltimore, ville des États-Unis d'Amérique, a été illégitimement, invalidement et abusivement célébré pour cause des empêchements dirimants qui s'opposaient à leur union, et par suite de l'omission des formes essentielles prescrites par les saints canons, les lois, règlements, statuts et décisions de l'Église gallicane, pour quoi ledit mariage être cassé, déclaré nul et de nul effet, *quoad fœdus ;*

« 2° Que défenses soient faites aux parties de se hanter et fréquenter comme époux légitimes, sous les peines canoniques ;

« 3° Que les parties stipulantes sont relevées de toutes promesses et de tout lien religieux, *et in foro*

conscientiæ; qu'en conséquence elles sont rétablies respectivement dans la pleine et entière liberté de contracter, si bon leur semble, un autre mariage, en se conformant aux formes canoniques et civiles.

« Vu : 1° Un Mémoire contenant l'exposition et la discussion de sept moyens de nullité proposés par S. A. I. et R. Madame, contre le mariage dont il s'agit;

« 2° L'acte protestatif déposé aux minutes de Raguideau, notaire à Paris, le 3 ventôse an XIII, par S. A. I. et R. Madame, duquel il résulte que S. A. I. et R. a protesté de tous ses droits contre le mariage dont il s'agit, à raison du défaut de son consentement, et s'est réservé toutes actions en nullité à elle attribuées par les lois;

« 3° Le décret impérial du 11 ventôse an XIII, lequel fait défense à tous officiers de l'état civil de l'Empire de recevoir sur leurs registres la transcription de l'acte du prétendu mariage que M. Jérôme Bonaparte aurait contracté en pays étranger.

« Après avoir ouï M. Rudemarc, prêtre, bachelier de Sorbonne et en droit civil et canonique, chanoine honoraire de l'église de Paris et promoteur du diocèse, en ses conclusions laissées sur le bureau et conçues en ces termes :

« Je conclus à ce que faisant droit sur la demande « de S. A. I. et R. Madame, mère de S. M. l'Empe- « reur et Roi, il soit par vous dit qu'il n'y a eu ma- « riage entre M. Jérôme Bonaparte, son fils mineur, « et la demoiselle Élisabeth Paterson, Anglo-Amé- « ricaine.

« Je conclus en outre à ce qu'il leur soit fait dé-
« fense de se hanter à l'avenir sous les peines de
« droit, leur laissant la liberté de se pourvoir ailleurs,
« même par mariage, conformément aux dispositions
« canoniques et aux lois de l'Empire. »

« Tout considéré, le saint nom de Dieu invoqué, nous déclarons qu'il n'y a pas eu de mariage contracté entre le mineur Jérôme Bonaparte et Élisabeth Paterson; que le prétendu mariage contracté entre les parties est nul et clandestin, ayant été fait sans publications préalables de bans, sans le consentement de la mère du mineur, d'où il résulte un rapt de séduction, au moins présumé, sans la présence du propre prêtre, en pays étranger et en fraude des lois françaises; leur faisant défenses de se hanter ni fréquenter, sous les peines de droit; leur laissant la liberté de se pourvoir où bon leur semblera par mariage.

« Fait et prononcé en notre prétoire, sis au palais métropolitain, à Paris, le 6 octobre 1806.

« Signé à la minute portée au registre du greffe de l'officialité diocésaine de Paris :

« Boulève, *official;* Barbié, *greffier.* »

Extrait d'une lettre de l'Empereur au ministre des relations extérieures, 9 Décembre 1809.

« Écrivez au général Thurreau que je l'autorise à donner tous les fonds dont mademoiselle Paterson pourrait avoir besoin pour sa subsistance, me réservant de régler son sort incessamment; que, du reste, je ne porte aucun autre intérêt en cela que celui que m'inspire cette jeune personne; mais que, si elle se

conduisait assez mal pour épouser un Anglais, alors mon intérêt pour ce qui la concerne cesserait, et que je considérerais qu'elle a renoncé aux sentiments qu'elle a exprimés dans sa lettre et qui seuls m'avaient intéressé à sa situation. »

Jugement de 1861.

Le tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, a rendu, en audience publique de la première chambre dudit tribunal, le jugement dont la teneur suit :

AUDIENCE DU VENDREDI 15 FÉVRIER 1861.

« Entre :

« Premièrement, M. Jérôme-Napoléon Bonaparte, propriétaire, demeurant à Baltimore (États-Unis d'Amérique), résidant actuellement à Paris, rue des Champs-Élysées, 1, au cercle Impérial ;

« Deuxièmement, madame Élisabeth Paterson, propriétaire, demeurant à Baltimore, prenant la qualité d'épouse divorcée et de veuve de Son Altesse Impériale le Prince Jérôme ;

« Demandeurs comparant et plaidant par Me Berryer, avocat, assisté de Me Legrand, leur avoué constitué,

« D'une part ;

« Et Son Altesse Impériale Mgr le Prince Jérôme Napoléon, domicilié à Paris, au Palais-Royal ;

« Défendeur, comparant et plaidant par Me Allou, avocat, assisté de Me Lacomme, son avoué constitué,

« D'autre part;

« Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier en aucune manière aux droits et intérêts respectifs des parties.

POINT DE FAIT.

« Son Altesse Impériale le Prince Jérôme est décédée au Château de Villegénis, où il résidait, le 24 juin 1860.

« Après son décès, les scellés ont été apposés tant dans cette résidence qu'au Palais-Royal, lieu du domicile de Son Altesse Impériale.

« Le 28 juin 1860, M. Bonaparte et madame Paterson ont formé opposition par requête adressée à S. Exc. le président du Conseil d'État, à ce qu'il soit procédé hors leur présence à la levée des scellés.

« Sur la demande formée par Leurs Altesses Impériales le Prince Napoléon et la Princesse Mathilde, devant le conseil de famille institué par le statut du 21 juin 1853, à fin de main-levée de cette opposition ;

« Le conseil de famille, sans s'arrêter à l'incompétence proposée par les opposants, au fond : a déclaré cette opposition nulle et a ordonné qu'il serait procédé à la levée des scellés dans les termes de droit.

« Suivant acte, dressé au greffe du tribunal de

la Seine, le 19 juillet 1860, M. Bonaparte a déclaré accepter, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, la succession de Son Altesse Impériale le Prince Jérôme.

« C'est à la suite de cette déclaration que M. Bonaparte et madame Paterson ont assigné Son Altesse Impériale le Prince Napoléon, par exploit de Siou, huissier à Paris, en date du 6 septembre dernier, devant le tribunal de la Seine, aux fins ci-après énoncées.

« Dans cet exploit, M. Bonaparte et madame Paterson ont prétendu :

« Que Son Altesse le Prince défunt laissait pour habiles à se dire et porter ses héritiers, chacun pour un tiers :

« Premièrement, M. Bonaparte, né du mariage contracté le 24 décembre 1803, à Baltimore, entre le défunt et mademoiselle Élisabeth Paterson ;

« Deuxièmement, Son Altesse Impériale le Prince Napoléon ;

« Troisièmement, Son Altesse Impériale la Princesse Mathilde.

« Ces derniers nés de l'union contractée en 1807, par le Prince défunt, avec la princesse Catherine de Wurtemberg.

Quatrièmement, et comme donataire des biens composant sa succession, madame Paterson, sa veuve, aux termes du contrat de mariage passé le 24 décembre 1803, avant la célébration du mariage, devant James Calhoun, maire de la ville de Balti-

more, et l'un des juges de paix de l'État de Maryland pour la ville de Baltimore.

« Que Son Altesse Impériale la Princesse Mathilde ayant renoncé à la succession de son père, suivant déclaration faite au greffe du tribunal civil de la Seine, le 14 juillet 1860, enregistrée, la succession de Son Altesse Impériale le Prince Jérôme se trouvait dévolue à M. Bonaparte et à Son Altesse Impériale le Prince Jérôme-Napoléon, chacun pour moitié;

« Que les droits de M. Bonaparte, comme héritier, et ceux de madame Paterson, comme donataire de Son Altesse Impériale le Prince Jérôme, étaient incontestables et fondés sur l'acte de mariage dressé le 24 décembre 1803, célébré par l'évêque de Baltimore conformément à la loi du pays, et sur le contrat qui l'avait précédé, réglant les conditions civiles dudit mariage;

« Que ces actes, ainsi que l'acte de naissance de M. Bonaparte, constituaient son droit à la pétition de l'hérédité de la succession du Prince Jérôme, son père;

« Que la pétition d'hérédité, ainsi justifiée et fondée, leur donnait le droit de demander la liquidation de la succession de feu Son Altesse Impériale le prince Jérôme, et de faire ordonner que préalablement il fût procédé à l'inventaire des biens et valeurs laissés à son décès;

« Qu'il était dès lors constant que la succession dont s'agit se composait d'un certain nombre de valeurs mobilières et d'une grande propriété, sise à Villegénis, près Meudon;

« Enfin, qu'aux termes de l'article 815 du Code Napoléon, nul n'est tenu de demeurer dans l'indivision ;

« En conséquence, M. Bonaparte et madame Paterson concluaient à ce qu'il plaise au tribunal :

« Dire qu'aux requête, poursuite et diligence de M. Bonaparte et de madame veuve Bonaparte, il serait procédé par Me Persil, notaire à Paris, à l'inventaire des biens composant la succession de Son Altesse Impériale le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte ;

« Dire et ordonner qu'aux mêmes requête, poursuite et diligence, il serait procédé par devant Me Persil, notaire qu'il plairait au tribunal commettre, aux opérations de compte, liquidation et partage des biens composant ladite succession, représentée par M. Bonaparte et Son Altesse Impériale le prince Napoléon, chacun pour moitié ;

« Commettre l'un de MM. les juges pour faire son rapport en cas de difficultés ;

« Dire qu'en cas d'empêchement desdits juge et notaire, il serait pourvu à leur remplacement par ordonnance de M. le président du tribunal, rendue sur simple requête ;

« Et préalablement auxdites opérations de compte, liquidation et partage, et pour y parvenir :

« Dire qu'aux mêmes requête, poursuite et diligence, en présence de Son Altesse Impériale le prince Napoléon, il serait procédé, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, à l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, à la vente sur li-

citation de la terre de Villegénis, sur la mise à prix qui serait fixée par le tribunal, d'après les documents produits;

« Et à défaut de renseignements :

« Voir commettre un ou trois experts, lesquels, serment par eux préalablement prêté, procéderaient à l'estimation de ladite terre et à sa désignation pour, sur le rapport déposé au greffe de ce tribunal, être par les parties requis, et par le tribunal statué ce qu'il appartiendrait.

« Et répondre et procéder comme de raison à fin de dépens.

« Sur cette assignation, qui contenait constitution de Me Legrand pour M. Bonaparte et madame Paterson, Me Lacomme, avoué, s'est constitué pour Son Altesse Impériale le prince Napoléon par acte du Palais, du 16 novembre 1860, enregistré.

« Sur le placet rédigé par Me Legrand, l'affaire fut mise au rôle et distribuée à la première chambre, et avenir fut donné à Me Lacomme pour le 14 décembre 1860.

« A cette audience Me Lacomme, avoué, déposa des conclusions, que plus tard il fit signifier par acte du Palais du 20 janvier 1861, enregistré, à Me Legrand, avoué des demandeurs, et dans lesquelles il a prétendu :

« *Pour Son Altesse Impériale le prince Napoléon; que le mariage contracté* par madame Paterson avec le prince défunt en 1803, à Baltimore, était radicalement nul, comme entaché de vice de clandestinité,

et qu'il avait été annulé par deux décrets du 11 ventôse an XIII, et du 30 ventôse an XIII.

« Que d'ailleurs, et depuis, il était intervenu, le 4 juillet 1856, une sentence du conseil de famille impérial, qui tout en conservant à *Messieurs* Bonaparte le nom de Bonaparte sous lequel ils étaient connus, avait proclamé cette nullité, en déclarant que le décret du 2 mars 1855 conserverait tous ses effets, sans qu'il pût résulter de la concession faite le droit pour M. Bonaparte, demandeur, de se prévaloir du bénéfice des articles 201 et 202 du Code Napoléon ;

« Que la décision du conseil de famille du 5 juillet 1860, sus-rappelée, statuant sur la main-levée de l'opposition *à scellés* formée par madame Paterson et son fils, avait proclamé de nouveau que le prétendu mariage était nul, de toute nullité, et ne pourrait produire aucun effet ;

« Que, par conséquent, il y avait chose jugée ;

« Subsidiairement, et pour conclure à toutes fins, il était soutenu qu'il résultait des faits et documents de la cause, et plus particulièrement des deux décrets souverains sus-visés, que la demande ne pouvait être accueillie par le tribunal ;

« En conséquence, ses conclusions tendaient à ce qu'il plût au tribunal :

« Dire qu'il y avait chose jugée.

« En conséquence, déclarer M. Jérôme Bonaparte et madame Élisabeth Paterson non recevables en leur demande ;

« Subsidiairement et en tous cas mal fondés, les en débouter;

« Et les condamner aux dépens, dont distraction à Me Lacomme, avoué, aux offres de droit.

« En réponse à cette défense, Me Legrand signifia à Me Lacomme des conclusions dans lesquelles prétendant :

« Que les décrets et décisions qu'on lui opposait n'avaient ni la force ni le caractère qu'on voulait leur prêter;

« Que M. Bonaparte avait toujours joui d'une possession d'état constante, publique et conforme à son acte de naissance;

« Qu'il avait, en effet, toujours porté le nom de son père, qui, pendant tout le cours de sa vie, l'avait toujours traité comme son enfant;

« Qu'il avait été reconnu comme tel dans la société et par la famille;

« Qu'aux termes de l'article 322 du Code Napoléon, nul ne pouvait contester l'état de celui qui avait une possession conforme à son titre de naissance;

« Que la façon dont le mariage de mademoiselle Paterson avait été célébré excluait toute idée de clandestinité ;

« Qu'en ce qui touchait le prétendu défaut de consentement, les parties qui, aux termes de l'article 183 du Code Napoléon, avaient seuls qualités pour demander la nullité du mariage, fondée sur ce motif, n'ont jamais élevé aucune réclamation en justice;

« Qu'en ce qui touchait le défaut de publications :

« L'omission de ces formalités a été couverte notamment par la possession d'état et par le consentement exprès ou tacite des personnes dont le consentement était requis ;

« Qu'en ce qui touchait les décrets des 11 et 30 ventôse an XIII :

« Le premier n'était qu'un acte administratif qui n'avait pour objet que d'empêcher la transcription en France du mariage contracté à Baltimore, et que d'ailleurs l'Empereur n'avait aucun droit et aucun pouvoir de statuer sur la validité et la nullité du mariage contracté par un de ses frères, antérieurement à l'établissement de l'Empire ;

« Qu'enfin, quant aux décisions du conseil de famille impérial, l'art. 1351 du Code Napoléon exige *qu'une* décision judiciaire, pour avoir l'autorité de la chose jugée et constituer une fin de non-recevoir, ait le concours simultané des quatre conditions qu'il contient ;

« Que la décision de 1856 ne présentait aucune de ces conditions, et que celle de 1860 avait été rendue en état de référé, et sans que les demandeurs aient pris des conclusions autres que des conclusions d'incompétence sur une question d'opposition à scellés ;

« Que, par conséquent, ces décisions n'avaient pu acquérir l'autorité de la chose jugée ;

« Subsidiairement, que le mariage dont s'agit avait été contracté de bonne foi, et devait produire les effets civils dans les termes des art. 201 et 202 du Code Napoléon.

« En conséquence, il concluait à ce qu'il plût au tribunal :

« Sans s'arrêter ni avoir égard aux conclusions posées par S. A. I. le prince Napoléon, dans lesquelles il serait déclaré non-recevable, en tous cas, mal fondé ;

« Et y ajoutant :

« Déclarer valable le mariage contracté le 24 décembre 1803, entre le feu prince Jérôme et mademoiselle Élisabeth Paterson ;

« Ordonner que ce mariage, ensemble les conventions qui l'ont précédé à titre de contrat, produiraient tous leurs effets à l'égard des demandeurs ;

« Donner acte à M. Bonaparte de ce que tout en demandant la validité du mariage du 24 décembre 1803, il n'a jamais entendu contester et ne conteste pas les effets civils et politiques que l'union contractée en 1807 par son père, avec la princesse Catherine de Wurtemberg, peut et doit produire ;

« Subsidiairement, et pour le cas où, par impossible, le tribunal annulerait le mariage du 24 décembre 1803, on jugerait qu'il a été annulé ;

« Déclarer que ce mariage a été contracté de bonne foi entre les époux, ou tout au moins de la part de l'épouse ;

« Ordonner que, conformément aux art. 201 et 202 du Code Napoléon, ce mariage produirait, à l'égard de madame veuve Bonaparte et de son fils, tous les effets civils du mariage ;

« Adjuger en conséquence les conclusions prises par les demandeurs dans leur exploit introductif d'instance ;

« Et condamner le prince Napoléon aux dépens,

qu'en tous cas, les demandeurs seraient autorisés à employer en frais privilégiés de compte, liquidation et partage, dont distraction à Me Legrand, avoué, aux offres de droit.

« Par acte du Palais du 25 janvier 1861, Me Lacomme, avoué, a signifié à Me Legrand des conclusions additionnelles, dans lesquelles prétendant :

« Que l'acceptation bénéficiaire faite par M. Bonaparte présupposait une qualité qui ne lui appartenait pas, et que le prince Napoléon avait le droit et intérêt à ne pas laisser subsister plus longtemps cette déclaration au rang des minutes du greffe ;

« En conséquence, il concluait à ce qu'il plût au Tribunal :

« Adjuger les conclusions précédemment prises ;

« Et y ajoutant :

« Ordonner qu'en marge de l'acte du 19 juillet 1860, contenant déclaration d'acceptation pour le demandeur de la succession de S. A. I. le prince Jérôme, il serait fait telle mention que de droit du jugement à intervenir ;

« Et condamner le demandeur aux dépens, dont distraction à Me Lacomme, avoué, aux offres de droit.

« Après plusieurs remises successives, l'affaire étant venue en ordre utile, les avocats des parties, assistés de leurs avoués, se sont présentés à la barre de ce tribunal, ont repris et développé leurs conclusions respectives, et en ont requis l'adjudication.

« M. le substitut de M. le Procureur impérial a été entendu en ses conclusions.

« En cet état, la cause présentait à juger les questions suivantes :

POINT DE DROIT.

« Le tribunal devait-il accueillir la demande en compte, liquidation et partage, formée par M. Bonaparte et madame Paterson de la succession de S. A. I. le prince Jérôme, et en conséquence leur adjuger les conclusions de leur exploit introductif d'instance ?

« Devait-il, au contraire, dire qu'il y avait chose jugée, et par suite déclarer M. Bonaparte et madame Paterson non-recevables en leur demande ?

« Devait-il subsidiairement les déclarer mal fondés en icelle, et les en débouter ?

« Devait-il, sans s'arrêter aux conclusions du prince Napoléon, déclarer valable le mariage contracté le 24 décembre 1803, entre le feu prince Jérôme et mademoiselle Élisabeth Paterson ?

« Devait-il ordonner que ce mariage, ensemble les conventions qui l'ont précédé, à titre de contrat, produiraient tous leurs effets à l'égard des demandeurs ?

« Devait-il donner acte à M. Bonaparte de ce que, tout en demandant la validité du mariage du 24 décembre 1803, il n'avait jamais entendu contester les effets civils et politiques du mariage contracté en 1807 par le prince Jérôme avec la princesse Catherine de Wurtemberg ?

« Subsidiairement, et pour le cas où le dit mariage serait annulé :

« Devrait-il dire qu'il avait été contracté de bonne foi, tout au moins de la part de l'épouse, et qu'il devait produire tous les effets civils, conformément aux art. 201 et 202 du Code Napoléon ?

« Devait-il, au contraire, déclarer les demandeurs non-recevables, et les en débouter?

« Devait-il ordonner dès lors qu'en marge de l'acte du 19 juillet 1860, contenant déclaration d'acceptation bénéficiaire par M. Bonaparte de la succession de S. A. I. le prince Jérôme, il serait fait telle mention que de droit du jugement à intervenir?

« *Quid* des dépens?

« *Signé :* LACOMME.

« Le tribunal,

« Ouï en leurs conclusions et plaidoieries Berryer avocat, assisté de Legrand, avoué de Jérôme Napoléon Bonaparte et de Élisabeth Paterson ;

« Allou, avocat, assisté de Lacomme, avoué de Son Altesse Impériale le prince Napoléon Bonaparte.

« Ensemble en ses conclusions, M. Merveilleux-Duvignau, substitut de M. le Procureur impérial ;

« Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort ;

« Attendu que la demande formée contre Son Altesse Impériale le prince Napoléon par madame Éli-

sabeth Paterson et Jérôme Bonaparte, son fils, a pour objet la liquidation et le partage de la succession de Son Altesse Impériale le prince Jérôme, décédé le 24 juin 1860;

« Que cette demande est fondée sur la qualité que revendiquent les demandeurs, d'épouse et de fils légitimes du prince Jérôme, avec lequel Madame Élisabeth Paterson aurait contracté mariage à Baltimore, le 24 décembre 1803;

« Attendu que parmi les moyens opposés à cette action se trouve celui tiré de l'autorité de la chose jugée; que suivant la défense cette autorité résulterait de deux décisions rendues par le conseil de famille les 4 juillet 1856 et 5 juillet 1860, lesquelles auraient admis et proclamé la nullité du mariage du 24 décembre 1803 et son inefficacité même au point de vue des effets civils;

« Qu'il convient, avant tout, d'examiner le mérite de ce moyen, puisque s'il était fondé, il établirait une exception péremptoire contre la demande actuelle, et qu'il n'appartiendrait même plus au tribunal d'examiner les autres questions soulevées aux débats; et par suite de décider si le mariage n'est pas nul comme entaché de clandestinité; si madame Élisabeth Paterson pouvait exciper de sa bonne foi, dans l'acception juridique du mot, quelle puissance et quelle autorité il faudrait reconnaître aux décrets des 11 et 30 ventôse an XIII, et enfin si la possession d'état réclamée par les parties de Berryer ne rencontrerait pas une contradiction manifeste, énergique et incessante, dans le fait seul du second mariage con-

tracté en 1807 par Son Altesse Impériale le prince Jérôme et la princesse Catherine de Wurtemberg, sur la foi de la non-existence légale de la première union, et si par conséquent les titres de parenté donnés à Jérôme Paterson, soit dans les relations habituelles de la vie, soit dans la correspondance, n'ont pas leur explication naturelle dans les liens incontestés du sang, alors surtout que la reconnaissance de cette prétendue possession d'état eût été de la part des enfants nés du second mariage la négation de leur propre légitimité ;

« Attendu qu'aux termes de l'article 1350 du Code Napoléon la présomption légale est attachée notamment à l'autorité que la loi attribue à la chose jugée ;

« Qu'aux termes de l'article 1351 du même Code l'autorité de la chose jugée à l'égard de ce qui a fait l'objet du jugement ; que la chose demandée doit être la même et la demande fondée sur la même cause ; que la demande doit être formée entre les mêmes parties, ayant la même qualité ;

« Attendu que pour déterminer si ces diverses conditions d'identité existent dans la cause, il est nécessaire de préciser les circonstances qui ont donné lieu aux débats dont le conseil de famille a été saisi, ainsi que les conclusions prises devant lui, et sur les quelles sont intervenues les décisions des 4 juillet 1856 et 5 juillet 1860 ;

« Attendu que le mariage du 24 décembre 1803 contracté à Baltimore entre Jérôme Bonaparte, frère du Premier Consul, et Élisabeth Paterson, a été, il est vrai, célébré suivant les formes et avec la publi-

cité exigée par les statuts locaux; mais qu'il est constant que Jérôme Bonaparte n'était alors âgé que de dix-neuf ans; que les titres du Code Napoléon relatifs à l'effet des lois, aux actes de l'état-civil et au mariage avaient été promulgués dès le mois de mars précédent; que, suivant l'article 3 dudit Code, les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissaient les Français, même résidant en pays étranger; que, suivant l'article 170, deux conditions étaient imposées pour la validité d'un mariage contracté en pays étranger;

« Les publications prescrites par l'article 63 et le consentement des parents en conformité de l'article 148; que ni l'une ni l'autre de ces conditions n'avaient été remplies; que dès le mois d'octobre 1803 le ministre de France aux États-Unis avait notifié ces dispositions légales à Jérôme Bonaparte, ainsi qu'à Paterson père et au général Smith, proche parent d'Élisabeth Paterson; que ces communications avaient eu pour effet de déterminer de part et d'autre au mois d'octobre 1803, une renonciation au mariage;

« Que néanmoins les projets d'union avaient été subitement repris et réalisés le 24 décembre de la même année; qu'il est même à remarquer que dans le contrat de mariage une stipulation a été insérée, par laquelle Jérôme Bonaparte s'engageait, « dans le « cas où jamais aucun doute pourrait s'élever sur la « validité du mariage dans l'État de Maryland ou en « France, à faire et accomplir en tout temps et à « toutes réquisitions d'Élisabeth Paterson et de « Williams Paterson, tous actes nécessaires pour éloi-

« gner les difficultés et donner à cette union les for-
« mes et la validité d'un mariage parfait, suivant les
« lois du Maryland ou de la France ; »

« Attendu qu'une protestation authentique de *Madame-Mère* contre ledit mariage, à la date du 3 ventôse an XIII, a été suivie de deux décrets de l'empereur Napoléon Ier, en date des 11 et 30 ventôse de la même année ; le premier faisant défense à tous officiers de l'état-civil de recevoir sur leurs registres les transcriptions de l'acte de célébration du prétendu mariage que le prince Jérôme Bonaparte avait contracté en pays étranger ; le second déclarant que ledit mariage était nul et non-avenu, qu'il ne pourrait jamais produire aucun effet civil, et que les enfants nés ou à naître dudit mariage seraient réputés illégitimes et ne pourraient réclamer aucun droit de parenté fondé sur cette union ;

« Attendu que deux ans après, le mariage de Son Altesse Impériale le prince Jérôme Bonaparte avec la princesse Catherine de Wurtemberg a été célébré en France avec l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, et que le 2 janvier 1813 madame Élisabeth Paterson a réclamé et obtenu de l'assemblée générale du Maryland un acte annulant le mariage qu'elle avait contracté en 1803 avec Jérôme Bonaparte,

« Qu'en cet état des faits Leurs Altesses Impériales le prince Napoléon et madame la princesse Mathilde, sa sœur, issus du mariage contracté par le prince Jérôme avec la princesse Catherine de Wurtemberg, ayant appris que Jérôme Paterson, non-

seulement s'attribuait le nom de Bonaparte, mais encore revendiquait le bénéfice d'une filiation légitime, en vertu du mariage du 24 décembre 1803, ont introduit une action tendant à ce que Jérôme Paterson ne pût exercer aucun des droits qui appartiennent exclusivement aux enfants légitimes;

« Qu'en conséquence il lui fût fait défense, ainsi qu'à ses descendants, de porter désormais le nom de Bonaparte, les dispositions du décret du 11 ventôse an VIII conservant au surplus tout leur effet;

« Que le conseil de famille institué par l'article 28 du statut du 21 juin 1853, en vertu du sénatus-consulte du 7 novembre 1852, était le seul tribunal compétent pour connaître de cette action; et qu'il rentrait dans ses attributions, aux termes de l'article 34 du même statut, de prononcer souverainement;

« Que Jérôme Paterson, tant en son nom qu'au nom de son fils, pour lequel il se portait fort, reconnaissant la compétence dudit conseil de famille, a soutenu que le mariage du 24 décembre 1803 était valable; que l'acte de mariage et la possession d'état qui s'en était suivie établissaient de la manière la plus péremptoire la filiation légitime; que subsidiairement la demande que, si le mariage était déclaré nul, il produisît des effets civils en vertu des articles 201 et 202 du Code Napoléon, à cause de la bonne foi au moins présumée de l'épouse;

« Que sur conclusions, ainsi prises et développées par M^es^ Allou et Berryer, au nom de leurs parties respectives, le conseil a décidé, le 4 juillet 1856, que

s'il y avait lieu de maintenir au défendeur le nom de Bonaparte, sous lequel il avait toujours été connu, il ne pouvait en résulter pour lui le droit de se prévaloir des articles 201 et 202 du Code Napoléon, et ce par les motifs qu'il ne résultait pas des faits et circonstances de la cause que le défendeur eût le droit de se prévaloir du bénéfice desdits articles; et que le mariage contracté en 1803 avait été rendu nul et comme non-avenu en vertu des décrets des 11 et 30 ventôse an XIII, même à l'égard des enfants nés ou à naître;

« Attendu qu'il est manifeste qu'en refusant au mariage du 24 décembre 1803 la valeur et les effets d'un mariage putatif, le conseil de famille a reconnu et proclamé nécessairement, et à plus forte raison, la nullité de ce mariage;

« Attendu, il est vrai, que cette décision ne peut être opposée à madame Élisabeth Paterson, laquelle n'y était point parue; mais qu'une seconde décision commune à ladite dame et à Jérôme Paterson, son fils, autorisé désormais à porter le nom de Bonaparte, est intervenue à la date du 5 juillet 1860;

« Qu'en effet une opposition à la levée des scellés apposés après le décès de Son Altesse Impériale le prince Jérôme, ayant été par eux formée comme prétention, droit à la succession, le conseil de famille a été saisi de cette nouvelle difficulté;

« Que les conclusions prises par Son Altesse Impériale le prince Napoléon tendaient à ce qu'il fût déclaré par ledit conseil que l'opposition dont il s'agissait avait été faite sans titre, sans droit, et qu'elle était dès lors nulle et de nul effet;

« Attendu que devant le conseil de famille les parties de Berryer ont opposé l'incompétence et demandé leur renvoi en état de référé devant le président du tribunal de première instance de la Seine; mais que le conseil de famille, après avoir rejeté ce moyen par le motif que l'appréciation des droits réclamés par la dame Élisabeth Paterson et son fils, constituait une question essentiellement personnelle sur laquelle il n'appartenait qu'au conseil de statuer, a prononcé au fond et déclaré nulle l'opposition, par le motif qu'elle n'était fondée que sur la seule qualité d'épouse et d'enfant légitimes de Son Altesse Impériale le prince Jérôme;

« Que, par la décision du 4 juillet 1856, il avait été déclaré qu'il ne résultait pas des faits et circonstances que Jérôme Bonaparte-Paterson eût droit de se prévaloir du bénéfice des articles 201 et 202 du Code Napoléon, et que les circonstances invoquées par madame Paterson étaient les mêmes et ne pouvaient donner à cette dame le droit de se prévaloir des dispositions de ces articles;

« Attendu qu'il résulte clairement de cette décision que la qualité d'épouse légitime de Son Altesse Impériale le prince Jérôme, qualité qui est la base unique de la demande actuelle, a été déniée à la dame Paterson comme celle de son fils légitime l'avait été à Jérôme Bonaparte-Paterson, son fils, par la première décision du 4 juillet 1856;

« Attendu qu'on oppose en vain que la seconde décision n'aurait statué qu'au provisoire et en état de référé, et qu'au fond elle aurait été rendue par

défaut ; que, d'une part, si les parties de Berryer ont conclu à être renvoyées en état de référé, ces conclusions ne pouvaient ni changer la nature de la demande originaire, ni substituer une juridiction statuant au provisoire à la juridiction statuant au principal, dont le conseil de famille se trouvait investi par les conclusions introductives de l'instance prises au nom de Son Altesse Impériale le prince Napoléon ;

« Que, d'autre part, il est indifférent pour constituer l'autorité de la chose jugée qu'une décision soit rendue par défaut, lorsqu'elle a été régulièrement exécutée et qu'elle n'a été frappée d'aucune opposition, soit dans les formes et délais, soit dans les cas autorisés par la loi ;

« Attendu que de tout ce qui précède, du rapprochement des conclusions posées et débattues devant le conseil de famille, et qui ont amené les deux décisions des 4 juillet 1856 et 5 juillet 1860, des motifs et du dispositif desdites décisions, il résulte que le concours des différentes conditions exigées par l'article 1351 du Code Napoléon, pour constituer l'autorité de la chose jugée, existe dans la cause, d'où il suit qu'une fin de non-recevoir absolue s'oppose à la demande dont le tribunal est actuellement saisi ;

« Par ces motifs, déclare madame Élisabeth Paterson et Jérôme Bonaparte, son fils, non recevables dans leur demande, les en déboute, ordonne qu'en marge de l'acte du 19 juillet 1860, contenant déclaration d'acceptation sous bénéfice d'inventaire, par

Jérôme Bonaparte, de la succession de Son Altesse Impériale le prince Jérôme, il sera fait mention du présent jugement, et condamne les demandeurs aux dépens.

« . . . . . .

dont distraction au profit de Lacomme, avoué, qui l'a requise, sous l'affirmation de droit.

« Fait et jugé en audience publique de la première Chambre du tribunal civil de la Seine,

« Par Messieurs

BENOIST-CHAMPY, Président,
DE BELLEYME,
DESTREM,
BEVEL,
ROUGERON,
FEUGÈRES-DESFORTS,
COLIN DE VERDIÈRES,
} Juges.

« En présence de MM. Glandaz, juge suppléant et Merveilleux-Duvignau, substitut de M. le Procureur impérial.

« Le vendredi, 15 février 1861. »

LIVRE V

Départ de Jérôme pour Gênes. — Il reçoit le commandement de la *Pomone*, de deux frégates et de deux bricks. Il prend les insignes de capitaine de vaisseau. — Sa nomination au grade de capitaine de frégate. — Lettre de l'Empereur. — La situation maritime. — Voyage de Napoléon à Gênes. — Il donne à Jérôme l'ordre de se rendre à Alger. — Opération maritime commencée le 7 août 1805, terminée le 31 août. — Rapports de Jérôme. — Fêtes à Gênes pour la rentrée et la délivrance des Liguriens. — Lettre de félicitation de Decrès à Jérôme, 11 septembre 1805.

L'Empereur ne laissa pas à Jérôme le temps d'appesantir son esprit sur des souvenirs qui, désormais, ne devaient plus tenir de place dans la vie active à laquelle il revenait. Jérôme s'était soumis, il allait reprendre la mer et oublier, au milieu des hasards et des dangers de la guerre, l'aventure amoureuse qui lui avait fait perdre deux ans de son existence, à cette époque extraordinaire où la grandeur et la multiplicité des événements doublaient le prix du temps. Telle était la volonté de Napoléon ; elle était de celles dont l'exécution ne souffrait pas de délai. Au sortir même de l'entrevue d'Alexandrie (6 mai 1805), Jérôme

dut partir pour Gênes. Son frère lui donna ordre de visiter les bâtiments français stationnés dans ce port, entre autres *la Pomone*, frégate de 44 canons, de s'assurer de l'état de son matériel et de son personnel, de s'interroger enfin lui-même pour savoir s'il se sentait capable d'en prendre le commandement.

Le résultat de ce voyage parut satisfaisant à l'Empereur. A la date du 18 mai 1805, des ordres sont envoyés pour qu'une escadre légère, composée de *la Pomone*, des bricks *l'Endymion* et *le Cyclope*, soit mise sous le commandement de Jérôme. L'Empereur donne à son frère 20,000 francs pour l'habillement de ses canotiers et d'une partie de son équipage, et 12,000 francs pour l'installation et l'ameublement de sa chambre. Il prescrit, en outre, que tant que Jérôme commandera *la Pomone*, une compagnie du 102e de ligne fasse le service à bord de la frégate, en plus de la garnison ordinaire. Aussitôt que la division sera en état d'appareiller, elle prendra la mer, ira à Toulon s'approvisionner de certains objets d'armement que le port de Gênes ne peut fournir, entre autres de caronades, et croisera ensuite dans la rivière de Gênes. L'intention de l'Empereur est que les bâtiments tiennent la mer le plus longtemps possible sans relâcher, afin que les équipages soient constamment exercés et en haleine. Il paraît que la grande difficulté était d'avoir des matelots; Napoléon autorise Jérôme à prendre un cinquième des matelots français, italiens et corses qu'il trouvera sur les navires de commerce. Il lui prescrit de faire une pointe jusqu'en Corse, pour y

renforcer ses équipages par les conscrits et les marins que les autorités militaires et maritimes de l'île pourront lui donner. Quant à ce qui concerne personnellement Jérôme, les instructions de l'Empereur portent le cachet de ce génie original et pratique qui descendait dans les plus petits détails.

« Faites connaître à Jérôme, écrit-il à Berthier, « qu'il étudie bien les manœuvres du canon, parce « que je lui ferai commander l'exercice; qu'il sache « bien le nom des différentes pièces qui composent « le canon, le nom de toutes les parties de la frégate, « leur dimension et le détail de l'arrimage; que tous « ces détails m'étant très-familiers, il est probable « que je l'interrogerai au milieu de ses équipages; « qu'il se mette donc au courant de tout ce qu'il « doit savoir; qu'un jeune homme ne doit point rou- « gir de demander des explications aux vieux offi- « ciers de marine; que cela, au contraire, ne fait que « l'honorer, etc. »

Huit jours après, l'Empereur augmente le commandement de Jérôme de deux autres frégates de 44 canons, *l'Incorruptible* et *l'Uranie*. En donnant ces ordres à Decrès, il ajoute, en parlant de son frère :

« Il a de l'esprit, du caractère, de la décision, et « assez de connaissances générales du métier pour « pouvoir se servir du talent des autres. »

A ce moment, Jérôme n'était encore que lieute-

nant de vaisseau. Le commandement de l'escadre qu'on lui avait donné, était, par le fait, un commandement de contre-amiral. La qualité de Prince, frère de l'Empereur, couvrait visiblement cette anomalie. Il crut faire acte de modestie en se contentant du grade de capitaine de vaisseau. De son autorité privée, il en prit les insignes et se fit reconnaître comme tel par les équipages, et pourvut aux emplois d'officiers vacants dans son état-major. Cette petite usurpation eût passée sans doute inaperçue, sans les scrupules administratifs du commissaire-ordonnateur de la solde de la flotte. Le commissaire s'adressa au ministre, pour savoir sur le pied de quel grade il fallait payer Jérôme. Le ministre s'adressa à l'Empereur, qui répondit avec sa vivacité habituelle, quand on l'ennuyait pour des enfantillages, que la conduite de Jérôme n'avait pas le sens commun. Cela ne l'empêchait pas de nommer son frère capitaine de frégate. La lettre par laquelle il lui annonce cette nomination est tout entière de sa main :

« Milan, 13 prairial an XIII (2 juin 1805).

« Mon frère, je vous ai nommé capitaine de fré-
« gate. Cette preuve de confiance vous portera à
« illustrer votre carrière et à justifier les grandes
« espérances que la nation attend de vous. Ne vous
« fiez pas sur le nom que vous portez; il est glorieux
« de ne rien devoir qu'à son mérite. Avec vos bon-
« nes dispositions, votre caractère et plus de con-
« naissance du métier, quel bien n'auriez-vous pas

« pu faire si vous aviez commandé l'escadre du con-
« tre-amiral Missiessy. Ce n'est pas que je sois mé-
« content de cet officier; mais c'est la volonté, le
« caractère, l'application et l'audace qui m'ont fait
« ce que je suis (1). »

Cette lettre trahit l'objet de l'incessante préoccupation de l'Empereur à cette époque, préoccupation dont le secret échappait au monde entier. Tous les yeux étaient fixés sur l'Italie; Napoléon y paraissait absorbé par des soins qui eussent suffi pour occuper exclusivement le plus vaste génie. Il plaçait sur sa tête une couronne, il organisait un royaume, et par

(1) Une particularité assez singulière, c'est qu'il se trouve aux archives de la marine une lettre de Decrès à Jérôme, en date du 22 mai 1803, et ainsi conçue :

« *Citoyen*, j'ai l'honneur de vous adresser une expédition de l'arrêté « du 1er prairial an XI (21 mai 1803), par lequel le *Premier Consul* vous « confère le grade de capitaine de frégate. Il m'est particulièrement agréa- « ble d'avoir à vous transmettre ce témoignage de la confiance du Pre- « mier Consul, qui vous mettra à même de rendre des services de plus « grande importance dans les commandements auxquels vous appelle le « *nouveau grade* dont vous êtes investi. »

Cette lettre, écrite dans le style républicain, est en désaccord complet avec celle par laquelle, deux années plus tard, l'Empereur nomme son frère *capitaine de frégate*. Elle ne cadre pas, non plus, avec la correspondance du ministre de la marine, postérieurement *au 22 mai* 1803, puisque dans toutes les lettres de Decrès relatives à Jérôme, ce dernier y est désigné comme *lieutenant de vaisseau*. (*Lettre du 5 décembre, de Decrès à Jérôme; lettre du 27 janvier* 1804, *de Decrès à Meyronnet, etc., etc.*)

La proposition aurait-elle été faite par le ministre, au Premier Consul, de nommer Jérôme capitaine de frégate? Le Premier Consul y aurait-il consenti, puis se serait-il ravisé, lorsque déjà Decrès aurait cru pouvoir faire part de sa nomination au jeune officier de marine? C'est ce qu'il y a de plus probable. Une erreur de date n'est pas admissible, puisque la lettre du ministre contient encore les formules abandonnées en 1805, et que Napoléon y est désigné sous le titre de Premier Consul.

des décrets souverains annexait des États entiers à son empire. Eh bien ! sa pensée n'était que par accident sur les lieux mêmes qu'elle semblait habiter. Il la reportait, du milieu des pompes que le génie italien rassemblait autour de lui, sur les grèves de l'Océan. Son œil cherchait à en percer les plus lointains horizons, pour y découvrir les mouvements de ses flottes et de celles de l'Angleterre, répandues sur toute la surface des mers, puis il se fixait sur Boulogne et sur l'invincible armée qui y était rassemblée. Ainsi, de Milan, c'était sur un champ de bataille que planait le génie de Napoléon, et quel champ de bataille ! embrassant la moitié d'un hémisphère et ayant pour points stratégiques, Boulogne, Brest, Cadix, Toulon, la Martinique et Londres. Le 11 janvier 1805, Missiessy avec cinq vaisseaux et six frégates était sorti de Rochefort par une tempête effroyable, et s'était dirigé sur les Antilles, ouvrant le grand mouvement stratégique qui devait porter les flottes françaises et espagnoles en Amérique, y attirer celles de l'Angleterre et dégager la Manche. Le 30 mars, Villeneuve avait quitté Toulon à son tour, rallié Gravina à Cadix, et s'était présenté dans le courant de mai, avec dix-huit vaisseaux à la Martinique. Mais la grande flotte de Brest, composée de vingt et un vaisseaux, et commandée par Ganteaume, n'avait pu trouver l'occasion d'un coup de vent d'équinoxe, fatal et exceptionnel phénomène particulier à cette année, pour effectuer sa sortie de Brest et tromper la croisière de Cornawllis. Alors Magon, dont le nom revient aussi sous la plume de Napoléon dans

une des lettres de la correspondance placée à la fin de ce livre, Magon était sorti de Rochefort avec deux vaisseaux, pour porter aux Antilles le nouveau plan imaginé dans le plus grand secret par l'Empereur, et motivé par l'immobilité forcée de Ganteaume. Villeneuve devait quitter les Antilles, se présenter au Ferrol et y rallier l'escadre de Gourdon, se porter ensuite sur Brest, avec plus de trente-cinq vaisseaux, débloquer Ganteaume au prix d'une bataille et même d'une défaite, enfin amener toutes les forces franco-espagnoles, ne fût-ce que pour quarante-huit heures, dans la Manche. Maître de la Manche pendant quarante-huit heures, Napoléon jetait cent mille hommes sur les côtes d'Angleterre. Le 2 juin, au moment où l'Empereur écrivait de Milan, à Jérôme, la lettre que nous avons citée, Missiessy venait de rentrer à Rochefort. Il avait fait une brillante campagne, pris la Dominique aux Anglais et causé des pertes énormes à leur commerce. Mais il était revenu trop tôt, ne s'était pas joint à Villeneuve, et c'était toute une escadre distraite de la grande concentration projetée. Telle est l'explication des paroles de l'Empereur au sujet de Missiessy, paroles échappées, comme par mégarde, au bouillonnement de sa propre pensée, et dont trois hommes seulement, Decrès, Villeneuve et Ganteaume auraient pu comprendre la portée.

Ce fut le 1er juillet 1805 que l'Empereur se rendit à Gênes. Il n'y alla pas précisément pour faire commander l'exercice du canon à Jérôme et l'interroger devant ses équipages, comme il s'était plu à le lui annoncer plusieurs fois, mais pour couronner le

grand acte de la réunion de la République ligurienne à la France. Le 4 juin 1805, Napoléon avait reçu, à Milan, le doge et le sénat de Gênes, venant lui porter le plébiscite par lequel le peuple génois demandait à être annexé à l'Empire. Par le fait, cette nation, petite par le nombre de ses citoyens, grande par ses souvenirs et une prospérité maritime considérable, étouffait entre la mer, que lui fermaient les Anglais, et les Apennins, qui la séparaient du Piémont, devenu une simple province française. Les Génois, en se donnant à la France, obéissaient autant aux exigences de leurs intérêts qu'à l'impulsion du grand mouvement qui jetait l'Italie entière dans les bras de Napoléon. Cette réunion, qui excita au plus haut point les jalousies de l'Europe, et fut le motif, ou du moins le prétexte de la nouvelle coalition, cette réunion ne devait pas durer plus longtemps que la puissance du conquérant dont le prestige l'avait fait accepter comme un honneur par la population. Mais un grand fait fut consommé à tout jamais : ce fut la destruction de la nationalité génoise, comme la nationalité vénitienne avait disparu, pour toujours, au traité de Campo-Formio. Sans doute, il y a quelque chose de douloureux à voir ainsi périr des nations illustres, et l'on serait tenté d'en faire un reproche à la mémoire de Napoléon ; mais le caractère providentiel de sa mission éclate dans ces grandes destructions accomplies par ses mains, autant au moins que dans les monuments de son génie qui lui ont survécu. Si les républiques de Gênes et de Venise eussent subsisté de nos jours, leur existence eût été,

pour l'œuvre de l'unité de l'Italie, un obstacle et une difficulté plus grands que ne le sont les armées de l'Autriche et le mauvais vouloir d'une partie de l'Europe. Quelque éphémères et quelque arbitraires qu'aient été les remaniements territoriaux dont l'Italie fut l'objet depuis 1797, remaniements qui embrassèrent toutes ses provinces, le Piémont, la Lombardie, Venise, Gênes, les États de l'Église et ceux de Naples, c'est de ce grand travail, qui brisa toutes les barrières et les traditions du passé, que date l'idée moderne, aujourd'hui triomphante, de la nationalité italienne.

Gênes fut la dernière ville d'Italie que l'Empereur visita avant de retourner en France. Il y arriva le 1er juillet 1805, en partit le 7, et le 11 était à Paris. Son séjour dans la capitale de la Ligurie fut marqué par des fêtes splendides, et par des décrets relatifs à l'organisation du nouveau département français. Le service de la marine dans le port de Gênes fut l'objet d'un travail particulier de la part de l'Empereur; l'arsenal de cette ville devenant le second arsenal maritime de la France dans la Méditerranée, Jérôme reçut le titre de commandant des forces navales du port de Gênes. Enfin l'Empereur voulut frapper l'imagination de ses nouveaux sujets par une manifestation éclatante des avantages qu'un peuple faible pouvait tirer de son annexion à la plus puissante monarchie de l'Europe. Cette manifestation un peu théâtrale fut parfaitement combinée pour que le sentiment religieux des populations génoises y trouvât satisfaction, comme leur goût pour les aventures

maritimes, et que le souvenir des anciennes croisades de la République contre les infidèles s'y associât à la glorification de la puissance française et du nom même de Bonaparte. Il ne s'agissait de rien moins que d'envoyer Jérôme avec son escadre à Alger, pour y briser les fers des sujets génois pris par les Barbaresques et retenus esclaves dans les États de la Régence. L'expédition n'avait ni l'importance ni le but ouvertement agressif des grandes expéditions de Duquesne en 1682 et 1683, du maréchal d'Estrées en 1688, des Espagnols en 1755. Ces grandes opérations de guerre, entreprises avec des flottes et des armées entières, avaient été de véritables croisades et des luttes ouvertes de la chrétienté avec les infidèles. Les temps avaient changé. Un certain respect du droit des gens s'était introduit dans les relations avec les puissances barbaresques. C'était une négociation dont Jérôme allait être chargé, négociation à entamer et à conclure en quelques heures, sur le pont d'un navire, entre les canons français d'un côté et les canons turcs de l'autre. Il fallait faire peur au dey, lui faire peur vite, et avec des moyens qui, à tout prendre, n'étaient pas bien terribles, car ils consistaient seulement dans l'artillerie de trois frégates et de deux bricks, de sorte que si Jérôme ne paraissait pas en imposer par ses menaces, il pouvait se trouver dans la fâcheuse alternative ou de n'oser les mettre à exécution, ou de se jeter dans une aventure des plus périlleuses. Ce qui ajoutait aux difficultés de la mission, c'est qu'il fallait promener une division composée de forces si minimes dans l'inté-

rieur même du triangle formé par les trois stations de Gibraltar, des Baléares et de Malte, points de relâche des croisières des Anglais, sans compter leurs flottes de manœuvres, qui, en ce moment même, au nombre de quatre ou cinq, cherchaient la trace des flottes françaises sur toute la surface des mers.

La révolution de 89 n'avait d'abord rien changé aux relations équivoques qui n'étaient ni la paix, ni la guerre, que l'ancienne monarchie avait établies entre la France et la Régence d'Alger. Lors de l'expédition d'Égypte, les ordres du sultan, d'accord avec le fanatisme musulman et l'appât du pillage, avaient déchaîné les corsaires des puissances barbaresques sur notre commerce. La paix d'Amiens, à laquelle la Porte avait accédé, avait mis fin à cet état de choses violent et fait rentrer les corsaires dans leurs ports, mais non les pirates, plus ou moins autorisés. Le 17 décembre 1801, un traité particulier de paix et de commerce, négocié entre Mustapha-Pacha, dey d'Alger, et Dubois-Thainville, commissaire et consul du gouvernement français, était intervenu. D'après les clauses de ce traité, les Français ne pouvaient être retenus comme esclaves, sous quelque prétexte que ce fût, même quand ils avaient été pris sur des bâtiments ennemis de la Régence, à moins qu'ils n'eussent été faits prisonniers les armes à la main, servant comme matelots ou soldats. Cette paix, à peine signée, avait été, de la part des Algériens, l'objet de nombreuses infractions. Ils butinaient et capturaient sans cesse, selon leur habitude. Le 5 août 1802, une flotte partie de Toulon, mais

cette fois pendant le temps que les mers étaient ouvertes, par suite de la paix d'Amiens, parut devant Alger. Elle était commandée par le contre-amiral Léissegues, et avait à bord le général Hullin, porteur d'une lettre du Premier Consul adressée à Mustapha. Elle était très-hautaine, comme Bonaparte avait l'habitude de les écrire aux ennemis de la France, lors même que ces ennemis étaient une puissance cent fois plus redoutable que celle du dey d'Alger. Il la terminait ainsi :

« Si vous voulez vivre en bonne amitié avec moi,
« il ne faut pas que vous me traitiez comme une puis-
« sance faible. Il faut que vous fassiez respecter le
« pavillon français, celui de la République italienne,
« qui m'a nommé son chef, et que vous me donniez
« réparation de tous les outrages que vous m'avez
« faits. »

Mustapha se soumit et répondit une lettre très-humble à *son ami Bonaparte*. Il rendit l'équipage d'une polacre napolitaine prise sous le canon de la France, et celui d'un autre bâtiment napolitain sorti de Corfou avec des expéditions françaises. Ces captifs et un certain nombre d'esclaves chrétiens qui profitèrent, au nombre de soixante-huit, de la présence des vaisseaux français dans le port d'Alger pour s'évader et se réfugier à bord, et que le dey n'osa pas réclamer, furent ramenés en pompe à Toulon. Talleyrand fit de cette expédition le sujet d'une communication au Sénat.

Cependant le commerce de Gênes était resté en dehors de cette protection, restreinte aux citoyens de la République française et de la République italienne, ou étendue accidentellement aux marins étrangers couverts par le pavillon tricolore. La République ligurienne, occupée par les troupes françaises, mais indépendante en droit, était traitée par les corsaires de la Régence d'Alger suivant les anciennes habitudes barbaresques. Le dey affectait de ne pas reconnaître l'alliance intime qui, depuis deux ans, confondait de fait les Liguriens avec les sujets directs de la France, comme il avait eu la prétention de ne pas reconnaître les Maltais comme sujets anglais. Les malheureux matelots génois avaient été victimes de la position équivoque de leur gouvernement: plus de deux cents esclaves de cette nation gémissaient dans les bagnes et les arsenaux de Mustapha. Avec la réunion de la Ligurie à la France, cet état de choses devait cesser. La présence de Napoléon au milieu de cette population maritime, qui attendait tout de ses bienfaits, celle de son frère à la tête de l'escadre légère de la rivière de Gênes, étaient des circonstances trop favorables à une action immédiate et directe du pouvoir tutélaire de l'Empereur pour qu'il les laissât échapper. Le 5 juillet 1805, il adressa ses instructions à Jérôme dans la dépêche suivante :

« Mon frère, votre division, composée de trois « frégates et de deux bricks, doit être approvisionnée « d'au moins trois mois de vivres et de trois ou qua-

« tre mois d'eau; vos équipages seront complétés « de matelots de Gênes. Il sera mis cinquante hom- « mes en sus sur chaque frégate, afin de les rendre « susceptibles d'un plus haut degré de résistance. Ces « cinquante hommes seront fournis par l'infanterie. « A cet effet, la compagnie du 102e que vous avez à « bord de *la Pomone* sera portée à cent hommes, de « plus un maréchal-des-logis et quinze canonniers de « ma garde tiendront garnison sur *la Pomone* pen- « dant cette sortie. J'ai ordonné que cent hommes « du 20e de ligne soient mis à votre disposition pour « augmenter la garnison de *l'Uranie* de cinquante « hommes, et celle de *l'Incorruptible* de cinquante « hommes. Vous ferez compléter les batteries des « gaillards avec de l'artillerie de bronze qui est à « Gênes, et vous augmenterez l'artillerie de vos fré- « gates de plusieurs des caronades de 15 qui se « trouvent à l'arsenal de Gênes. Vous enverrez un « courrier extraordinaire à Toulon pour demander « qu'on vous envoie des canonniers français pour « remplacer les Génois qui sont sur votre division. « Ils pourraient vous arriver à temps, parce que les « vents peuvent apporter du retard à votre départ. « Du moment que votre division sera en état, vous « mettrez à la voile; vous vous présenterez devant « Bastia. Vous demanderez au général qui y com- « mande cent bons matelots, ayant au moins six ou « sept ans de mer, et vous les répartirez sur votre « division. — Vous recueillerez tous les renseigne- « ments que vous pourrez avoir sur la situation des « Anglais aux îles de la Madeleine. Après cela, vous

« naviguerez en côtoyant la Sardaigne jusqu'aux trois « quarts de la côte, de manière à ne pas trop appro- « cher de Cagliari. S'il y avait des corvettes, des « bricks ou des transports anglais dans la rade de la « Madeleine, vous les enlèveriez. Vous vous rendrez « de là devant Alger. Vous ferez remettre la lettre « ci-jointe à mon chargé d'affaires, commissaire des « relations extérieures, qui se rendra à votre bord. « Le but de votre mission est de retirer tous les es- « claves, Génois, Italiens et Français, qui se trouvent « dans les bagnes d'Alger. Si cependant cela éprouvait « plus de difficultés que je ne pense, vous ne resterez « pas plus de six jours à Alger, et vous opérerez, « selon le temps, votre retour soit sur Toulon, soit « sur Gênes. Vous l'opérerez sur Gênes, si vous ra- « menez des esclaves génois, et vous les garderez « deux jours après votre arrivée pour les faire dé- « barquer en pompe. A Alger, vous ne débarquerez « point, ni pour voir mon commissaire, ni pour voir « le dey que vous enverrez complimenter. Ce ne « serait que dans le cas où le dey viendrait au bord « de la mer que vous pourriez vous rendre auprès de « lui dans votre canot. — Sur ce, je prie Dieu qu'il « vous ait en sa sainte et digne garde. »

Jérôme ne mit à la voile que le 7 août 1805, un mois après le départ de l'Empereur pour la France. Il fut retenu par la nécessité d'attendre les caronades de *la Pomone*, qui ne furent envoyées de Toulon que fort tard, et par l'insuffisance des équipages, que l'inscription maritime appliquée récemment au litto-

ral ligurien était impuissante à compléter. Il fallut avoir recours aux procédés les plus arbitraires. Jérôme fut autorisé à placer ses deux bricks à l'entrée du port, à faire visiter tous les bâtiments qui entraient ou qui sortaient, pour prendre un cinquième des matelots composant les équipages, non compris le capitaine. Enfin, dans la nuit du 6 au 7 août 1805, sans prendre même le temps d'arrimer les caronades qu'on venait de lui livrer et comptant faire ce travail à la mer, Jérôme appareilla et gagna le large, avec toute son escadre légère. Un coup de vent le força de relâcher le 11 à Toulon. Il en repartit le 14, se présenta le 18 devant Alger, accomplit sa mission en moins de trente-six heures, et le 31 août fit sa rentrée dans le port de Gênes, ayant à bord deux cent trente-un esclaves liguriens rendus à la liberté. Les détails de cette navigation, et ceux qui sont relatifs aux négociations qui eurent lieu à Alger sont relatés dans les deux rapports suivants, adressés par Jérôme au ministre de la marine, l'un de Toulon, l'autre de Gênes.

« En rade de Toulon, 11 août 1805.

« J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Ministre, de ma relâche à Toulon, où je suis entré ce matin. J'ai appareillé de Gênes dans la nuit du 19 au 20 de ce mois (thermidor), dans l'intention de suivre directement les instructions que Sa Majesté Impériale et Royale avait bien voulu me laisser en partant. J'ai eu calme et de petits vents jusqu'au 22. Étant près des

îles d'Hyères, j'ai éprouvé un coup de vent d'ouest qui a occasionné des avaries à ma division. *La Pomone* a eu la vergue du petit hunier cassée; *l'Incorruptible* et *l'Uranie*, ainsi que *le Cyclope*, celles de leurs grands huniers aussi cassées. J'avais eu auparavant mon bout-dehors de beaupré emporté. La division n'ayant pas de ces objets de rechange et sentant la nécessité d'y remédier promptement, j'ai été mouiller aux îles d'Hyères dans la soirée, et ce matin le temps s'étant remis au beau, je suis venu au mouillage que j'occupe maintenant.

« Cette sortie a complétement confirmé, Monsieur le Ministre, l'opinion que je m'étais formée de mon équipage. Il est presque tout composé de Génois, comme j'ai eu l'honneur d'en prévenir Votre Excellence. Ces gens, n'entendant pas le français, ne peuvent exécuter promptement les manœuvres et ne sont pas d'ailleurs accoutumés au service des bâtiments de guerre. Quant à la frégate *la Pomone*, elle ne marche pas du tout, et pour en donner une idée à Votre Excellence, il me suffira de lui dire que *le Muiron* a sur elle beaucoup d'avantage. Je ne m'arrêterai ici que quarante-huit heures, pendant lesquelles je prendrai tout ce qui m'est nécessaire. Aussitôt mon arrivée, *l'Incorruptible* et *l'Uranie* ont eu le long de leur bord les caronades que Sa Majesté avait ordonné de tenir prêtes pour elles. Cette dernière a été jugée trop faible pour en porter plus de deux. Je fais compléter à toute ma division trois mois de vivres, afin de ne pas être obligé de m'arrêter encore ici à mon retour et suivre ma destina-

tion pour Gênes, suivant l'intention de Sa Majesté. Je refais entièrement mon arrimage.

« Les bricks *l'Endymion* et *le Cyclope* étant mauvais marcheurs, j'ai fait à M. le préfet maritime la demande du brick *l'Abeille* pour faire partie de la division et éclairer sa marche. Ce bâtiment n'ayant point reçu de Votre Excellence une destination particulière, j'ai pensé que ma demande obtiendrait son approbation. J'aurais désiré avoir aussi avec moi la frégate *le Muiron*, qui est parfaitement armée et installée; mais le préfet n'a pas voulu prendre sur lui de la laisser sortir de Toulon. Le vaisseau *le Borée* n'est pas encore prêt; mais il peut l'être dans vingt jours. »

« En rade de Gênes, 31 août 1805.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que la mission dont Sa Majesté avait bien voulu me charger a été heureusement remplie. La division sous mes ordres (1) vient de mouiller dans le port de Gênes, ayant à bord deux cent trente et un esclaves, tous bien portants, ainsi que les équipages. Dans deux jours je les débarquerai, conformément aux instructions que je tiens de Sa Majesté. La ville d'Alger et les lieux circonvoisins jouissaient, à l'é-

(1) Jérôme avait pris les insignes de capitaine de vaisseau, bien que ce grade ne lui fût conféré qu'après son heureuse expédition d'Alger, le 1er novembre 1805.

poque de mon départ, d'une parfaite salubrité, comme le constate la déclaration que m'en a faite M. Dubois-Thainville, le chargé d'affaires de l'Empereur.

« Cette expédition aurait été plus promptement terminée sans les circonstances qui ont nécessité ma relâche à Toulon, et dont j'eus l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par ma dépêche du 23 thermidor. Je n'y ai pas été longtemps retenu, grâce aux soins et à l'activité de M. le préfet maritime. Dans soixante-douze heures, la division fut en état de remettre à la voile et de poursuivre sa destination. J'avais expédié deux jours auparavant la corvette *l'Abeille*, sous les ordres du capitaine Eydoux, pour prévenir le commissaire-général des relations commerciales à Alger de ma prochaine arrivée et de l'objet de ma mission. Je lui avais en même temps écrit pour l'engager à négocier d'avance la liberté des esclaves et m'éviter, par ce moyen, les difficultés et les lenteurs que j'aurais pu éprouver.

« J'appareillai de Toulon le 26 thermidor (14 août 1805), à dix heures du matin, par une brise très-forte de nord-ouest, ayant les huniers aux bas ris. Je dirigeais ma route sur Mahon, où j'espérais rencontrer quelque croiseur ennemi. J'en passai à une lieue, n'ayant vu et visité que des bâtiments neutres et alliés, du nombre desquels se trouvait un Ragusais parti de Gibraltar depuis vingt-deux jours. J'appris du capitaine que le contre-amiral Bickerton avec cinq vaisseaux y était à cette époque occupé à se

réparer et à prendre des vivres, et que lord Nelson croisait devant Cadix.

« Le quatrième jour de mon départ de Toulon j'étais à Alger. La corvette *l'Abeille* y était arrivée quarante-huit heures avant moi. M. Dubois-Thainville, aussitôt la réception de ma lettre, avait voulu entamer la négociation dont je l'avais chargé ; mais il avait été arrêté par des difficultés qu'il n'était pas en son pouvoir d'aplanir. Le dey était peu disposé à acquiescer aux demandes qui lui étaient faites. Il ne voulait pas comprendre dans le nombre des esclaves que je réclamais ceux qui avaient été pris à Oran et qui, depuis plus de vingt années, étaient au pouvoir de la Régence. Il ajoutait qu'ayant été faits prisonniers en combattant sous le pavillon espagnol, ils ne devaient point participer à la même faveur, et que d'ailleurs il les avait déjà refusés à la France à plusieurs époques. Il ajoutait cependant que pour l'honneur du frère de l'Empereur il consentirait à m'accorder trente de ces esclaves.

« Je répondis au dey, par l'organe de M. Dubois-Thainville qui était venu à bord de *la Pomone* me rendre compte de ses dispositions, que mon intention n'était pas de remplir à demi la mission que m'avait confiée Sa Majesté ; qu'il ne me suffisait pas de trente esclaves qu'il m'offrait, mais que je tenais à avoir tous les Français, Italiens et Liguriens qu'il avait en sa puissance, et que si, dans vingt-quatre heures, ma proposition n'était point agréée, je n'en aurais plus à lui faire et romprais toute négociation. Le lendemain matin j'eus une réponse favorable, et le soir je reçus

à bord de la division deux cent trente et un esclaves que le dey me fit délivrer, contre l'usage du pays, après le coucher du soleil.

« Je remis à la voile dans la même soirée, 2 fructidor (20 août 1805). Le 7, étant à douze lieues dans le nord-est de Mahon, j'eus connaissance d'une frégate à neuf milles au vent à moi, le vent soufflant alors de la partie nord-nord-est grand frais; la mer était extrêmement grosse et m'obligeait à avoir tous les ris pris. Dans ces circonstances, je ne pouvais espérer de joindre ce bâtiment, qui tenait le vent à contre-bord. Deux autres voiles ayant été aperçues au même instant, je me décidai à les chasser, parce qu'elles se trouvaient sous le vent. Je développai ma division et la fis manœuvrer de manière à couper toute retraite à ces bâtiments au cas qu'elle eût sur eux l'avantage de la marche. L'un d'eux, qui était une frégate, prit chasse et je la perdis de vue à la nuit. Le second, que j'atteignis bientôt, était un navire américain venant de Livourne et allant à Boston. Son capitaine m'apprit que la veille il avait fait rencontre de deux frégates anglaises. Je présumai que c'étaient les mêmes dont je venais d'avoir connaissance et qui m'étaient échappées par la position où elles se trouvaient. Je continuai ma route, et après cinq jours de calme et de petit temps, je suis arrivé dans la rade de Gênes le 13 fructidor (31 août 1805), à six heures du matin. »

La quarantaine à laquelle fut soumise l'escadre fut de quatorze jours. Le 14 septembre 1805, la ville

de Gênes célébra par une grande fête la délivrance des prisonniers. La *Gazette de Gênes* du 15 septembre en contient les détails. Après avoir raconté les principaux incidents de la traversée de Jérôme, le succès de sa mission et sa rentrée à Gênes, la *Gazette* ajoute :

« Une si heureuse nouvelle répandit à l'instant la « joie la plus vive dans toute la cité, et l'on ne peut « exprimer la douce sensation qu'elle a produite dans « toutes les classes d'habitants. Nous espérions bien, « à la vérité, que, vu notre réunion à la France, les « Liguriens détenus chez les Barbaresques seraient « un jour rendus à la liberté par la puissante média- « tion de S. M. l'Empereur et Roi ; mais il était im- « possible de supposer une si prompte et une si heu- « reuse réussite dans une opération qui, en elle- « même, n'était pas sans difficulté.

« Pour célébrer un aussi heureux événement, « S. A. I. le prince archi-trésorier, a invité MM. les « préfets de la vingt-huitième division, à le faire con- « naître dans tous les arrondissements et dans toutes « les communes, afin qu'il pût être l'objet de la pu- « blique allégresse. Il a invité MM. les évêques à faire « chanter un *Te Deum* dans toutes les églises pour « rendre grâces au Très-Haut d'une faveur aussi si- « gnalée, et ordonné une fête et une réunion bril- « lante pour le jour fixé pour le débarquement. Cette « fête a eu lieu hier : c'était à ce jour que se ter- « minait la quarantaine qui avait été assignée à la « division.

« La fête a été annoncée le matin par des décharges « d'artillerie de tous les forts. On fit passer les captifs « délivrés sur deux pontons élégamment ornés. La « gondole de M. le commandant suivait au milieu, « accompagnée des gondoles des capitaines et offi- « ciers de la division. Les bâtiments de guerre et « marchands, et un nombre extraordinaire de bate- « lets chargés de spectateurs étaient disposés sur « deux lignes sur leur passage. Lorsque le cortége « s'est mis en mouvement pour s'approcher du pont « National, tous les bâtiments le saluèrent de vingt et « un coups de canon. Tous les bâtiments étaient de- « puis le matin pavoisés et avaient toutes leurs ban- « nières déployées.

« Une heure auparavant, les officiers généraux et « supérieurs, et toutes les autorités civiles et mili- « taires s'étaient rendues au palais de S. A. S., qui, « avec une suite très-nombreuse, s'est mise en marche « pour rencontrer sur le pont National, M. le com- « mandant Jérôme Bonaparte, et se rendre avec lui à « la cathédrale Saint-Laurent. On ne peut imaginer « rien de plus touchant que ce spectacle. Les parents « des captifs délivrés étaient accourus de tous les « points de la Ligurie pour avoir le bonheur de les « revoir. Partout on voyait couler des larmes d'atten- « drissement, et l'on n'entendait que les expressions « du sentiment et de la reconnaissance. Les captifs « parvenus au temple, se sont prosternés et en ont « baisé le seuil. Ce spectacle a redoublé l'attendrisse- « ment des spectateurs.

« Après la cérémonie religieuse, les captifs furent

« reconduits à la mer, où ils furent réunis à un ban-
« quet à bord du vaisseau *le Génois*.

« Le même jour, en exécution des ordres bienfai-
« sants de S. M. l'Empereur, on délivra de la Malapaga
« treize individus qui étaient détenus pour dettes ne
« s'élevant pas au-dessus de 300 livres, et des galères
« quarante-trois autres individus qui n'étaient coupa-
« bles que de simple désertion.

« S. A. S. Mgr l'archi-trésorier a donné ensuite un
« repas splendide de cent couverts, et le soir une
« fête et un bal brillants; la façade extérieure de son
« palais était illuminée de feux de différentes cou-
« leurs, au milieu desquels brillait le chiffre de
« S. M. l'Empereur et Roi.

Le lendemain de cette fête, dont il avait été le héros, Jérôme recevait du ministre de la marine une lettre de félicitations pour sa conduite personnelle. Au moment où Decrès l'écrivait (11 septembre 1805), l'Empereur venait de renoncer au plan qu'il avait conçu, plan tellement gigantesque que les contemporains ont douté de sa réalité, et qu'on n'y a cru de nos jours qu'après la publication des documents les plus irréfragables. Villeneuve, au lieu de se diriger sur Brest, au sortir du Ferrol, s'était réfugié à Cadix, dont il ne devait sortir que pour essuyer le terrible désastre de Trafalgar. L'Empereur, jetant un dernier regard sur les côtes d'Angleterre, poussait l'armée de Boulogne sur le seul champ de bataille qui lui restât ouvert, marquant d'avance sur la carte les points d'Ulm et d'Austerlitz comme les

théâtres assurés d'immortelles victoires. Le rôle de la marine française était terminé, tel du moins qu'on l'avait compris pendant un siècle et demi, alors qu'elle disputait l'empire des mers à l'Angleterre. Reprendra-t-elle un jour la place d'où elle descendit tout d'un coup dans cette année 1805, si fatale pour elle? C'est là un des plus impénétrables secrets de l'avenir.

Voici ce que Decrès écrivait à Jérôme, le 11 septembre 1805 :

« M. le Commandant, la plus brillante réussite vient de couronner la mission que S. M. l'Empereur vous avait confiée. Vous portant rapidement de Toulon sur Alger, l'arrivée inattendue de votre division ainsi que la fermeté de vos demandes ont affermi la considération de la Régence pour le pavillon de S. M. Vous avez brisé les fers d'un grand nombre de Liguriens qui, depuis longtemps, souffraient les horreurs de la captivité, et votre retour à Gênes a été marqué par les bénédictions des nouveaux Français.

« Personne ne pouvait, et à plus de titres que moi, prendre plus de part à des succès aussi flatteurs pour vous, et je m'empresse de joindre mes sincères félicitations à celles qui vous ont été déjà offertes. »

(*De la main du Ministre*) :

« Toute l'Europe a les yeux sur vous, et particulièrement la France et la marine de S. M. Vous devez à celle-ci de lui donner l'exemple de l'activité et du

dévouement à votre métier. Vous le concevez comme moi-même, et ce sera pour moi un devoir agréable à remplir que de faire remarquer à l'Empereur le développement de ces qualités dans toutes les opérations dont vous chargera sa confiance. »

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE V.

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre. Vous ne m'y parlez pas de la frégate *la Pomone*, ni des deux bricks que j'ai à Gênes. Visitez-les en détail, et assurez-vous s'ils sont armés et dans le cas de faire une sortie. Faites-moi connaître si vous vous sentez capable de prendre le commandement de *la Pomone*. Ne feriez-vous qu'une course en Corse et la mener à Toulon, ce sera toujours une continuation de votre métier, et je désire que vous vous y remettiez entièrement. Je me rendrai bientôt sur la côte et je vous y emmènerai avec moi. »

Napoléon à Jérôme. Milan, 13 mai 1805.

« Mon intention est que M. Jérôme Bonaparte prenne le commandement de la frégate *la Pomone* et des deux bricks qui se trouvent dans le port de Gênes. Il appareillera le plus tôt possible avec sa division et se rendra à Toulon, et croisera devant le

Napoléon à Decrès. Milan, 18 mai 1805.

port de Gênes pour y exercer ses équipages, amariner sa frégate et s'exercer lui-même aux manœuvres. Autant que possible, il ne perdra pas Gênes de vue, de manière que, lorsque j'arriverai à Gênes, cette division soit dans le meilleur état.

« Il pressera tous les matelots français, corses, de l'île d'Elbe, qu'il prendra soit dans les bâtiments de Gênes, soit dans les bâtiments qui entreront. Si, par les circonstances des vents, il était obligé de s'éloigner de Gênes et de gagner la Corse, il aurait soin de prévenir le général Morand, pour prendre à bord de sa frégate quelques matelots et conscrits. Cependant il ne s'éloignera pas de Gênes, et toutes les fois qu'il serait obligé de rentrer par les mauvais temps, il sortira immédiatement après, de manière à tenir toujours les équipages en haleine.

« Le ministre de la guerre fera exécuter sur-le-champ le dit ordre, en en instruisant le ministre de la marine. Tant que M. Jérôme Bonaparte commandera la frégate, il y aura, indépendamment de la garnison, une compagnie de grenadiers du 102e, complétée à soixante hommes, avec tous ses officiers.

« M. Jérôme, après sa première sortie, expédiera un brick à Bastia, qui, selon les circonstances, pourra débarquer en floréal. Il sera porteur d'une lettre à Morand, de ne pas le garder plus de huit jours, d'expédier sur-le-champ à Gênes cent bons matelots et tous les conscrits qu'il pourra se procurer. Ces matelots sont destinés aux équipages de *la Pomone*, qu'il commande.

« M. Jérôme écrira également au commissaire de la marine, en Corse, d'expédier ses matelots le plus tôt possible, afin de compléter les équipages au moment où l'Empereur en passera la revue. Il faudrait, autant que possible, que les bricks fussent de retour à Gênes avant le 20 prairial.

« Le ministre de la guerre, qui expédiera sur-le-champ cet ordre à Gênes, en préviendra le préfet maritime de Toulon. J'ai chargé le ministre de la guerre d'exécuter l'ordre que j'ai donné à M. Jérôme de prendre le commandement de *la Pomone*, qui est à Gênes ; cela le remettra aux détails de la mer. Le brick qu'il aura expédié en Corse servira à ramener des matelots.

« Faites-moi connaître si le second de M. Jérôme est bon ; s'il ne l'était pas, faites-en partir un autre de Toulon, même de Paris. Cependant, je voudrais que cette nomination datât du temps où il commandait le brick. »

Napoléon à Berthier. Milan, 18 mai 1805

« Mon cousin, faites connaître à M. Jérôme qu'il étudie bien les manœuvres du canon, parce que je lui ferai commander l'exercice ; qu'il sache bien le nom des différentes pièces qui composent le canon, le nom de toutes les parties de sa frégate, leur dimension et le détail de l'arrimage ; que tous ces détails m'étant très-familiers, il est probable que je l'interrogerai au milieu de ses équipages ; qu'il se mette donc au courant de tout ce qu'il doit savoir ; qu'un jeune homme ne doit point rougir de demander des explications aux vieux officiers de marine ;

que cela, au contraire, ne fait que l'honorer. Vous l'informerez que je mets 20,000 francs à sa disposition pour l'habillement de ses canotiers et de la bonne partie de ses équipages; que je lui accorde également 12,000 francs pour meubler sa chambre d'une manière convenable. Je désire qu'il ne perde point une heure, et qu'il m'écrive, du 5 au 6 prairial, qu'il est à la voile.

« Comme commandant de la rade, il enverra au préfet maritime de Toulon et au ministre de la marine les détails qu'il se procurera sur les mouvements des Anglais et sur les rades où ils sont.

« Il y a sur cette côte beaucoup de bricks et de corsaires; s'il en prenait un, ce serait fort heureux pour lui; mais il ne doit pas s'exposer contre des forces supérieures. Il y a à Gênes un assez bon corps de canonniers; il peut en demander au ministre de la marine une trentaine qui aient navigué. Vous ajouterez que si l'Empereur est content de la manière dont il mène son commandement, il est possible qu'il le nomme commandant de sa garde maritime; mais qu'il faut qu'il lui en reconnaisse l'habileté; que cette place lui donne le privilége de mener l'Empereur en rade et de commander les bâtiments de son escorte, ce qui l'attache de près à sa personne; que l'Empereur ne sera pas à Gênes avant le 20 ou le 25 prairial; qu'il profite donc du temps qui lui reste pour s'instruire et se mettre au fait de tout.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

« Monsieur Jérôme Bonaparte, capitaine de frégate, S. M. l'Empereur et Roi vous ayant confié le commandement d'une division composée de sa frégate *la Pomone* et de ses deux bricks *le Cyclope* et *l'Endymion*, armés au port de Gênes, elle m'a prescrit de vous faire connaître ses intentions sur le service que vous aurez à remplir.

Décrès à Jérôme. Paris, 24 mai 1805.

« S. M. ordonne qu'aussitôt que vous aurez pris le commandement de la frégate et des deux bricks ci-dessus dénommés, vous pressiez tous les matelots français de la Corse et de l'île d'Elbe, qui pourront se trouver à bord des divers bâtiments qui sont sur la rade de Gênes et qui pourraient y mouiller ultérieurement.

« Lorsque la division à vos ordres sera parfaitement armée, l'excédant de marins qui resterait à votre disposition sera envoyé par vous à Toulon pour y former les équipages d'autres bâtiments de S. M.

« Son intention est que vous croisiez devant le port de Gênes, pour y exercer aux différentes manœuvres les équipages de votre division, ainsi que les officiers sous vos ordres.

« Dans le cas où vous seriez forcé de vous éloigner de Gênes, l'intention de S. M. est que vous vous rendiez en Corse et que vous préveniez le général Morand, commandant militaire de cette île, de votre arrivée, afin qu'il mette à votre disposition des matelots et conscrits de la Corse qu'il pourra réunir immédiatement. A cet égard, vous vous conformerez à ce qui vous a été prescrit ci-dessus sur les levées que vous devez faire à Gênes.

« S. M. veut que la division qu'elle vous confie soit tenue constamment en haleine ; qu'elle reste le moins possible au mouillage, sans cependant le perdre de vue, à moins que des circonstances ne vous forcent de vous en éloigner. Si le mauvais temps vous obligeait à relâcher, ces relâches ne doivent durer que le temps indispensablement nécessaire, et vous devriez reprendre la mer aussitôt que les circonstances le permettraient.

« Dans tout état de choses, après votre première sortie, vous devrez expédier un brick pour Bastia, qui, suivant les circonstances, pourra atterrir au golfe Saint-Florent. Le capitaine de ce bâtiment sera porteur de la dépêche ci-jointe pour le général Morand, par laquelle je lui transmets l'ordre de ne pas retenir le brick au delà de huit jours, et de le réexpédier sur-le-champ pour Gênes avec cent bons matelots et les conscrits qu'il pourra se procurer. Les matelots seront embarqués sur *la Pomone*, et, s'il y a lieu, sur les deux bricks. Quant aux conscrits, ils seront dirigés de Gênes sur Toulon.

« Vous devez en même temps écrire au commissaire de marine en Corse qu'il n'y a pas un moment à perdre pour vous envoyer ces matelots, afin qu'il emploie tous les moyens qui dépendront de lui pour concourir à l'exécution de cette mesure.

« Toutes ces dispositions doivent être exécutées assez promptement pour que votre division soit dans le meilleur état possible et que vos équipages soient portés au complet le 20 prairial, afin que lorsque S. M. l'Empereur se rendra à Gênes, elle y soit sa-

tisfaite de la revue qu'elle passera des bâtiments sous votre commandement.

« Je dois vous prévenir que S. M. a donné les ordres pour que, pendant que vous commanderez sa frégate *la Pomone*, il y ait à bord de ce bâtiment, outre la garnison ordinaire, une compagnie du 102e régiment, au complet, de soixante hommes, avec tous ses officiers, et le ministre de la guerre a été chargé de mettre cette compagnie à votre disposition.

« Telles sont, Monsieur, les intentions de S. M. l'Empereur et Roi.

« Il m'est très-agréable d'avoir à vous transmettre ce témoignage de sa confiance. Il est particulièrement flatteur pour toute la marine de voir associé à ses travaux le frère de son souverain. »

Napoléon à Decrès. Milan, 29 mai 1805.

« Je ne sais ce que veut dire cette salve des Anglais ; il est possible qu'elle ait un but frivole. C'est une ruse qu'ils emploient souvent quand il y a du découragement et de la fermentation dans les équipages. Je ne vois pas qu'ils puissent nous avoir fait rien dont ils doivent se réjouir, si ce n'est quelque fâcheuse rencontre arrivée à l'amiral Magon. Quant aux nouvelles du *Star*, elles sont complétement fausses. L'Angleterre est entièrement abandonnée du continent ; sa situation ne peut être pire. M. Jérôme est à la voile à bord de sa frégate. Je vous ai déjà fait connaître que vous rangiez sous son commandement *l'Incorruptible* et *l'Uranie. Il a de l'esprit, du caractère, de la décision et assez de connaissances*

générales du métier pour pouvoir se servir du talent des autres. »

Napoléon à Jérôme. Milan, 29 mai 1805.

« Mon frère, je vous envoie une lettre du Ministre de la marine ; vous y verrez tout le bien que vous pouvez faire à mes flottes par une bonne conduite. Il ne me manque point de vaisseaux, ni de matelots, ni d'un grand nombre d'officiers de zèle ; mais il me manque des chefs qui aient du talent, du caractère et de l'énergie. »

Napoléon à Jérôme. Milan, 8 juin 1805.

« Mon frère, je reçois votre lettre. Je crois que les guetteurs de Port-Maurice ont pris des vaisseaux marchands pour des vaisseaux de ligne. A coup sûr, ce ne sont pas des vaisseaux français, à moins que ce ne soit ou l'escadre de Carthagène ou l'escadre de Nelson qui serait rentrée dans la Méditerranée. Les renseignements que vous me donnez ne sont pas assez précis ; il faut faire connaître à quelle distance précise ces vaisseaux ont été vus ; car si cette distance passe trois lieues, c'est un indice trop léger qui, lorsqu'il ne se combine pas avec des données générales, ne mérite que peu de foi. Si l'escadre s'est approchée de Port-Maurice et y a été vue à la distance de pas plus de trois lieues par des personnes raisonnables, il faudrait bien croire alors ce qu'on ne pourrait contredire.

« Il paraît que le brick qui a été en Corse n'a ramené ni matelots ni conscrits. »

Napoléon à Jérôme ; châ-

« Mon frère, j'ai reçu la lettre du 23 par laquelle

vous m'annoncez qu'un vaisseau et deux frégates ont poursuivi les felouques que vous envoyiez en Corse. Je désire savoir de combien de canons est ce vaisseau, s'il est de soixante-quatorze ou de cinquante. J'attache beaucoup d'importance à savoir son nom. Voyez s'il vous est possible de le savoir. »

teau de Montirone, 14 juin 1805.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 12, par laquelle vous m'informez que vous avez reçu de S. M. l'Empereur l'ordre de garder à bord de *la Pomone* le capitaine Charrier. Vous avez pensé devoir prendre les marques distinctives du grade de capitaine de vaisseau, et vous y ajoutez de très-justes observations sur ce qui résulterait d'inconvénients à les quitter, après avoir été reconnu dans ce grade par la division sous vos ordres.

Décrès à Jérôme. 17 juin 1805.

« Je ne puis, Monsieur, que soumettre à Sa Majesté cette circonstance non prévue sur laquelle elle seule peut prononcer; mais je dois improuver la facilité avec laquelle vous avez préjugé ses intentions à cet égard.

« Je dois vous prévenir aussi que Sa Majesté donne seule, en Europe, des avancements, même provisoires, dans la marine, et qu'en conséquence celui de M. Chassériau doit nécessairement être ajourné jusqu'à ce que Sa Majesté le lui ait conféré; car, par décret du 30 vendémiaire an XII, elle a défendu qu'aucun titre ou grade ne fût valable et ne donnât lieu à appointements qu'autant qu'il a été donné et confirmé par elle.

« Au reste, l'intérêt que vous inspire l'enseigne

Chassériau me persuade qu'il a des droits au grade supérieur. Je vais les examiner, et je désire qu'ils soient tels que je puisse proposer à Sa Majesté de le lui conférer. »

Napoléon à Decrès. Vérone, 16 juin 1805.

« Monsieur Decrès, M. Jérôme Bonaparte ne peut être capitaine de vaisseau ; ce serait une innovation funeste que de lui permettre de prendre un grade lui-même. Dans ce sens, sa conduite est d'une légèreté sans exemple et sa justification n'a pas de sens. Non-seulement M. Jérôme n'a pas le droit de nommer un enseigne lieutenant, mais je désavoue cette nomination : cette conduite est tout à fait ridicule. Quand il aurait eu un combat et qu'il aurait pris un vaisseau anglais, il n'aurait pas le droit de donner un grade, mais seulement de recommander ceux qui se seraient distingués. »

Decrès à Jérôme. Paris, 22 juin 1805.

« Monsieur, la division de l'Empereur confiée à votre commandement n'a point de caronades. Sa Majesté veut qu'elle en soit pourvue sans délai. Je donne des ordres à Toulon pour l'exécution de ses intentions, et elle souffrira d'autant moins de difficulté que le port de Toulon est abondamment approvisionné d'armes de cette nature, de la nouvelle forme.

« Les affûts seuls manquent encore ; mais j'espère que le 15 du mois prochain nous n'aurons rien à désirer.

« L'armement de *la Pomone* doit avoir quelques imperfections qui tiennent à ce qu'elle a été armée

dans un pays où ces opérations n'étaient pas familières.

« Je crois qu'elle n'a pas toutes ses munitions et surtout toutes ses pièces à eau. Aussi avais-je toujours compté qu'elle viendrait à Toulon pour y compléter son armement.

« Je pense encore que toute la division sous vos ordres doit s'y rendre pour y recevoir et installer ses caronades.

« Pour vous donner l'ordre de vous rendre dans ce port je n'attends que ceux de l'Empereur, et aussitôt que je les aurai reçus je m'empresserai de vous les transmettre.

« L'intérêt du service de Sa Majesté et votre propre gloire exigent que toutes les opérations qui se rapportent au commandement qui vous est confié s'exécutent avec une activité sans exemple, et qui servira de modèle à toutes les personnes attachées au service de l'Empereur.

« C'est dans ce but que, voulant prévenir toutes les lenteurs, trop usitées dans les ports, sur ce qui concerne des installations nouvelles ou extraordinaires, je suis entré avec le préfet de Toulon dans quelques détails sur l'activité avec laquelle j'entends qu'on installe les caronades de votre division.

« Je vous adresse ci-joint un extrait des ordres que je lui ai donnés à cet égard, afin qu'en étant prévenu d'avance vous concouriez en tout ce qui dépendra de vous à leur exécution.

« Je suis informé qu'on attribue la médiocrité de

marche de *l'Uranie* à l'excès de poids de son artillerie, qui se compose de canons espagnols.

« Je ne sais jusqu'à quel point cette observation est fondée ; mais je donne ordre au préfet de Toulon de donner à cette frégate, dès qu'elle arrivera à Toulon, des canons français, s'il est reconnu qu'ils pèsent moins que ceux qu'elle a à son bord.

« Je vous invite à vouloir bien m'écrire chaque courrier pour me tenir informé de tout ce qui concerne la division sous votre commandement et les divers détails qui se rapportent au service de Sa Majesté. Cette disposition est générale et établie avec tous les commandants des forces de Sa Majesté, et son exécution, dans le cas présent, est d'autant plus importante qu'il n'est aucune division qui fixe plus particulièrement mon intérêt que celle que l'Empereur vous a confiée. »

Willaumez à Jérôme. A bord de *l'Alexandre*, 4 juillet 1805.

« Commandant, il y a environ deux mois que les papiers publics nous disaient que vous étiez revenu des États-Unis, et seulement depuis le commencement de celui-ci nous savons que vous êtes à Gênes où vous commandez les forces navales. J'attendais avec impatience de connaître le lieu où je pourrais vous adresser mes félicitations très-sincères sur votre retour en France. Vous savez le désir que j'avais de vous avoir sur *la Poursuivante* pour la traversée ; elle fut heureuse et à peu près de la durée que je l'avais présumée. Obligé d'abord d'entrer en rivière à Bordeaux, je trouvai le lieutenant de vaisseau qui vous était expédié ; je le priai de se charger d'une

lettre qui vous apprendrait mon arrivée et par laquelle je me permettais de vous renouveler mes instances pour passer en Europe. De Bordeaux je menai *la Poursuivante* à Rochefort. Après un petit engagement avec les vaisseaux ennemis qui gardaient les Pertuis d'Antioche, je fus de là à Paris, où on me nomma au commandement du vaisseau *l'Algésiras*, qui venait d'être lancé au port de Lorient. J'ai armé et conduit ce vaisseau à l'île d'Aix, et en ventôse dernier, nommé par les bontés de Sa Majesté, votre auguste frère, contre-amiral, pour commander l'escadre légère dans l'armée navale de l'Océan, aux ordres de l'amiral Ganteaume, je me rendis à Brest, où je suis en rade depuis trois mois. Voilà succinctement par où a passé le *commodore Willaumez* depuis qu'il a pris congé de vous à Baltimore.

« Il me reste à désirer que mes services puissent dès à présent être utilisés dans la Méditerranée, afin de me trouver à même de vous renouveler les sentiments d'attachement avec lesquels, etc., etc. »

Decrès à Jérôme. Paris, 8 juillet 1805.

« Monsieur, M. Forfait m'a prévenu de l'arrivée à Gênes des frégates *l'Uranie* et *l'Incorruptible*, qui s'y sont réunies à votre pavillon.

« Les comptes que je rends chaque mois à Sa Majesté Impériale me mettant dans la nécessité de recevoir des renseignements précis sur tous les bâtiments armés, je vous prie de faire remplir par chacun des capitaines sous vos ordres une des feuilles ci-jointes, et de me les faire parvenir exactement le 1er de chaque mois. Je vous serai obligé d'y joindre des

observations générales, tant sur la situation matérielle de votre division que sur ses équipages. »

Décrès à Jérôme. Paris, 19 juillet 1805.

« Monsieur le Commandant, Sa Majesté l'Empereur et Roi a bien voulu me renvoyer l'extrait d'une dépêche que vous lui avez adressée le 24 de ce mois, par laquelle vous lui rendez compte des nouvelles que les papiers de Livourne donnent sur une invasion d'Alger opérée par les habitants des montagnes de la Kabaïlie.

« Ces nouvelles extraordinaires vous ont paru de nature à vous déterminer à attendre de nouveaux ordres de Sa Majesté pour votre départ.

« L'Empereur m'ordonne de vous informer qu'il ne considère point comme probable cette nouvelle telle qu'elle est rapportée dans les journaux de Livourne. D'ailleurs, fût-elle vraie, Sa Majesté n'y voit qu'une nouvelle raison de hâter votre départ pour retirer des mains de ces brigands les malheureux esclaves dont son autorité et son nom doivent opérer la délivrance.

« L'Empereur désire que votre division soit bien armée et bien approvisionnée, et que vous accéleriez son départ. »

Jérôme à Decrès. En rade de Gênes, 26 juillet 1805.

« Je renvoie, M. le Ministre, le courrier que Votre Excellence avait expédié à M. le préfet maritime. Je vous serai obligé de faire parvenir de suite à S. M. la lettre que je joins ici pour elle.

« Le besoin de matelots où je me trouvais pour armer les bâtiments de la division m'avait fait adopter

des mesures qui ont été taxées de rigueur. J'y ai alors renoncé, et j'ai fait à M. le préfet une demande officielle de matelots. Sa réponse a été qu'il lui était impossible de m'en procurer. J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que je viens, en conséquence, de donner ordre aux deux bricks de se placer à l'entrée du port, de visiter tous les bâtiments qui entrent ou qui sortent, et de prendre le cinquième de leurs équipages, non compris les capitaines. C'est le seul moyen d'avoir des hommes, qu'aucun autre jusqu'à présent n'a pu me faire obtenir.

« On travaille jour et nuit à l'installation des caronades. Comme j'appareille après-demain, s'il reste quelque chose à terminer à cet ouvrage cela se fera à la mer, car je ne puis plus longtemps retarder mon départ. Le préfet maritime a jugé que les gaillards de la frégate étaient un peu faibles pour porter du trente-six. Il faudrait que l'on ne fît pas la même faute pour *la Danaé* que l'on va mettre sur chantier. »

Decrès à Jérôme. Paris, 5 août 1805.

« Monsieur, j'ai reçu les quatre lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 messidor, 4, 5 et 7 thermidor (16, 23, 24 et 26 juillet 1805).

« J'ai vu par la dernière que l'on travaillait avec toute l'activité possible à l'installation des caronades à bord de *la Pomone*, et que vous espériez pouvoir appareiller le 9. J'ai également remarqué les mesures que vous aviez prises pour procurer des marins à votre division.

« Je confirme au préfet de Toulon les ordres que je lui avais adressés pour l'envoi à Gênes des caro-

nades nécessaires pour l'armement des autres bâtiments de votre division. Cette mesure me paraît d'autant plus convenable que si cette artillerie n'était pas placée sur ces bâtiments elle serait ultérieurement utilisée pour ceux qui sont encore en construction. »

Décrès à Jérôme. Paris, 10 septembre 1805.

« Monsieur le Commandant, j'ai l'honneur de vous prévenir que Sa Majesté venant de me donner l'ordre le plus formel de faire passer sur-le-champ à Porto-Ferrajo, deux bricks destinés à la protection des côtes de cette île et de ses communications avec le continent, il devient indispensable que le brick *l'Abeille* (1), qui a été momentanément adjoint à votre division, soit remis à la disposition du préfet maritime de Toulon.

« J'écris en conséquence à M. le contre-amiral Émériau, et je le charge de vous faire connaître si vous devrez donner au capitaine Eydoux l'ordre de se rendre directement à Porto-Ferrajo, ou s'il devra retourner à Toulon.

« Je vous observe, Monsieur, que le préfet maritime de S. M., qui éprouve déjà de très-grandes difficultés pour assurer le service des convois et des communications dans son arrondissement, se trouverait hors d'état de remplir les intentions de S. M., si le renvoi du brick *l'Abeille* n'avait pas lieu sans le moindre retard. »

(1) *L'Abeille*, sur la demande de Jérôme, lui avait été accordé par le préfet maritime de Toulon, comme bâtiment d'avant-garde pour son expédition d'Alger.

Le Moniteur universel fit connaître ce qui s'était passé à Gênes par l'article ci-dessous :

« Le jour où M. le Commandant et les captifs délivrés sont descendus à terre, M. le conseiller d'État, préfet maritime, a donné des ordres pour que tout dans le port respire l'allégresse et la joie. Des salves d'artillerie se sont fait entendre de toutes les batteries et de tous les forts.

« M. l'archi-trésorier et toutes les autorités civiles et militaires ont reçu M. le Commandant des forces navales au lieu du débarquement.

« De là ils se sont rendus avec les captifs délivrés à l'église métropolitaine.

« S. E. M. le cardinal-archevêque a célébré une messe solennelle et fait chanter le *Te Deum* en action de grâce.

« Les captifs rendus à la liberté ont dîné à bord du vaisseau *le Génois*.

« M. l'archi-trésorier a reçu à dîner les autorités constituées et les principaux officiers de terre et de mer. M. le Commandant des forces navales, frère de l'Empereur, a honoré ce banquet de sa présence.

« Il y a eu le soir illumination et bal.

« Le même jour ont été délivrés aussi les prisonniers détenus à la Malapaga, dont les dettes ne s'élèvent pas au-dessus de 300 francs, en exécution des ordres de l'Empereur, et les condamnés détenus au bagne pour crime de désertion.

« Le lendemain on a procédé à la formation de l'équipage du vaisseau *le Génois*.

« Les marins jugés dignes de le monter ont reçu, à titre d'avance, la paie de deux mois. »

Gênes, 31 août 1805. L'archi-trésorier de l'Empire au cardinal de Gênes et aux évêques des trois départements.

« Le frère de l'Empereur, commandant des forces navales, revient à Gênes après avoir rempli avec le plus grand succès la mission de bienfaisance que son auguste frère lui avait confiée. Il ramène deux cent trente et un captifs dont les fers ont été rompus par l'heureuse union de la Ligurie à l'Empire français.

« L'intention de Sa Majesté est que cet événement soit célébré dans les trois départements avec les sentiments dont elle est pénétrée elle-même : elle le regarde comme un bienfait du ciel, qui a daigné le choisir pour être envers la Ligurie l'instrument de sa bonté.

« Vous entrerez dans ses vues, Messieurs : en conséquence vous ferez chanter dans votre église cathédrale, et ensuite dans toutes les églises de votre diocèse, un *Te Deum* en action de grâce de cette faveur signalée.

« Vous saisirez cette occasion pour faire sentir aux pasteurs et au peuple ce qu'ils doivent de reconnaissance à un souverain occupé tout entier de leurs intérêts et de leur bonheur.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

L'archi-trésorier aux préfets et sous-préfets des trois départements.

« Le frère de l'Empereur, commandant des forces navales, revient à Gênes, Messieurs, après avoir rempli avec le plus grand succès la mission la plus

chère au cœur de Sa Majesté et la plus douce pour le sien.

« Deux cent trente et un captifs sont délivrés des fers de l'esclavage et rentrent dans leurs foyers.

« Cet événement doit être célébré dans les trois départements avec la reconnaissance que mérite un si grand bienfait.

« Vous voudrez bien le faire connaître à tous les arrondissements et à toutes les communes de votre département et ordonner qu'il soit dans toutes l'objet de la réjouissance publique.

« Vous saisirez cette occasion pour faire sentir à tous les citoyens les avantages d'une union qui les affranchit pour jamais de la crainte de l'esclavage.

« Vous ferez sentir surtout aux marins tout ce qu'ils doivent à l'Empereur, et combien doit leur être cher désormais un pavillon qui doit être la sauvegarde de leur commerce, de leur honneur et de leur liberté.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués. »

Gênes, le 16 fructidor an XIII (3 septembre 1805).

« Joseph Spina, cardinal, prêtre de la sainte Église romaine, sous le titre de *Sainte-Agnès*, hors les murs de Rome, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, archevêque de Gênes, etc.

« Aux vénérables frères et fils bien-aimés en Jésus-Christ, les pasteurs et le peuple de la ville et du diocèse de Gênes,

« Salut et bénédiction.

« Nous vous annonçons, vénérables frères et fils

bien-aimés en Jésus-Christ, un événement aussi heureux qu'inattendu. Une foule de nos concitoyens liguriens, de tout âge et de tout sexe, gémissant depuis longues années sous le poids des chaînes barbaresques, et sur les bords inhospitaliers de l'Afrique, par suite des cruautés que la nation musulmane se plaît à exercer contre ceux qui ont arboré l'étendard de la croix de Jésus-Christ, soupirait en vain après le moment où une main bienfaisante, brisant leurs fers, les rendrait enfin à leur patrie, à leurs proches, à leurs temples et à leurs sacrifices.

« Tel est, nos fils bien-aimés, tel est notre très-auguste Empereur, que sa clémence égale toujours sa valeur; et la grandeur de son âme est telle que, chargé par la Providence du soin de nos destinées, il s'occupe uniquement de notre bonheur, et que tournant ses regards sur cette portion malheureuse de ses sujets, il ne voulut confier qu'à son auguste frère l'exécution des mesures qui devaient les rendre à la liberté.

« Réjouissons-nous, fils bien-aimés, de cet heureux événement, comme il convient à de bons chrétiens, à des sujets fidèles et reconnaissants. Ainsi le peuple hébreu, échappé par un prodige nouveau au glaive des Égyptiens, répétant le cantique de son chef choisi, *Cantemus Domino,* etc., fit retentir les rivages de la mer Rouge des accents de sa reconnaissance, ainsi que l'intrépide veuve du Manassès, après avoir tranché la tête du général des Assyriens incirconcis, et délivré la ville de Béthulie des maux affreux qui la menaçaient, entonna le cantique *Lau-*

date Dominum Nostrum, que ses concitoyens répétèrent à l'envi pour célébrer les miséricordes du Seigneur.

« Nous voyons le zèle de Moïse et la ferveur de Judith imités par le très-religieux prince notre auguste Souverain, qui veille sans cesse pour notre félicité ; lui-même nous invite par sa lettre, dont les papiers publics ont déjà annoncé la teneur, à faire célébrer cet heureux événement par des cantiques de louange.

« Empressons-nous donc, fils bien-aimés, à seconder cette religieuse invitation ; courons en foule au temple, et que nos cœurs s'y répandent en cris d'allégresse. En rendant grâce au Seigneur de ce bienfait inespéré, célébrons aussi la miséricorde qui nous a rendus sujets d'un monarque à la fois puissant et généreux ; répétons tous : *Qu'il vive, qu'il vive toujours, notre auguste Empereur !*

« Et vous surtout, marine de la Ligurie, qui naguère ne pouviez mettre à la voile, de vos ports, sans ce cruel pressentiment que peut-être vous embrassiez pour la dernière fois une épouse chérie et des enfants en bas-âge, quels transports doivent vous animer maintenant que vous pouvez avec sûreté naviguer sur toutes les mers, certains de rapporter au sein de vos familles les fruits de votre industrie. Redoublez donc de courage ; que la fidélité due à votre Souverain, que votre reconnaissance pour ses bienfaits vous attachent à ses drapeaux, et vous accoutument à combattre, s'il le faut, à vaincre et à illustrer votre nom. Un jour viendra peut-être (et nous ne

l'augurons pas en vain), que le jeune héros qui, par son pouvoir, a brisé les chaînes de vos concitoyens, s'élèvera comme un autre *Bouillon*, à une entreprise plus glorieuse, et que votre nom, ô Liguriens! sera de nouveau gravé en caractères d'or sur cette tombe qui rendit si célèbre le nom de vos aïeux, et qui, retombée sous la tyrannie musulmane, peut à peine être approchée des dévots pèlerins.

« Et vous, vénérables frères, destinés comme nous à nourrir du pain de la parole, et à encourager par votre exemple les peuples confiés à votre sollicitude et à la nôtre, ne cessez point de leur inspirer l'obéissance et la fidélité envers le Souverain : faites-leur connaître combien ils doivent déjà à sa bienfaisance; retracez-leur l'exemple des premiers fidèles dont parle Tertullien; faites qu'ils adressent continuellement leurs vœux au ciel, pour que Dieu daigne répandre la plénitude de ses bénédictions sur notre très-glorieux Empereur et Roi Napoléon, sur la très-pieuse Impératrice Joséphine et sur toute la Famille Impériale. Pressez-les de faire hommage à la suprême Majesté, au Roi de tous les rois, des faveurs qu'ils ont déjà reçues; secondez les intentions de notre très-auguste Monarque qui se fait gloire de nous montrer ses sentiments, exprimés si dignement dans cette loi du très-religieux empereur Théodose le Jeune : que chacun se tienne pour assuré de nous avoir rendu les devoirs de sujets dès qu'il a été adorateur du Dieu tout-puissant et imitateur de ses vertus et de ses perfections.

« A ces causes, dimanche prochain, second di-

manche de septembre, jour destiné à célébrer la Nativité de la Mère de Dieu, notre protectrice, dans les églises paroissiales et collégiales de nos villes et diocèse, après la messe solennelle, on chantera l'hymne de saint Ambroise, avec le *Tantum ergo*, et la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Nous accordons à tous ceux qui y assisteront, et qui prieront pour la prospérité de notre très-auguste Empereur et Roi, et de toute la Famille Impériale, cent jours d'indulgence, lesquels s'étendront à toutes les religieuses, aux personnes cloîtrées, et à tous ceux qui, dans la même intention, adresseront en ce jour à Dieu leurs ferventes prières.

« La paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit toujours avec vous, vénérables frères et fils bien-aimés; à cette fin, nous vous donnons de tout notre cœur, notre bénédiction pastorale.

« Au palais archiépiscopal, 3 septembre 1805.

« *Signé* GUISEPPE CASTAGNOLA,

Chancelier de l'Archevêché. »

LIVRE VI

Instructions envoyées par Napoléon au contre-amiral Willaumez (septembre 1805). — Jérôme reçoit le commandement du vaisseau de 74, *le Vétéran*. — Intentions de Napoléon à l'égard de Jérôme. — L'escadre de Willaumez met à la voile le 13 décembre. — Première partie de la campagne maritime de cette escadre. — Conduite de Jérôme. — Le capitaine du *Vétéran* nommé second du contre-amiral, le 1er janvier 1806. — Relâche à San-Salvador (côtes du Brésil), du 3 au 22 avril 1806. — Seconde relâche à Cayenne, pour y débarquer les prisonniers, du 15 au 28 mai. — Manœuvre malheureuse prescrite par Willaumez à quatre de ses vaisseaux. — *Le Foudroyant*, *le Vétéran* et *la Valeureuse* font route pour la Martinique. — Jérôme au Fort-de-France, du 6 juin au 1er juillet. — Sa conduite audacieuse et habile. — Villaret-Joyeuse. — Sages avis de Jérôme à Willaumez. — *Le Vétéran*, séparé du reste de l'escadre, le 28 juillet. — Jérôme s'empare, le 18 août, d'un riche convoi anglais. — Son arrivée sur les côtes de France, le 25. — Il est poursuivi par quatre bâtiments de guerre. — Entrée dans la baie de la Forêt (le 26), et dans le port de Concarneau (le 1er septembre 1806), du *Vétéran*. — Jérôme laisse le commandement du vaisseau à Halgan, et vient à Paris. — Sa réception par Decrès et par Napoléon. — Il est nommé contre-amiral. — Relation faite par le *Moniteur* de la campagne du *Vétéran*.

Vers la fin de septembre 1805, et bien que la nouvelle coalition suscitée par l'Angleterre le forçât à se mettre à la tête de la grande armée, Napoléon ne renonçait pas à disputer la suprématie maritime à

la rivale de la France. Il se croyait assez puissant pour anéantir sur le continent les forces des Austro-Russes et pour ruiner sur l'Océan le commerce anglais. Furieux d'être obligé d'abandonner son gigantesque projet de descente en Angleterre qu'il était prêt à effectuer, le grand capitaine ne voulait pas cependant que la lutte cessât sur mer. Si nos escadres n'étaient pas encore de taille à se mesurer avec celles du roi Georges, au moins pouvaient-elles, habilement conduites, faire un tort matériel immense à l'ennemi, soit en attaquant partout où elles les trouveraient les riches convois des Indes anglaises, soit en saccageant ses beaux établissements coloniaux d'Amérique.

Obéissant à cette pensée, la veille de son départ pour l'Allemagne, l'Empereur dicta lui-même et fit adresser en son propre nom, aux commandants de ses escadres, choisis parmi nos plus intrépides hommes de mer de cette époque, des instructions de la plus haute portée.

Une de ces instructions fut envoyée, le 23 septembre 1805, à Willaumez, récemment promu contre-amiral, et que ses services avaient fait vivement apprécier par Napoléon.

Déjà les contre-amiraux Allemand et Lhermitte sillonnaient les mers. Leissegues et Willaumez allaient à leur tour croiser sur l'Océan pendant douze à quatorze mois.

Les instructions de Willaumez se résumaient par cette phrase (1) : *Faire aux Anglais le plus de mal*

(1) On trouvera ces instructions à la correspondance relative à ce livre

possible. Le contre-amiral devait sortir de Brest dès que son escadre serait prête. Cette escadre, forte de six vaisseaux de ligne et de deux frégates, était composée : du *Foudroyant* (vaisseau amiral, capitaine Bigot), du *Vétéran* (capitaine Jérôme Bonaparte), du *Cassard* (capitaine Faure), de *l'Impétueux* (capitaine Leveyer-Belair), du *Patriote* (capitaine Krom), du *Jupiter* (1) (capitaine Laignol) (2), des frégates *la Valeureuse* (capitaine Saizien) et *la Volontaire* (capitaine Bretel).

Willaumez, tout en ayant une certaine liberté d'action pour sa campagne, avait ordre de se rapprocher le plus possible de ce plan : se rendre dans l'Océan méridional, toucher au Cap (qui n'était pas encore aux mains des Anglais), s'y ravitailler ; faire croire qu'il allait à l'Ile de France et remonter vers l'Ouest pour établir une croisière à vingt lieues de Sainte-Hélène, guetter le passage des convois et bâtiments venant des Indes, et qui relâchaient d'habitude dans les ports de cette île ; puis, après avoir louvoyé un mois dans ces parages, se porter vers les Antilles, y ruiner le commerce et les établissements anglais, et revenir en France après avoir tenté un coup de main sur les pêcheries de Terre-Neuve. Le contre-amiral pouvait néanmoins diriger ses opérations en modifiant les projets de l'Empereur, comme il le jugerait convenable, pourvu qu'il se montrât entreprenant, audacieux, et que sans se commettre contre des

(1) *Le Jupiter* fut remplacé par *l'Éole*.

(2) *Le Foudroyant* était de 80 canons, les cinq autres vaisseaux, de 74.

forces supérieures, il se fît redouter des Anglais.

Nous verrons que bien des obstacles sur lesquels il ne comptait pas vinrent entraver la campagne maritime de Willaumez, et que ceux des vaisseaux de son escadre, à l'exception du *Vétéran*, qui purent regagner la France, y arrivèrent dans un triste état.

Jérôme cependant, rentré en grâce auprès de l'Empereur et revenu à Paris lorsqu'il eut quitté le commandement de l'escadre légère de Gênes après sa courte et brillante expédition d'Alger, donnait à Napoléon de véritables espérances comme officier de marine. C'est qu'en effet, malgré son jeune âge et surtout malgré la fougue de son caractère, le nouveau capitaine de vaisseau (1) (car ce grade avait été la récompense de sa conduite récente), montrait un tel aplomb lorsqu'il était à bord, des vues si justes, un esprit si lucide et si droit, une telle intrépidité, que l'Empereur n'avait pas tardé à l'apprécier à sa juste valeur, comme le prouve sa correspondance. Il comptait un jour, non-seulement mettre Jérôme à la tête de la marine française, mais lui donner, après sa campagne avec Willaumez, le rang et les droits de prince du sang, dont sa conduite aux États-Unis l'avait privé.

Des instructions, toutes spéciales et confidentielles comme les précédentes, furent adressées à Willaumez, par le ministre Decrès, relativement à Jérôme, auquel déjà on commençait à donner officieusement

(1) Le décret qui nomme Jérôme capitaine de vaisseau est du 1er novembre 1805.

le titre d'Altesse Impériale. Ces instructions sont fort curieuses, et il en ressort que Napoléon entendait : 1° qu'on fournît à son jeune frère les meilleurs éléments pour qu'il pût se faire valoir, rendre des services et prouver son mérite ; 2° que tout acte de flatterie fût étranger à la conduite qu'on tiendrait à son égard. Le contre-amiral commandant en chef l'escadre devait donc s'attacher à donner à Jérôme un vaisseau en bon état, bien armé, ayant un excellent personnel ; faire tous ses efforts pour capter la confiance du jeune officier ; mais le laisser ensuite à ses propres inspirations, et surtout le traiter comme les autres officiers de son grade. « *L'Empereur*, disait « Decrès à Willaumez, *ne vous pardonnerait pas, et « pesez bien cette expression, aucun acte d'adulation « envers son frère*, et c'est par son commandement « exprès que je vous donne cette information. » Le ministre ajoutait encore un peu plus bas : — « Quant « à M. Jérôme, l'Empereur m'a ordonné de signifier « qu'il *annoterait d'expressions humiliantes dans « les papiers publics*, ceux qui se donneraient envers « lui le ton de l'adulation, et je vous transmets par « son ordre exprès cette disposition de S. M. »

Il était difficile d'expliquer plus crûment que ne le faisait le ministre de la marine, les intentions de l'Empereur à l'égard de Jérôme ; cependant, on remarquera facilement, en lisant les documents officiels, que Willaumez se montra peut-être un peu trop confiant avec le jeune capitaine. Soit que ce dernier lui eût inspiré, par son caractère, une véritable sympathie, soit qu'il eût reconnu en lui un es-

prit supérieur, soit enfin par simple condescendance pour le frère de son souverain ; le contre-amiral ne tarda pas à donner au commandant du *Vétéran* des marques évidentes et publiques d'une déférence que l'on n'accorde pas d'habitude à un homme de l'âge de Jérôme. Ainsi, dès que Jérôme est à Brest, Willaumez fait entendre au jeune capitaine que la campagne sera de longue durée ; puis il le consulte sur l'opportunité qu'il y aurait à appareiller. Une fois en mer, il le nomme le premier des capitaines, le désigne pour le remplacer en cas d'accident ; ne fait pas une opération qu'il ne lui demande son avis ; enfin il le met en relief par tous les moyens possibles et lui ménage dans l'escadre une position exceptionnelle. Nous devons reconnaître toutefois que les réponses de Jérôme sont toutes empreintes d'un véritable esprit de sagesse, que ses avis sur les opérations maritimes de l'escadre sont d'une grande lucidité, d'une grande justesse et prouvent une sagacité remarquable, qu'il est donc aussi, et jusqu'à un certain point, permis d'admettre que le contre-amiral, faisant cas des talents précoces du prince, était fort aise de les utiliser au profit de sa campagne.

Jérôme arriva à Brest, lorsque son frère enveloppait Mack dans Ulm. La plus brillante réception attendait dans notre premier port de mer le jeune capitaine de vaisseau. Comme à Nantes, son séjour sur la côte du Finistère fut l'occasion de fêtes et de bals. Ce fut pendant une de ses soirées qu'il eut le bonheur d'annoncer l'entrée de Napoléon et de la grande armée dans la capitale de l'Autriche. Quarante-cinq ans

plus tard, lorsque l'ex-roi de Westphalie, revenu d'un long exil, voulut, avant de mourir, revoir les lieux où il avait, dans sa jeunesse, passé de si douces heures, il se trouva encore à Brest des témoins de ces réunions pour lui rappeler ces circonstances que rien du reste n'avait pu effacer de sa mémoire ni de son cœur. Aussi ne pénétra-t-il pas sans une profonde émotion dans les murs de cette ville d'où *le Vétéran* s'était élancé en 1805, pour faire une rude et brillante campagne de huit mois à travers les mers de l'Europe, de l'Afrique et des deux Amériques.

Le Vétéran était un navire de soixante-quatorze, parfaitement bien gréé, un des plus beaux de notre marine de guerre à cette époque, et qui comptait alors comme simples officiers trois futurs amiraux : Halgan, capitaine de frégate et second du bâtiment; Duperré, lieutenant, et Mackau, simple enseigne. Il y avait encore sur les rôles de l'équipage les lieutenants de Salha, plus tard aide de camp du prince et duquel on verra des lettres intéressantes; Meyronnet, le fidèle compagnon de Jérôme depuis *l'Épervier*, quelques années plus tard, grand officier de la couronne de Westphalie; Russel, aujourd'hui dernier survivant du vaisseau; Rouillard, chirurgien; Lecamus, secrétaire du prince (1).

Outre l'escadre de Willaumez, dont nous avons donné la composition, il y avait à Brest, à la fin de l'année 1805, une escadre de force à peu près égale,

(1) Les autres lieutenants de vaisseau étaient : Meignen, premier; Bourdé, quatrième; Béville, sixième, et Demblay, septième.

aux ordres du contre-amiral Leissegues. Elles appareillèrent ensemble le 13 décembre, entrèrent sans accident dans l'Yroise et gagnèrent la pleine mer. L'ennemi ne parut pas, et les commencements de la campagne s'annoncèrent sous d'heureux auspices. Pendant trois jours, les deux contre-amiraux naviguèrent de conserve, mais dans la nuit du troisième, Leissegues se jeta au Sud-Est, Willaumez gouverna au Sud-Ouest; ce dernier, à peine hors de Brest, fit trois prises. Après les avoir brûlées, il avait réparti sur son escadre deux cent quinze Anglais prisonniers. Voulant se débarrasser le plus vite possible de ces hommes et les faire servir à un échange avec des matelots français, il se décida, le 23 décembre, à les envoyer par la frégate *la Volontaire* à Sainte-Croix de Ténériffe pour les faire mettre aux mains du consul français de cette résidence. Malheureusement la frégate trouva Ténériffe étroitement bloquée et se dirigea sur le Cap. Nous verrons tout à l'heure quel fut son sort.

Le 18, l'escadre s'empara d'un brick anglais, et le 19, d'un bâtiment chargé de morue.

Jusqu'alors aucune escadre ennemie n'avait paru dans les eaux des vaisseaux de Willaumez, mais, le 24, *le Vétéran* signala une division anglaise forte de huit voiles, sous le vent. On était à la hauteur de l'île de Palma, une des Canaries. Le contre-amiral fit aussitôt signal de prendre l'ordre de bataille, ce qui fut lestement exécuté ; puis, après le branle-bas de combat et voulant mettre en pratique un stratagème employé quelquefois en pareille circonstance, il feignit

de se faire chasser pour attirer à sa poursuite les meilleurs voiliers de l'ennemi, et se retourner brusquement sur eux dès qu'ils seraient un peu éloignés du reste de leur division.

L'ennemi ne prit pas le change, et se borna à observer de loin pendant trente-six heures l'escadre française, ensuite il disparut le 27 décembre, en virant de bord.

Jérôme se montrait plein de zèle dans l'exercice de son commandement. *Le Vétéran* était non-seulement le meilleur bâtiment, mais encore le mieux tenu de la division, et Willaumez ne tarissait pas en éloge sur les belles et solides qualités de son jeune commandant. Au 1er janvier 1806, un ordre du jour le nomma second de l'escadre quoiqu'il fût le moins ancien des officiers de son grade. Ce jour-là, Jérôme rassemblant son équipage, le passa en revue, et dit ensuite à ses hommes :

« Matelots et vous soldats, c'est aujourd'hui que « nous commençons l'année 1806. C'est de cette an- « née que doivent dater nos succès maritimes. Rap- « pelez-vous bien que le vaisseau que je commande « doit servir de modèle aux vaisseaux de l'escadre, « comme l'escadre elle-même doit servir de modèle « aux autres escadres de l'Empire. N'oubliez pas « que l'Europe a les yeux sur vous. Pour moi, qui « m'occupe uniquement de votre bonheur et de vo- « tre gloire, j'attends de vous que l'on puisse dire : « c'est un brave, car il était embarqué sur *le Vété- « ran!* »

L'escadre de Willaumez, descendant toujours vers le Sud avec des alternatives de beau ou de mauvais temps, se maintenait par les 20 et 25 degrés de longitude et s'avançait vers le cap de Bonne-Espérance, pour exécuter la première partie de sa mission. Arrivé à quarante-cinq lieues de cette colonie, le 17 février 1806, *le Foudroyant* captura et brûla une corvette ennemie. Le contre-amiral apprit alors par elle que le Cap était depuis le mois de janvier aux mains des Anglais. Il acquit en outre la douloureuse certitude de la prise de *la Volontaire*. Cette malheureuse frégate, ainsi que nous l'avons dit, n'avait pu exécuter l'ordre de débarquer ses prisonniers à Ténériffe ; son capitaine avait alors décacheté ses instructions et, pour les remplir, il avait mis à la voile afin de gagner directement le Cap, d'autant plus loin de s'attendre à ce qui allait lui arriver que le drapeau hollandais flottait sur la ville. Il était donc entré sans défiance dans le port, où la triste réalité lui fut à l'instant révélée, car il dut se rendre à la division de l'amiral Home Pophane.

Ces événements étaient de nature à changer complétement les résolutions de Willaumez, aussi crut-il devoir consulter son second, le capitaine Jérôme Bonaparte, sur la conduite à tenir dans les circonstances présentes. Chose assez singulière, le commandant du *Vétéran* avait, dès le mois de janvier, prévu la prise du Cap par les Anglais, et avait conseillé à Willaumez de faire relâche à Saint-Thomas, de se placer ensuite entre l'Ascension et Sainte-Hélène

pour surveiller dans cette croisière, les convois de l'Inde (1).

Malheureusement Willaumez n'avait pas cru devoir modifier encore les instructions données par l'Empereur, en sorte qu'il avait continué à naviguer vers le Cap, et qu'il eut la douleur d'apprendre coup sur coup, non-seulement la prise de Bonne-Espérance, la capture de *la Volontaire*, mais encore le passage des convois de l'Inde près de Sainte-Hélène, deux ours avant l'arrivée de son escadre dans ces parages.

Toutes ces nouvelles désolantes lui furent confirmées le 18 mars par un aspirant de la frégate *l'Atalante*, qui vint à bord du *Vétéran*, et que Jérôme envoya au *Foudroyant* (2).

Il était donc désormais inutile de songer à une relâche au Cap, il fallait aviser à ravitailler la division française sur un autre point. Willaumez prit la résolution de se porter sur le Brésil, de mouiller à San-Salvador, colonie portugaise et par conséquent ouverte à la France, d'y prendre des vivres frais et de l'eau dont on commençait à manquer, puis de tenter l'exécution de la seconde partie du programme de Napoléon, la ruine des établissements anglais de la Barbade et la capture des convois des colonies américaines. L'escadre avait des prisonniers recueillis sur les quelques prises faites depuis le départ de Brest, il fut convenu qu'après la relâche à San-Salvador, on remonterait vers Cayenne pour les y déposer

(1) Voir les lettres de Jérôme à Villaumez.

(2) *L'Atalante* s'était perdue au Cap, en octobre 1805.

avant de gagner les Antilles. Ce parti était d'autant plus sage que le 27 mars, *le Vétéran*, ayant donné la chasse et visité un bâtiment danois, apprit de lui qu'une escadre anglaise, forte de neuf vaisseaux, de deux frégates et de deux bricks se trouvait, quelques jours auparavant, à la hauteur de Palma, cherchant sans doute la division Willaumez.

En conséquence de ces décisions, l'escadre fit route pour la baie de Tous-les-Saints sur la côte du Brésil. Le 2 avril, elle se partagea en deux divisions, la première, formée du *Vétéran*, du *Patriote* et de *la Valeureuse*, prit les devants sous les ordres de Jérôme; la seconde resta sous le commandement direct de Willaumez.

Le 3, à quatre heures du matin, la terre fut signalée au Nord-Ouest, et vers six heures on put distinguer le fort Saint-Antoine, qui défendait la pointe de la baie de Tous-les-Saints. *Le Vétéran* força aussitôt de voile, suivi de deux autres bâtiments, tandis que le reste de l'escadre louvoyait à l'entrée de la baie. Les forts, une côte basse et à sables blancs où croissaient çà et là quelques palmiers, des villages de pêcheurs et enfin de nombreuses et petites embarcations de pêche montées par des habitants du pays, frappèrent successivement la vue des équipages. A midi, Jérôme envoya à terre un canot avec le lieutenant de vaisseau de Salha, porteur d'une lettre pour le gouverneur de San-Salvador, puis faisant doubler la pointe Saint-Antoine à sa division, il vint mouiller dans la baie après avoir salué de dix-sept coups de canon les forts, qui rendirent aussitôt le salut.

Le gouverneur s'empressa de répondre qu'il mettait les ressources de San-Salvador à la disposition de l'escadre française, et peu de temps après l'intendant de la marine portugaise vint faire visite à Jérôme. Ce dernier se hâta de prévenir son général de ce qu'il avait fait et de la bonne disposition des autorités du pays.

Le lendemain 4 avril, Willaumez mouilla avec le reste de son escadre dans la baie.

Ce même jour, le prince envoya à terre au gouverneur, le second du *Vétéran*, Halgan avec les capitaines du *Patriote* et de *la Valeureuse*. Le comte de Ponte, qui commandait les Portugais à San-Salvador, reçut à merveille les officiers français, les autorisa à choisir à terre un emplacement pour y installer les malades et surtout les scorbutiques alors en assez grand nombre sur les vaisseaux, puis il alla faire visite au prince, et les meilleurs rapports s'établirent entre l'escadre et les habitants. Jérôme, sur l'autorisation de Willaumez, accepta l'offre que lui fit un riche Portugais, le colonel Accioli, de disposer d'une ravissante maison de campagne dont il était propriétaire, non loin du rivage. Le contre-amiral lui-même vint à terre.

Le commandant et les états-majors de l'escadre répondirent de leur mieux aux prévenances dont ils étaient l'objet de la part de la société portugaise. Jérôme la reçut à bord du *Vétéran* avec cette amabilité cordiale dont il avait le secret, et ce luxe hospitalier dont il eut toujours le goût.

Le 21, on eut par un petit navire arrivant du

Passage (côtes de Biscaye), des journaux français donnant des nouvelles jusqu'au 25 février. Ce fut, comme bien l'on pense, un grand bonheur pour tout le monde, mais surtout pour Jérôme, de connaître les détails de l'admirable campagne d'Austerlitz, qui venait de sauver la France d'une coalition formidable.

Le 22, l'ordre d'appareiller fut donné.

On ne lira pas sans intérêt les observations de Jérôme sur cette relâche et sur San-Salvador, observations que nous trouvons consignées au journal de bord du *Vétéran* :

« Le séjour de l'escadre de Sa Majesté Impériale « et Royale dans la baie de Tous-les-Saints au mouil- « lage de San-Salvador a été de dix-huit jours. Les « sept premiers jours de relâche ont été pluvieux, « et les vents du sud qui ont régné pendant ces « plusieurs jours rendaient la mer houleuse et ne « permettaient pas toujours aux barques du pays « d'approcher des aiguades et de nous rendre des « services. Malgré ces inconvénients, la brièveté de « cette relâche a suffi aux besoins de la division. Cha- « que vaisseau s'est pourvu de mille à douze cents « barriques d'eau, d'une grande quantité de bois de « chauffage qu'on nous délivre par m[illegible]rs de pa- « quets, et de vivres de campagne, [illegible] farine, « rhum, etc.

« Les équipages ont eu des rafraîchissements, « viande, fruits, légumes de toute espèce, et leur « santé s'est maintenue au milieu d'un travail pénible « et presque continuel. Les malades se sont promp-

« tement rétablis : de quatre-vingt-treize hommes « attaqués du scorbut à différents degrés qui avaient « été débarqués du vaisseau aux premiers jours de « l'arrivée, plus de la moitié a été parfaitement « guérie, l'état des autres considérablement amé- « lioré. Cinq seulement sont restés dans les hôpitaux « de San-Salvador, il en a été de même à peu près « à bord des autres vaisseaux de la division.

« La baie est assez vaste pour contenir les flottes « les plus nombreuses. Le mouillage, sans en être « très-commode, est partout très-sûr, le fond, géné- « ralement vaseux, est de quinze à dix-sept brasses « de profondeur. Quand les vents règnent du Sud- « Sud-Est, les bâtiments sont un peu fatigués par la « houle, mais on n'a jamais éprouvé dans ce pays « d'ouragan, ni même ce que nous appelons des « coups de vent.

« La marée monte communément dans la baie « de huit à dix pieds, et le courant file quatre nœuds « dans les grandes marées.

« En entrant dans la baie on range si l'on veut « d'assez près (à une encâblure) le fort Saint-Antoine, « qui présente dix-huit canons répartis sur trois fa- « ces; plus en dedans et sur le rivage se trouve la « batterie de Sainte-Marie ou fort de la Victoire, « la batterie de l'Arsenal, et vers le mouillage des « bâtiments de commerce, un petit fort ou pâté bâti « au milieu de la mer, armé de vingt canons, dont « six sont placés sur un cavalier dominant le reste « de la batterie. Chaque extrémité de la ville sur la « hauteur est défendue par un petit fort, cependant

« tous ces moyens réunis n'empêcheraient pas d'ef-
« fectuer un débarquement. Ils ne pourraient pas
« non plus protéger efficacement la baie et les bâti-
« ments qui voudraient y chercher un abri contre la
« poursuite de vaisseaux ennemis ; néanmoins une
« escadre pourrait, vis-à-vis de forces supérieures,
« prendre une position avantageuse entre le fort
« de l'île ou celui de l'arsenal ou le long de la ville,
« entre la batterie de l'Arsenal, et celle de la Victoire.

« Le fond de la baie présente des alodions entre
« lesquels se trouvent des ports, des anses suscepti-
« bles des plus beaux établissements, arsenaux de
« marine, chantiers, etc. Le pays offre en quantité
« des bois précieux pour la construction. La ville
« a au moins trois quarts de lieue de longueur; elle
« est située en partie sur une hauteur qui domine
« la baie, et en partie dans le peu d'espace compris
« entre cette hauteur escarpée et la mer. C'est dans
« cette dernière partie que sont les comptoirs, et
« que se traitent les affaires de commerce. Les rues
« y sont sales, étroites et mal pavées, les maisons
« sont mal bâties, mais les églises et les couvents
« sont riches et nombreux. Cinquante mille habi-
« tants environ, la plupart nègres, mulâtres ou mé-
« tis, composent la population de la ville. Pendant
« le séjour de l'escadre, on a toujours vu les marchés
« bien approvisionnés, tous les vaisseaux ont pu
« prendre à un prix modéré des volailles de toute
« espèce, des cochons, cabris ou moutons, des légu-
« mes, des fruits, etc., qu'on y trouve en abon-
« dance.

« On peut juger par cet aperçu qu'il est peu d'en-
« droits capables de fournir à des escadres, après
« un long séjour à la mer, des ressources aussi pré-
« cieuses que celles qu'offre en tout genre le mouil-
« lage de San-Salvador, à la côte dul Brésil. Les
« environs de la ville ne sont pas cultivés, quoique
« partout la terre présente les apparences de la
« plus belle végétation, ajoutez-y l'avantage inappré-
« ciable d'être exempt des deux calamités presque
« générales dans les établissements entre les tropi-
« ques, les *tempêtes* et les *épidémies*.

« Le Brésil croît en importance et en richesses,
« malgré les entraves de toute espèce dont l'accable
« une métropole jalouse ; mais dans les mains d'une
« nation industrieuse et active, sous les lois d'un
« gouvernement intéressé à le faire fleurir, cet im-
« mense et beau pays parviendrait promptement à
« un degré de splendeur étonnante. »

La campagne de Willaumez n'avait encore amené que de faibles résultats, puisqu'à l'exception de quelques prises insignifiantes l'escadre n'avait pour ainsi dire causé aucun dommage à l'ennemi ; cependant, son temps le plus heureux était écoulé. Elle ne devait plus avoir que des chances défavorables.

Ainsi que cela avait été décidé, la division française mit à la voile en se dirigeant sur Cayenne, où elle arriva le 15 mai. Elle y resta jusqu'au 28, et s'occupa pendant cette relâche de mettre à terre ses prisonniers, de réparer ses avaries et de compléter ses approvisionnements. Victor Hugues, le fameux

proconsul de la Guadeloupe, était alors capitaine général de Cayenne, et travaillait à y rétablir l'ancien système colonial, qui, depuis 1794, avait disparu presque complétement dans nos possessions des Indes-Occidentales.

Prêt à lever l'ancre, *le Vétéran* reçut et embarqua plusieurs animaux rares destinés pour le Jardin-des-Plantes de Paris. Quelques matelots malades, jugés inguérissables en mer, furent envoyés dans les hôpitaux de Cayenne, et le 28 mai à dix heures du matin, le prince et Willaumez ayant fait leurs adieux au général Hugues, l'escadre appareilla pour les Antilles.

Le contre-amiral avait grande hâte de se rendre dans ces parages. Il était en effet fort en retard pour exécuter le projet de courir sus aux convois, puisque ces convois quittaient habituellement les colonies anglaises des Antilles et des Iles sous le Vent vers le milieu de mai, et qu'on allait atteindre le mois de juin. Aussi Willaumez, par une circulaire adressée à tous les commandants, leur avait-il prescrit de se hâter de gagner la Martinique. Malheureusement, tandis que *le Foudroyant*, *le Vétéran* et *la Valeureuse* étaient au mouillage de Cayenne, quatre autres vaisseaux de l'escadre exécutaient, par ordre du contre-amiral, une manœuvre qui ne fut pas heureuse.

Le Vétéran, séparé le 5 juin du *Foudroyant* et de *la Valeureuse*, et meilleur voilier, arriva le premier devant le Fort de France, et mouilla dans ce port le 6 juin, à trois heures de l'après-midi. Le 4, il avait

aperçu à douze ou treize lieues les côtes de la Barbade; le 5, à sept heures du matin, il était en vue des côtes de la Martinique, et avait capturé, ce jour-là, deux bâtiments, dont une goëlette et un navire suédois, qu'il traînait à sa remorque lors de son entrée dans le port.

Le capitaine général Villaret-Joyeuse n'eut pas plus tôt connaissance de l'arrivée du *Vétéran* qu'il se rendit à bord, heureux de retrouver dans le capitaine de ce beau vaisseau, le jeune enseigne auquel, trois ans auparavant, il avait donné son brevet de lieutenant. Jérôme aussi fut heureux de retrouver un homme pour lequel il professait la plus profonde estime. Il se rendit à terre avec l'amiral, mais il n'y resta que quelques heures, car il ne tarda pas à apprendre qu'une escadre ennemie était dans la haute mer, et observait l'entrée de la baie. En effet, sept voiles anglaises, un vaisseau, deux frégates et quatre corvettes, se tenaient en position de s'opposer à l'entrée des bâtiments isolés qui tenteraient d'aborder à la Martinique. C'était un contre-temps fâcheux; les autres vaisseaux de l'escadre n'étaient pas arrivés, ils pouvaient se présenter un à un et être attaqués avec avantage par la division ennemie. Jérôme résolut, quoique seul, de payer d'audace et de louvoyer à l'entrée de la baie en face des Anglais pour leur faire croire qu'il attendait l'escadre tout, entière, décidé d'ailleurs, quelque chose qui pût arriver, à se jeter tête baissée sur l'ennemi, s'il attaquait un des bâtiments de Willaumez. Il fit donc appareiller et vint courir des bordées près de la haute

mer. Cette attitude si fière du *Vétéran* en imposa (1) aux bâtiments ennemis, car aucun d'eux n'osa venir attaquer Jérôme. Croyant sans doute que si le prince agissait ainsi, c'est qu'il connaissait l'arrivée prochaine de forces supérieures, l'amiral anglais craignit d'avoir affaire, d'un moment à l'autre, à toute l'escadre de Willaumez bien supérieure à sa division légère, aussi ne tarda-t-il pas à se retirer en laissant deux de ses petits navires pour observer de loin l'entrée de la baie.

La conduite de Jérôme fut approuvée par le capitaine général, et grâce à elle l'entrée du Fort de France se trouva libre quand le 17, à onze heures du soir, deux des vaisseaux de l'escadre, *l'Impétueux*, et *l'Éole*, se montrèrent au large.

A dater du lendemain de l'arrivée à la Martinique du *Vétéran*, la baie n'avait cessé d'être surveillée, soit par l'escadre entière de l'ennemi, soit par ses petits bâtiments détachés, quelquefois même par ses frégates, en sorte que le vaisseau était toujours sur le *qui-vive;* aussi, dès que dans la nuit du 17 au 18, des feux furent signalés au large par les vigies, Jérôme ordonna le branle-bas et se tint prêt selon les circonstances. Mais à deux heures et demie, des signaux firent reconnaître les nouveaux arrivants pour amis, et à trois heures, un canot amena à bord un enseigne de *l'Impétueux*, qui vint annoncer au prince que les bâtiments prêts à mouiller sous le Fort de France étaient *l'Impétueux* et *l'Éole*. Res-

(1) Voir la lettre de Villaret-Joyeuse à Decrès, en date du 18 juin 1806.

taient *le Foudroyant*, *la Valeureuse*, *le Cassard*, et *le Patriote*, dont on n'avait aucune nouvelle. L'ennemi, en voyant trois vaisseaux de ligne dans le port, ne laissa plus qu'une frégate au large vis-à-vis de l'île et se mit à croiser dans le canal de Sainte-Lucie.

Le 20 juin, à cinq heures du soir, deux bâtiments français chassés par l'escadre anglaise furent signalés de nouveau au large, *le Vétéran* s'empressa d'appareiller pour leur porter secours, et à neuf heures du soir, Jérôme eut la satisfaction de presser la main de Willaumez. *Le Foudroyant* et *la Valeureuse* étaient en sûreté.

Le jour suivant, le contre-amiral, prévenu par Villaret-Joyeuse de la conduite énergique de Jérôme, se rendit à son bord, et en présence de tout l'équipage à son rang de bataille, fit au jeune commandant de justes éloges.

Willaumez cependant était fort inquiet sur le sort du *Cassard* et du *Patriote;* ces deux vaisseaux avaient souffert à la mer, ils pouvaient se trouver en présence des forces considérables de l'amiral anglais Cochrane, avec plusieurs vaisseaux. Enfin, le 24, à onze heures du matin, les deux bâtiments furent signalés, et à 6 heures du soir ils étaient mouillés sous le Fort de France, de telle sorte que l'escadre se trouvait enfin réunie et prête à entreprendre ce que son général lui prescrirait.

La manœuvre que le contre-amiral avait fait exécuter à quatre vaisseaux de l'escadre, lors de la relâche de Cayenne, n'avait pas amené les résultats espérés par suite de plusieurs circonstances de mer

imprévues et entre autres de l'action des courants. Voici en quoi consistait cette manœuvre : tandis que *le Foudroyant*, *le Vétéran*, et *la Valeureuse* tenaient le mouillage, les quatre autres vaisseaux avaient eu ordre de former une chaîne embrassant une vingtaine de lieues. Il avait été enjoint au capitaine dont le bâtiment était le dernier chaînon, de venir reconnaître toutes les vingt-quatre heures l'amiral; mais pendant douze jours, *le Foudroyant*, *le Vétéran* et *la Valeureuse* n'avaient vu aucun des vaisseaux, ce qui avait inquiété beaucoup Willaumez; aussi s'était-il décidé à lever l'ancre avec ses deux bâtiments et à se mettre à la recherche du reste de son escadre, en courant vers la Barbade. Le cinquième jour de marche les écueils ayant forcé *le Foudroyant* et *la Valeureuse* à changer de route, et *le Vétéran* n'ayant pas vu les signaux, par suite de l'obscurité de la nuit et du mauvais temps, Jérôme, le lendemain matin, se trouva seul. Précisément il avait en vue un vaisseau ennemi qu'il supposait être *l'Agamemnon*, il lui donna la chasse trop vivement peut-être, car le soir il dut renoncer à rejoindre le contre-amiral et il se décida à venir mouiller à la Martinique, point de ralliement.

On a vu ce qui s'était passé du 5 au 24 juin, jour de la réunion générale dans le port de Fort de France. Le temps précieux perdu par les divers bâtiments de l'escadre avait été un nouveau malheur, car Willaumez reconnut qu'il était trop tard pour exécuter le plan formé par lui de détruire les navires anglais sur la rade de la Barbade. Il faut dire aussi que l'état

pitoyable de l'escadre française ne lui laissait guère la possibilité d'entreprendre rien de bien sérieux. A l'exception du *Vétéran*, qui se comportait très-bien, les autres tenaient difficilement la mer (1).

Le 1er juillet, le contre-amiral donna l'ordre d'appareillage, ce qui fut exécuté par l'escadre entière, à trois heures de l'après-midi. Willaumez s'étant entretenu avec Jérôme de ce qu'il convenait d'entreprendre, le prince résuma son opinion dans une lettre qu'il lui adressa le 9 juillet. Après avoir rappelé rapidement les différentes phases infructueuses de la campagne jusqu'au jour où il écrivit, Jérôme conseilla à son général d'abandonner l'idée de se placer au débouquement de Saint-Domingue, pour y attendre le convoi de la Jamaïque, vu que la station anglaise sous le vent, connaissant la présence de l'escadre dans ces parages l'escortera jusqu'aux Bermudes. Il pense que le convoi de la Jamaïque et celui de Tortole doivent être poursuivis en pleine mer, que la division pourra ensuite se jeter sur Terre-Neuve et regagner les ports de France vers le mois d'août, attendu que les bâtiments ne sont pas en état de tenir la mer plus de 4 mois, et qu'il serait dangereux de se hasarder à faire subir à *l'Impétueux* et à *l'Éole* un fort coup de vent, et de s'exposer à manquer de vivres.

Ce manque de vivres a été l'une des causes qui ont influé sur l'issue de la campagne de Willaumez. Le cap de Bonne-Espérance était occupé par les An-

(1) Voir le rapport de Willaumez à Decrès, en date du 28 juin 1806.

glais; il n'y avait de ravitaillement possible qu'aux Antilles françaises ou en Europe.

Pour la seconde fois, il semble que Jérôme ait été prophète, car tout ce qu'il prédit si on ne rentre pas en août arriva aux divers bâtiments de Willaumez; mais il est probable que le rapprochement de cette lettre (si elle fut connue de Decrès), avec la conduite du prince, la séparation du *Vétéran* du reste de l'escadre le 28 juillet, c'est-à-dire vingt jours plus tard, le retour en France de ce bâtiment, firent croire au ministre que la séparation avait été volontaire et que le retour était chose arrêtée dans la pensée du jeune capitaine. Il serait assez difficile de dire si en effet tel n'est pas le jugement qu'on doit porter sur cette affaire; mais n'anticipons pas sur les événements.

Le 2 juillet, Willaumez prévint Jérôme que son intention était de passer sur la rade de Monserra pour se trouver le 4 au matin dans la rade de Basse-Terre à Saint-Christophe, et qu'il prît la tête de l'escadre. *Le Vétéran*, obéissant à cet ordre, se présenta devant le fort de Monserra, qui envoya quelques coups de canons à *la Valeureuse*. La division se contenta de louvoyer pour se maintenir à portée de la ville, tandis qu'un officier du contre-amiral se rendait auprès du gouverneur pour le sommer de lui remettre les bâtiments anglais qui se trouvaient dans la rade.

Ces bâtiments, au nombre de trois, ayant été rendus, on gouverna avec les prises sur l'île de Nièves.

Le 4 juillet, *le Vétéran*, *le Patriote*, *le Cassard*, et *l'Impétueux* s'emparèrent de quatre trois-mâts

mouillés sous le fort de Brunstone, et cela malgré le feu le plus vif du fort, devant lequel chaque vaisseau défila en lui envoyant quelques boulets.

Le lendemain 5, *le Vétéran* faillit être abordé par *l'Éole*, et le 6, étant toujours en tête de colonne, il signala à sept heures du matin, à deux lieues et demie au vent, cinq voiles anglaises (quatre vaisseaux et une frégate de l'amiral Cochrane).

Willaumez fit aussitôt signal de ralliement et l'on se prépara à combattre l'ennemi; mais ce dernier se borna à envoyer reconnaître, par sa frégate, puis à tenir même route que l'escadre en ayant soin d'être toujours sous le vent. Le 7, à deux heures de l'après-midi, la division anglaise mit en panne. Continuant sa route vers le Nord, le contre-amiral captura, le 10, un brick qui faisait partie d'un convoi dont il s'était séparé le 6 au matin. Ce convoi venait de Saint-Christophe et faisait voile vers l'Ouest-Nord-Ouest. Le 11 juillet, ce fut au tour du *Vétéran* à faire une prise; il s'empara d'un bâtiment chargé de sucre et de café.

Le 15, l'escadre eut à subir un violent orage, et le 23, *le Vétéran* captura encore une goëlette anglaise venant de la Providence et allant à Philadelphie. Cette goëlette, nommée *le Succès*, était chargée de goyaves et de fruits. On la coula après avoir pris sa cargaison.

A la suite de l'orage du 15, *le Cassard* et *le Patriote* ayant été pendant près de vingt-quatre heures à toute vue, Willaumez crut prudent d'indiquer un point de ralliement à ses vaisseaux. En conséquence,

le 24 juillet, il avait fait connaître, qu'en cas de séparation, ce rendez-vous, jusqu'au 15 août, serait par le 27° de latitude nord et le 57° de longitude occidentale.

Trois jours plus tard, le 27 juillet, *le Vétéran* aperçut, vers trois heures de l'après-midi, huit voiles, dont deux présumées de guerre. Ayant obtenu la permission de chasser, il met toutes voiles dehors et poursuit vivement jusqu'à cinq heures. A ce moment, le contre-amiral fait signal que le convoi ennemi a pris chasse, et Jérôme met en panne. Plus heureux, le soir du même jour, à dix heures, il capture un corsaire dont il envoie le capitaine et l'équipage aux fers. L'enseigne de Baya est chargé de monter sur cette goëlette avec quelques matelots et de suivre. Au point du jour, le 28, un canot est envoyé à Willaumez, et l'officier qui le monte revient bientôt avec l'ordre du contre-amiral au *Vétéran* de prendre la corvette capturée à la remorque.

Cette remorque ne tarda pas à entraver la marche du vaisseau, en sorte que le soir, l'escadre n'était plus en vue. D'un autre côté, *obéissant* ou *croyant obéir* à un signal, *le Vétéran* avait viré vent devant, et fait route pour le nord. Les causes de ce malentendu n'ont jamais pu être éclaircies. Il doit en exister, d'ailleurs, d'une nature générale, qui s'interposent entre la volonté d'un chef d'escadre et les bâtiments sous ses ordres, puisque ce qu'il y a de plus difficile et de plus rare à la mer, c'est de tenir réunis plusieurs voiles ensemble et de les faire ma-

nœuvrer comme des forces de terre. Toujours est-il que, le 29 juillet, au point du jour, par un temps très-clair, étant au 36° de latitude et au 80° de longitude, *le Vétéran*, qui avait brûlé plusieurs amorces pendant la nuit, s'aperçut qu'il n'était plus en vue de l'escadre.

Il est vraisemblable qu'une fois la séparation effectuée, Jérôme, qui ne redoutait pas la responsabilité d'un pareil isolement, en prit son parti sans inquiétude et peut-être sans regret. Il fit ce qu'il put pour rallier l'escadre, mais se consola de n'y avoir pas réussi, en pensant qu'il allait être libre de ses actions et qu'il trouverait l'occasion de revenir en France d'une manière honorable.

Laissons parler les faits.

Le 29, à neuf heures, le prince donne l'ordre de couler la goëlette qu'il remorque depuis la veille, puis, après avoir essuyé un grain assez violent, il assemble, à deux heures, dans la salle du conseil, tous ses officiers, leur fait signer un procès-verbal constatant la séparation et procède à l'ouverture de la lettre dont il ne doit briser le cachet que dans le cas où l'on se trouve.

La lecture de ces ordres lui fait connaître que le rendez-vous est au banc de Terre-Neuve. Jérôme, ne tenant pas compte du rendez-vous donné le 24 par Willaumez, en cas de séparation, décide que le vaisseau montera vers les parages de Terre-Neuve. En effet, il s'élève de plus en plus vers le Nord-Est; mais tout à coup il change complétement de projet. Il se dit que le banc de Terre-Neuve a quatre cents lieues;

que ne sachant pas à quel point précis il doit trouver l'escadre, il a bien des chances pour ne pas la rencontrer ; que les Anglais croisent sans doute en forces dans ces parages pour s'opposer à la destruction de la pêcherie et qu'il peut se faire chasser par eux; que décidément il est bien plus naturel de gagner le rendez-vous dernier du contre-amiral, que de courir des bordées dangereuses sur un espace aussi considérable.

Il se rabat donc vers le Sud-Est, et il se trouve le 13 du côté de Porto-Rico ; mais au lieu de continuer sa route pour être le surlendemain, 15 août, par le 27° de latitude et le 57° de longitude, il modifie de nouveau son itinéraire par suite d'une nouvelle circonstance.

Le 13 août, *le Vétéran* capture un brick chargé de morue et le brûle; le 14, il visite un navire russe, qui lui déclare que le matin même il a rencontré dans telle direction un convoi anglais considérable escorté par deux bâtiments de guerre.

Aussitôt, Jérôme, selon toute apparence, abandonne l'idée du rendez-vous de Willaumez, dont il est d'ailleurs encore fort éloigné, puisqu'il ne se trouve que par les 40° de latitude et 35° de longitude, c'est-à-dire dans les parages des Açores; il ne songe plus qu'à s'emparer du convoi et à rentrer en France chargé des dépouilles de l'ennemi, se disant que son frère lui pardonnera bien vite son retour en apprenant qu'il revient après une action d'éclat et un tort considérable causé aux Anglais. Et dans le fait, en raisonnant ainsi, on doit le reconnaître,

Jérôme abondait dans le sens de Napoléon et des instructions générales données à ses amiraux.

Obéissant à ces nouvelles considérations, le jeune et impétueux capitaine du *Vétéran* se lance hardiment sur les traces du convoi anglais, sans s'inquiéter de la force des deux bâtiments de guerre qui l'escortent. Il est assez heureux pour l'apercevoir le 17, dans la soirée, pour le joindre le 18 au matin, pour s'emparer de onze des seize voiles qui le composent et pour faire ainsi à l'ennemi un tort évalué à plus de 5 millions.

Voici comment *le Moniteur* du 28 septembre 1806 raconte ce hardi coup de main de Jérôme :

« Le capitaine Jérôme Bonaparte, commandant le vaisseau *le Vétéran*, est arrivé en France le 26 août. Il rend compte qu'il a laissé l'escadre du contre-amiral Willaumez dans le meilleur état, ayant fait une trentaine de prises très-riches, et étant à la poursuite d'un convoi nombreux.

« Il est impossible de rendre compte en détail des opérations de celles de nos escadres qui sont sous le commandement de cet amiral, parce que cela pourrait jeter du jour sur sa mission ultérieure. Il suffit de dire qu'il a déjà fait au commerce anglais pour plus de 20 millions de dommages.

« *Le Vétéran* a célébré la fête de l'Empereur, le 15 août, d'une manière honorable pour son capitaine et son équipage. Voici le compte qu'en rend son journal :

« Le 15 août, au moment où le jour parut, nous

« aperçûmes deux bâtiments de guerre anglais es-
« cortant un convoi de seize voiles. Un cri général
« de *Vive l'Empereur!* partit du vaisseau, qui se
« couvrit sur-le-champ de voiles. Arrivés à la portée
« du canon, nous hissâmes pavillon anglais. L'en-
« nemi fit des signaux auxquels nous ne répondîmes
« pas; mais, voyant que les bâtiments se disper-
« saient et cherchaient leur salut dans la fuite, nous
« arborâmes le pavillon français en l'assurant d'un
« coup de canon. Les frégates d'escorte laissèrent
« arriver; une partie des bâtiments imita cette ma-
« nœuvre, une autre partie vira de bord. *Le Vété-*
« *ran* s'attacha à la poursuite de ceux au vent, qui
« étaient au nombre de douze, dont il prit neuf, sa-
« voir :

L'Alexandre, de. . .	210	tonneaux.
Le John et Isabella, de	350	—
Le Janus, de. . . .	350	—
Le Silver Rel, de. . .	400	—
Le Succès, de . . .	65	—
Le William, de. . .	70	—
L'Esther, de	300	—
Le Hilton, de. . . .	200	—
Le Lydia, de. . . .	210	—

« Ce convoi venait de Québec; il était chargé de mâtures, de goudron, de pelleteries et autres produits de cette colonie. Les prises sont évaluées à 5 millions.

« Le 16, à quatre heures après-midi, *le Vétéran* ayant recueilli les équipages anglais et ce qu'il y avait de plus précieux dans les cargaisons, fit mettre le feu aux bâtiments, et profita de la rencontre de plusieurs navires américains pour y déposer les équipages anglais.

« Pendant neuf mois qu'a duré la croisière du *Vétéran*, il n'a perdu que cinq hommes. Les équipages se sont constamment bien portés. Quelques affections scorbutiques s'étaient montrées avant la relâche de San-Salvador, mais cette relâche les a entièrement guéries.

« L'amiral Cochrane, avec quatre vaisseaux et deux frégates, a apparu à l'escadre française à trois lieues au vent, à la hauteur des îles Tortole; mais cet amiral s'étant aperçu que l'escadre française manœuvrait pour tâcher d'engager le combat, a gagné le large et, profitant de l'avantage du vent, a disparu.

« La division française qui a croisé dans le Groënland paraît aussi avoir eu beaucoup de succès.

« Celle du capitaine Lhermitte a pris plus de cinquante bâtiments ennemis. D'après les nouvelles indirectes qu'on reçoit, plusieurs autres croisières françaises ont été également funestes au commerce anglais. Plus de deux cents bâtiments marchands anglais avaient été pris ou coulés bas à l'époque du 1^er^ juillet. »

On voit que *le Moniteur*, conformément au système de publicité adopté à cette époque pour les

affaires concernant la marine, embellissait la vérité de quelques couleurs d'emprunt.

Ainsi le journal officiel place au 15 août, jour de la fête de l'Empereur, une action qui n'a réellement eu lieu que le 18. Quant aux nouvelles de l'escadre apportées par Jérôme, il est permis de croire que son rapport ne fut pas tout à fait aussi satisfaisant que le gouvernement voulut bien le dire au public.

Mais revenons aux dernières opérations de Jérôme. Dès que le prince a réussi dans le coup de main dont il rend un compte beaucoup plus exact que *le Moniteur*, à la fin de son rapport au ministre (1), il se rapproche des côtes de la France sans plus s'inquiéter de l'escadre de Willaumez. Des Açores il gagne les côtes d'Espagne, des côtes d'Espagne celles de la patrie qu'il lui tarde de revoir, et enfin, le 24 août, il met le cap sur Lorient, où il espère entrer bientôt, lorsque le 25, à quatre heures du matin, on lui signale la présence de quatre bâtiments de guerre ennemis. Il donne ordre de tenir le vent, et, dès que le jour a paru, il reconnaît à quelque distance de lui un vaisseau anglais, deux frégates et une corvette qui sont à sa poursuite. La situation est des plus graves. Sur sa droite et à trois lieues, *le Vétéran* a des récifs qui le séparent de la baie de la Forêt; sur sa gauche et à une lieue au plus, une division ennemie qui le cherche et a ordre de le prendre.

Jérôme voit le danger avec calme. Il est décidé, quelque chose qui arrive, à ne pas se rendre. Le

(1) Voir la correspondance, à la fin de ce livre.

frère de l'Empereur prisonnier dans les rues de Londres n'est pas possible, et il le dit à ses officiers.

Le Vétéran s'engloutira dans les flots comme *le Vengeur*, sautera avec l'ennemi ou se fera jour à travers la division anglaise, mais il n'amènera pas son pavillon.

L'intrépide capitaine, qui a su enflammer son équipage, va donc s'élancer, tête baissée, sur ceux qui lui barrent le chemin de Lorient, lorsqu'il entend près de lui un de ses matolots, nommé Furic, dire à ses camarades : « Oh! je me chargerais bien, moi, d'entrer le vaisseau dans la baie de Concarneau. » Cette parole du matelot frappe Jérôme; il le presse de s'expliquer, et apprend que, natif de la petite ville de Concarneau, pêcheur de profession, et pilote, il a si souvent navigué dans ces parages dangereux qu'il connaît toutes les passes, et qu'il répond de sauver le vaisseau, si on le laisse faire. — « Eh bien! soit, dit le Prince, dirige le bâtiment. »

Aussitôt le matelot breton, sans plus d'embarras, prend la barre et gouverne droit sur les récifs. Une des frégates anglaises s'approche du *Vétéran*, lui fait signe sur signe pour lui faire comprendre qu'il court à une perte certaine et pour l'engager à amener son pavillon. On ne lui répond pas. Jérôme, calme et souriant à son nouveau pilote, l'encourage du geste et du regard; impassible, Furic conduit le navire.

Le Vétéran coupe la vague et semble à chaque instant prêt à se briser contre les écueils qu'il côtoie; on dirait un cheval ombrageux qu'un habile écuyer guide à travers une route bordée de précipices. En

vain le cheval tremble, frémit, cherche à se dérober, la main et les jambes du cavalier le forcent à suivre sa ligne; en vain *le Vétéran*, rebelle à la volonté qui le gouverne, s'incline, bondit sur la mer, se perd dans les flots d'écume blanche que les récifs rejettent de toutes parts, il est contraint de passer au milieu des rochers qu'il effleure. Il les frôle, pour ainsi dire, de sa large carène, sans jamais les toucher. Quelques pouces séparent la quille de pointes aiguës sur lesquelles le bâtiment peut s'entr'ouvrir, mais la quille, soulevée par les flots, évite les rochers ensevelis dans la mer, comme la carène évite ceux qui s'élèvent au-dessus d'elle.

Enfin, après une navigation des plus dangereuses et des plus émouvantes, *le Vétéran* franchit sans accident les Glénans (1), entre dans la baie, et se pavoisant, paraît aux yeux de la population étonnée et qui ne peut croire à pareille audace.

La division anglaise comprend enfin la manœuvre qu'elle ne veut pas imiter, mais dont elle admire la hardiesse. Elle abandonne une proie qu'elle ne saurait saisir sans courir à une perte certaine, et le beau vaisseau français couronne, par cette belle action de mer, une campagne de huit mois, pendant laquelle capitaine, officiers et matelots se sont montrés dignes de la France impériale (2).

(1) Les Glénans forment un groupe d'une douzaine d'îles fort petites, ou îlots, situés près des côtes du Finistère, à deux lieues Sud de Concarneau. Ils sont environnés de rochers.

(2) Lors de son voyage en Bretagne, pendant l'été de 1852, Jérôme fut

Il était huit heures du matin lorsque *le Vétéran* passa si heureusement entre les Glénans et l'Ile aux Moutons; à neuf heures et demie, il mouilla par sept brasses d'eau à une lieue et demie du Bec de Nielle.

Le temps devenant plus clair vers les onze heures, et le bâtiment étant hors de danger, le prince se rendit à terre, laissant le commandement à son second. Il voulait voir si on ne pouvait pas amener *le Vétéran* plus près des forts de Concarneau et augmenter l'armement de ces forts. Le soir même, le prince fit écrire à Halgan, pour lui donner l'ordre d'entrer dans le port, ce qu'on avait assuré être possible. Dans la journée, le commandant du stationnaire de Concarneau s'était rendu à bord avec plusieurs pilotes. On appareilla, et le vaisseau vint mouiller sous la protection des forts, dont on se hâta d'augmenter l'armement en leur envoyant des pièces de vingt-quatre et des caronades prises sur le bâtiment même. Il se trouva alors à quelques encâblures du fort de Cabelon, et assez protégé pour pouvoir résister quelque temps, mais non encore hors des atteintes de l'ennemi; aussi songea-t-on à exécuter l'ordre de Jérôme, de le faire entrer dans la passe, ou petit port de Concarneau, où jamais navire d'un fort tonnage n'avait songé à pénétrer.

Le 28 août, le capitaine Lebozec étudia les moyens à prendre pour cette délicate opération. La canon-

déjeuner à Concarneau. Furic était mort quelques mois auparavant, laissant une vieille mère qui vint implorer la protection de S. A. I. pour obtenir une pension. — « C'est moi, dit le prince, qui me chargerai seul du sort de la mère de mon brave matelot. »

nière n° 20 et un brick venant de Lorient se mirent à la disposition d'Halgan. On commença par alléger le vaisseau, en enlevant son armement et une grande partie de son chargement, puis on procéda à l'entrée dans le port, ce qui fut terminé le 1er septembre, non sans danger pour *le Vétéran*. A plusieurs reprises il toucha, mais assez légèrement pour ne pas avoir d'avarie sérieuse (1).

Jérôme reçut ordre de son frère, par le ministre de la marine, de se rendre à Paris, si sa présence à son bord n'était plus nécessaire. Il partit de Concarneau, le 2 septembre, avec Meyronnet, de Salha et Lecamus.

Decrès, qui avant tout pensait à l'escadre de Willaumez, dont il était inquiet, surtout depuis qu'elle avait perdu son meilleur vaisseau, avait quelque répugnance à trouver que la prise du convoi, et la glorieuse entrée de Concarneau fussent une compensation suffisante du fâcheux accident qui avait séparé Jérôme de Willaumez ; mais l'opinion publique ne partageait pas la susceptibilité du ministre de la marine. D'ailleurs l'Empereur avait marqué sa satisfaction, et personne n'avait le droit d'exiger plus que ce maître tout-puissant.

(1) Ce fait inouï de l'entrée du *Vétéran* à Concarneau a été singulièrement apprécié. On a dit et écrit que le vaisseau avait été mené dans le port même par son jeune commandant, le jour où les Anglais l'avaient attaqué. C'est une double erreur. Le vaisseau n'a pas eu le temps d'être canonné par la division anglaise, et le péril était de passer à travers les Glénans, et non de faire pénétrer le navire de la rade dans le port de Concarneau. Cette dernière opération, effectuée loin de l'ennemi, n'était plus qu'une opération mécanique qui ne pouvait présenter de danger que pour la carène du vaisseau, nullement pour son équipage.

Napoléon, recevant Jérôme dans ses bras, l'embrassa tendrement et le combla d'éloges. L'Impératrice lui passa elle-même le grand-cordon de la Légion d'honneur. Quelques jours après, il était fait contre-amiral; enfin, le 24 septembre, un sénatus-consulte lui donnait les droits de Prince Français (1).

Pendant quelques jours, il fut le héros de la Cour. La marine était fière de le compter dans ses rangs, et l'Empereur lui réservait, dès-lors, les plus hautes destinées (2).

Tandis que l'ex-capitaine du *Vétéran* jouissait, à Paris, des hommages et de la faveur générale, l'escadre de Willaumez achevait malheureusement sa pénible campagne. Après avoir cherché et attendu jusqu'au 15 août, au rendez-vous indiqué, le vaisseau dont il n'avait plus eu de nouvelles, le contre-amiral s'était porté sur le banc de Terre-Neuve, pour y détruire la pêche; mais dans la nuit du 19 au 20 août, ce que Jérôme lui avait prédit dès le 9 juillet était arrivé à ses bâtiments, en trop mauvais état pour résister à un fort coup de vent. Une épouvantable tempête les avait dispersés. *L'Impétueux*, ayant perdu son gouvernail, faisant eau de toutes parts, était arrivé à l'entrée de la baie de Chesapeack, chassé par une division anglaise qui s'en était emparé et l'avait brûlé, quoiqu'il se fût jeté à la côte et qu'il se trouvât en-deçà de la ligne de neutralité. *Le*

(1) La date de la nomination au grade de contre-amiral est du 9 septembre 1806.

(2) Les lettres de M. de Salha, écrites sous l'impression du moment, donnent sur tout cela les plus curieux détails.

Patriote et *l'Éole*, entièrement démâtés, avaient pu gagner Anapolis, sur la côte des États-Unis. *La Valeureuse* s'était réfugiée, le 31 août, dans la Delaware, à Marens-Hook, dans un état déplorable. Enfin *le Foudroyant*, démâté, sans gouvernail, était parvenu, le 14 septembre, à la Havane.

Willaumez, après des efforts inutiles pour rallier ses vaisseaux, s'était décidé à revenir en France, et il avait mouillé dans le port de Brest le 27 février 1807.

Le Cassard, plus heureux, y était arrivé le 13 octobre précédent.

On eût dit que la fortune avait conspiré pour donner toujours raison à Jérôme pendant cette campagne.

CORRESPONDANCE

RELATIVE AU LIVRE VI.

« Monsieur Decrès, la croisière de Sainte-Hélène me paraît parfaite; les deux frégates qu'on enverra à l'Ile-de-France, pour y rester, seront d'un très-bon effet. J'estime qu'elle doit être la plus forte possible, de neuf ou dix vaisseaux, si cela peut se combiner avec le second objet que je me propose. Il faut donner des instructions larges à l'amiral, le laisser maître de se porter sur le Cap ou sur Sainte-Hélène, pourvu qu'en définitive tout se rallie et arrive à la Martinique, et trouve là, ainsi qu'à la Guadeloupe, six mois de vivres. Si des circonstances de navigation ne s'y opposent, peut-être devrait-il prendre langue à Cayenne, croiser à la Barbade un ou deux mois, pour intercepter tout ce qui viendrait d'Europe, et, après cela, partir bien approvisionné de la

Napoléon à Decrès. Saint-Cloud, 17 septembre 1805.

Martinique, pour retourner à Sainte-Hélène. C'est dans cette croisière qu'on trouvera des matelots. En ne retournant à Sainte-Hélène que quatre mois après en être parti, la croisière n'y trouvera plus l'ennemi. Ce sont ces croisières bizarres et incalculables qui feront un très-grand mal à l'ennemi. Ainsi donc, deux mois pour aller à Sainte-Hélène, trois mois de croisière, un mois pour venir à la Martinique, deux mois pour y rester, voilà huit mois; un mois pour retourner à Sainte-Hélène, trois mois pour y rester, et deux mois pour retourner en Europe, voilà une croisière de quatorze mois. Employez-y neuf bons vaisseaux et quatre à cinq frégates, vous ferez un grand tort à l'ennemi, qui ne peut pas le prévoir, et le résultat sera de former de bons officiers et des matelots.

« En supposant que cette croisière parte en brumaire, elle serait à la Martinique en germinal; vous avez donc tout l'hiver pour envoyer à la Martinique les vivres nécessaires, et peut-être le plus court serait-il de hasarder des vivres de Rochefort, au milieu de cet hiver, et de les y envoyer.

« La seconde croisière, composée de cinq ou six vaisseaux, se rendrait à Saint-Domingue, y jetterait un millier d'hommes, des armes et des vivres. En supposant qu'elle parte en brumaire, elle pourrait croiser deux mois devant la Jamaïque, si elle est la plus forte aux Iles du Vent; de là se rendre au banc des Soles, y manger jusqu'à son dernier biscuit, et rentrer à Lorient ou à Rochefort.

« La troisième croisière doit être composée du

vaisseau *le Régulus*, d'une frégate et de deux bricks; elle ravagerait toute la côte d'Afrique. Si cette expédition ne consume pas ses six mois de vivres, elle irait les manger où elle voudrait, reviendrait s'approvisionner à la côte d'Afrique, et aurait liberté entière de se porter partout où elle jugerait sa présence utile, mais ne rentrerait qu'après quatorze mois.

« Enfin, on enverrait *la Furieuse* et *la Libre* ravager les côtes d'Irlande et croiser devant le Môle et le Cap, pour brûler les bâtiments des noirs et faire du mal aux brigands. Elles se mettraient en correspondance avec San-Yago ou se porteraient à Saint-Domingue, si elle ne peuvent faire autrement, et prendraient manœuvre indépendante pendant quatorze mois si elles trouvent à s'approvisionner quelque part. Toute croisière calculée pour rentrer après six mois en France sera une mauvaise croisière.

« Quant à la croisière qui va à Saint-Domingue, il faut la laisser maîtresse de ravager les côtes d'Irlande, ou de passer un ou deux mois sur le banc des Soles, ou devant Bordeaux, où certainement elle trouvera des frégates et des corvettes à prendre. Mon intention est que M. Jérôme commande un vaisseau de la première expédition.

« Quant à l'escadre de Cadix, si elle réussit à venir à Toulon, je l'augmenterai des vaisseaux construits à Gênes et à Toulon; si elle n'y vient pas, je me déciderai à la disséminer à la croisière; tous points sont bons. Si près d'Europe, il faut qu'elles ne séjournent pas, mais ne fassent que courir; à moins d'être en égalité de forces, le mieux est de

longer les côtes et de bloquer une île, un mois, quinze jours. Je désirerais envoyer à Cayenne les trois frégates que j'ai à Vigo; elles croiseraient devant les possessions hollandaises. Faites la même chose pour *la Canonnière* et *la Piémontaise;* qu'elles se dirigent sur San-Yago et croisent là et ailleurs, de manière à faire tout le mal possible à l'ennemi. Peut-être vaudrait-il mieux leur donner rendez-vous au Sénégal avec *le Régulus;* une croisière d'un vaisseau, de trois frégates et de deux bricks bien équipés, ayant manœuvre indépendante, ferait un furieux mal aux Anglais. Il n'y a pas de convois dans les mers qui ait une escorte aussi forte que cela. Peut-être l'escadre qui va à Saint-Domingue devrait-elle, après avoir croisé un mois à la Jamaïque, au Môle, au Port-au-Prince, se séparer en trois croisières; courir les côtes d'Amérique et y rester un mois. Il y arrive beaucoup de bâtiments anglais qu'elles enlèveraient; elles pourraient, là, s'approvisionner et se reporter ailleurs. Le commerce anglais est partout; il faut tâcher d'être sur le plus de points possibles pour lui faire du mal. Les instructions des différentes croisières seront que, si elles peuvent s'approvisionner, elles doivent rester en mer pendant quatorze mois. »

Napoléon au contre-amiral Willaumez (à lui seul). 23 septembre 1805.

« M. le contre-amiral Willaumez, ayant résolu d'attaquer le commerce de l'ennemi sur tous les points, nous avons fait choix de vous pour commander une de nos escadres, composée de nos vaisseaux *le Foudroyant* (capitaine Bigot), de 80; *le Vétéran* (capitaine Jérôme Bonaparte); *le Cassard* (capitaine

Faure); *l'Impétueux* (capitaine Leveyer-Belair); *le Patriote* (capitaine Krom), et *le Jupiter* (capitaigne Laignol), de 74; et de nos frégates : *la Valeureuse* (capitaine Saizien), et *la Volontaire* (capitaine Bretel), réunis en rade de Brest.

« Notre intention est que cette escadre, munie de sept mois de vivres et quatre mois d'eau, se porte d'abord dans l'Océan méridional, pour y établir une croisière au vent de l'île Sainte-Hélène, située vers le 16° de latitude sud.

« Quoique la saison la plus favorable pour cette croisière soit en mars et avril, époque à laquelle y abordent ordinairement les convois des possessions orientales de l'ennemi, cependant notre intention est que, dès ce moment, vous ne manquiez pas de saisir la première occasion favorable pour appareiller avec la division sous votre commandement.

« Vous vous porterez d'abord au cap de Bonne-Espérance, où vous remplacerez votre eau et ferez au moins un mois de vivres de campagne et plus, s'il vous est possible, indépendamment du journalier qui vous sera fourni.

« Vous devrez, pendant votre séjour au Cap, faire croire que vous vous rendez à l'île de France.

« A votre arrivée, vous mettrez embargo sur tous les bâtiments qui se trouveront dans les établissements bataves, et il devra être continué vingt jours après votre départ.

« Après vous être approvisionné dans cette relâche et y avoir rafraîchi vos équipages, vous vous dirigerez sur l'île de Sainte-Hélène.

« Pour cela vous appareillerez le soir de Table-Baie, afin que votre route ne soit pas connue.

« Il importerait que le 10 mars au plus tard vous ayez établi votre croisière au vent de cette île. Vous ne vous éloignerez jamais de plus de vingt lieues, et vous manœuvrerez de manière à n'en point être aperçu et à vous en trouver tous les matins à dix ou quinze lieues, parce que l'île étant très-haute et très-saine, les bâtiments ennemis vont la chercher de nuit.

« Vous empêcherez tous les bâtiments neutres que vous rencontrerez d'y relâcher, afin qu'ils n'y donnent pas avis de votre présence.

« Vous resterez sur Sainte-Hélène jusqu'à ce que vous n'ayez plus que deux mois d'eau, et alors vous vous dirigerez sur les petites Antilles, et vous vous rendrez à notre île de la Martinique, où vous remplacerez votre eau et vos vivres aussi abondamment qu'il sera possible. Il importe que vous ne séjourniez pas dans cette colonie plus de huit jours. Vous devrez établir une croisière sur les îles anglaises, et y ravager toutes les rades où le commerce de l'ennemi peut être attaqué.

« Après lui avoir fait dans ces parages tout le mal possible, vous les quitterez pour vous porter à Terre-Neuve et y détruire la pêche.

« Les prises importantes que vous aurez faites en vous rendant au Cap seront conduites sur ce point. Celles que vous aurez faites sur Sainte-Hélène seront envoyées à l'île de France, et les autres dans nos îles du Vent. Quant aux bâtiments de peu de valeur que

vous aurez pris et tous ceux de Terre-Neuve, vous les brûlerez ; mais nous vous prescrivons de porter une attention particulière à faire enlever de tous les bâtiments dont vous vous emparerez et répartir sur l'escadre, tout ce qu'ils pourront vous procurer de vivres, eau, mâture et agrès.

« L'art consiste surtout à savoir faire la guerre aux dépens de l'ennemi et à prolonger l'activité de l'escadre en remplaçant ses consommations par ses prises.

« Et comme la plus grande difficulté de nos opérations maritimes consiste dans la sortie et la rentrée dans nos ports, nous vous ordonnons de n'y faire votre retour qu'autant qu'il sera indispensablement nécessaire. Vous devez donc vous attacher essentiellement à être en état de vous maintenir à la mer, et d'y multiplier vos opérations avec la plus grande activité.

« En quittant Terre-Neuve, vous vous porterez, selon que le permettront l'état de l'escadre et celui de vos approvisionnements, soit en croisière au nord de l'Islande, et même au Spitzberg et Groënland, pour y détruire encore la pêche de l'ennemi, soit sur les côtes de l'Islande pour y ravager la navigation, soit enfin, si vous ne pouviez absolument faire plus, par les 49° de latitude nord, dans les parages compris entre les 22° et 17° de longitude occidentale, parages où passent tous les bâtiments qui, pour atterrir sur l'Angleterre, vont chercher ordinairement la sonde du *Banc-des-Soles*.

« Nous vous ordonnons de ne rien négliger, dans

la campagne que vous allez faire, pour qu'elle tourne à l'avantage de l'instruction de nos marins, aspirants et officiers qui seront employés dans l'escadre.

« Notre intention est que, partout où vous trouverez l'ennemi en forces inférieures, vous l'attaquiez sans hésiter, et ayez avec lui une affaire décisive.

« Nous nous confions dans vos talents, votre activité et votre courage, pour le succès de l'importante mission que nous avons jugé à propos de vous confier. Nous vous laissons une entière liberté dans son exécution, et notamment dans le choix des opérations qui termineront votre campagne, vous autorisant à vous départir du texte des présentes instructions toutes les fois que vous trouverez le moyen de porter de plus grands coups à l'ennemi ou de multiplier vos opérations de manière à vous procurer l'avantage incalculable de rentrer le plus tard possible dans nos ports.

« Si donc, aux Indes, à la Martinique, Guadeloupe, île de Cuba, Porto-Rico, Açores, îles et côtes d'Afrique, ou partout ailleurs, vous trouvez le moyen de renouveler vos vivres, de quelque manière que ce soit, nous vous ordonnons de le faire et de prolonger vos croisières tant que vous le pourrez, en vous portant dans toutes les mers et parages où vous croirez pouvoir faire le plus de mal à l'ennemi, pourvu, cependant, que vous rentriez dans l'un de nos ports le quatorzième mois après votre départ.

« Et si vous conceviez un projet qui procurât une croisière plus avantageuse, soit en vous rendant dans les mers de l'Inde, soit en parcourant la côte du

Brésil ou tout autre point, vous êtes autorisé à vous y livrer.

« Si, dans le cours de votre navigation, vous touchiez dans un port quelconque d'une puissance alliée ou neutre, et que vous y puissiez faire des vivres immédiatement, vous êtes le maître d'en repartir sans avoir reçu nos ordres, attendu que le temps qu'il faudrait pour vous les faire parvenir vous fera peut-être manquer l'occasion d'appareiller.

« Nous vous informons qu'un grand nombre de nos bâtiments de guerre va se répandre sur les mers, et si, dans votre course, vous rencontriez des bâtiments détachés qui n'eussent pas de destination spéciale, vous êtes le maître de les réunir à votre pavillon.

« Dans toutes les circonstances où vous pourrez communiquer avec nos colonies, vous le ferez, et vous rendrez compte par ces occasions des détails de votre campagne.

« Nous vous réitérons que notre but unique est de faire le plus grand mal possible à l'ennemi, et que tout moyen qui atteindra ce but doit être employé. Vous êtes autorisé à diviser les forces sous votre commandement toutes les fois que cela vous paraîtra utile, et à vous livrer enfin à toutes les opérations que vous pourrez concevoir les plus propres à remplir l'objet que nous nous proposons.

« Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Fait et signé de notre main, en notre palais de Saint-Cloud, le 23 septembre 1805. »

Décrès au contre-amiral Willaumez. Paris, 2 octobre 1805.

« Sa Majesté, Monsieur le contre-amiral, ayant fait choix de vous pour commander une escadre de son armée navale, m'a chargé de vous adresser la dépêche ci-jointe signée de sa main, par laquelle elle vous annonce elle-même le témoignage de confiance dont elle a bien voulu vous honorer.

« Cette dépêche contient vos instructions, rédigées par Sa Majesté elle-même. Vous reconnaîtrez particulièrement les dispositions générales conçues par son génie.

« Jamais instructions ne donnèrent plus de latitude à celui à qui elles s'adressent. Elles contiennent dans leurs détails plutôt des indications que des ordres; elles livrent tout l'Océan à votre audace, à votre activité et à vos talents.

« Le but unique qui vous est prescrit est de faire le plus grand mal possible à l'ennemi, et toutes les fois qu'il ne s'agira, pour atteindre ce but essentiel, que de vous écarter de vos instructions, elles-mêmes vous y autorisent.

« Ainsi, soit dans les premières dispositions désignées par ces instructions, soit dans toutes celles qui y sont successivement relatées, Sa Majesté s'en remet entièrement à votre sagacité et à ce que vous indiqueront la connaissance que vous avez des mers que vous allez parcourir, et les renseignements que vous pourrez acquérir dans le cours de la campagne, sur la direction que vous lui imprimerez.

« Plus vous prolongerez sa durée, mieux vous atteindrez le but que se propose Sa Majesté. Les motifs

en sont trop expliqués dans ses instructions pour que j'aie quelque chose à y ajouter.

« Vous devez disposer de vos prises toutes les fois que vous le pourrez, de manière à ce que leur valeur s'applique immédiatement à vos besoins de toute nature; et la portion de cette valeur revenant aux capteurs leur sera régulièrement payée en France par le trésorier de mon département, sur les pièces justificatives que vous aurez recueillies ou dont vous aurez chargé les agents de Sa Majesté de me faire l'envoi.

« Si donc, en vous rendant à votre première relâche, vous avez fait des prises, il sera essentiel de les y conduire et d'en appliquer la valeur à votre ravitaillement.

« Il en sera de même de celles que vous ferez dans le cours de l'expédition. Il faudrait les faire parvenir aux lieux où vous prévoiriez votre prochaine relâche, et pourvoir par elles à tout ce qui pourra prolonger votre navigation.

« Il ne vous échappera pas que si l'époque de votre départ est fixée à la première occasion que vous trouverez pour l'opérer, c'est qu'il est à craindre que, si on la différait, les circonstances qui suivront ne parviennent à la retarder indéfiniment, et peut-être à l'empêcher.

« Vous concevez que, sous ce rapport, les détails de campagne désignés par vos instructions ne peuvent être encore qu'un aperçu; car, pour les fixer de la manière la plus opportune, il faudrait avoir calculé d'avance vos opérations sur l'époque de votre

départ; et cette époque étant incertaine et devant surtout, par les motifs exprimés au paragraphe précédent, être plutôt accélérée que retardée, ce sera à votre sagacité à faire concorder avec elle les opérations auxquelles vous vous livrerez.

« Je vous le répète donc, Sa Majesté vous laisse une pleine et entière latitude dans la mission qu'elle vous confie.

« Vos instructions ne disent rien du port où vous ferez votre retour; cela dépendra des circonstances dans lesquelles il aura lieu. S'il avait lieu dans un coup de vent qui vous donnât lieu de croire que l'ennemi a quitté les parages de Brest, vous devriez y entrer, sinon ce sera à Lorient ou à Rochefort. Vous ne devez vous rendre dans les ports d'Espagne qu'autant que vous y serez forcé.

« Et il est de principe que le commandant d'une force navale ne doit entrer dans un port qui n'est pas français, qu'autant qu'il est assuré de nos relations politiques avec la cour à laquelle il appartient.

« Ne négligez rien pour que les bâtiments sous vos ordres soient promptement prêts à prendre la mer, et saisissez la première occasion pour appareiller.

« Une escadre telle que celle qui vous est confiée doit faire un mal incalculable à l'ennemi; elle vous ouvre à vous et à tous ceux qui servent sous vos ordres une carrière immense de gloire et de succès.

« Ce que Sa Majesté désire surtout, c'est que vos opérations portent le caractère d'une grande détermination, et elle vous recommande de bien en péné-

trer les commandants, officiers et équipages de ses vaisseaux.

« Un excès de prudence est surtout désagréable à l'Empereur; car il est bien persuadé que c'est cet excès qui, dans nos opérations maritimes, contribue le plus à l'assurance et au succès de l'ennemi.

« Livrez-vous donc hardiment à votre destinée, et je vous déclare, par ordre spécial de Sa Majesté, que ses grâces, les plus hautes distinctions de l'État et les plus grands honneurs, sont réservés pour tout ce qui, dans sa marine, portera le caractère de l'audace et du dévouement.

« C'est avec le plus grand plaisir que je me suis rendu garant près de Sa Majesté du zèle et de toutes les qualités par lesquelles vous remplirez son attente et justifierez son choix.

« *P. S.* de la main du ministre. — Je vous informe que votre mission n'est connue de personne, que de l'Empereur, de moi, du secrétaire intime qui a transmis les instructions de Sa Majesté et de vous. Il vous est prescrit de garder le plus profond secret à cet égard, Sa Majesté vous défendant toute communication à ce sujet avec *quelque personne* et sous quelque prétexte que ce puisse être. »

Le contre-amiral Willaumez à M. Leveyer - Belair, capitaine de vaisseau, commandant *l'Impétueux*. Brest, à bord du vais-

« J'ai arrêté, Monsieur le Commandant, que le deuxième rendez-vous de l'escadre sous mes ordres, dont votre vaisseau fait partie, serait à quinze lieues dans l'ouest de l'île de Saint-Antoine, la plus nord de celles du cap Vert. Vous voudrez bien vous y rendre sans délai et m'attendre à ce point pendant sept

seau le *Foudroyant*, 18 octobre 1805.

jours, en vous conformant exactement en tout à ce que je vous ai prescrit par mon premier numéro pour le premier rendez-vous. Et si, contre toute probabilité, après ce nombre de jours écoulés, vous n'aviez connaissance d'aucun des bâtiments composant l'escadre, vous décachèteriez le numéro 3, qui vous indique le troisième lieu où je compte aussi vous chercher. »

Du même au même. 19 octobre 1805.

« Le troisième rendez-vous, Monsieur le Commandant, sera dans la ligne équinoxiale par zéro de latitude et 19° de longitude à l'ouest du méridien de Paris : en vous y rendant le plus promptement possible, vous aurez l'attention, aux approches de l'équateur, d'éviter de tomber dans l'ouest de ce point, et, quand vous y serez parvenu, vous m'y attendrez pendant dix jours, en suivant les instructions contenues dans le premier numéro. Enfin, ce terme arrivé, si vous n'aviez pas reçu d'autres instructions de ma part, vous ouvririez le paquet numéro 4 (1), qui vous servirait d'indication pour la première relâche permise par le gouvernement. »

Decrès à Willaumez. Paris, 29 octobre 1805.

« Il me paraît, Monsieur le Contre-Amiral, par les comptes qui me sont rendus et par la substitution que j'ai faite dans votre division du vaisseau *l'Éole* au *Jupiter*, que tous les vaisseaux sous votre com-

(1) Ce paquet n° 4 ne sera remis que sur la rade du cap de Bonne-Espérance, où l'escadre doit se rendre en quittant le troisième rendez-vous.

mandement seront matériellement prêts au moment où vous recevez cette lettre.

« Je présume qu'on s'est immédiatement occupé de la formation des équipages, ainsi que je l'avais prescrit à M. l'amiral Ganteaume, par ma dépêche du 3 vendémiaire.

« Ces objets sont trop importants pour que je voie avec indifférence que vous ne m'en écriviez pas chaque courrier.

« Vous m'avez écrit pour me parler particulièrement de l'installation du vaisseau que vous montez. J'ai trouvé cet objet au-dessous des conceptions auxquelles vous devez vous livrer dans ce moment, et dont vous avez à m'occuper.

« N'oubliez jamais que ce n'est pas un vaisseau que Sa Majesté vous a confié, mais bien la plus belle de ses escadres. Ne vous occupez donc pas plus d'un bâtiment que de l'autre, et occupez-vous surtout des grandes opérations dont vous êtes chargé ; car ce n'est que par le plus grand développement des caractères et des talents d'un officier-général que vous justifierez l'opinion que l'Empereur a conçue de vous.

« Les détails, sans doute, ne doivent pas être négligés, mais il ne faut pas qu'ils puissent vous distraire des idées plus vastes qui doivent caractériser vos opérations et votre correspondance.

« Quant à l'installation particulière du *Foudroyant*, il n'y a pas lieu d'y rien changer. Un système général d'installation va être incessamment adopté, et jusque-là il faut suivre les errements qui existent.

« *Le Foudroyant*, installé comme il l'est, a porté le pavillon de deux contre-amiraux qui s'en sont bien trouvés. Ce serait donc chose superflue que d'y rien changer. Vous avez dû remarquer que quelques changements faits au gréement de *l'Algésiras* ne l'ont point empêché de démâter de ses mâts de hune. Leur installation n'a point eu l'assentiment de l'officier qui vous a succédé à ce commandement, non plus que de l'amiral Martin. Ce ne peut donc être qu'avec une grande circonspection qu'il est permis de se livrer à des innovations en temps de guerre; car s'il arrivait encore que *le Foudroyant* démâtât seul avec un nouveau mode de gréement, on ne pourrait s'empêcher de lui attribuer cet événement.

« Mais je reviens à l'objet principal : écrivez-moi chaque courrier; faites-moi savoir si vos états-majors sont complets, si vos équipages ont été formés conformément à ma dépêche à l'amiral, en date du 3 du mois dernier. Si cela n'était pas, prenez toutes les dispositions relatives à ces opérations et faites-moi savoir quand définitivement votre division sera prête à appareiller; car il ne faut pas manquer la première occasion de mettre sous voile, et il faut que je sois exactement instruit de tout le progrès des travaux.

« Si, comme je le pense, vous êtes sur le point de mettre à la voile, priez le préfet maritime de m'adresser par le télégraphe la phrase qui suit : « *J'attends le capitaine du* Vétéran, signé : *Caffarelli.* »

« Lorsque M. Jérôme arrivera, vous emploierez

tous les moyens que comporte la dignité du commandement pour captiver la confiance de ce jeune capitaine. Rappelez-vous bien qu'il faut savoir allier avec lui la fermeté d'un chef pénétré de ses devoirs avec les égards qui sont dus à un personnage important et destiné à un rang que cependant la volonté du souverain ne lui a pas encore conféré.

« Je vous préviens que ces égards que je vous recommande pour M. Jérôme Bonaparte doivent être d'autant plus délicats, qu'ils doivent n'avoir aucun caractère de flatterie.

« L'Empereur ne vous pardonnerait pas, et pesez bien cette expression, aucun acte d'adulation envers son frère ; et c'est par son commandement exprès que je vous donne cette information.

« Sa Majesté entend que vous ne vous laissiez dominer en rien par M. Jérôme. La loi du service est sacrée et égale pour tous ; et le moyen de l'y bien soumettre, c'est de la lui présenter avec grâce et avec l'autorité de l'exemple, avec fermeté, mais sans rudesse, et enfin avec un empire bien positif, mais mitigé par les expressions et le sentiment de l'attachement pour lui et d'un dévouement sans bornes pour son auguste frère.

« Ne perdez pas de vue que votre gloire et votre élévation aux dignités de l'État dépendent de la campagne que vous allez faire, de votre exactitude à remplir les intructions qui vous ont été données. Et pénétrez-vous bien de cette idée que vos opérations doivent être indépendantes du sentiment de tout autre que vous qui en avez la charge et la responsabilité ; et qu'enfin rien ne vous justifierait auprès de

Sa Majesté, si ces opérations étaient mutilées ou simplement modifiées par des considérations personnelles à M. Jérôme.

« Il ne devra savoir qu'il fait partie de votre division que lorsqu'elle sera sous voile, et par les mesures que je vous ai prescrites par ma dépêche secrète du 11 vendémiaire, dont je vous recommande de nouveau de ne négliger aucunes dispositions.

« Le succès et la grande latitude de votre mission, auxquels sont attachés votre gloire et la satisfaction de l'Empereur : voilà ce que je vous recommande par dessus tout. Voilà ce qui doit vous enflammer, car vous êtes placé par la confiance de Sa Majesté dans l'alternative d'une obscurité ou d'une élévation qui doit fixer tous vos vœux.

« Trop longtemps, les chefs de la marine ont été resserrés dans un cercle étroit, qui ne laissait aucune carrière à leur imagination, à leurs talents et à leur perspective. Cette situation subalterne dans l'État et sous un souverain qui recherche avidement le génie pour l'élever et le récompenser, a enfin cessé. Un champ de gloire immense vous est ouvert, je vous l'ai déjà dit ; et, quels que soient les événements, l'Empereur aimera et récompensera le courage, la détermination imperturbable avec laquelle les amiraux se lanceront dans cette nouvelle carrière.

« Tout ce qu'il est possible de faire pour vous assurer des succès, réarmement des vaisseaux, choix des officiers, élite des équipages, tout a été fait. Il s'agit maintenant d'élever à leurs propres yeux les hommes qui servent sous vos ordres. Il faut donner

l'exemple de l'ardeur et de l'espérance. Il faut vanter par dessus tout les instruments qui vous sont confiés. L'assurance de l'amiral en donnera à toute l'escadre ; il faut partout manifester cette assurance et l'impatience d'entrer en campagne ; affectez de trouver tout parfait dans votre escadre, sans cesser cependant d'y réformer ce que vous trouvez de médiocre. C'est en affirmant à la première armée d'Italie qu'elle serait victorieuse, que l'Empereur l'a couverte de lauriers et l'a habituée à ne pouvoir plus se passer de cette récolte.

« C'est autant par devoir que par sentiment pour vous et par mes vœux pour vos succès que j'entre dans tous ces détails.

« Dépouillez-vous du vieil homme, et rajeunissez pour la gloire et les dignités dont la porte vous est ouverte. Cessez d'être capitaine de vaisseau : de plus grandes destinées vous attendent ; ne les laissez pas échapper, et, pour les atteindre, il suffit de l'audace, de la tenue, de l'opiniâtreté et de la détermination dans vos entreprises et vos conceptions.

« Montez votre correspondance sur ce ton et vous ne pouvez trop la multiplier avec moi.

« Quant à M. Jérôme, l'Empereur m'a ordonné de signifier qu'il annoterait d'expressions humiliantes, dans les papiers publics, ceux qui se donneraient envers lui le ton de l'adulation, et je vous transmets par son ordre exprès cette disposition de Sa Majesté.

« Tout en remplissant ses vues, j'ai obtenu l'amitié de ce jeune capitaine ; et vous dire le moyen que j'ai employé, c'est vous prescrire de vous y conformer.

J'ai bien persuadé M. Jérôme que personne n'a plus que moi, et cela est vrai, de l'attachement pour lui et du dévouement pour son frère. Je lui ai dit: Ceux-là vous flattent, qui espèrent une place dans votre domesticité; moi qui suis votre ami, je vous exposerai vos devoirs. La subordination militaire est sacrée chez toutes les nations policées; il y a du ridicule à la mépriser, du ridicule à ne la pas faire respecter, et un crime à vouloir s'y soustraire. Vous ne pouvez occuper la place à laquelle vous êtes destiné, qu'en remplissant les vues de l'Empereur; car vous n'avez par vous-même aucun droit à cette place, et vous ne pouvez l'obtenir que de la bienveillance du maître. Or, l'Empereur y a mis cette condition, que ce rang que vous devez ambitionner serait acheté par vos services. Un dévouement de quelques mois passés à la mer vous donnera les droits que Sa Majesté exige.

« Toute la marine est particulièrement flattée de vous voir dans ses rangs; mais vous allez y être le point de mire de tous les marins. Ce que vous ferez sera imité par tout le monde, et en vous attachant à votre vaisseau, en affectant d'entrer dans tous ses détails, en couchant et vivant toujours à votre bord, en ne raisonnant que marine, mouvements, évolutions, vous rétablirez sans peine et sans contrainte, et par le seul empire de l'exemple et de la mode que vous aurez l'honneur d'avoir établi, l'esprit qui animait, en 1782, tous les officiers à émulation de l'ancienne marine.

« J'ai dit à M. Jérôme: L'Empereur a moissonné

tant de gloire dans les guerres de terre, qu'il les a rendues stériles pour ceux qui portent son nom.

« La marine est la seule carrière où il vous reste à recueillir, et pour peu que vous y fassiez, toutes les trompettes de la renommée sont prêtes à exalter vos actions. Il ne vous est pas permis d'y apporter de l'insouciance ou de la tiédeur, car vous feriez à l'État et à votre frère le mal irréparable de la contagion d'un exemple qui ne serait que trop suivi. Amis et ennemis, chacun a les yeux sur vous, les uns pour vanter votre conduite, les autres pour la déprécier.

« Les Anglais sauteraient de joie s'ils pouvaient dire : Le frère de l'Empereur, qui commande un de ses vaisseaux, remplit mal ses devoirs, se soustrait à la subordination, et est un marin sans espérance. Cette idée surtout du plaisir que ferait aux ennemis de la France son peu de zèle m'a paru frapper M. Jérôme, et je vous recommande de la lui présenter avec art dans les occasions, mais seulement dans celles où ce dernier moyen vous paraîtrait indispensable.

« Enfin, je vous recommande très-particulièrement cet intéressant jeune homme, qui a de l'esprit, du caractère, une grande élévation d'âme; mais sur lequel une bonne direction est essentielle.

« Je termine en vous réitérant l'ordre de m'écrire chaque courrier et de vous mettre en état d'appareiller au premier moment favorable. »

Napoléon Decrès. Haag,

« Monsieur Decrès, vous avez reçu l'ordre d'embarquer des hommes de l'artillerie de marine au lieu de

près Wels, 2 novembre 1805.

garnison; cela vous fait donc les cinq cents hommes qui vous sont nécessaires. La division de Lorient ne partira pas, si vous ne lui écrivez deux fois par jour de partir; également les frégates de Flessingue, les onze vaisseaux de Brest ne partiront jamais, l'équinoxe de mars viendra, et ils ne pourront plus partir. Je ne conçois pas comment le ministre du trésor public ne nous donne pas les 300,000 francs de traites sur le cap de Bonne-Espérance. Vous voyez le mal que fait Allemand, jugez de celui que feraient nos croisières si l'on voulait partir; mais on ne partira pas, tantôt par une raison, tantôt par une autre. J'imagine que M. *Jérôme* est parti. *Je vous rends responsable de la conduite qu'on tiendra avec lui. Il faut qu'il soit maintenu rigoureusement dans son grade. J'espère que vous aurez écrit qu'il ne lui soit rendu aucun honneur à Brest, il ne lui est rien dû.* Je suis fâché de la mauvaise santé de Ganteaume. Dites-lui que je l'aime, parce que je sais qu'il m'est attaché; s'il était absolument hors d'état de reprendre la mer de longtemps, on pourrait le faire entrer au conseil d'État. Que rien n'arrête nos escadres; qu'elles partent. Je ne veux pas que mon escadre reste à Cadix. Faites venir mes troupes par terre, et distribuez tous les vaisseaux en quatre ou cinq grandes croisières. Donnez des instructions à toutes mes escadres d'arrêter tous les vaisseaux russes, suédois, autrichiens. Donnez également des lettres de marque à nos corsaires contre ces trois puissances. Faites mettre également le séquestre sur leurs bâtiments qui se trouveraient en France et partout où j'ai des escadres. Je vous le répète, si

mon escadre de Cadix peut sortir d'ici à nivôse pour remplir sa mission, bien; sans quoi, dispersez-la en croisière. Je ne puis m'occuper de tous ces objets; c'est à vous à faire que tout parte. »

Willaumez à Decrès. 4 novembre 1805.

« Monseigneur, avant-hier après avoir remis au courrier la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai reçu par M. le préfet Caffarelli, votre dépêche secrète concernant ma conduite à tenir à l'égard de M. Jérôme; je suis flatté de l'intérêt que Votre Excellence continue à me porter et je me ferai toujours un devoir de suivre exactement tout ce qu'elle me prescrit.

« Par le dernier courrier, je vous fais savoir que ma division ne pourra être disposée entièrement que dans les derniers jours du présent mois; aussi je pense que M. de Caffarelli a demandé trop tôt M. Jérôme Bonaparte.

« Monseigneur, M. Jérôme sera-t-il le premier ou le dernier capitaine de ma division? Je remarque qu'il a eu dans la Méditerranée un capitaine de vaisseau sous ses ordres, et en marge des instructions de S. M., je trouve son nom avant celui du capitaine Faure, le plus ancien de ma division.

« Je connais trop, Monseigneur, la dignité de la place que j'occupe dans cette circonstance et l'importance de la campagne que je vais entreprendre, pour négliger aucun de mes moyens et n'être pas sans relâche tourmenté de la noble ambition d'acquérir de la gloire à la marine de notre illustre Empereur. L'ordre, le sang-froid et la persévérance dans les occa-

sions difficiles où je pourrai me rencontrer, caractériseront particulièrement ma conduite, et je ne crains pas d'avancer qu'avec la direction que je donnerai à toutes mes opérations, je gagnerai de plus en plus la confiance de ma division, et qu'en résultat, votre Excellence sera satisfaite. »

Decrès à Willaumez. Paris, 30 novembre 1805.

« J'allais vous écrire, Monsieur le contre-amiral, sur l'objet de votre dépêche du 2 frimaire, lorsqu'elle m'est parvenue.

« Il est effectivement parti d'Angleterre, dans le courant d'avril dernier, une division sous les ordres du capitaine Popham, composée du *Diadème* 64, *Belliqueux* 64, *Diomède* 50, *Narcisse* 32.

« Cette division convoyait des transports chargés de troupes que les journaux évaluaient de six à huit mille hommes, commandés par le général Baird.

« On les supposait destinés pour le cap de Bonne-Espérance ou l'île de France.

« Je vous envoie l'État des forces navales d'Angleterre que je présume être à l'est du cap de Bonne-Espérance.

« Telles sont les notions que je peux vous transmettre, je ne puis que m'en référer à l'entière latitude que vous donnent vos instructions pour les opérations auxquelles vous allez vous livrer.

« Les renseignements que vous acquerrez dans votre navigation sur la situation et les mouvements de l'ennemi, et les connaissances précieuses que vous avez sur les parages que vous allez parcourir, sont les meilleurs éléments qui puissent vous diriger.

« Ce sera en passant rapidement d'un point à un autre que vous déjouerez toutes les recherches de l'ennemi, ainsi que l'a fait si heureusement jusqu'à ce jour le contre-amiral Allemand.

« Je m'en rapporte aux mesures que vous prendrez pour éviter la rencontre de l'ennemi à votre sortie. Il sera important de faire chasser les frégates et corvettes qui sont dans l'Yroise, avant d'appareiller, et de diriger votre manœuvre avec toutes les précautions que le temps comportera, ainsi que la possibilité que l'ennemi soit à quelque distance au large, alors même qu'il ne paraîtra pas sur la côte.

« Il paraît que l'attente où il est de la division de Rochefort lui a fait adopter des systèmes de croisières à cinquante, soixante et même quatre-vingts lieues à l'ouest des principaux points d'atterrage.

« Cette indication vous est utile au moment du départ, et ne le sera pas moins à l'époque de votre retour, afin de diriger alors votre propre atterrage d'une manière insolite et particulièrement fondée sur les vents et sur la connaissance que vous aurez de votre longitude.

« Je vous recommande de nouveau le capitaine du *Vétéran*, mais je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit à son égard dans mes lettres précédentes. »

LISTE DES VAISSEAUX DE GUERRE ANGLAIS DANS L'INDE, OU EN ROUTE POUR S'Y RENDRE.

Albion, 74 capitaine John Ferrier.

Arrogant,	74,	servant pour mâture à Bombay,	lieutenant Doblie.
Blenheim,	74	C. A. Troubridge.	capitaine Bisset.
Culloden,	74	C. A. Pellew.	capitaine Cole.
Russet,	74	capitaine	Williams.
Tremendous,	74		Osborn.
Lancaster,	64		Fothergill
Grampus,	50		Caulfield.
Hindostan,	50		Fraser.
Belliqueux,	64		Byng.
Diadème,	64		Sir Home Popham.
Diomède	50	(1)	Downman.
Léda,	38		Houynam.
Narcissies,	32	(2)	Douelly.
Phæton,	38		Cockburn.
Pitt,	38	construit à	Bombay.
Caroline,	36		Rainier.
Concorde,	36		Wood.
Dédaigneuse,	36		Johnson.
Thalia,	36	(3)	Walker.
Weynrouth,	36		Draper.
Wehlumna,	36		honorable Cockrane.
Fox,	32	en reconstruction à Bombay,	Vashon.

(1) Ces trois vaisseaux, partis le 31 août dernier, pour une mission secrète, sont supposés aller dans l'Inde. Ils convoyaient des troupes de débarquement sous les ordres du général Baird.

(2) Idem.

(3) Parti le 27 septembre dernier.

Fortunée,		à Bombay.
Greyhornid,	32	Elphixton
Medusa,	32	Sir Grove.
Terpsicore,	32	Bathurst.
Albatross,	18	J. Duer.
Vasher,	18	Montagne.
Victor,	18	Christian.
Harrier,	16	Wooldridge.
Lord Nelson.		

Willaumez à Decrès. 6 décembre 1805.

« Monseigneur, le vent est faible et variable depuis plusieurs jours du nord-ouest à l'ouest. Aujourd'hui il est au sud-ouest; le ciel est brumeux, et, quoique le baromètre soit haut, l'opinion générale est que nous aurons un coup de vent de sud-ouest. Ce sera après ce temps, lorsqu'il viendra à souffler de la partie du nord, que je pourrai appareiller et faire bonne route. Je désire très-ardemment que ce moment arrive bientôt. Je dois dire à Votre Excellence que c'est aussi le vœu de toute l'escadre, particulièrement celui de M. le commandant Jérôme. Il se tient à son bord, y surveille les exercices avec la plus grande exactitude, et ne cesse de donner l'exemple du zèle, de l'activité, du talent. Il me disait hier : « Une demi-heure après votre signal d'appa-« reiller, je suis sous voiles. » Je verrai avec grand plaisir qu'avant mon départ Sa Majesté veuille mettre M. Jérôme à la tête des capitaines de vaisseau. Je suis persuadé, Monseigneur, que vous reconnaîtrez dans cette demande, que j'ai suivi avec une attention particulière et sans préjugés, la con-

duite de votre ami dans le service, et que c'est cette conduite qui seule a fixé mon jugement. »

Jérôme à Willaumez. 16 décembre 1805.

« Je crois, Général, qu'il vaudrait beaucoup mieux ne vous défaire d'aucune des deux frégates, et exécuter votre premier projet; dans tous les cas, je désire que le capitaine Kergariou, commandant *la Valeureuse*, reste avec votre division. Vous savez que c'est un très-bon officier.

« Persistez-vous toujours à ne renvoyer les prisonniers que lorsque nous serons dans les belles mers? Si vous approuvez les deux demandes que je vous fais, c'est-à-dire, la première de conserver les deux frégates et de mettre à exécution votre premier projet, et la seconde, si vous renvoyez l'une des deux que ce ne soit pas *la Valeureuse*, faites-le moi dire par la frégate. »

Willaumez à Jérôme. 16 décembre 1805.

« Monsieur le Commandant, je ne puis faire mieux que de jeter les prisonniers à Sainte-Croix-de-Ténériffe et d'y conduire en même temps la première prise que nous ferons, pour avoir en échange de sa valeur des vivres en remplacement de ceux que consomment les trois cent vingt et un prisonniers que j'ai dans l'escadre. Mon intention serait d'expédier *le Cassard* avec *la Volontaire* dans deux ou trois jours, et de croiser deux fois vingt-quatre heures au vent de Madère, pendant qu'ils feront route; si, avant ce temps, nous rencontrons un bâtiment neutre, je lui donnerai les femmes et les enfants, au nombre de quarante-quatre. Je compte répartir dans

les vaisseaux les matelots anglais, environ vingt-cinq; il resterait, pour être remis au consul français à Sainte-Croix et servir à échanger de nos marins détenus à Gibraltar, deux cent cinquante-deux officiers et soldats des chasseurs du 54e et du 2e régiment dit de la Reine.

« Il est très-important que l'escadre soit pourvue de plus de vivres possibles; je pense que M. Faure sera très-propre à traiter en conséquence, et que son séjour à Sainte-Croix ne sera pas de plus de quarante-huit heures; il nous croira en croisière au vent de Madère, où il nous aura laissés, et je lui donnerai un autre rendez-vous secret peu éloigné de Ténériffe.

« Avant de rien expédier, j'espère que nous communiquerons et que j'aurai l'honneur de vous voir; mais il faut aller le plus vite possible au sud du détroit. »

Willaumez à M. Bretel, capitaine de *la Volontaire*. Le 20 décembre 1805.

« Je vous informe particulièrement, Monsieur le Capitaine, que l'escadre entière doit se rendre au cap de Bonne-Espérance, dans le courant du mois de février 1806, pour y prendre un mois de vivres et se remettre très-promptement en état de retourner à la mer.

« Je confie à votre fidélité un paquet numéro 5 qui ne doit être décacheté que le 1er du mois de mars 1806, par l'officier de l'escadre qui commanderait sur la rade du Cap, si je ne me trouvais pas rendu à cette époque; autrement ce paquet me sera rapporté directement par vous. »

Ordre du jour du contre-amiral Willaumez. A bord du *Foudroyant*, en mer, 1er janvier 1806.

« L'escadre est prévenue qu'à compter de ce jour, 1er janvier 1806, M. Jérôme Bonaparte, frère de Sa Majesté, est le premier des capitaines de vaisseau, et qu'en conséquence il prend le commandement de la 2e division. M. Faure, capitaine de vaisseau, commande la 3e division. »

Willaumez à Jérôme. 4 janvier 1806.

« Je ne pourrai, mon cher Commandant, vous donner un ordre d'enseigne provisoire que pour le plus capable des deux sujets que vous proposez, et pour que le ministre maintienne mieux tout ce que j'aurai pu faire d'avancement pendant la campagne, je pense qu'il est bon de mettre des intervalles; en conséquence, renvoyons au 1er février pour celui des deux aspirants que vous désignez, l'autre aura son tour.

« J'aurai du plaisir à m'en rappeler comme à vous répéter l'assurance de mon attachement inviolable. »

Jérôme à Willaumez. 19 janvier 1806.

« Général, ne connaissant pas vos instructions, j'ignore jusqu'à quel point notre arrivée au Cap est urgente. Cependant je vous ferai observer que nous n'avons que ***deux mois d'eau et que si la prise de cette ville se réalisait, comme il y a de fortes raisons de le croire, nous nous trouverions dans un grand embarras.*** Il est dans l'ordre des choses possibles que notre traversée soit de quarante-cinq à cinquante jours. Nous arriverions donc devant le Cap avec dix jours d'eau seulement, et, par conséquent, dans une position critique.

« La relâche à Saint-Thomas offre deux avantages

c'est qu'il s'y trouve ordinairement des bâtiments de guerre ennemis pour protéger la traite, et en second lieu il se pourrait faire que de cette île nous puissions passer au vent de Sainte-Hélène et rencontrer tous les bâtiments venant de l'Inde.

« Je ne vous parlerai pas de ma position particulière relativement aux approvisionnements. Vous savez ce qui en est. »

Jérôme à Willaumez. A bord du *Vétéran*, 21 janvier 1806.

« Général, je vous ai ouvert, dans ma lettre du 19 janvier, un avis auquel il me paraît nécessaire de donner aujourd'hui quelques développements, non que je tienne absolument à mon opinion, mais parce que je regarde comme une obligation pour moi de vous donner communication de tout ce que je juge pouvoir contribuer au succès de la campagne, et c'est à vous de subordonner mes avis aux instructions que vous avez ou à toute autre considération, si vous le jugez convenable.

« Plus je réfléchis au projet de relâcher au cap de Bonne-Espérance et plus j'entrevois de difficultés à remplir notre mission, si, comme je n'en doute pas, nous trouvons cette place au pouvoir de l'ennemi. Il me paraît hors de doute que dans ce cas l'objet de la campagne est manqué; car vous serez obligé d'aller à Madagascar, et alors vous aurez à considérer outre la perte du temps, qui est un point bien essentiel, la difficulté de vous procurer des vivres, n'ayant ni argent ni objet d'échange; en admettant cette dernière relâche, il me paraît impossible d'être assez tôt de retour à Sainte-Hélène pour remplir votre mission.

« Je ne m'arrête pas à l'idée de forcer la rade du Cap et d'y enlever des bâtiments; elle suppose un concours de circonstances sur lequel je ne crois pas que vous ayez compté, et d'ailleurs un tel avantage, déjà faible par lui-même, ajouterait encore à la perte du temps et pourrait avoir des effets très-funestes pour la suite de la campagne.

« J'examine avec plus de détail l'idée de relâcher à Saint-Thomas, que je persiste à regarder comme incompatible avec celle de *relâche au Cap*, c'est toutefois celle à laquelle je me suis arrêté, parce qu'elle me paraît réunir plus d'avantages :

« 1° Celui de cacher votre navigation à l'ennemi;

« 2° La presque certitude d'y faire des prises qui pourraient vous fournir quelques approvisionnements, surtout en boissons, auxquels joignant quelques vivres frais pris dans le pays, vous pourriez, après avoir donné quelques jours de repos aux équipages, continuer votre campagne;

« 3° En partant de Saint-Thomas, vous pourriez aller mouiller à l'Ascension, et vous savez combien cette relâche peut être utile à la santé des équipages; de là vous pourriez aller croiser sur le passage des bâtiments de l'Inde, en attendant l'époque à laquelle vous devez aller prendre votre croisière de Sainte-Hélène.

« La quantité de vivres qu'il y a à bord du vaisseau me paraît suffisante pour continuer la campagne jusqu'à la Martinique, parce que ses rations pourraient être un peu réduites dès à présent, sans que les équipages en souffrissent, si d'ailleurs l'eau

ne leur manquait pas. En outre, si vous craigniez de manquer de vivres, vous auriez pour ressource le Brésil.

« Or, vous devez bien penser qu'en vous communiquant ici mes réflexions, mon intention est de les soumettre à votre jugement, et que je ne puis avoir en vue de vous engager à vous écarter de vos instructions, auxquelles je crois, au contraire, que tout doit être subordonné, à moins de circonstances bien supérieures. »

Circulaire de Willaumez aux commandants des bâtiments de l'escadre. 29 janvier 1806, en mer.

« Arrivé, Monsieur le Commandant, dans l'Océan méridional, après des temps heureux et de bon augure pour l'escadre, vous désirez sans doute trouver l'occasion de prouver aux ennemis que nous pouvons leur être redoutables ; que le vain titre de dominateurs des mers qu'ils se sont arrogé ne peut leur convenir sous le règne de notre auguste Empereur, et qu'ils ne parcourent toutes les parties du globe avec tant de sécurité que parce que nos forces navales sont restées trop longtemps oisives sur les rades.

« L'Empereur Napoléon a rendu la France si formidable, qu'il n'a plus rien à désirer sur le continent ; mais son génie ne peut souffrir qu'une puissance s'empare du sceptre des mers. Ce sceptre sera brisé ; les droits des nations maritimes seront respectés et le commerce du monde rétabli.

« S. M. a voulu que plusieurs escadres sortissent de ses ports ; elles parcourent les mers où les Anglais commercent avec une liberté insultante. Notre but

est de les rencontrer, de les attaquer, de les détruire. Les forces navales de l'Angleterre, dans les parages que nous allons parcourir, sont inférieures aux nôtres ; mais nos forces ne sont rien comparées à l'esprit de détermination et de persévérance qui vous dirige et que vous ne cesserez d'inspirer à vos équipages.

« C'est en portant partout le caractère de l'audace et du dévouement que vous satisferez S. M. C'est par son ordre spécial que S. Exc. le ministre de la marine m'a informé que ses grâces, les plus hautes distinctions de l'État et les plus grands honneurs sont réservés pour tout ce qui, dans sa marine, portera cette noble détermination.

« Trop longtemps nous avons été resserrés dans un cercle étroit qui ne laissait aucune carrière à notre imagination, à notre talent et à notre perspective. Cette situation subalterne dans l'État et sous un souverain qui cherche avidement le génie pour l'élever et le récompenser, a enfin cessé. Un champ de gloire immense nous est ouvert, et quels que soient les événements de la campagne, l'Empereur aimera, récompensera le courage, la détermination imperturbable avec laquelle ses commandants se lanceront dans cette nouvelle carrière.

« Continuez d'élever à leurs propres yeux les hommes qui servent sous vos ordres. Il faut donner l'exemple de l'ardeur et de l'espérance, il faut vanter, par dessus tout, les moyens qui vous sont confiés ; l'assurance des chefs en donnera à toute l'escadre.

« Affectez de trouver tout bien fait à votre bord,

sans cesser, néanmoins, d'y réformer ce qui est médiocre.

« Proclamez d'avance, pour ainsi dire, nos triomphes ; c'est en affirmant à la première armée d'Italie qu'elle serait victorieuse, que l'Empereur l'a couverte de lauriers et l'a habituée à ne pouvoir plus se passer de cette récolte.

« La marine est la seule carrière où il reste beaucoup à faire, et pour peu que nous y fassions, la Renommée, impatiente, attend le moment pour exalter nos actions.

« L'escadre a sans doute trop peu de supériorité sur les convois ennemis soit des Indes-Orientales, soit de la Chine, pour espérer que nos succès soient toujours glorieux ; si cependant il se trouvait quelques vaisseaux ou autres, qui osassent se présenter en position quelconque de défense, je vous préviens que, secouant le joug des vieilles routines et renonçant aux évolutions et aux marches combinées de la tactique qui retardent toujours le commencement de l'action et attiédissent la vivacité, la pétulance des Français, j'attaquerai sans ordre symétrique, et que lorsque j'aurai donné le signal du combat, j'en viendrai à une affaire décisive ; alors les meilleurs voiliers ou ceux des vaisseaux qui se trouveront le plus près de l'ennemi l'attaqueront les premiers avec cette impétuosité qui a tant de fois illustré M. de Suffren et d'autres marins célèbres, dont le souvenir remplit encore l'âme d'admiration. Courir sur l'ennemi dans quelque position qu'il se trouve, ambitionner d'être le premier au feu, se porter promptement sans atten-

dre l'ordre là où il est avantageux de combattre ; le poste de l'honneur est où le combat est le plus engagé; enfin, animer les autres par ces bons exemples, tel est l'esprit militaire, tel est l'esprit de tous les capitaines, telle est l'attitude d'une armée qui veut vaincre.

« Soyez bien pénétré de cette vérité, Monsieur le Commandant, l'Empereur ne vous a désigné (vous et vos officiers) pour aller à la mer de préférence à tous autres, que parce qu'il compte sur vous; que parce qu'il a résolu d'avoir une marine formidable et qu'il veut que les chefs aient donné des preuves de talent, de courage, de dévouement; c'est par là que vous satisferez S. M.; les plus hautes distinctions et les plus grands honneurs sont réservés, vous ai-je dit, pour tout ce qui, dans sa marine, portera le caractère de la détermination. Livrez-vous donc à une si brillante destinée, et je me féliciterai d'expliquer à l'Empereur, notre maître, vos manœuvres hardies, vos belles actions.

« P. S. Si vous jugez avantageux de lire ma lettre à vos officiers, aspirants et premiers-maîtres assemblés, je vous y autorise. »

Willaumez à Jérôme. 18 février 1806.

« Comme vous je crains que le cap de Bonne-Espérance soit pris par les Anglais; cependant si l'expédition qu'on disait destinée contre cette colonie n'était partie d'Angleterre qu'au mois de septembre, comment aurait-on connu deux mois après à Sainte-Hélène, la reddition de la place? Du reste, j'avais lu

aussi un journal de la prise qui me laisse le chagrin de savoir que des vaisseaux de la Compagnie ont dû passer un ou deux jours après nous entre Sainte-Hélène et l'Ascension.

« Il reste à passer au rendez-vous du Cap le plus promptement possible ; à faire de l'eau aux environs et à intercepter tout ce qui pourrait nous donner des renseignements par les bâtiments entrant ou sortant de ce lieu. Sans doute que les soucis seront plus grands ; néanmoins, je compte réussir selon les vues de Sa Majesté.

« P. S. J'aurais été vous voir ce matin si votre vaisseau n'avait été trop éloigné. »

« Monseigneur, M. Jérôme Bonaparte s'étant toujours fait remarquer par la manière habile dont il commandait lui-même ses manœuvres, l'installation, la police, la discipline et l'ordre qu'il a établis à bord du *Vétéran*, les commandants des vaisseaux, convaincus qu'il est le plus capable de conduire l'escadre dans le cas où le général n'existerait plus, m'ont témoigné le désir de voir M. Jérôme Bonaparte à leur tête; en répondant aux vœux des capitaines, j'ai été flatté en même temps de faire un acte de justice; il est de mon devoir d'engager Votre Excellence à faire agréer à Sa Majesté ce que j'ai fait en cette occasion pour le bien du service. » Willaumez à Decrès. 13 avril 1806.

« Général, j'ai mouillé dans la baie à quatre heures de l'après-midi, j'ai de suite écrit au gouverneur la Jérôme à Willaumez. Rade de San-Salva-

dor, 3 avril 1806

lettre dont je vous envoie ci-joint copie, ainsi que celle de sa réponse. Un moment après, j'ai reçu la visite de deux officiers qui sont venus de sa part me faire des offres de service. L'intendant de la marine (homme essentiel) est venu peu après à mon bord et m'a témoigné les dispositions les plus favorables. Il sera fourni à l'escadre l'eau, le bois et les vivres frais dont elle a besoin. J'ai obtenu pour les scorbutiques une maison de campagne où je compte envoyer aujourd'hui ceux du *Vétéran*, du *Patriote* et de la frégate. Vous pourrez y envoyer de suite les vôtres à leur arrivée. J'avais rendu à l'intendant de la marine sa visite avec les principaux officiers de la division.

« J'ai de bonnes nouvelles de la guerre du continent, qui est maintenant terminée. Je vous en ferai part à notre prochaine entrevue.

« *P. S.* Je vous envoie un bon pilote et vous attends à dîner. »

Circulaire du contre-amiral Willaumez. A bord du *Foudroyant*, aux îles du Salut, 25 mai 1806.

« Aussitôt, Monsieur le commandant, que vous aurez reçu le présent ordre, vous vous empresserez d'arriver à trente lieues dans l'est de l'île de la Barbade, rendez-vous général de l'escadre.

« Il est d'une grande importance pour mes opérations ultérieures, que vous soyez rallié le plus tôt possible; ainsi, ne perdez pas un instant pour vous rendre à ce point que je vous donne au vent de la Barbade.

« Nous ne ferons route que le 16 juin pour la

Martinique, où l'escadre mouillera le 19 ou le 20 dudit.

« Si, à votre approche de Cayenne, vous avez conservé des prises, vous les laisseriez à l'officier de cette place, qui est chargé de vous attendre au mouillage que je quitte. M. le commissaire pour Sa Majesté à la Guyane est bien disposé à favoriser l'intérêt des capteurs dans la personne de votre bord à qui vous déléguerioz la consignation.

« Les navires neutres ou alliés que vous auriez arrêtés, seraient également dans le cas d'entrer à Cayenne, où ils seraient retenus quelque temps.

« Que rien de cela ne vous retarde, forcez de voile afin d'arriver sans délai directement au rendez-vous général.

« Je vous le répète, la réunion est plus importante que jamais, ne négligez pas d'en instruire tous les bâtiments de l'escadre que vous rencontreriez.

« Le présent ordre annule ceux que vous avez entre les mains. »

Villaret, capitaine-général de la Martinique, à Decrès. Fort-de-France, 18 juin 1806.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de l'arrivée dans ces mers de l'escadre aux ordres de l'amiral Willaumez. Cet amiral, parti de San-Salvador, où il a fait une relâche de dix-sept jours, mouilla devant Cayenne avec *le Vétéran* et *la Valeureuse*, le 15 du mois dernier, et donna ordre aux autres bâtiments de la division de former une chaîne qui embrassât une vingtaine de lieues, avec injonction au capitaine qui formait le dernier chaînon, de venir le reconnaître tous les jours. La

violence des courants n'a sans doute pas permis l'exécution de cette mesure ; car pendant les douze jours que *le Foudroyant*, *le Vétéran* et *la Valeureuse* ont passé devant cette île, ils n'ont eu nulle nouvelle des croiseurs.

« L'amiral, inquiet de cette absence, leva l'ancre avec *le Vétéran* et la frégate pour aller à leur recherche ; mais dès le cinquième jour de navigation, l'obscurité de la nuit et les changements de route que nécessitaient les écueils qui cernent la Barbade les séparèrent. Le prince Jérôme se trouva seul au point du jour, et poursuivit si vivement un vaisseau anglais qu'il soupçonna *l'Agamemnon*, qu'il se décida, n'ayant plus d'espoir de rejoindre *le Foudroyant*, à faire route pour la Martinique, où était fixé le point de ralliement. Ce prince y mouilla le 5 du courant et y fut joint le 17 par *l'Impétueux* et *l'Éole*, qui fort heureusement se sont constamment conservés ; nous ignorons encore si l'amiral Willaumez aura rallié les deux autres vaisseaux ; mais la présence sur nos côtes de l'amiral anglais, avec *le Northumberland*, *l'Éléphant*, *le Canada* et *l'Agamemnon*, et quelques frégates, ne me laisse encore que peu d'inquiétudes sur notre division.

« Le prince Jérôme, quoique seul pendant plusieurs jours, a constamment louvoyé devant la baie en présence de l'amiral Cochrane. Cette manœuvre et la crainte de voir arriver ensemble le reste de l'escadre, en ont imposé à l'ennemi, au point de le faire décamper dès le troisième jour et de laisser le passage libre à nos vaisseaux. Le prince est toujours prêt à

mettre sous voile avec *l'Impétueux* et *l'Éole* au premier signal de nos vigies, et à se porter où les circonstances l'exigeront.

« Quoique le prince Jérôme soit par son rang au-dessus de mes éloges, je crois néanmoins, comme officier général de la marine, devoir vous rendre compte que jamais vaisseau ne fut mieux tenu que le sien, et que son activité et son courage semblent avoir électrisé les équipages et promettre le plus grand succès à l'amiral qui a le bonheur d'avoir ce prince sous ses ordres.

« Le brick de Sa Majesté *l'Argus*, parti le 16 mai de Cayenne pour une croisière, a relâché ici le 10 de ce mois, en si mauvais état, que je crains que les réparations qu'il exige et qui excéderaient peut-être beaucoup sa valeur, ne m'obligent à le condamner, parce que le port et nos magasins sont dénués de tout. »

Willaumez à Decrès. Fort-de-France, 28 juin 1806.

« Monseigneur, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte le 19, du mois dernier, de mon arrivée aux environs de la Guyane française. Mes vaisseaux, détachés sur trois points pour croiser sur les ennemis pendant quelques jours, n'ont pu se rallier au mouillage de Cayenne assez tôt pour exécuter le plan que j'avais formé de détruire les bâtiments anglais sur la rade de la Barbade : la cause en est aux courants violents qui existent sur cette côte, aux mauvais temps presque continuels que j'ai éprouvés durant vingt jours au vent de la Barbade, et surtout à la situation désolante où se trouve l'escadre que je commande. Le

grand mât de *l'Impétueux* est dans un état affreux ; son mât de misaine est jumelé ainsi que toutes ses vergues. *L'Éole*, avec un vieux gréement, est sans voiles, il fait huit pouces d'eau à l'heure; *le Cassard* en fait quatre. *La Valeureuse* a ses hauts tellement pourris que je me trouve dans le cas de consentir à ce que le capitaine laisse ici ses canons de gaillard; son grand mât, cassé sous les sottereaux, se remâte aujourd'hui ; ses vergues ont été changées ou jumelées; ses voiles, ainsi que celles de toute l'escadre, sont en très-mauvais état. *Le Foudroyant* a perdu deux huniers en sortant de Brest, qui n'ont pas pu être remplacés ; un grand mât de hune rompu en donnant chasse au vent de la Barbade ; la vergue du petit hunier était pourrie, celle de civadière a été cassée. *Le Patriote* est tout aussi mal. *Le Vétéran* seul l'est un peu moins que les autres ; mais cependant hors d'état de rester quatre mois de plus à la mer sans inconvénient. Enfin, j'ai tiré tout ce que j'ai pu de secours à San-Salvador (même à Cayenne) et à la Martinique où je me complète en vivres jusqu'au 31 octobre. *La Valeureuse* ne pourra être en état d'appareiller que sept ou huit jours après l'escadre ; j'espère qu'elle me trouvera et qu'elle rentrera en France avec moi.

« Quoique je sois sans cesse sous voiles et dans des points de croisière où je devais faire du tort à l'ennemi, aucun de mes vaisseaux n'a été assez heureux pour en rencontrer; j'ai seulement brûlé un brick venant de Saint-Jean, avec un chargement de morue pour la Barbade, lorsqu'il en était à quarante

lieues dans l'Est. C'est à ce point que j'aurais pris une grande corvette et le lendemain un paquebot, sans l'événement du grand mât de hune et l'état du grand mât de *la Valeureuse*, qui obligeait celle-ci d'avoir sa grande vergue amenée. J'ai mouillé le 21, ma dernière division le 24, et j'appareille avec les six vaisseaux à huit heures du soir. J'ai pris pour *le Foudroyant* et *l'Impétueux* les deux seuls mâts de hune qui se trouvaient au port. Le grand mât de *la Badine* fait la grande vergue de la frégate.

« Je laisse à la colonie, pour le service des escadres de Sa Majesté, des chaloupes, des ancres, des câbles et des pièces en bottes. J'ai donné au magasin de l'artillerie la poudre avariée, le vieux filin blanc pour faire des mèches de guerre, et du bitord pour lier la mitraille.

« Les états-majors ont reçu deux mois de traitement et les équipages ont été remis à rations complètes. Le capitaine général a aidé l'escadre de tous ses moyens, c'est à lui que je dois de pouvoir partir aussitôt : la marche lente de l'administration m'aurait, sans lui, causé du retard. Comptez toujours, Monseigneur, sur mon activité et mes soins assidus pour remplir les intentions de notre auguste souverain. »

Jérôme à Willaumez. A bord du *Vétéran*, 9 juillet 1806.

« Général, la prise du cap de Bonne-Espérance nous a fait manquer l'opération la plus essentielle de notre campagne, la destruction du convoi des Indes-Orientales. Notre *non-jonction* au vent de la Barbade nous a empêchés de rien faire de marquant dans les

Indes-Occidentales ; maintenant nous poursuivons le convoi parti de Tortole, et j'espère que nous le joindrons. Quant à celui de la Jamaïque, je vous observerai, Général, qu'il serait plus qu'imprudent d'aller l'attendre au débouquement. Car la station de Sous-le-Vent connaissant notre arrivée dans ces mers l'escortera au moins en dehors du débouquement, si elle ne l'accompagne jusqu'aux Bermudes, et je me plais à croire que vous avez abandonné cette idée.

« Que nous reste-t-il donc à faire? à tâcher de rencontrer à la mer ces deux convois pour les détruire et aller désoler la pêcherie de Terre-Neuve ; c'est, je crois, Général, ce que nous devons faire de suite, soit que nous joignons les convois, soit qu'ils soient assez heureux pour nous échapper. Ensuite, je pense que vous ne devez pas balancer à retourner dans l'un de nos ports.

« Le plan que vous avez fait de tenir la mer jusqu'au 10 octobre me semble impraticable ou du moins très-hasardeux ; nous avons des vivres pour quatre mois à peu près, et sûrement votre intention ne peut être de rentrer avec vingt jours de vivres, car un coup de vent d'est ou une chasse par des forces supérieures (ce qui est très-possible) nous exposerait à mourir de faim. D'ailleurs vous connaissez aussi bien que moi le mauvais état de *l'Impétueux* et de *l'Éole,* certainement la mâture du premier n'est pas en état de soutenir un coup de vent d'hiver sur nos côtes et ne lui permettrait pas même de forcer de voiles avec un temps un peu fort. Que ferez-vous avec un vaisseau démâté et un autre en mau-

vais état? Vous aurez alors à regretter de n'être point rentré en août, ce qui vous eût été facile avec la marche supérieure de l'escadre; vous devez être persuadé, Général, que ce je vous dis là n'est point pour *le Vétéran*, il pourrait rester à la mer encore six mois, s'il avait des vivres.

« A votre place donc, voici, Général, ce que je ferais; je chasserais ces deux convois. De là, j'irais détruire la pêche de Terre-Neuve, ce qui entraînera bien trente-cinq jours ; faisant ensuite route pour le banc dit *la Grande Sole*, j'attendrais une forte brise d'ouest ou de nord-ouest pour effectuer notre rentrée, et je ne mets point en doute qu'elle ne se fasse aisément.

« Je sais que vos désirs seraient de tenir longtemps la mer, afin de remplir les intentions de Sa Majesté; mais elle n'ignore pas que ses vaisseaux, qu'elle croyait en bon état, sont, au contraire, dans un état déplorable.

« *P. S.* Je vous serai obligé, Général, de me donner un ordre d'enseigne provisoire pour M. de Baya, aspirant de la marine, qui a si bien rempli les trois missions que je lui ai données lors de votre arrivée à la Martinique, et de le dater du 1^er^ juillet. Je vous ai déjà parlé de ce jeune homme, il possède l'instruction et le temps de navigation nécessaires pour être un bon officier. »

Willaumez à Jérôme. 11 juillet 1806.

« Monsieur le Commandant, le capitaine anglais et son journal que je vous fais passer, vous feront con-

naître tout ce que je sais sur le convoi que nous cherchons. Tant que l'escadre ne sera pas retardée dans sa marche par la prise que *le Foudroyant* remorque, ou que le vent permettra de faire un peu de chemin, je la garderai pour arriver sans perdre de temps au parallèle de vingt-huit degrés et demi environ, limite de la course que nous devons pour le moment faire vers le nord pour les causes et raisons que j'ai eu l'honneur de vous donner hier.

« Je désire être assez avancé demain au coucher du soleil pour rester en panne toute la nuit, afin de tirer de la prise le plus de sucre possible pour les équipages avant de la brûler; chaque vaisseau pourra lui envoyer son grand canot, qui fera un ou deux voyages, nous en serons débarrassés au jour, et on n'aura pas eu de difficultés dans ce travail de nuit, car il y a un reste de lune, le temps beau, la mer belle et le vent faible.

« Vous pensez sans doute comme moi, puisque le convoi dont ce brick faisait partie était escorté par un vaisseau de quarante-quatre et une frégate, qu'il n'ira point à la Jamaïque; seulement, pendant vingt-quatre heures, il aura dû courir à l'O.-N.-O, puis tenir le vent tribord amures et enfin continuer sa route pour l'Europe; je ne désespère donc pas de le trouver encore.

« Vous devez juger que le lieu où nous allons nous tenir pendant les derniers jours de ce mois, est on ne peut plus convenable à la circonstance; éloigné des débouquements, retenant strictement tous les bâtiments qui passeront à notre vue, nous nous faisons

chercher sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, aux environs des Bermudes, surtout à Terre-Neuve et peut-être vers les Açores, et lorsque les ennemis se porteront ailleurs, l'escadre parcourra une partie de ces parages sans être gênée, et elle arrivera, je compte, dans un de nos ports, du 10 au 15 octobre prochain. »

Villaret à Decrès. Fort-de-France, 19 juillet 1806.

« Monseigneur, je m'empresse d'annoncer à votre Excellence l'arrivée de l'amiral Warren, qui mouilla à la Barbade le 12 de ce mois avec six vaisseaux et deux frégates, et qui remit sous voiles le même jour pour tâcher de joindre l'amiral Cochrane, qui était à la poursuite de notre escadre.

« Des avis de Saint-Thomas m'ont prévenu que M. Cochrane et M. Willaumez étaient en présence le 6 du courant devant cette île, et que le général français avait offert le combat à l'amiral anglais, qui, voyant la bonne contenance de l'escadre française, mit en panne à cinq lieues sur l'arrière de nos vaisseaux, qui continuèrent leur route au nord vers le coucher du soleil. La manœuvre de l'amiral anglais ne me laisse pas de doute qu'il ne se soit borné à rester dans les limites de sa station, pour couvrir un convoi déjà rassemblé en grande partie à Tortole, où l'amiral Willaumez avait le projet d'aller le brûler, ce qu'il n'aura pu probablement exécuter d'après l'apparition de l'ennemi.

« Notre escadre étant devant Saint-Thomas le 6, et celle de l'amiral Warren n'étant arrivée que le 12 à la Barbade, ces forces ne peuvent se rencontrer

qu'autant que l'amiral anglais découvrirait les points de croisière du général Willaumez, à qui j'expédiai un aviso le 11 pour lui annoncer qu'un américain qui venait d'entrer au Fort-de-France, m'avait rapporté avoir vu quelques jours auparavant, à trente lieues dans l'est de la Martinique, six vaisseaux de guerre faisant route pour la Barbade ; si mes dépêches lui parviennent, j'imagine qu'elles apporteront quelques changements dans ses projets. La prudence ne me permet pas d'entrer dans d'autres détails à ce sujet. »

Rapport de Jérôme Bonaparte au ministre de la marine. *A bord du Vétéran*, en rade de la Forêt, 26 août 1806.

« Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous annoncer mon arrivée dans la rade de la Forêt, après avoir tenté dans la matinée d'entrer dans le port de Lorient, et en ayant été empêché par deux vaisseaux et deux frégates ennemis, parmi lesquels je me suis trouvé au point du jour. Ce n'est qu'en primant de manœuvres que j'ai réussi à mouiller dans cette rade par un très-mauvais temps. Je suppose que l'escadre doit avoir profité du même temps pour effectuer sa rentrée à Brest, Rochefort ou Lorient.

« Je vous ai déjà fait connaître, par ma dépêche en date du Fort-de-France (18 et 28 juin), les opérations de l'escadre depuis son départ de San-Salvador jusqu'à son arrivée à la Martinique ; je vais vous en continuer les détails jusqu'au moment où je me suis trouvé séparé d'elle (le 28 juillet) et vous exposer les causes qui ont donné lieu à cette séparation.

« L'escadre, après s'être successivement ralliée à la Martinique et y avoir pris de l'eau et des vivres

jusqu'au 20 septembre, appareilla du Fort-de-France, le 1er juillet, dans l'après-midi. Le lendemain, dans la nuit, étant devant la baie de Monserra, le général expédia un officier vers le commandant de l'île, pour le sommer de livrer aux vaisseaux de Sa Majesté tous les bâtiments anglais qui y étaient mouillés. Le gouverneur obéit à la sommation, et trois bâtiments richement chargés nous furent livrés.

« Le général fit route alors sur Nièves ; mais comme il avait, ainsi que *l'Éole* et *la Valeureuse*, les prises à la remorque, je pris la tête, suivi du *Cassard*, de *l'Impétueux* et du *Patriote*. Le 3, à dix heures du matin, je parus devant la rade de Nièves, où je ne vis que quelques bâtiments américains; je fis porter sur Saint-Christophe. Je serrai la terre en me dirigeant sur Brunstone-Hill, où je découvrais des bâtiments à l'ancre. Vous connaissez, Monsieur le Ministre, la position formidable de ce roc, qui est le Gibraltar des Antilles. Je me présentai à cinq heures du soir devant la rade, à demi-portée de canon, dans l'intention de bien reconnaître les bâtiments. J'avais donné l'ordre aux vaisseaux qui me suivaient de ne pas tirer et d'imiter en tout ma manœuvre ; mais le fort et les batteries de la côte ayant commencé à faire un feu très-vif et à nous lancer des bombes, j'y répondis par quelques coups de canon dirigés sur les bâtiments de la rade. Après un léger engagement, les ayant bien reconnus, je laissai arriver pour rallier le général, qui se trouvait à quatre lieues de l'arrière. Le feu de l'ennemi ne nous occasionna aucun dommage.

« Le général, voulant se débarrasser de ses prises,

fit route pour Saint-Martin, où nous arrivâmes le lendemain matin. Il les y laissa au commissaire français, et nous appareillâmes le soir, après avoir pris des renseignements sur le convoi que l'on disait être rassemblé à Tortole.

« Le 4 au matin, nous découvrîmes les îles Vierges, et vers les dix heures, nous nous trouvâmes à environ deux lieues par le travers de la chaîne des îlots et des récifs où se trouve la passe pour entrer à Tortole. Les vaisseaux avaient pris chacun, à la Martinique, un pilote des Antilles. Nous comptions entièrement sur eux ; mais lorsqu'il fallut guider les vaisseaux dans la passe, il ne s'en trouva pas un dans toute l'escadre qui voulût s'en charger.

« Nous passâmes le reste de la journée et toute la nuit à louvoyer devant ces îles. Il ventait grand frais, la mer était grosse et le temps avait mauvaise apparence. Le lendemain, nous aperçûmes au jour sept bâtiments au vent, faisant route sur nous. Lorsqu'ils furent à portée, nous reconnûmes quatre vaisseaux de ligne et trois frégates, formant l'escadre de l'amiral Cochrane. Le général Willaumez ayant manqué son but par l'ignorance des pilotes, ne songea plus qu'à aller attendre le convoi hors du débouquement. Il ne pouvait espérer de joindre les vaisseaux ennemis qui étaient à trois lieues au vent et paraissaient vouloir nous observer et non engager une action. Le général signala l'ordre de marche sur deux colonnes, et nous fîmes route sous les huniers. En passant devant la rade de Saint-Thomas, nous hissâmes nos pavillons et prîmes deux ris. Les ennemis qui suivaient nos eaux et

réglaient leur marche sur la nôtre, virèrent alors de bord, tinrent le plus près du vent et disparurent dans peu d'instants. Une de leurs frégates nous suivit encore quelque temps. Le soir, nous éprouvâmes un coup de vent du nord-nord-est, qui dura toute la nuit. Nous étions alors hors du débouquement.

« Le 8, nous eûmes, dans la matinée, connaissance d'une voile qui, à notre approche, prit chasse. *Le Foudroyant*, qui était à la tête, la joignit pendant la nuit. C'était un des bâtiments du convoi que des avaries avaient forcé de s'en séparer. Nous apprîmes que ce convoi, composé de trente-sept voiles, sous l'escorte de la frégate *le Cayafort* et le vaisseau *le Dolphin*, de quarante-quatre canons, était parti de Saint-Christophe à la nouvelle de notre apparition devant Monserra, et qu'il avait couru dans l'ouest pour éviter notre poursuite. Nous fîmes route pour le joindre et nous continuâmes jusque par le travers du canal de Bahama sans en avoir aucune connaissance. Le général, jugeant que le convoi lui avait échappé, se détermina à croiser dans ces parages pour attendre celui de la Jamaïque. Nous eûmes beaucoup à souffrir des mauvais temps, qui y sont fréquents, surtout dans la saison où nous étions. Le tonnerre tomba deux fois à mon bord et blessa un homme. Nous tînmes cette croisière fatigante jusqu'au 27, ne rencontrant que des bâtiments américains.

« Dans l'après-midi du 27 au 28, les vigies découvrirent quatre voiles, ensuite huit, à cinq lieues au vent. L'ordre de les chasser fut donné à six heures ; ces bâtiments, dont deux présumés de guerre, parurent

porter sur nous; mais bientôt après, tinrent le vent babord amures. A dix heures, le général vira de bord et prit les amures à babord. Sa manœuvre fut imitée. A une heure du matin, une goëlette passa près de moi. En lui envoyant un coup de canon, elle vint en travers. J'envoyai d'abord la visiter, et bientôt après l'amariner. Elle faisait partie des huit voiles chassées qui formaient un convoi de bâtiments armés et expédiés de New-York pour Saint-Domingue et qui faisaient leur retour de cette île, munis d'expéditions des rebelles. Par le journal du capitaine, je vis que le commandant de ce convoi, le capitaine Lewis, qui montait le navire *l'Empereur*, de trente-deux canons, était décidé à se défendre contre tout bâtiment qui l'attaquerait, et qu'il regardait les Français comme ennemis. J'envoyai le capitaine et l'équipage aux fers en lui observant qu'il faisait un métier qui le ferait pendre. Il me répondit qu'il le savait bien.

« A deux heures, je fis signal à l'escadre de mettre en panne; mais le signal ne fut pas distingué. A cinq heures, j'envoyai M. Duperré, mon lieutenant de service, rendre compte au général et l'engager à chasser ces pirates que nous avions perdus de vue au jour, ne doutant pas de les joindre bientôt. A huit heures, le général me renvoya cet officier en me faisant dire de gouverner au nord-nord-est, et qu'il allait chasser en éventail. Il donna l'ordre à la frégate de gouverner au nord-ouest un quart nord, au *Patriote* au nord, à *l'Éole* au nord-nord-ouest, et lui gouverna au nord un quart nord-est. Il me fit dire en

même temps de prendre la prise à la remorque. Il n'eut pas de peine ainsi que les autres vaisseaux à me gagner, ne pouvant filer plus de huit nœuds sans risquer de couler la prise. Le vent soufflait du sud-ouest, assez fort et le temps à grains. A onze heures, je gouvernai au nord, la route du nord-nord-est m'éloignant trop de l'escadre. A trois heures de l'après-midi, je vis le vaisseau avec le pavillon d'attention. Je lui donnai l'ordre de répéter les signaux du général. Il répondit qu'il recevait celui de gouverner au nord un quart nord-ouest. A six heures, *l'Éole* répétait un signal fait au *Patriote* de se tenir intermédiaire. Je mis donc clairement que l'intention du général était de ne pas changer la route qu'il m'avait donnée. Il était déjà à une grande distance. Je continuai à gouverner au nord pour ne pas le perdre de vue. A huit heures, je gouvernai au nord-nord-est, selon l'ordre reçu, et la nuit venue, je ne distinguai aucun des bâtiments. Le vent grand frais du sud-ouest obligea de diminuer de voile. Pendant la nuit, je fis brûler des amorces et lancer des fusées.

« A sept heures du matin, ne voyant point l'escadre et ne pouvant forcer de voiles pour la joindre avec la prise à la remorque, je me décidai à la couler. A huit heures, cette opération faite, je mis toutes voiles dehors et courus au nord-nord-est, présumant que le général manœuvrait de manière à me joindre. A deux heures, ne voyant aucun des vaisseaux, je me jugeai entièrement séparé de l'escadre. En conséquence, je décachetai mon paquet et j'y lus que le premier rendez-vous était sur le banc et

les environs de l'île de Terre-Neuve. J'assemblai mes lieutenants et leur ordonnai d'écrire leurs observations au bas du procès-verbal qui constatait la séparation, et laissai arriver sur le grand banc. Le contre-amiral Willaumez avait signalé le 24 de ce mois un point de rendez-vous par les 27° de latitude nord et 57° de longitude ouest, où l'on devait rester jusqu'au 15 d'août; mais alors l'escadre croisait par le travers du canal de Bahama, pour intercepter le convoi de la Jamaïque. L'amiral ayant quitté ces parages pour courir après les bâtiments américains, je jugeai que ce dernier point de rendez-vous signalé devenait nul, étant déjà par les 37° de latitude nord, et que se conformer à celui ordonné par le paquet était se conformer à ses intentions.

« J'eus toujours beau temps et des vents favorables; je visitai plusieurs bâtiments américains pendant la route; le dernier que je rencontrai, m'apprit qu'une escadre anglaise composée de six vaisseaux et deux frégates était en croisière sur le banc. Je pensai que ce pouvait être celle de l'amiral Warren qui avait paru dans les colonies le 14 du mois passé et qui, ayant appris le départ de la nôtre, avait fait voile et pris ce point de croisière dans l'idée que nous y paraîtrions pour détruire la pêcherie. Cette réflexion et l'incertitude de rallier le général à un rendez-vous dont il n'avait fixé ni la latitude ni la longitude, et qui embrassait un espace de quatre cents lieues, me déterminèrent au seul parti convenable dans ces circonstances, celui d'aller au second rendez-vous. En conséquence je continuai ma route. Dans la matinée

du 13 août, j'eus connaissance d'un bâtiment dans l'est-nord-est que je chassai sous toutes voiles et que je ne tardai pas à joindre. J'expédiai un canot qui, en arrivant à son bord, hissa le pavillon anglais renversé. Je fis de suite partir deux autres pour en retirer les prisonniers. C'était le brick *le Hilton*, de trois cents tonneaux, venant de Terre-Neuve et allant à Porto. J'y fis mettre le feu.

« Dans l'après-midi, je visitai une goëlette américaine venant de Hambourg, qui me donna la nouvelle qu'elle avait parlé dans la matinée à une frégate anglaise escortant un convoi de quinze bâtiments qui faisait route vers l'est. Je forçai aussitôt de voiles pour tâcher de joindre ce convoi. Le vent malheureusement était faible. Le lendemain matin, je visitai un brick américain ; le capitaine me dit qu'il venait de laisser un convoi anglais qu'il avait encore à vue lorsqu'il nous découvrit, qu'il avait compté cinquante à soixante voiles escortées par quatre bâtiments de guerre dont la brume l'avait empêché de distinguer la force. Il m'en indiqua la direction et je fis route dessus, dans l'intention d'attaquer la queue, la tête ou le centre, selon que l'escorte serait plus ou moins forte. Le temps était brumeux et il faisait presque calme ; à trois heures, les vigies aperçurent plusieurs voiles de l'avant qui paraissaient naviguer de concert. Avant la nuit, j'en comptai quinze ou seize qui restaient à l'est un quart sud-est ; le temps calme, le vaisseau ne gouvernait pas. Le 15 au matin, du haut des mâts, on comptait dix-huit voiles dans l'est-sud-est, à environ cinq lieues. Le temps couvert, tou-

jours calme. A la nuit, il fraîchit du nord-ouest au nord et le convoi ne me restait plus qu'à quatre heures dans l'est-sud-est.

« Pendant la nuit, la brise étant fraîche, je diminuai de voiles et réglai ma marche de manière à ne tomber sur les ennemis qu'au point du jour. Enfin le jour parut et nous montra deux bâtiments de guerre anglais escortant un convoi de seize voiles. Un cri général de *Vive l'Empereur!* annonça la présence de l'ennemi. J'étais couvert de voiles. Arrivé à portée de canon pendant que la frégate me faisait des signaux de reconnaissance et hissait pavillon et flamme anglais. Voyant que je n'y répondais point, elle laissa arriver vent arrière sous toutes voiles, en signalant aux bâtiments sous son escorte de prendre la fuite. Plusieurs laissèrent arriver comme elle, les autres virèrent de bord et tinrent le vent. Alors je hissai mon pavillon en l'assurant d'un coup de canon et je m'attachai principalement à ceux du vent qui étaient au nombre de douze. Je commençai à canonner le plus près et j'en vis deux mettre en panne et amener. J'expédiai à l'instant deux canots pour les amariner et je courus sur les autres ; mais ces bâtiments, contre toutes les lois de la guerre, après avoir amené, ne se trouvant plus par mon travers, profitèrent d'un grain, forcèrent de voiles et échappèrent aux canots. Je ne pouvais plus virer sur eux. Je tenais alors sous mon feu cinq autres bâtiments qui avaient également amené et que j'étais occupé à amariner. Les deux premiers canots, qui étaient commandés par M. de Béville, un de mes lieutenants, arrivèrent, et tous les

prisonniers anglais furent bientôt transportés sur le vaisseau. J'ordonnai à cet officier de réunir sur une seule prise tous les équipages français dispersés sur les autres, de mettre le feu à celles-ci et de forcer de voiles pour me joindre. Il restait sept bâtiments dont trois à deux lieues dans le vent et deux de l'avant à environ une lieue et demie auxquels je donnai chasse. Dans l'espace de deux heures, j'atteignis le plus près, et après l'avoir amariné, je le fis suivre le vaisseau et poursuivis l'autre qui paraissait avoir une grande marche. A six heures et demie, désespérant de le joindre avant la nuit à moins d'exposer les deux bâtiments qui me suivaient et dont un déjà n'était plus à vue, je me déterminai à lever la chasse et à les rallier. A minuit, le dernier bâtiment capturé fut brûlé. Le lendemain matin, M. de Béville me joignit avec un brick sur lequel il avait rassemblé les divers équipages et passagers des bâtiments. Après les avoir tous reçus à bord du vaisseau, je fis détruire la prise et dirigeai ma route sur un navire que j'apercevais devant moi. Il n'y avait plus d'autres voiles en vue.

« A quatre heures de l'après-midi, l'ayant approché, je le fis mettre en travers. C'était un navire américain. Je saisis cette occasion de me débarrasser d'une partie de mes prisonniers, et je fis passer à son bord les capitaines et quelques passagers, sur leur parole signée, dont j'ai l'honneur de vous envoyer le double. J'ai l'honneur de vous adresser également la liste de ceux restés à mon bord et celle des bâtiments que j'ai pris depuis ma séparation.

« Le convoi que je dispersai, et dont j'aurais pris

une plus grande partie si j'eusse été accompagné d'un autre bâtiment, était parti de Québec sous l'escorte de la frégate *le Champion* et d'une lettre de marque de trente canons, chargé de mâture, brai, goudron et quelques pelleteries.

« Il y avait trois transports chargés de troupes. Les bâtiments détruits, au rapport des capitaines, étaient de la valeur de 3,000,000 fr.

« Le 22, je visitai un navire américain venant d'Amsterdam; il me donna la nouvelle que la paix avec la Russie était signée depuis le 20 juillet, et que celle avec l'Angleterre était attendue tous les jours, que lord Lauderdale était à Paris depuis le 29.

« Le 23, le bâtiment *le Carlisle*, de Baltimore, m'apprit qu'il avait parlé, dans la Manche, au brick de guerre anglais *le Locust*, qui lui avait annoncé que la paix était signée et que la nouvelle en était arrivée en Angleterre le 13 d'août. L'escadre devant effectuer son retour du 25 août au 4 septembre, étant déjà au 24, je fis toute la voile possible pour accélérer ma rentrée dans un des trois ports désignés.

« Il est de mon devoir, Monsieur le Ministre, de vous faire connaître combien j'ai été satisfait, pendant toute la campagne, de mon état-major. Je dois cependant vous nommer particulièrement M. Halgan. Vous savez, Monsieur le Ministre, que cet officier et mes cinq premiers lieutenants ont quitté de très-beaux commandements pour embarquer sur mon vaisseau. Une campagne longue et pénible pendant laquelle j'ai eu tous les jours et à chaque ins-

tant l'occasion d'apprécier leurs talents et leurs caractères, parle beaucoup en leur faveur. Ils ont tous d'anciens services, et je sais que ce sont des titres puissants pour obtenir la bienveillance de Sa Majesté.

« J'ai la satisfaction de pouvoir vous apprendre que, dans neuf mois de mer et malgré le scorbut qui faisait des progrès effrayants avant mon arrivée à San-Salvador, je n'ai perdu que cinq hommes, et que tout l'équipage jouit de la meilleure santé. »

Decrès à Jérôme. Paris, 31 août 1806.

« Monsieur, j'ai appris le 27 de ce mois, par le télégraphe, votre arrivée. M. Meyronnet m'a remis aujourd'hui votre dépêche pour l'Empereur et le rapport que vous m'avez adressé. Je me suis empressé de mettre l'une et l'autre sous les yeux de Sa Majesté. Elle m'a chargé de vous dire que si votre vaisseau est en sûreté et que vous ne jugiez pas votre présence nécessaire à sa conservation, elle vous autorise à vous rendre auprès d'elle.

« M. Halgan, capitaine de frégate du *Vétéran*, prendra le commandement de ce vaisseau en votre absence et saisira la première occasion favorable pour le conduire à Lorient. Il doit informer M. le préfet maritime du quatrième arrondissement de ses dispositions, afin que le vaisseau ne quitte le poste qu'il occupe qu'autant qu'il sera assuré que la côte est libre et qu'il n'y a point à craindre de forces supérieures de l'ennemi. »

De Salha à

« Je n'ai pas eu un instant pour vous écrire, mon

Halgan. Paris, chez le prince Jérôme, 10 septembre 1806.

cher capitaine, et je ne serais pas à même de le faire aujourd'hui, si j'avais accompagné hier le prince à Pont-sur-Seine, maison de l'Impératrice-mère, à trente lieues de Paris.

« L'Empereur a fait l'accueil le plus affectueux à son jeune frère, l'a décoré de son grand-cordon, l'Impératrice lui a attaché elle-même la grande croix ; il est habituellement logé à Saint-Cloud ; l'Empereur, enchanté de son heureux retour, lui prodigue les marques d'une tendresse bien franche, bien décidée, et toute la cour se prosterne et fait un chorus de jubilation. Le ministre, dans les premiers moments, a éprouvé le mécontentement le plus marqué de ce retour ; il a vu des torts dans la séparation ; le souverain ne voit, au contraire, que des motifs de combler son jeune frère des faveurs les plus signalées. Un sénatus-consulte annoncera, au premier jour, le prince Jérôme traité déjà bien généralement d'Altesse Impériale. Il est question de former sa maison d'une manière brillante ; ma position sans cette formation ne me paraît pas très-décidée ; les minces épaulettes ont mauvais jeu à la cour, où l'étiquette veut au moins des colonels et beaucoup d'éclat. L'élévation augmente, d'ailleurs, singulièrement, la distance entre l'officier de service et le prince ; une véritable affection me retiendra cependant à lui ; les qualités dont il est doué, son bon cœur, la reconnaissance, tout me lie à m'abandonner à lui. Le ministre ne dissimule pas l'humeur que lui cause cette préférence et ne se hâtera pas de prononcer sur l'avancement, il cherchera peut-être à le renvoyer au retour de la di-

vision, si le prince ne se hâte de l'emporter. Meyronnet a été mal accueilli, je ne l'ai pas été non plus agréablement; les questions ont été poussées à l'infini et repoussées comme je le devais, par le narré des circonstances, toutes prouvant que notre jeune commandant a montré, dans l'exercice de son commandement, les talents, la fermeté, en un mot toutes les qualités qui appartiennent à un capitaine de vaisseau.

« Je trouverai toujours assez de gens pour faire son éloge, me répond-on avec vivacité; mais répondez sur la séparation, sur telle autre circonstance. Toutes mes réponses ont eu le malheur de déplaire. J'espère néamoins, comme je l'ai dit plus haut, que le crédit du prince fera doubler le cap à M. Meignen, à moi et à deux autres que l'on ne nomme pas. Il est question d'un envoi de fonds pour payer l'état-major et l'équipage du *Vétéran*. M. Lebozec doit, en qualité de côtier, diriger la marche du *Vétéran* vers Brest ou plutôt vers Lorient : le prince est censé toujours capitaine commandant de ce vaisseau, jusqu'à sa nomination de contre-amiral, qui pourra aussi vous faire monter d'une enflèchure. Je vous écris bien à la hâte, mon cher capitaine, et mon principal motif est pour vous assurer que vous avez fait naître en moi le sentiment d'une amitié bien franche, bien décidée et que je tiendrai toujours à mériter un peu de retour de votre part. J'y suis d'ailleurs intéressé, aimant mon Prosper comme vous aimez le vôtre, peut-être le caressez-vous dans ce moment. M. Meignen aura redoublé de précautions pour vous amener votre

femme et votre enfant. Avec de tels objets, le séjour de Concarneau ne peut vous être désagréable.

« La reprise de la guerre est inévitable, on parle de rentrer en campagne; l'Empereur a dit hier à plusieurs colonels autour de lui de se pourvoir de chevaux, etc. L'on est excessivement mécontent de la Prusse, etc. Je vous écris comme quand on court la poste avec le prince sans pouvoir s'arrêter. Le samedi de grand matin, il était déjà à Saint-Cloud, nous trois heures plus tard, à raison d'un accident, etc. Les passe-ports de M. Clarke ne seront pas expédiés de quatre jours, au moins, à raison des formalités.

« Je n'écris pas à Prosper aujourd'hui, il me pardonnera de vous donner la préférence ; puisque vous avez promis de tenir ma place de papa. — Je lui recommande bien de ne se négliger en rien, de se montrer zélé dans toutes les circonstances de son service, d'avoir une tenue soignée, de se faire violence pour voir les dames, ne point éviter la société; je le charge en conséquence de mes hommages et souvenirs pour les dames Malherbe et les personnes de notre connaissance à Concarneau. S'il mérite d'être présenté à M. Halgan, je vous prie, mon cher capitaine, de lui ménager cette faveur. Je ne dois pas oublier, au reste, qu'au milieu de ses brusqueries, le ministre m'a demandé si Prosper avait grandi, fortifié, et il a paru lui accorder plus d'intérêt qu'à moi-même : qu'il continue à mériter de bons témoignages pour échanger promptement ses trèfles contre des épaulettes; son frère est dans le seizième régiment d'infanterie légère à Francfort sur le Mein, plein d'ardeur, ne se conso-

lant pas d'avoir laissé échapper quelques Russes à Austerlitz.

P. S. « Rappelez-moi à tous les officiers du *Vétéran*, à M. Rouillard, à M. Le Meur, assurez-les tous du souvenir agréable que je conserverai de cette campagne, du prix que j'attache à leur connaissance et à la conservation de leur amitié. Plusieurs ont tout à l'heure des motifs de regrets, Duperré a perdu sa mère, Meignen son père; mais de Meslay conserve le sien sur la mort duquel il s'affligeait. Si quelqu'un d'eux me croit utile, il peut disposer de moi et compter sur un zèle constamment dirigé par mon attachement pour vous tous. »

Willaumez à Decrès. A bord du *Foudroyant*, près de la Havane, 13 septembre 1806.

« Monseigneur, pressé de vous informer de l'affligeante situation de l'escadre, je remets à mon arrivée à la Havane, où je compte entrer demain, les détails de ma navigation depuis son départ de la Martinique.

« Croisant au débouquement de Bahama pour intercepter le convoi de la Jamaïque, les orages que j'éprouvai et qui me firent des avaries me faisant craindre la séparation de quelques-uns de mes vaisseaux, je signalai un rendez-vous par 27° de latitude nord et 57° de longitude ouest jusqu'au 15 août. Dans la dernière nuit du mois de juillet, je perdis de vue *le Vétéran ;* je le cherchai inutilement audit rendez-vous. Le 15, je réunis les capitaines pour la fête de notre auguste souverain et y arrêtai que le 20 août nous ferions route pour Saint-Jean-de-

Puerto-Rico, où nous prendrions de l'eau et du bois, où l'on travaillerait aux voiles, et que le 1er septembre l'escadre en sortirait pour aller vers Terre-Neuve et continuer sa route pour arriver au rendez-vous donné, cacheté au Fort-de-France, à l'ouest de la *Grande Sole*, jusqu'au 10 octobre, d'où elle ferait route pour un des ports de l'Océan.

« Les éléments contre lesquels les hommes ne peuvent rien, s'étant déchaînés sur l'escadre de l'Empereur, elle fut dispersée dans la nuit du 19 au 20 août par la tempête la plus destructive. *Le Foudroyant* fut démâté de tous ses mâts et eut son gouvernail emporté. *L'Impétueux*, dont j'eus connaissance deux jours après, avait éprouvé les mêmes avaries. J'ignore aujourd'hui son sort, ainsi que celui des trois autres vaisseaux et de la frégate *la Valeureuse*.

« *L'Impétueux* me parut avoir la moitié de sa dunette emportée, et d'après ses signaux il courait les plus grands dangers par sa déliaison totale. *Le Foudroyant* faisait six pouces d'eau à l'heure, il ne doit son existence qu'à la solidité de sa construction. Nous avons été à vue pendant trois jours sans pouvoir communiquer à la voix ni autrement. *L'Impétueux*, pénétrant au sud-est et *le Foudroyant* vers le nord-ouest furent écartés par un joli frais du nord-est, sans pouvoir ni l'un ni l'autre virer de bord d'aucune manière. Soixante brasses de corde, aucun affût au bout, aidaient un peu à gouverner, mais il fallait des voiles, de l'aire, et il ne restait ni mâts ni vergues; la mer avait tout brisé ou tout emporté.

« Cependant je parvins à monter un gouvernail de

bois et de corde sur trois ferrures et avec tous les matériaux ajustés. *Le Foudroyant* se trouva, au bout de huit jours, en état d'être dirigé. Alors trop dans le sud pour atteindre le rendez-vous de Puerto-Rico, je fis route au sud-ouest. Le 2 septembre, j'atterris aux Cayques du nord, d'où j'arrivai sur Baracoa de l'île de Cuba, pour y prendre un pilote du vieux canal, laissant au commandant de cette place des instructions pour ceux de mes vaisseaux qui seraient entrés à Puerto-Rico ou qui passeraient pour se rendre à la Havane. Je compte en trouver dans ce dernier port, le seul où l'on peut espérer des ressources pour réparer les grandes avaries que chacun d'eux aura éprouvées. Mes inquiétudes sur le sort de *l'Impétueux* sont grandes, ainsi que sur celui de la frégate, dont les hauts étaient très-mauvais.

« Faites-moi connaître les intentions de Sa Majesté sur l'emploi des vaisseaux que je pourrai réunir, et assurez-la que je vais m'occuper jour et nuit de leurs réparations. Malheureusement la ferrure la plus basse de l'étambot du *Foudroyant* se trouve emportée, ce qui obligera ce vaisseau à abattre en quille, et causera un retard qui augmente mon affliction.

« Les vivres de campagne manqueront probablement à la Havane. Si vous y faisiez passer des farines, biscuits et salaisons des États-Unis, j'aurais l'assurance d'être moins retenu dans ce port. Donnez-moi l'espérance, Monseigneur, de pouvoir être bientôt en bon état pour reprendre la mer, afin de terminer

ma campagne par quelque chose qui puisse être agréable à Sa Majesté et me dédommage de toutes les peines que je ne cesse d'éprouver. »

Escadre du contre - amiral Willaumez.

« Cette escadre appareilla de Brest le 22 frimaire an XIV (13 décembre 1805).

« Le 2 nivôse suivant (23 décembre), *la Volontaire* fut détachée de l'escadre pour aller débarquer à Ténériffe deux cent quinze Anglais pris sur trois bâtiments que le contre-amiral Willaumez avait fait brûler.

« Le lendemain, l'escadre fut poursuivie par six vaisseaux et une frégate ennemis, qui l'abandonnèrent après une chasse de trente-six heures. Elle était alors à la hauteur de l'île de Palma. Le contre-amiral Willaumez s'était laissé chasser dans l'espoir que les meilleurs marcheurs de l'escadre ennemie s'en sépareraient et qu'il pourrait les surprendre en revirant sur eux; mais il fut trompé dans cette espérance.

« Le 1er janvier 1806, M. Jérôme Bonaparte, commandant *le Vétéran*, fut, à la sollicitation des capitaines de vaisseau, nommé commandant en second de l'escadre.

« Le 17 février, *le Foudroyant* brûla, à quarante-cinq lieues du cap de Bonne-Espérance, une corvette ennemie, par laquelle le contre-amiral Willaumez apprit que cette colonie était au pouvoir des Anglais.

« *La Volontaire*, qui n'en était pas informée et qui avait trouvé Ténériffe étroitement bloqué par les Anglais, entra le 4 mars suivant au cap de Bonne-

Espérance, où le pavillon hollandais était arboré à dessein, et elle fut surprise par la division de sir Home Popham.

« Le 4 avril, l'escadre relâcha à San-Salvador, et le 22 elle partit en trois divisions pour Cayenne.

« *Le Foudroyant*, *le Vétéran* et *la Valeureuse* mouillèrent devant cette colonie le 15 mai.

« L'escadre ne put s'y trouver réunie assez tôt pour exécuter le plan formé par le contre-amiral Willaumez de détruire les bâtiments anglais sur la rade de la Barbade.

« Alors il se dirigea vers le Fort-de-France (Martinique), où il arriva dans la nuit du 20 au 21 juin, avec *la Valeureuse*, dont les hauts étaient tellement avariés qu'elle fut obligée de laisser dans la colonie ses canons de gaillards.

« Le contre-amiral Willaumez trouva au Fort de France *le Vétéran*, qui depuis le 5 juin y était mouillé; *l'Éole*, qui faisait huit pouces d'eau à l'heure, et *l'Impétueux*, arrivé en très-mauvais état avec ce dernier vaisseau, le 17 juin.

« Le 24 du même mois, *le Cassard* et *le Patriote*, très-avariés, rejoignirent les autres vaisseaux de l'escadre, qui, réunie au Fort-de-France, en partit le 1^er^ juillet suivant, après s'y être séparée.

« Dans la nuit du 28 de ce mois, pendant une chasse donnée par l'escadre, *le Vétéran* s'en trouva séparé et ne put la rallier. Il prit et coula depuis cette époque sept navires anglais.

« Il fut, près de Lorient, chassé par deux vaisseaux et deux frégates, qui le forcèrent de se réfu-

gier dans la baie de la Forêt. Il n'était point protégé du côté de la terre contre les attaques des ennemis. Il fut mis au tirant d'eau de dix-neuf pieds et conduit dans l'arrière-port de Concarneau, où il attendit une circonstance favorable pour passer dans un autre port.

« Cependant l'escadre chercha *le Vétéran* au rendez-vous qui lui avait été donné.

« Elle se trouvait le 15 août par 27° de latitude et 57° de longitude.

« Le 19 du même mois, elle fut assaillie par une tempête très-violente qui la dispersa. *L'Impétueux* perdit son gouvernail; il eut dans sa cale jusqu'à huit pieds d'eau; le 10 septembre, le lieutenant de vaisseau Bassieu parvint à installer un autre gouvernail. Ce vaisseau se trouvant, le 14, à dix lieues du cap Henry (Baie de Chesapeak) fut chassé par une division ennemie et fit côte avant qu'elle fût à portée de canon. Il reçut plusieurs volées, quoiqu'il eût hissé son pavillon en berne et qu'il ne fût pas à plus de quatre encâblures de terre, et, par conséquent, fort en deçà de la ligne de neutralité. L'équipage de *l'Impétueux* fut, malgré les observations de M. Leveyer-Belair, qui le commandait, considéré par les Anglais comme prisonnier de guerre. Ce vaisseau fut brûlé, et ses marins, dont trois cents étaient malades, furent envoyés à Norfolk et mis en subsistance à bord de *la Cybèle*, frégate partie de Lorient le 9 brumaire an XIV (31 octobre 1805), avec la division commandée par M. Lhermite, et relâchée en ce port, le 30 août 1806.

« A ... lieues de Norfolk, à Annapolis, était arrivé le 29 août *le Patriote*, qui avait perdu presque tous ses mâts.

« *L'Éole*, auquel il n'en restait plus et que remorquaient six bâtiments américains, atteignit ce même port le 12 septembre suivant. Il avait perdu son gouvernail, une partie de ses canons, et était tellement délié qu'on avait été obligé de le cintrer avec des câbles pour le conduire entier dans la baie.

« *La Valeureuse* s'était réfugiée le 31 août dans un état aussi déplorable, à Marens-Hook, rivière de la Delaware. Elle avait engagé dans le coup de vent du 19 et en avait essuyé un nouveau le 24.

« Le contre-amiral Willaumez ordonna, le 26 octobre 1806, aux commandants des bâtiments de Sa Majesté relâchés aux États-Unis, de le rallier à la Havane, où son vaisseau, démâté de tous ses mâts et sans gouvernail, s'était réfugié le 14 septembre précédent. Ses ordres ne purent être exécutés. Il appareilla le 23 janvier 1807 de la Havane et arriva le 3 février à l'entrée de la Chesapeak. Une brume épaisse et un coup de vent subit d'ouest-nord-ouest, l'obligèrent de fuir au large. Il avait appris que les bâtiments relâchés aux États-Unis n'étaient pas en état de reprendre la mer. Il fit route pour France ; il prit et brûla dans sa traversée deux navires ennemis ; arrivé le 19 février 1807 à l'entrée de la Manche, il croisa pendant trois jours. Le 22, le mauvais temps ayant forcé les Anglais de s'éloigner, le contre-amiral Willaumez se dirigea sur Brest et y mouilla le 27.

« *Le Cassard* y avait mouillé le 13 octobre précédent. »

De Salha à Halgan. Paris, 30 septembre 1806.

« Votre lettre du 20 m'a fait le plus grand plaisir; elle est remplie de témoignages de la plus obligeante amitié. Tous mes sentiments vous sont acquis; la liaison la plus solide, la plus durable, s'établit entre nous; je vous prouverai, mon cher Capitaine, mon cher camarade, le prix que j'y attache, par mes soins à la maintenir. Je viens de faire une absence de douze jours, le Prince m'envoya le 19, tout le long de la Loire, jusqu'à Blois, pour accélérer son bateau, trop lent à arriver. Je suis de retour le 27. Dans cet intervalle, le Prince est parti avec l'Empereur; les principaux personnages de cette maison ont précédé ou suivi. Meyronnet et le colonel Lefèvre montaient en voiture comme j'arrivais. Le Prince a dit que je resterais ici, parce que l'un des deux aides de camp doit y être. J'attends de nouveaux ordres. Avant son départ, le Prince a obtenu tout ce qu'il a demandé pour son état-major. Vous savez sûrement déjà que vous êtes capitaine de vaisseau; tous les lieutenants sont capitaines de frégate, à l'exception, je crois, de Demblay. Russel et Meignen sont promus au grade de lieutenants. L'Empereur, dans l'enchantement de son jeune frère, ne lui avait rien refusé. Le ministre a dû céder à une si puissante faveur. C'est demain que le Prince s'unit dans Mayence à la Princesse royale de Wurtemberg. Si la guerre commence, le Prince ira en avant. La Prusse fera fort bien de plier, sans quoi elle changera de maître; la destination de

ses États est déjà connue; comme l'on dit aussi hautement que l'Empereur ne reviendra pas sans s'être fait proclamer, comme Charlemagne son modèle, empereur d'Occident. Au milieu de si grandes choses, notre malheureuse marine est à peine regardée ou comptée pour quelque chose. Le général Leissegues a paru dans la capitale avant-hier seulement; il croit avoir fait merveille, et sa première demande au ministre a été de cinq frégates; je le félicite, malgré sa satisfaction, de n'avoir pas trouvé l'Empereur ici; il n'en aurait pas reçu un meilleur accueil que le capitaine de frégate Neyluis, qui se trouva l'autre jour à l'audience de l'Empereur : « Qui êtes-vous? — Je « suis le capitaine de frégate Neyluis, qui demande « à Votre Majesté de prendre ma revanche. — Je « n'ai pas encore oublié que vous avez été pris par « une frégate de votre force, » avec l'air de la plus forte indignation.

« Le cardinal Maury est nommé aumônier de la maison, ce qui le met au rang des cardinaux français, chose qu'il désirait beaucoup.

« Les frégates *la Gloire*, *la Thétis*, *l'Infatigable*, *la Minerve*, *l'Armide*, les bricks *le Lynx* et *le Sylphe* sont partis de Rochefort le 24 septembre au soir, pour porter neuf cents hommes, dont cent canonniers piémontais, à Saint-Domingo.

« Paris est fort triste, mon cher camarade; je vous félicite d'avoir eu la visite de votre femme pour vous faire supporter Concarneau. J'aurai l'avantage quelque jour de faire sa connaissance, présentez-lui mes hommages respectueux. Je n'écris pas à Prosper

aujourd'hui, parce que j'ai à répondre à dix lettres qui me viennent fort inutilement de tous côtés. Je l'engage à s'amuser après qu'il aura satisfait à tous ses devoirs. Ne lui passez pas la plus petite négligence à cet égard. Je le demande en frère et en ami. Le Prince ne l'oublie pas et le veut bientôt enseigne ; il a demandé au ministre de l'employer, ainsi que MM. Mackau, Murat, etc., sur une corvette que Bourdé doit commander au Havre. Cette corvette est encore sur le chantier.

« Point de nouvelles du contre-amiral Willaumez ; il aura repris son projet favori de la Havane, après avoir croisé au nord de Tortole ; il est bien à désirer qu'il rentre sain et sauf. J'ai pris sans m'en apercevoir une demi-feuille que voilà remplie ; je termine en vous répétant les assurances de l'amitié la plus vraie.

« Tout à vous, mon cher camarade, réveillez un peu de sa paresse M. Mackau, qui par son silence met son père dans une inquiétude qui approche du désespoir. Mes amitiés à Meignen, etc., etc. Dubourdieu, qui est ici, vous embrasse ; le ministre l'a bien accueilli et lui a promis une frégate à Bordeaux. »

Extrait des registres du Sénat conservateur. Du mercredi 24 septembre 1806.

« Le Sénat conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article 90 de l'acte des constitutions du 22 frimaire an VIII ;

« Vu le projet de sénatus-consulte organique rédigé en la forme prescrite par l'article 57 de l'acte des constitutions en date du 7 thermidor an X ;

« Vu les articles 5, 6, 7 et 142 de l'acte des constitutions du 28 floréal an XII;

« Après avoir entendu les orateurs du Conseil d'État, et le rapport de sa commission spéciale nommée dans la séance de ce jour;

« L'adoption ayant été délibérée au nombre de voix prescrit par l'article 56 de l'acte des constitutions en date du 16 thermidor an X;

« Décrète ce qui suit :

ARTICLE 1er.

« A défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de S. M. l'Empereur Napoléon;

« A défaut aussi de LL. MM. Joseph-Napoléon, Roi de Naples, et Louis-Napoléon, Roi de Hollande, ainsi que de leur descendance mâle, naturelle et légitime;

« La dignité impériale est dévolue et déférée au prince Jérôme-Napoléon et à ses descendants naturels et légitimes, par ordre de primogéniture, et de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

ART. 2.

« La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du peuple dans les formes destinées par l'arrêté du 20 floréal an X :

« Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale

« dans la personne de Jérôme et dans la descendance « directe, naturelle et légitime de ce prince, suivant « qu'il est réglé par le sénatus-consulte de ce jour. »

ART. 3.

« Le présent sénatus-consulte sera transmis par un message de S. M. l'Empereur et Roi. »

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

PRÉFACE 1

LIVRE PREMIER.

DE 1784 AU 29 NOVEMBRE 1800.

Naissance de Jérôme Bonaparte. — Son enfance. — Premier exil. — Il sort du collége après le 18 brumaire. — Les Tuileries. — Caractère de Jérôme. — Anecdote. — Desseins du Premier Consul sur l'avenir de son frère. — Le sabre de Marengo. — Jérôme entre dans la garde consulaire. — Duel avec le frère de Davout. — Jérôme, aspirant de marine de 2e classe (29 novembre 1800). 11

LIVRE II.

Préparatifs de l'expédition de Ganteaume (fin de 1800). — Jérôme sur *l'Indivisible* (29 novembre 1800). — Sortie de la rade de Brest (23 janvier 1801). — Tempête. — Combat de *la Bravoure*. — Entrée dans la Méditerranée. — Premier mouillage à Toulon (10 février 1801). — Sortie de Toulon (10 mars 1801). — Accident arrivé aux vaisseaux *le Dix-Août* et *le Formidable*. — Seconde entrée de la division à Toulon (fin de mars 1801). — Ordre donné à Ganteaume de prêter son concours à la prise de l'île d'Elbe. — Deuxième sortie de Toulon (4 mai 1801). — Canonnade de Porto-Ferrajo. — Les trois vaisseaux *le Formidable*, *l'Indomptable* et *le Desaix* rentrent en France. — Essai infructueux de débarquement sur la côte d'Afrique. — Jérôme envoyé en reconnaissance à Derne (fin de mai 1801). — Retour en France. — Combat de *l'Indivisible* et du *Dix-Août* contre le vaisseau anglais de 74, *le Swiftsure* (24 juin 1801). — Prise du *Swiftsure*. — Récompense accordée

au jeune Jérôme par l'amiral Ganteaume. — Rentrée à Toulon (juillet 1801). — Jérôme quitte *l'Indivisible* (26 août 1801) pour se rendre à Paris. — Lettres critiques sur l'expédition de Ganteaume, de novembre 1800 à mars 1801. 27
Correspondance relative au livre II 59

LIVRE III.

Expédition de Saint-Domingue. — Jérôme à bord du *Foudroyant*. — Attaque de Port-au-Prince. — Jérôme, nommé enseigne. — Retour à bord du *Cisalpin*. — Séjour à Paris et à Nantes. — Campagne de *l'Épervier*. — La Martinique. — Nomination au grade de lieutenant de vaisseau. — Jérôme commandant de *l'Épervier*. — Visite à Sainte-Lucie. — Jérôme atteint de la fièvre jaune. — Voyage à la Guadeloupe. — Le capitaine-général Lacrosse. — La Dominique. — Départ de *l'Épervier*. — Incident de mer et retour à Saint-Pierre. — Rupture de la paix d'Amiens. — Jérôme reste en Amérique. — *L'Épervier* pris par les Anglais. 89
Correspondance relative au livre III. 117

LIVRE IV.

Arrivée de Jérôme aux États-Unis. — Pichon consul général. — Le président Jefferson. — La famille Paterson. — Projet de mariage entre Jérôme et mademoiselle Paterson. — Protestation du consul-général. — Rupture. — Voyage à New-York. — Le mariage est célébré à Baltimore, le 24 décembre 1803. — *La Poursuivante* et Willaumez. — La société des États-Unis. — *La Didon* et *la Cybèle*; tentative de départ; croisières anglaises. — Lettre de Talleyrand. — Seconde tentative de départ à bord de *la Présidente*. — Embarquement à bord du brick *Philadelphia*; naufrage. — Constitution de l'Empire. — Jérôme privé du rang de prince du sang. — Départ à bord de *l'Ering*. — Arrivée à Lisbonne. — Voyage de Lisbonne à Turin. — Junot dans l'Estramadure. — Négociations à Turin. — Jérôme se soumet. — Lettre de l'Empereur. — Mademoiselle Paterson en Angleterre. — Protestation de Madame-mère; décrets de l'Empereur. — Décision de l'Officialité de Paris. — Procès de 1861. — Phases diverses. — Jugement. 128
Correspondance relative au livre IV 219

LIVRE V.

Départ de Jérôme pour Gênes. — Il reçoit le commandement de *la Pomone*, de deux frégates et de deux bricks. — Il prend les insignes de capitaine de vaisseau. — Sa nomination au grade de capitaine de frégate. — Lettre de l'Empereur. — La situation maritime. — Voyage de Napoléon à Gênes. — Il donne à Jérôme l'ordre de se rendre à Alger. — Opération maritime commencée le 7 août 1805, terminée le 31 août. — Rapports de Jérôme. — Fêtes à Gênes pour la rentrée et la délivrance des Liguriens. — Lettre de félicitation de Decrès à Jérôme, 11 septembre 1805. 325
Correspondance relative au livre V 351

LIVRE VI.

Instructions envoyées par Napoléon au contre-amiral Willaumez (septembre 1805). — Jérôme reçoit le commandement du vaisseau de 74, *le Vétéran*. — Intentions de Napoléon à l'égard de Jérôme. — L'escadre de Willaumez met à la voile le 13 décembre. — Première partie de la campagne maritime de cette escadre. — Conduite de Jérôme. — Le capitaine du *Vétéran* nommé second du contre-amiral, le 1er janvier 1806. — Relâche à San-Salvador (côtes du Brésil), du 3 au 22 avril 1806. — Seconde relâche à Cayenne, pour y débarquer les prisonniers, du 15 au 28 mai. — Manœuvre malheureuse prescrite par Willaumez à quatre de ses vaisseaux. — *Le Foudroyant*, *le Vétéran* et *la Valeureuse* font route pour la Martinique. — Jérôme au Fort-de-France, du 6 juin au 1er juillet. — Sa conduite audacieuse et habile. — Villaret-Joyeuse. — Sages avis de Jérôme à Willaumez. — *Le Vétéran* séparé du reste de l'escadre, le 28 juillet. — Jérôme s'empare, le 18 août, d'un riche convoi anglais. — Son arrivée sur les côtes de France, le 25. — Il est poursuivi par quatre bâtiments de guerre. — Entrée dans la baie de la Forêt (le 26) et dans le port de Concarneau (le 1er septembre 1806) du *Vétéran*. — Jérôme laisse le commandement du vaisseau à Halgan et vient à Paris. — Réception qu'il reçoit de Decrès et de Napoléon. — Il est nommé contre-amiral. — Relation faite par *le Moniteur* de la campagne du *Vétéran* 374
Correspondance relative au livre VI 413